Sami Kourda

LE « COMPLOT »
BARRAKET ESSAHEL

Chronique d'un Calvaire

UN TÉMOIGNAGE CONTRE L'OUBLI

SUD EDITIONS

Sami Kourda

LE « COMPLOT » BARRAKET ESSAHEL

CHRONIQUE D'UN CALVAIRE

2ème Edition

SUD EDITIONS

© 2012 - Sud Editions
© 2017 - Sud Editions

ISBN : 978-9938-01-055-8
contact@sudeditions.com
www.sudeditions.com

Droits de reproduction, de traduction
et d'adaptation réservés

Remerciements

À tous ceux qui m'ont aidé et aidé ma famille à traverser et à surmonter les épreuves pénibles que nous avons subies pendant plus de deux ans, qu'ils trouvent ici l'expression la plus vive de ma profonde reconnaissance et de mon infinie estime.

Note de l'éditeur

Vingt-trois ans après avoir été accusés de tentative de coup d'Etat, révoqués de l'armée nationale et dégradés, les 244 militaires victimes de l'affaire de Barraket Essahel, dont l'auteur de ce témoignage, ont été réhabilités le 24 juillet 2014 à l'occasion de la Fête de la République tunisienne. Quelques mois auparavant, le 10 décembre 2012 – journée de la célébration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme – ils avaient reçu les excuses officielles de l'Etat et les honneurs de la République. Les deux dates ne manquent pas de symbolique.

La reconnaissance de leur statut de victimes d'un « complot » monté par le régime de la dictature et la réhabilitation officielle de ces militaires ont été saluées comme un premier pas vers « la mise en œuvre en Tunisie des mécanismes de gestion du passé et de justice transitionnelle ». Ceci était d'autant plus juste que les principaux responsables de la décapitation de l'armée en 1991 ont été jugés et condamnés. La désignation de ces responsables a certes été contestée et les peines prononcées contre ceux parmi eux, qui ont été jugés n'ont pas fait l'unanimité, mais les victimes ont été entendues et une des plus lourdes chapes de plomb qui avaient pesé sur la Tunisie a sauté.

Au sortir de ces douleurs, Sami Kourda a préféré reprendre la narration de son « calvaire » publié en première édition en février 2012 et dont certains fragments avaient été « *écrits dans la clandestinité et les transes de la peur au temps de la dictature* ». Il y a inclus de nouvelles révélations, cité des noms ou des faits qu'il avait alors tus; mais il a surtout observé en toute lucidité le processus de reconstruction de ces militaires dans leur identité et leur dignité; et en a gardé un espoir mêlé de doute.

La reprise de ce témoignage poignant dans une deuxième édition après le dénouement officiel de l'affaire Barraket Essahel, n'est pas pour nous une manière de tourner la page, mais une contribution à la construction d'une mémoire collective de la communauté nationale, afin que la terreur ne soit pas oubliée et que toute concession ne soit jamais une résignation, un déni de la justice, mais qu'elle soit consentie librement en faveur de la paix civile.

AVANT-PROPOS

A toutes les mères et à toutes les épouses qui vécurent dans leur chair la disparition de leurs proches.

Quand j'ai entrepris d'écrire ces pages, le régime tyrannique de Ben Ali était encore en place. La réflexion était fastidieuse et languide, l'écriture lente et épisodique. Le 14 janvier 2011 éclate la révolution. Elle prend tout le monde de court. J'en étais à la page 112, ligne 10, quand me surprend la révolution de notre jeunesse ! Ceci est bon à noter car j'ai le profond sentiment qu'une chape de plomb qui bloquait mon esprit et bridait mes idées venait d'être levée, volatilisée, m'incitant à contribuer à mon tour à apporter ma contribution aux divers témoignages sur cette période sombre et nauséeuse de notre histoire. Qu'elle nous serve de leçon pour éviter l'écueil que dénonce très justement Friedrich Hegel : « L'expérience et l'histoire nous enseignent que peuples et gouvernements n'ont jamais rien appris de l'histoire » ; mais tout aussi bien qu'ils la

négligent, l'ignorent ou la méprisent.

Témoigner d'un vécu extrêmement douloureux n'est pas chose aisée. Beaucoup s'en faudrait pour pouvoir se lancer dans un tel projet, n'eût été un détonateur capable de remuer et faire remonter tous les effluves, tous les miasmes qui gisaient au fond de la mémoire.

Le projet est aussi pénible et laborieux que hasardeux. Ce vécu est intimement lié à celui de centaines, de milliers, que dis-je ? de dizaine de milliers de personnes saisies dans une tourmente collective, traumatisant tout un pays, toute une nation : purger l'armée dans la foulée de l'éradication d'un mouvement politique profondément diffus dans toutes les couches sociales. Je pècherais par égotisme en focalisant sur mon vécu personnel le drame de toute une nation. Mais le devoir de mémoire dicte d'apporter ma contribution à la révélation de ce torrent nauséeux d'imposture, de haine et de vindicte personnelle que toute tyrannie se donne pour socle.

Aussi ce travail est-il incomplet, et il s'en faut de beaucoup, ne pouvant rendre compte de toutes les souffrances, de toutes les douleurs, de toutes les désolations qui distinguent les régimes arbitraires. Seuls de tels régimes possèdent la capacité de les produire. C'est là qu'ils donnent la pleine mesure de leurs talents.

En conséquence, ces souvenirs du drame historique – partie intégrante d'une longue séquence tragique qui s'inscrit elle même dans l'histoire tourmentée de toute notre région – ces pensées, forgées dans l'avanie, la détresse et les larmes, qu'on essaie d'oublier ou de passer sous silence, s'adressent tout naturellement à ceux que j'ai côtoyés ou pas dans cet enfer dantesque et, par delà les divergences d'idées et d'opinions, à tous ceux dont les noms avaient été étalés sur les journaux

comme traîtres et criminels ; à tous les anonymes qui avaient dû passer par les salles de torture, qu'ils aient été relâchés par le Tribunal Militaire ou par des tribunaux d'exception, ou qu'ils aient été, pour plus d'une centaine d'autres, ensevelis dans un cimetière, par nuit noire, avec pour seuls témoins leurs tortionnaires ; à tous ceux dont le seul crime fut d'avoir conçu une vision différente pour leur pays et leur peuple. A tous ceux-là, qu'ils retrouvent dans ces pages une parcelle de l'évocation douloureuse de cette épreuve commune. Etait-elle un passage obligé pour le triomphe de la tyrannie absolue et de l'obscurantisme ? Je ne saurais l'affirmer.

Parmi les noms évoqués, qu'il s'agisse des victimes ou des autres, certains sont mentionnés par leur prénom et l'initiale de leur nom. C'est un choix personnel permettant de sauvegarder l'anonymat, sachant que les noms des victimes n'avaient pas été publiés dans les journaux et que d'autres étaient inconnus de moi. Certains, relevant de services spéciaux particuliers, et ayant oublié ou ignorant leur nom, sont nommés à la place d'autres des mêmes services ou sont nommés par leurs surnoms. Comme dans cette déferlante torrentielle de souvenirs macabres, nombre de détails matériels interfèrent avec d'autres, certains détails précis (fenêtres, étages, portes, etc.) pourraient ne pas correspondre pour certains lieux, comme ils pourraient l'être pour d'autres.

Enfin, les pages qui suivent ne doivent pas être considérées comme un réquisitoire contre la force publique et notamment des forces de police chargées de la sécurité du pays, même au temps de l'arbitraire ! Mais contre un système politicard pervers et maléfique qui a dévoyé la mission la plus noble de l'institution chargée de défendre l'Etat et l'intégrité du territoire, pour en faire un instrument personnel au service d'une

voyoucratie kleptocrate, tortiocrate et criminelle. Qu'elle retrouve aujourd'hui sa vocation véritable à l'instar des modèles démocratiques qui font référence ! Défendre la République, ses institutions et ses citoyens contre tous les crimes pouvant être commis au nom d'idéologies ténébreuses ou au nom d'individus louches ou pour des buts sordides. Comme vous avez été contraints à devenir la terreur des innocents sous la dictature, devenez la terreur des assoiffés de sang du peuple en défendant les institutions de la République ! La transition est douloureuse, mais le salut est à ce prix.

Maintenant que la parenthèse nauséabonde est fermée, réaffirmons l'importance des forces de sécurité dans une société civilisée. Il ne faut jamais remettre en cause une institution aussi vitale que la police et le renseignement, quels que soient les dérapages et les bavures. Et je sais de quoi je parle pour en avoir subi les effets dans ma chair. Nul n'a remis en cause l'institution militaire des pays d'Amérique Latine pour ce que furent et firent les armées contre leurs peuples dans les années 60 et 70 ? Les nouvelles générations d'officiers sont les plus estimées et les plus choyées d'aujourd'hui. A-t-on remis en cause l'institution du contre-espionnage russe au lendemain de la chute du communisme ? Nous réalisons pourtant ce que l'héritière du KGB a commis comme crimes par millions contre le peuple russe. La police française au lendemain de la Libération ? La Savak du Shah ? ... qui porte aujourd'hui un autre nom. Etc. Une institution, un organisme, quand il est dévoyé de sa vocation réelle pour des desseins criminels, devient immanquablement le catalyseur de tous les ressentiments et de toutes les haines. Et c'est justice. Mais force est de revenir à de plus saines raisons. A plus de réalisme. Les appellations peuvent changer, les principes demeurent. Qu'on feigne de les ignorer, par négligence ou démagogie, et le prix à

payer en retour s'élèvera au centuple !

Mais alors nous, victimes de ces désordres criminels, qu'en sera-t-il de nous ? pourrait-on m'objecter. Ô combien je vous comprends, mes frères dans la douleur ! L'amertume et le désir de vengeance ! Sachons prendre exemple sur notre Prophète dans nombre de drames aussi douloureux que notre vécu ! Dont la sagesse par la modération, puis la récupération, donnera les plus grands hommes après sa mort. Dépassons ce stigmate indélébile de honte et de haine ! Regardons l'avenir à travers notre jeunesse ! Pensons l'avenir ! Et Dieu sera de notre côté !

Qu'on laisse à la justice le soin de séparer le bon grain de l'ivraie. Que le bon grain reste la plus grande majorité ; que l'ivraie soit les bourreaux et les prétendus responsables politiques et le premier d'entre eux ! Mais que les forces de police dans toutes leurs composantes, pour la défense de la République, demeurent, se développent et prospèrent dans le droit, la dignité et la liberté ! Il y va de notre paix intérieure, de notre prospérité et de notre stabilité, en tant qu'Etat de droit démocratique et libre.

Notre victoire sur le passé dépendra de notre volonté, de notre art de tourner la page, de notre résolution à regarder plutôt l'avenir, de notre détermination à saisir les problèmes les plus cruciaux. C'est ainsi que nous pourrons entrer de plain-pied dans la communauté des peuples modernes.

Je ne peux me permettre de terminer ce chapitre sans souligner que si parmi les victimes des arrestations et de l'arbitraire, certaines citées dans ce livre pourraient se sentir comme lésées pour quelque raison que ce soit : qu'elles trouvent dans ces lignes l'expression de mes plus vifs regrets et excuses pour avoir pêché par ignorance ou par intoxication.

De même celles de ces victimes qui ne trouvent pas leur nom figurant parmi toutes celles citées malgré une possible rencontre dans les dédales de cet enfer dantesque, qu'elles ne me tiennent pas rigueur de cette omission et me pardonnent. Une « encyclopédie de l'horreur » de la taille de celle de l'Encyclopedia Universalis ne suffira pas à rapporter toute la monstruosité de cette période de l'année 1991.

«Renoncez à toute espérance, vous qui entrez.»

Dante - ***La divine comédie - L'Enfer -***

«Pour moi, j'appelle terreur tout régime où les citoyens
soustraits à la protection de la loi
n'attendent plus la vie ou la mort
que du bon plaisir de la police d'Etat.»

G. Bernanos - Les grands cimetières sous la lune

VIEILLES HANTISES, QUAND ON VOUS REVEILLE !

J'avais pensé que la page était tournée. Que ce n'était plus qu'un souvenir lointain... un mauvais souvenir.

Bientôt vingt ans, ce voyage au bout de l'horreur qui, néanmoins, telle la cicatrice d'une vieille plaie douloureuse, resurgit à tout instant, se rappelle à vous, vous hante et vous habite. Mais dont la distance, par le temps qui passe, vous soulage un peu plus chaque jour ; chaque semaine qui s'écoule ; chaque mois qui tourne ; chaque année qui s'efface. Et l'avance de l'âge. Bientôt vingt ans. Et on fêtera l'anniversaire de ce jour fatidique de l'enlèvement.

Aussi, quand au bout du fil une voix mielleuse me demanda un jour si je pouvais me rendre sur le champ à la préfecture de police de la Marsa pour « affaire personnelle », mon cœur n'a fait qu'un bond. Comme il y a vingt ans ! Un cœur qui court vers la soixantaine, et Dieu sait ce qu'il eut à subir ! Se précipite devant mes yeux une cascade d'images dantesques.

C'était un mardi. Un 9 novembre 2010. Il était quatorze heures trente. Deux jours plus tôt, le régime célébrait en grande pompe comme à l'accoutumée la prise de pouvoir voilà vingt trois ans !

Préfecture de police dans la région ? La seule que je connaisse et à qui j'ai eu affaire à plusieurs reprises à la suite de ma libération était celle de Carthage.

– Il y a une préfecture de police ici… à la Marsa ?

– Oui, en direction de Gammarth… Juste après le cimetière de Sidi Abdelaziz, avant la pharmacie, répond la voix devenue plus grasse donc plus naturelle. Alors on vous attend ?

– Heu !... Le cimetière militaire français de Gammarth, en haut…

– Mais… mais… qu'est-ce tu vas chercher du côté du cimetière français… Mais en face du cimetière de Sidi Abdelaziz… Tu connais… Juste en face du cimetière…

– OK ! Monsieur, le temps de prendre ma voiture.

Ma voix se reprenait soudain à s'étrangler ! Comme il y a bientôt vingt ans ! Tel le diable qui resurgit au soir de la vie de Faust pour réclamer son âme, les voilà qui se rappellent à mon bon souvenir, et probablement à bien d'autres. Pour réclamer quoi ?... Une génération plus tard ?

Une ancienne villa cossue, bien visible de la route, devenue depuis quelques semaines un camp retranché avec barrières, police de garde et, le soir, gyrophare fixé sur trépied, chevaux de frise et contrôle. Elle se dresse dans toute son opulente laideur à l'extrémité d'une longue pente qui prend sa descente depuis le cimetière français au sommet de la colline de Gammarth et qui dévale sur près de trois kilomètres jusqu'à l'entrée de la ville de la Marsa. Tout comme n'importe quel quidam qui passe devant, j'avais remarqué avec haut-le-cœur cet avatar dans la portion de la route. Sur le fronton de l'entrée, crânement, trône la longue pancarte noire écrite de blanc et

désignant les lieux.

Je gare ma voiture dans le parking, face à la pharmacie, une cinquantaine de mètres en amont de la préfecture. Deux jeunes policiers en faction sur la rue, en avant de l'entrée, devisant. Un troisième, grand gaillard en tenue civile, piétine d'impatience. Qui bondit vers le bâtiment, à ma vue au loin, tandis que je descends de voiture. Il guettait mon arrivée. On devait lui avoir fait étudier mes photos pour me reconnaître immanquablement.

A peine franchi le joug du panneau de l'entrée en vue de traverser le couloir du jardin menant à la porte du bâtiment : « Où allez-vous ?... Mais où allez-vous comme ça ? » beugle une voix derrière moi. Un des deux policiers, sensiblement outré de n'avoir pas été consulté.

– On vient de m'appeler de la préfecture.

– Ah… c'est vous… ?

– Oui… c'est ça !

Il a été donc avisé de mon arrivée lui aussi. Et mon estomac de se remettre à se tordre. Comme au temps de l'interrogatoire. Il y a bientôt vingt ans.

La porte d'entrée, double battant en fer forgé, doublée par derrière d'une porte en bois, largement ouverte.

« Sami Kourda ? »

C'était le jeune policier en civil qui faisait le gué, probablement chargé de m'accueillir et qui semblait maintenant soulagé de me voir. Il m'attend à l'intérieur du bâtiment, dans ce qu'on pourrait considérer la salle d'accueil, sa grande carrure penchée sur un papier au dessus d'un comptoir en dur. Derrière le mur, un policier assis écoute les doléances

d'une vielle dame agrippée des deux mains sur le rebord du comptoir, éplorée. Sur le coup, une pensée brûlante comme le feu me traverse l'esprit : une vieille dame, larmoyante, dans ces lieux, ne pourrait être motivée que pour un fils ou un mari disparu ; signe des temps, soit un opposant de gauche, soit un jeune blogger !

« Ça va, Sami ? Monsieur S. vous attend » lance avec un faux air amical le grand policier en civil, en me tendant la main. Je commence à reprendre confiance : il s'agit probablement d'un complément d'information. Mais… après toutes ces années ?

Une porte capitonnée au fond de la salle à gauche. La porte, entrebâillée. Il passe sa tête à l'intérieur, m'annonce à mi-voix, mais assez audible pour tous mes sens hypertendus et mes nerfs à fleur de peau.

Vaste salle en largeur, avec bureau sur la gauche. Dessus, des dossiers soigneusement mis de côté. Au dessus, la chromo officielle comme il se doit. Derrière le bureau, debout, comme m'attendant, sourire forcé aux lèvres, un policier en civil, rondelet, cheveux grisonnants se faisant rares. Salamalecs courtois ; il me présente un siège et se cale dans son fauteuil. L'autre siège en face du mien est déjà occupé par le jeune policier.

Va-t-il me poser la sempiternelle question posée à toutes les victimes de tous les inquisiteurs du monde : « Sais-tu pourquoi tu es ici ? » Est-elle appropriée maintenant ? Va-t-il me la poser, ce policier réservé et courtois ? Fut-il, à l'époque, une boule de sadisme étatique au bureau, pour prendre des airs débonnaires de joueur de cartes de fond de bistrot une fois dehors ? Je sentais que je ne tremblais pas mais que je devais être aussi livide qu'un cadavre.

– Voilà, Sami… Hem !... Nous aimerions connaître ton adresse ?...

Si ce n'était que cela ! Pourquoi ne me l'avoir pas dit plus tôt !

– J'en ai deux. Celle figurant sur ma carte d'identité, où je passe une partie de ma journée et où je travaille, et celle où je passe la nuit…

– Mais… pourquoi deux adresses ?

– Parce que celle dont vous devez disposer est un ancien appart. Or changer l'adresse sur ma carte d'identité pour l'adresse actuelle à la Cité les pins (le jeune policier se mit à griffonner sur un calepin) signifierait que vous ne pouvez me trouver qu'à la maison où je réside. Ce qui n'est pas le cas. Je passe quotidiennement à l'appart. Vous voyez. Si par besoin je dois me réinstaller dans cet appart et louer la villa, je devrais à nouveau changer ma carte…

– Oui… D'accord… Bon… Laisse-nous ton adresse actuelle…

– Celle de la Cité les pins ?

– Celle où tu passes la nuit.

– Cité les pins, la Marsa… Il y a des gardiens. Tout le monde me connaît. Je fais partie du syndic.

Il tourne un prompt regard vers son subordonné pour s'assurer sans doute s'il prenait note. Comme l'agent barbouillait force papiers sur son carnet, je me demandais pour ma part s'il reprenait ce que je disais ou s'il interprétait ! Le coup d'œil du patron ne lui ayant pas échappé, l'agent a tenu à marquer sa présence de policier zélé et méritant :

– Que fais-tu maintenant, dans la vie, Sami ? lance-t-il, en roulant un œil vers son supérieur puis un autre plus soupçonneux vers moi.

– Je suis à la retraite et bénéficie de ma pension.

– Oui, mais à part cela ?

Que n'ai-je connu, de ce genre de questions alambiquées, posées par les subordonnés pour se faire bien valoir par leurs supérieurs ! De jeunes inspecteurs qui se poussent du col devant le patron et qui vous entortillent de questions absurdes et spécieuses ; pouvant aller parfois jusqu'à la provocation pour vous faire sortir de vos gonds. Le remède : les prendre par les cornes pour leur faire baisser le mufle. J'ai appris la méthode au feu de l'enfer, de la bouche même des démons.

Monsieur, je sais que vous faites allusion à mon arrestation d'il y a vingt ans. Vous étiez probablement au primaire à l'époque. Moi, à l'époque, j'étais officier supérieur dans l'armée. Et j'ai été accusé à tort de complot contre Monsieur le Président de la République. Mais la vérité a été établie et Monsieur le Président lui-même s'était engagé personnellement pour que toute la lumière soit faite. Voilà pourquoi tous mes droits m'ont été restitués. Si vous retournez aux archives de la Sécurité de l'Etat, vous trouverez tous les détails de ce que j'avance.

On ne trouvait plus rien à redire. J'y étais allé un peu trop fort dans l'exagération et, dans mon numéro, j'avais décerné un brevet de vertu et de magnanimité au tyran qui ne pouvait que les obliger à ne pas m'embêter outre mesure.

Le préfet de police s'était levé. Il allait et venait devant son siège comme voulant mettre fin à cet entretien et se débarrasser de moi au plus vite. Je ne demandais pas mieux.

Quelque chose me disait que cette trogne, je l'avais vue quelque part. J'y suis ! C'était quelques mois après ma libération... Où ?... Probablement aux renseignements généraux... Où j'avais dû tenir presque le même langage pour répondre à des questions aussi ineptes – Pour s'assurer de mon état d'esprit, en fait. Il semblait m'avoir reconnu au premier coup d'œil. Mieux, en trouvant mon nom sur sa liste informatisée des noms catalogués depuis deux décennies comme personnes pouvant présenter un danger pour l'Etat. Mais il n'a nul intérêt à me le faire savoir ou à rappeler ces retrouvailles.

Il pointe un œil malin de mon côté, je soutiens son regard directement. On s'est compris. Il me tend la main. Son adjoint, pour ne pas être en reste, me tend les deux bras, se confond en salamalecs, court vers la porte de toute sa corpulence, puis m'accompagne jusqu'à l'extérieur.

Cet incident, banal en apparence, leva toute inhibition, tout blocage psychologique, tout scrupule pour me mettre à écrire ces pages. Il me décida en définitive à franchir le Rubicon de la pusillanimité.

L'ENLEVEMENT

Onze heures vingt.

Encore vingt minutes et je ferme le bureau, pensais-je en traversant les dédales de couloir de l'hôpital militaire de Tunis, tout en consultant la petite montre de ma fille aînée Emna. Elle l'avait glissée la veille dans la poche du pantalon de mon uniforme pour bien me rappeler de lui en changer la chaînette qui ne fermait plus. C'était samedi, et le travail administratif devait prendre fin en principe à treize heures trente. Mais à midi, pratiquement, la plupart du personnel administratif militaire et civil fermait les bureaux, laissant le soin au personnel subalterne de permanence de gérer les affaires courantes. Et moi, à midi trente, je devais être devant le bureau de ma femme, rue Alain Savary.

Je venais de raccompagner ma tante maternelle à la voiture de sa belle-sœur qui l'attendait devant l'entrée des ambulances. Trois jours plus tôt, je l'avais fait admettre au service ophtalmologique pour une opération de la cataracte.

– Tu passes me voir cette après-midi avec Dhouha et les filles, fit-elle dans un murmure, près de l'oreille, tandis que je l'aidais à s'asseoir sur le siège avant.

– Oui, bien sûr. Prends soin de toi… avec cette chaleur. N'oublie pas tes médicaments.

Sa frêle silhouette se laissa aller sur le siège avant. Son sac à main contenant son linge ? « Le voici, derrière, OK ? ». Léger baiser sur son front, tout en évitant de toucher le large pansement qui entourait son œil droit. Son visage et ses mains qu'elle essayait d'éponger avec du papier mouchoir étaient moites de sueur.

Tu passes me voir. Elle insistait. Avec un rictus en guise de sourire, le large sparadrap tirant sur la peau. Un dernier geste de la main. Je réponds par le sourire et un : « Allez, bye-bye. A tantôt ».

Une chaleur étouffante régnait à l'extérieur du bâtiment. C'était le 18 mai 1991 et l'uniforme d'hiver devenait insupportable. Vivement le bureau pour que je me mette en bras de chemise !

Le hall d'entrée des ascenseurs du premier étage : enfin, l'air frais climatisé qui ranime votre énergie ! La galerie vitrée. Le hall de réception et les queues des patients qui s'inscrivent pour les consultations. Les quatre marches pour le dernier couloir qui donne sur mon bureau. Je pousse la porte coupe-feu. Droit devant, au fond du couloir, dans le petit hall à large baie vitrée, face à mon bureau : un civil rondouillard en costume cravate. Un soldat du contingent de la garde de la porte d'entrée de l'hôpital à ses côtés, comme l'ayant accompagné pour lui montrer le chemin. Le civil semblait brûler d'impatience, tellement il se dandinait d'une jambe à l'autre tout en se donnant de légers coups de poings au creux d'une main puis de l'autre. Il devait être là depuis plus d'une demi-heure. Ayant quitté le bureau presque quarante minutes plus tôt pour rejoindre ma tante dans sa chambre, régler son hospitalisation puis la raccompagner jusqu'à la sortie.

A ma vue, le soldat de loin fit un geste en ma direction en

bafouillant quelques mots au civil, le salua, prit la direction du couloir. C'est donc un militaire. Arrivé à ma hauteur : « Il cherchait votre bureau, mon commandant ». Je réponds à son salut, le remercie.

Le cœur se prend soudain à battre à se rompre : Et si c'était un de ces officiers qu'on envoie chargé d'une mission d' « enlèvement » ! L'idée traverse mon esprit comme l'éclair. Depuis plus de deux mois, un vent de panique soufflait sur toute l'armée sans que personne ne sache de quoi il s'agissait ni comment réagir. Le ministère de la Défense, avec son cabinet et ses états-majors et la Sécurité Militaire, ont été mis en état d'alerte depuis le début de la guerre du Golfe, mais le degré d'alerte, au lieu de baisser avec la fin du conflit, avait augmenté : on commençait à arrêter des militaires à tour de bras. Des officiers disparaissaient, soit en accompagnant d'autres officiers de la Sécurité Militaire venus les chercher, soit tout simplement convoqués de la manière la plus officielle par la Sécurité Militaire « pour mission confidentielle ». Le point commun à toutes ces disparitions : elles se faisaient de jour, quand l'officier concerné venait sur son lieu de travail ! Le plus troublant, c'est que cela arrivait dans le sillage d'une vaste chasse à l'homme lancée contre le mouvement islamiste et ses militants, sympathisants et supposés tels.

Personne n'osait parler d'arrestation ; même nos collègues du tribunal militaire ne disposaient d'aucun élément légal ou valable qui pût expliquer de façon claire cette situation. Mais à l'hôpital militaire, les langues commençaient à se délier, et les soupçons d'arrestations massives par la Sécurité Militaire sur ordre verbal de la Sécurité de l'Etat du ministère de l'Intérieur envahissaient tous les bureaux de médecins, tous les services, tous les étages. Des dizaines d'officiers, des différentes armes, dont des amis, avaient été ramenés de nuit de la Sécurité d'Etat

par des policiers en civil, en piètre état, certains comateux, la plupart polytraumatisés. Quelques-uns au service de neuropsychiatrie au onzième étage, en dépression aiguë ou en plein délire hystérique. Ils étaient gardés individuellement nuit et jour par roulement par des équipes de policiers en civil. Deux jours plus tôt, le capitaine Lellahoum Lajnef, une collègue du personnel féminin du service administratif de l'hôpital, m'avait appris que son mari, le capitaine Hédi Lajnef n'était pas rentré, et que le soir on était venu perquisitionner dans son appartement et prendre tous ses objets militaires.

– Salut, lançai-je avec le sourire de circonstance tout en ravalant mon trouble.

– Bonjour, mon Commandant.

Il répondit sur le même ton, d'une voix faussement détachée, tout en continuant à se balancer sur ses jambes courtes, mais cette fois-ci en jouant de la tête à droite et à gauche et non plus des mains. Il avait un air emprunté qu'il forçait à rendre naturel. Je l'invite à entrer. Je me mets derrière mon bureau, l'invite à prendre un siège. Une moue me fit comprendre qu'il préfère rester debout. De la baie vitrée, un regard qu'il voulait neutre balaya la vue grise et blafarde qui s'étendait devant lui : en face, de l'autre côté de l'autoroute grouillante de voitures, le cimetière Al-Jallaz et sa haute colline blanche de tombes, portant son regard minéral sur tout ce monde alentour. Une boule me tordait l'estomac et remontait vers ma gorge. Mais non ! Garde ton calme ! Ne trahis pas tes soupçons insensés !... Pourtant cette masse d'officiers qui gisent dans des chambres interdites d'accès dans tous les étages, même dans les services gynéco et pédiatrie, c'était bien comme ça qu'ils avaient dû être abordés ?... et ces trois cadavres dans la morgue, au fin fond de l'hôpital, tout écrabouillés...

– Est-ce que vous me reconnaissez, mon commandant ?... J'ai été un de vos jeunes à l'Académie Militaire... Vous avez été un des instructeurs de notre promotion... Je suis le commandant Tahar Khaldi. Maintenant je suis à la SM.

Le sigle pour désigner la sécurité militaire. Je ne le reconnaissais pas. Peut être en plus mince et en plus jeune le reconnaîtrais-je ? Dans cet accoutrement civil tout rembourré de rondeur, avec une taille au dessous de la moyenne et ses Ray Ban qui avalaient la moitié de la rondeur de son visage !... Des centaines de jeunes officiers avaient été formés par mes soins quand j'étais soit jeune élève à l'académie militaire soit plus tard comme instructeur à l'école des spécialités à Bou Ficha, près de Hammamet. Je m'en voulais pour cette négligence. Le voilà, lui, à la sécurité militaire, envoyé sûrement en mission (et ma gorge de se nouer !) et moi à attendre l'ordre verbal de cette mission.

– Voilà... Le colonel Yaïche m'a envoyé vous dire de passer le voir... C'est au sujet de l'étude que vous avez faite sur la réorganisation de l'hôpital... Vous vous rappelez...

– ...

– Il m'a demandé de vous accompagner à son bureau, à la direction de la Sécurité Militaire, pour le briefer sur le sujet, car il compte le présenter lundi à Monsieur le Ministre, lequel doit le présenter à Monsieur le Président de la République pour approbation.

Le ton est devenu plus officiel, plus péremptoire. La gêne semble avoir disparu.

Le projet : une étude sur le système de sécurité de l'hôpital en cas d'attaque par un groupe terroriste, de prise d'otage ou d'incendie de cette tour de onze étages. Le projet a été élaboré

conjointement avec des officiers de la Sécurité Militaire sous ma supervision. Une fois bouclé, envoyé au ministre de la Défense, qui l'a renvoyé à la Sécurité Militaire, qui a reçu pour instructions de l'emballer dans une boîte à archives et de l'oublier au fond d'un placard. Maintenant, le voilà qui resurgit comme un diable de sa boîte ! Cela sentait le soufre !

– Je passe un coup de fil à ma femme, dis-je d'une voix que je sentais qui s'étranglait, et tout en composant le numéro : Je passe la prendre le samedi à treize heures... Vous voyez...

– Hem, hem !

Ma femme, au bout du fil, est perplexe : Maintenant ?... le samedi ?... et mes parents chez qui on déjeune le samedi ?... et comment faire pour rentrer avec les filles ?... « C'est comme ça, Dhouha ; les ordres... Je vous rejoins près... Prends soin des filles. »

Samedi est le jour où les frères et sœurs de Dhouha et leurs enfants se retrouvent chez ses parents pour déjeuner en famille.

Je prends ma casquette, range quelques documents qui traînent sur le vaste bureau ; les œuvres complètes de Montesquieu en un seul volume que je pose sur le retour ; il n'avait pas lieu de se trouver ici, pourtant j'étais arrivé, faute d'activité intense, à le lire jusqu'à arriver aux « Pensées ». Il faut dire que je ne comptais pas mes heures et que mon emploi du temps n'était pas très chargé. Je glisse dans mon porte-document mon portefeuille avec dedans mes papiers d'identité, prends les clés de la voiture et de la maison traînant sur le bureau.

C'était une 304 Peugeot banalisée de la Sécurité Militaire. L'officier conduisait lui-même. Il m'ouvre la portière de l'intérieur ; me forçant à un air décontracté, je baisse la vitre.

Soudain, pris d'un angoissant pressentiment : « Un instant, j'arrive ». Ma voiture, garée une dizaine de mètres de là, je la rejoins tout en gardant mon sang-froid, dépose dans le coffre mon porte-document, glisse dans la boîte à gant les clés de la voiture et ceux de la maison, ferme toutes les portières sauf celle de droite arrière. Je pensais devoir effectuer ces petites opérations si jamais l'impensable survenait ! Dieu fasse que mes soupçons soient vains ! Que je me trompe ! Que je panique pour rien !... Mais l'air lisse de ce commandant ; ces réponses préparées d'avance...

Arrivé à hauteur du rond-point menant au ministère de la Défense, je m'attendais à le voir prendre le tournant qui y mène... Non ! Il poursuit tout droit. Je voulais lui faire remarquer que la direction de sa Sécurité Militaire à la noix était là en prenant le tournant, que son Yaïche de colonel était au ministère...Mais ma gorge se nouait et séchait d'effroi. Un pressentiment sinistre commençait à me paralyser les membres : et si je faisais partie du lot !...

Bab-Saadoun, la caserne des télécommunications : une aile y est aménagée en caserne intérieure avec miradors et barbelés, pour abriter l'antenne renseignement de la sécurité militaire. De l'extérieur, on y accédait par une petite porte blindée. Caméra de surveillance, interphone et sonnerie. On ouvre.

J'y étais venu nombre de fois, convoqué par le colonel Khalfi ou le colonel Kamoun, des directeurs dans ces services de renseignements, pour des rapports verbaux particuliers sur des médecins militaires ou des civils travaillant à l'hôpital. Je ne me souviens pas avoir mis en doute une seule fois le sérieux, la compétence ou l'intégrité d'un seul parmi plus d'une dizaine d'entre eux sur lesquels j'avais eu à donner un avis, ni avoir été la cause directe ou indirecte d'un quelconque préjudice.

D'ailleurs aucun d'entre eux n'avait été victime de l'épuration. Généralement, après la réunion, quand je rejoignais mon bureau, de mon propre chef et sans en référer à quiconque, je convoquais l'intéressé pour le mettre au courant des griefs ou des soupçons portés contre lui.

Je croyais qu'il allait me prendre au bureau du colonel Khalfi, au fond d'un dédale de couloirs sombres et humides. Ce fut le premier bureau rencontré qui me reçut. Il était vide. Un cendrier sur le bureau avec mégots et cendres. L'occupant avait-il déserté les lieux en apprenant mon arrivée ? L'inquiétude me gagnait de plus en plus.

« Un instant et j'arrive », m'avait lancé, guilleret, le grassouillet accompagnateur à travers l'embrasure de la porte qu'il prit soin de tirer sans la fermer. Heureux de m'avoir amené sans encombre ?

L'instant dura plus d'une heure. Entre-temps s'échafaudaient les plus cauchemardesques scénarios. Car j'étais quasi-certain maintenant qu'il s'agissait d'une affaire de sécurité qui me concernait. De quel type de sécurité ?... D'Etat, cela va sans dire ! Bon Dieu !... J'ai failli hurler dans cette pièce sombre et sans fenêtre. Ai-je la tête de quelqu'un qu'on amène ici pour des mesquineries ou des affaires de gaudriole ?... Toute l'armée me connaît de réputation au point que j'étais devenu l'un des rares loups blancs à être pris pour modèle... Non ! On m'a amené ici dans le cadre de cette vague d'arrestation d'officiers... Et mon sang de se glacer. Mais pourquoi ?... Il faudrait bien répondre à une de leurs questions ?... Laquelle... Quoi ?... Qui... ?

Les couloirs étaient pavés de carreaux blancs et devaient résonner sous l'effet des souliers en cuir grossier noir. Mais je ne l'avais pas entendu arriver, quand il ouvrit grand la

porte, l'adjudant-chef Ali. « Voulez-vous me suivre ? » glisse-t-il d'une voix basse et un sourire de surface. Le commandant rondouillard, où était-il passé ? Pourquoi ce sous-officier, que je connaissais pour le voir souvent soit là, à la Sécurité Militaire, soit à l'hôpital pour consultation. Il n'a pas salué, ni prononcé « mon Commandant » ! Mais les yeux étaient fuyants et l'air embarrassé, tenant dans la main une chemise rouge remplie de papiers. Il me tourne le dos vivement, je le suis. On fit le chemin inverse. Porte blindée d'entrée ; couloir ; succession de portes fermées sur les deux côtés, de l'intérieur transpirait un brouhaha général : on interrogeait. Derrière toutes ces portes ? Un samedi après-midi ? Je me suis rappelé la campagne d'arrestation, l'état d'alerte exceptionnelle pour le cabinet du ministre, des chefs d'états-majors et de la Sécurité Militaire. Au milieu du couloir, sur la gauche, une porte ouverte, salle vide : il entre, je le suis. D'habitude, par égard pour la hiérarchie, il devait m'inviter à entrer en premier. Il a dû recevoir des instructions en ce sens. Qui plus est, des caméras de surveillance le pistent dans chaque couloir. Instructions ! Mais sur quoi ? Pourquoi ? Cette attitude entourée de mystère depuis l'hôpital, à quoi jouent-ils ?

Un bureau face à la porte, avec un fauteuil cuir pivotant derrière et des sièges en cuir devant. Une petite pièce attenante sur la droite, avec une petite table, probablement le retour du bureau, et deux chaises en bois. Il pose la chemise, tire une chaise sur le côté, je prends place en face de lui. Il ouvre grand la chemise, se prend à fouiller dans la liasse d'imprimés.

– Ali ! Que se passe-t-il ?

Les mots sont prononcés sur le ton le plus neutre mais imprégnés d'une nuance d'amitié hiérarchique. Qui ont dû avoir un effet immédiat : il pousse un bref soupir tout en

évitant de me regarder dans les yeux.

– Voilà ... C'est des imprimés que je vais remplir... Je vous pose une question ...

Je le sentais peiné de me répondre franchement. Quant au questionnaire, je connaissais la musique : on remplissait cette paperasse de renseignements pour l'envoyer au directeur général pour avis ; pour mon cas et compte tenu de cette chape qui s'était abattue et qui ne voulait pas encore dire son nom, c'est au ministre de la Défense qu'on devrait l'envoyer... Oui, mais tous ces gars qu'on envoie par cortèges de voitures au ministère de l'Intérieur... Donc le ministre de l'Intérieur va être saisi... Donc...

Nom, prénom, adresse, situation familiale, études, stages...

– Vous priez ?

– Affirmatif.

– Comment avez-vous appris à prier ?

– L'armée m'a donné l'ordre d'apprendre à prier.

Maintenant il ose me regarder dans les yeux, de ce regard sceptique et éberlué de quelqu'un qui vous demande l'heure et à qui vous répondez en lui récitant des vers. Le stylo noir, suspendu au dessus de la case correspondante à griffonner.

– S'il vous plaît, écrivez ce que je vous dis... Eux, ils savent...

– Hum !... Si vous le dites !

Le voyage de promotion, en quatrième année à l'académie militaire, nous avait été offert par l'Arabie Saoudite. Seule condition : apprendre à prier. Je n'ai plus cessé depuis lors.

– Voyages : Avez-vous été en Afghanistan... En Iran...

Au Pakistan...

– La dernière fois que je suis rentré de voyage, c'était des Etats-Unis avec femme et enfant... Et nos passeports se trouvent ici... à la Sécurité Militaire.

Il savait pertinemment qu'un militaire ne pouvait garder par devers lui son passeport ni celui de son épouse et de ses enfants une fois rentrés de voyage. Mais il avait une tâche à remplir, il la remplissait. Alors que moi, j'essayais de raisonner avec une conscience panique tout en feignant la sérénité d'âme : c'était encore plus stupide.

Une série d'autres questions aussi farfelues que triviales passèrent : cafés que je fréquentais, livres que je lisais, en quelle langue... Je ne me faisais plus aucune illusion sur mon sort : j'étais bel et bien embarqué dans cette mystérieuse affaire dont on percevait la dévastation mais dont on ne comprenait pas l'origine ni les causes. L'étiologie du mal comme disent les médecins.

– Affinité avec un quelconque parti d'opposition ?

Dans d'autres circonstances, je lui aurais ri au nez. Nous avons des partis d'opposition maintenant ? Mais c'était une rubrique imprimée à laquelle il était tenu d'écrire une réponse. « Négatif ».

– Une opinion politique personnelle ?

C'était donc ça ! Une partie du voile commençait à se lever, et mes soupçons à se confirmer : une affaire politique ! Avec toute l'énergie du désespoir, ma cervelle se mit à imaginer la question clé de la fin, à laquelle une réponse massue triturait mes méninges, en parallèle avec les réponses aux questions stupides qu'il me posait. Une réponse qui devrait faire réfléchir,

non ces sous-fifres d'exécutants de directeurs militaires, mais les politiques ; avant toute décision... de m'envoyer au ministère de l'Intérieur... pour subir ce qu'ont subi...

– Celle de notre régime politique. De Monsieur le Président de la République.

– D'autres opinions politiques ?

– Aucune. Que des opinions et des idées sur l'armée, l'art militaire, la stratégie, la géostratégie...

Il notait tout scrupuleusement, mais ne semblait pas comprendre grand-chose de toutes les banalités qu'il écrivait. C'était une formalité qu'il remplissait, et moi je devais sacrifier à ce jeu d'épouvantable idiotie.

– Affinités avec les courants d'idées de l'intérieur ou de l'étranger ?

Un profane croirait qu'on tournait autour du pot, en fait c'étaient des questions à répétition sous différentes moutures. Lors des analyses des déclarations, on essaierait d'y déceler des contradictions. En théorie. Donc la question en apparence semblait vague, à laquelle il n'aurait su donner lui-même d'explication, mais je voyais qu'il se rapprochait irrésistiblement de la question que j'attendais. « Négatif ».

– Des idées personnelles ? Quelles qu'elles soient ?

« Aucune ! ». C'était faux ! Du temps où j'étais jeune officier, je débordais d'énergie dans mon travail, mais aussi je lisais toujours beaucoup en français, notamment des livres d'histoire, de philosophie et la littérature classique. Grâce à un petit poste radio pile-secteur offert par un oncle l'année du bac, je m'informais continuellement sur le monde à travers les chaînes radio françaises, britanniques, suisses et

la VOA américaine. Depuis l'adolescence, je n'avais cessé d'accumuler un syncrétisme d'idées qui, avec le temps et l'âge, allaient évoluer et décanter en un éclectisme intellectuel et philosophique. Prier et avoir des idées pouvaient devenir dangereux pour la carrière d'un jeune officier dans un pays comme le nôtre. Mais à l'époque, le pays était dirigé par le président Bourguiba, un homme politique qui avait le sens des idées ; et le pays bouillonnait d'idées. A la veille de ma promotion au grade de capitaine, une dizaine d'années auparavant, et sur ordre du ministre de la Défense de l'époque, Slaheddine Baly, le chef d'état-major m'avait convoqué pour me rappeler à l'ordre et me montrer plus discret. Un officier de la Sécurité Militaire m'avait expliqué alors que des rapports me concernant n'arrivaient pas à me cerner, tellement contradictoires, mais qu'il fallait « se la boucler pour ne pas être étiqueté ». D'autant plus que j'étais instructeur à l'école de spécialité et que les jeunes sous-lieutenants et nombre d'autres officiers me prenaient comme modèle de référence. Depuis lors, je m'étais replié sur moi-même, rompant avec l'«intello-militaire inconséquent » comme m'avait qualifié le ministre.

Plus tard, après le coup d'Etat de novembre 1987 qui avait porté Ben Ali au pouvoir, j'apprendrai que ceux qui avaient le plus intoxiqué la Sécurité Militaire par de fausses informations sur nombre d'officiers étaient des militaires relevant de ses services, ayant des rapports avec le mouvement islamiste, de l'aveu même de l'un d'entre eux, au cours de nos rencontres dans les salles d'arrêt du tribunal militaire lors du long procès de l'été 1992. Une manière de donner le change et de brouiller les pistes. Avec du recul, c'est de bonne guerre !

– Dans votre famille, autour de vous, avez-vous des islamistes ?

– Négatif.

– Dans votre famille, avez-vous un proche qui a été militant au cours de la lutte pour l'indépendance ou bien qui est maintenant militant pour le parti du Rassemblement Constitutionnel Démocratique ?

Le parti au pouvoir. Plutôt, qui s'emploie à donner une légitimation au pouvoir usurpateur. La question que j'attendais ! Il s'agit maintenant de sortir les noms de parents qui furent proches du régime de Bourguiba, et ceux qui actuellement sont proches du pouvoir. Tels les naufragés de la Méduse qui s'agrippent désespérément au radeau pour ne pas être engloutis par les flots, je m'accrochais à cette question idiote comme pouvant me sortir de cette déroutante histoire.

– Tous mes parents ont été des militants pour l'indépendance et membres du Néo-Destour au cours de la lutte de libération. Le père de mon beau-père, cheikh Mohamed Hédi Belkadhi, a été le Mufti de la République ; lui et ses frères ont été des activistes du Néo-Destour. Aujourd'hui, le plus proche de Monsieur le Président, un de ses gendres, est un mien cousin. Quinze jours plus tôt, j'ai envoyé par ses soins à Monsieur le Président une lettre lui demandant d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre pour mon retour à l'Etat-major.

Pour cette ultime rubrique, je me rendais compte qu'il prenait un soin tout particulier à noter in extenso mes déclarations, quitte à sortir du cadre rectangulaire et déborder dans la partie vide en dessous.

– Une suggestion, mon Commandant ? laisse-t-il filtrer dans un murmure soudain bienveillant, le nez enfoncé dans son papier, comme pour prévenir toute suspicion de prévenance complice, mais où le ton, le regard et les mimiques du visage exprimaient la plus affligeante des sympathies.

– Veuillez noter, Ali, que j'ai toujours été un militaire exemplaire, que j'ai constamment soutenu le régime de mon pays, que je n'ai jamais porté un quelconque préjudice matériel ou moral ni aux institutions ni à la personne de Monsieur le Président de la République. Bien au contraire. Pour des raisons aussi bien éthiques que professionnelles.

Sur une feuille blanche, il jette quelques mots, s'affaire sur l'amas de papiers noircis sur la table puis, d'un geste rapide, tourne vers moi la feuille qu'il vient de barbouiller furtivement : « Dieu vous aide ! » Qu'il récupère ensuite pour la plier en quatre et l'insérer dans la poche intérieure de sa veste.

Il sort, la chemise remplie de cet amas de papiers barbouillés, sans dire un mot.

C'était ça donc ! Une affaire politique !... Et ce « Dieu vous aide », volé aux regards des caméras et aux oreilles indiscrètes... Mais quoi au juste ?...

Cinq minutes à peine écoulées, que se présente devant la porte le commandant rondouillard, une serviette noire sous le bras. Derrière lui, deux sous-officiers eux aussi en civil. Il m'invite à le suivre. Les deux autres militaires emboîtent le pas.

Dehors, la voiture 304 blanche. Au volant cette fois-ci un caporal en civil. Le commandant se place dans le siège avant, les deux autres, l'un m'ouvre la portière, puis monte après moi, l'autre s'est déjà engouffré par l'autre portière pour s'y caler. Tous sans dire mot. La voiture démarre, ayant reçu préalablement des instructions. Une peur panique me tord les entrailles. Je ne voulais pas laisser paraître cette sensation démentielle de l'affolement sur mon visage, dans mes gestes ou dans mes paroles. Mais je n'en pouvais mais. A tout le

moins, je sentais un froid glacial agiter tous mes membres. Je devais être d'une lividité cadavérique.

On ne roule pas longtemps : nous rejoignons les aqueducs de Bab Saadoun ; quelques détours, rue du commandant Béjaoui ; puis nous voici devant l'antenne renseignement de la Sécurité Militaire. Une vieille villa de style colonial qui avait hébergé le premier ministre de l'époque au lendemain de l'indépendance. Du doigt, le commandant indique qu'il faut faire le tour de la propriété. Nous contournons le mur de clôture qui donne sur trois rues. Une large porte métallique. Le chauffeur descend, sonne, fait un geste amical à la caméra de surveillance fixée face à la porte. Les deux battants s'ouvrent automatiquement. L'ancien parc, tout défoncé, transformé en grand parking. Droit en face, à quelques mètres, cinq marches pour accéder au perron du bâtiment administratif de la Sécurité Militaire par derrière. Le long du mur du parking, des cellules ont été aménagées dans ce qui fut une dépendance ou un pavillon pour militaires aux arrêts, pour interrogatoires.

Le commandant, sans paraître prêter attention à ma présence, se précipite en direction des marches, serrant contre lui sa serviette. Pensant devoir le suivre, j'allais lui emboîter le pas.

« Non... par ici... mon Commandant » dit le sous-officier sur ma gauche. Celui de droite ? Je me retourne, il se tenait tout au fond, debout devant une des cellules, la plus extrême, du côté du tournant de la rue. Les espoirs les plus ténus auxquels je m'accrochais depuis le début venaient de s'effondrer. Et avec eux mon cœur, mon esprit, ma mémoire, mon moi. Je me sentais chanceler de vertige, mes pieds se dérobaient sous moi. Non ! Il fallait sauver la face. Faire semblant de garder mon sang-froid dans le flou énigmatique. Garder un semblant de dignité.

La porte en bois claque dans mon dos. Une clé la bloque à double tour. Les jeux sont faits ! Ton radeau de la Méduse vient bel et bien de sombrer ! Toutes tes déclarations, paroles en l'air ! Pour des moulins à vent ! Ah ! Je commence à m'expliquer ton air bienveillant, compassionnel Ali !

Une pièce étroite, avec une petite table au milieu, flanquée d'un fauteuil bancal au cuir usé de tous les côtés au point de laisser apparaître le rembourrage. En haut du mur donnant sur la rue, une fenêtre, plutôt le tiers de ce qui fut une grande fenêtre, les deux tiers étant cimentés par le bas. D'épaisses barres bouchaient ce fragment de fenêtre, le reste disparaissant dans le ciment. Je pouvais voir un bout de ciel et une tranche de balcon de l'étage d'une maison de l'autre côté de la rue transversale à celle qui donne sur le parking. Comme un fou en cage, je me mets à tourner en rond. En comptant les carreaux de vingt centimètres, la cellule devait mesurer neuf mètres carrés.

Mes idées s'enchevêtrent, s'embrouillent, se précipitent ; tous les cataclysmes du monde se concentrent en ma personne entre les quatre murs, s'écroulent sur moi. Ma femme ! Mes filles ! Les parents ! Tout le monde va commencer à s'inquiéter... Mais où veulent-ils en venir maintenant, après l'interrogatoire ? Qu'attendent-ils de moi au juste ?... Mon Dieu !... pourvu que ça ne soit pas...

Soudain, entre les barreaux, de cette partie de balcon d'étage, une fille. Comme Saint-Exupéry presque mourant dans le désert, un espoir insensé renaît à la vue du bédouin : appeler la fille, la supplier d'informer mes proches où je me trouve, leur dire de ne pas se faire de soucis, de patienter... Dans ma folle désespérance, je me précipite sur le mur : la portion de fenêtre est trop haute. Je pousse le fauteuil contre

le mur, le transformant en tremplin, j'arrive à m'agripper aux barres assez espacées pour faire passer un bras. Tel un singe, je me contorsionne de tous mes membres, arrive à m'agripper de mes deux mains, à poser un pied sur le rebord cimenté. Une victoire sur l'Everest ne m'eût pas procuré la sensation que j'éprouvais par cette victoire sur ce mur et sa fenêtre sur mesure.

Rapide coup d'œil sur les deux côtés de la rue, en collant ma joue droite puis ma joue gauche contre les barres cuisantes par le soleil : des hommes en tenue de campagne noire armés de fusil d'assaut. La police d'intervention rapide du ministère de l'Intérieur. Ils bouchent à droite l'entrée principale de la rue. De militaires ? Point. Quelques personnes en costume sombre. Fort à parier que ce soit la police politique ! Dans mon esprit en proie à tous les tourments, je m'étonnais confusément que ce genre de policiers se trouvât dans les parages ; et non la police militaire.

« Hey ! » lançais-je d'une voix étouffée que, dans ma niaiserie, je destinais à la seule jeune fille. Elle enlevait du linge accroché à une corde tendue le long du balcon. Je fais des gestes de la main. Je relance mes « hey » de plus en plus fort. Elle finit par s'apercevoir de moi. Elle semble un instant observer dans ma direction. Puis, vivement, abandonnant le reste du linge, elle fait volte-face et s'engouffre par la porte-fenêtre qu'elle referme derrière elle, en prenant soin de tirer le rideau, pensant sans doute que j'étais un de ces soldats de garde en mal d'une passade... A moins qu'on ne l'ait mise en garde contre ces énergumènes criminels d'en face...

Il fallait appeler quelqu'un ; un gradé ; voir de quoi il retourne... Je me mets à frapper à la porte. Une porte ordinaire en bois avec une serrure dont on a pris soin d'extraire les deux

poignées. Je jette un coup d'œil par le trou de serrure, puis par le trou des poignées : un soldat, probablement la sentinelle affectée à la garde des cellules, courait en direction du bâtiment.

Quelques minutes à peine, il revenait accompagné d'un militaire en civil. Un sous-officier probablement.

– Vous avez appelé, mon Commandant ? fit-il d'un air sombre, les doigts serrant l'une des clés qui a ouvert la porte, les autres pendant le long d'un large anneau métallique. Vous voulez aller aux toilettes ?... On vous apporte à manger.

– Je ne demande rien. Je veux voir le lieutenant-colonel Kamoun comme prévu ou le colonel Khalfi.

– Je vais voir...

– Monsieur, transmettez ce que je vous dis ; c'est sérieux, sinon chacun devra assumer les conséquences de cette situation.

J'avais dit ces mots sur un ton des plus secs et d'autant plus convaincu que je n'avais aucune idée de ce qui se tramait. Mais, de par mon expérience avec les officiers de cet organisme, je sais qu'ils ont une peur bleue de voir leur nom cité de près ou de loin, même comme témoin dans une quelconque affaire, la plus anodine soit-elle, a fortiori politique. Alors, par les temps qui courent et depuis l'établissement de ce régime de suspicion...

Une heure plus tard environ, alors que je tournais en rond comme un ours en cage, un bruit de chaussures se fait entendre, venant en direction de ma cellule.

La porte s'ouvre : le même sous-officier en civil... qui s'efface. Le colonel Kamoun, en civil lui aussi, qui se glisse. Le sous-officier referme doucement la porte derrière lui, nous laissant seuls.

Toujours courtois, avec son éternel petit air souriant, derrière des lunettes de vue légèrement teintées et ses cheveux ondulés courts rabattus vers l'arrière. Papoteur à ses heures. Il aurait fait le parfait acteur de second rôle dans un de ces feuilletons sirupeux égyptiens. Je le regardais dans les yeux à travers sa barrière de verre teintée ; il fallait bien qu'il commence. Nous avions la même taille, moi en plus mince. Nous avions sympathisé depuis plus d'une dizaine d'années déjà. Maintenant, il se devait de prendre un air circonspect, distant et prudent. Il appartenait à cette première promotion de l'académie militaire qui avait donné quelques officiers phares sur lesquels nombre d'officiers des promotions qui suivirent s'étaient modelés pour leur exemplarité.

– Sami, tu m'as demandé, eh bien me voici, finit-il par articuler d'une voix confite dans le sourire. Tu as à me dire quelque chose ?

– Mon colonel, c'est moi qui demande des explications…

– Mais rassure-toi, Sami, juste une formalité administrative routinière et le lundi tu retourneras à ton bureau.

Je connais fort bien ce type de langage. N'ayant pu amorcer une confidence ou une déclaration intéressante, il vous glisse entre les doigts, usant de paroles lénifiantes pour couper court à une discussion qui pourrait se retourner un jour contre lui et devenir compromettante. « Le colonel X (le nom m'échappe aujourd'hui) passera tout à l'heure, vous pourrez lui parler plus en détail… si vous avez quelque chose à lui dire… Mais rassurez-vous, il n'y a pas de quoi s'inquiéter… » La patate chaude qu'il veut lancer à son collègue ; à moins que la visite de ce colonel ne soit déjà prévue ?

Il frappe à la porte. A peine entrouverte, il se glisse vivement dehors.

A nouveau la porte s'ouvre : le sous-officier. Une heure devait s'être écoulée depuis la rencontre avec Kamoun. Il me demande de le suivre. On sort, quelques pas en direction de la grande porte d'entrée, pour entrer dans une nouvelle cellule, la porte à moitié ouverte, comme m'attendant. La porte à nouveau claque, à peine entré.

Moins spacieuse mais mieux aérée. Une large fenêtre à hauteur d'homme, striée d'épais barreaux noirs, aux volets larges ouverts ; juste en dessous, collé au mur, un lit métallique et son matelas enveloppé d'une housse, une couverture et deux draps blancs pliés sur un coussin. Le tout semblait propret. Des instructions en ce sens avaient dû être données ; probablement du ministre. Jamais un militaire de quelque grade qu'il soit ne se hasarderait à avoir des égards envers un collègue dans cette atmosphère lourde de suspicion générale.

L'alerte a dû être donnée dans la famille, qui a vraisemblablement commencé à jouer des relations pour avoir de mes nouvelles.

J'apprendrai plus tard que dès le début de l'après midi, mon épouse avait commencé à remuer ciel et terre, jusqu'au ministère de la Défense, où elle avait été reçue par un général chargé du cabinet du vizir, qui lui a signifié que j'avais été envoyé en mission secrète pour quelque temps. La ficelle était trop grosse pour être prise au sérieux. Alors, elle était allée voir une cousine à moi, mère d'un gendre du raïs. Son fils l'informe que j'étais interrogé dans le cadre d'une enquête ayant trait à la sécurité de l'Etat, et qu'il n'était pas de son intérêt ni du sien qu'elle s'attarde avec l'épouse d'un comploteur, risquant de compromettre tout le monde autour d'elle, lui en premier, fût-il le gendre. Langage convenu de bon ton pour se démarquer d'un pestiféré qui vient de surgir au sein de la famille. Elle le

lui fait savoir en termes si clairs que Dhouha rentre convaincue que mon sort et celui de tous les « comploteurs » était scellé.

Du perron du bâtiment se profile la grande silhouette nerveuse du colonel X. Son caractère toujours impatient et ses jugements expéditifs à l'emporte-pièce l'ont fait apprécier de ses supérieurs. Il fallait maintenant me mettre sérieusement sur mes gardes et commencer à jouer serré.

C'est lui-même qui ouvre la porte.

« Il faudrait coopérer avec nous, Sami ! Les circonstances ne prêtent pas aux tergiversations ! Tu dois me dire tout sur ce qui se trame. Jusqu'à présent, on t'a ménagé. D'autres, on les a déjà expédiés à la Sécurité de l'Etat. Et, tu sais, là-bas on ne baratine pas... » Il n'y était pas allé de mainmorte. De but en blanc, sans les salamalecs d'usage, il me prend à la gorge. C'est sa méthode, son tempérament. C'est aussi son talon d'Achille.

J'avale ma salive avec la difficulté d'un enfant buvant une tasse d'huile de foie de morue. Je sens une boule monter du fond de mon estomac, retournant tout sur son passage et venant boucher mon larynx. La terreur panique de vivre un instant de torture ! Ni le sens de l'honneur de l'officier bafoué, ni la dignité de l'être humain qu'on humilie et qu'on dégrade par petites doses, ni la fierté ou l'amour-propre foulés au pied n'ont effleuré un tant soit peu mon esprit. Des sentiments superficiels au regard du contexte terrifiant dans lequel je me débats. Un tourbillon qui m'aspire et me plonge dans l'obscurité la plus totale. Devant la perspective d'une mort ignoble, les valeurs humaines n'ont plus aucun sens. Seul émerge l'instinct primaire de l'homme : survivre.

Oui, je te connais mon petit bonhomme ! Et je sais à quoi m'en tenir avec un tel langage ! Tu vas me lâcher maintenant.

Faisant un effort intense pour donner une apparence de calme :

– Mon colonel, lui dis-je, vous semblez connaître les tenants et les aboutissants d'une histoire dont la moindre bout m'échappe... Laissez-moi continuer, s'il vous plaît. Vous me faites des propositions, vous me menacez de la Sécurité de l'Etat... Autrement dit si je ne coopère pas, comme vous dites, vous allez me remettre à cette Sécurité qui me fera avouer par des moyens qui feront parler un muet...

– Sami... J'ai reçu des instructions claires te concernant... Monsieur le Président de la République a donné des instructions claires ... Il nous a dit de racler jusqu'à l'os pour éliminer tous les suspects.

Le ton devient moins agressif, je sens que la discussion commence à sentir le roussi pour lui et qu'il aurait aimé en rester là. Mais il a une réponse claire à transmettre de ma part à ses supérieurs, et de là au vizir.

– Autrement dit, pour les envoyer à cette Sécurité du ministère de l'Intérieur ?

– C'est ça, oui.

– Les militaires ; arrêtés comme moi, c'est bien ça ?

– Oui.

– Mon colonel, ce jeu est extrêmement dangereux... et pour tous... Car vous aussi vous pourrez être impliqué dans cette drôle d'affaire... Mais vous aurez peut-être plus de chance que moi... vous aurez assez de paille à leur offrir... Vous aurez eu largement le temps de vous faire une idée de ce qui se trame comme vous dites...

Son visage cuivré prenait des couleurs plus claires. Avec mon teint clair, mon visage devait être aussi jaune qu'un citron pourri. Nous étions sur la même longueur d'onde de la peur.

– Sami, je ne suis pas venu te voir pour subir tes sarcasmes. Ou tu m'aides pour que je puisse t'aider, ou je sors... et tant pis pour toi.

Il s'approche de la porte, le poing sur le battant comme pour frapper pour qu'on lui ouvre. Sa main tremble étrangement. Il a perdu de son assurance et comprend que cette affaire est bien plus complexe et dangereuse qu'il ne s'y attendait.

– Mon colonel, j'ai vu les rescapés de la Sécurité d'Etat à l'hôpital... Beaucoup de médecins m'ont parlé de ce qu'ils ont subi et quels aveux ils avaient été astreints à faire... Croyez-moi, il y a une opération d'intoxication quelque part, et tout le monde est tombé dans le panneau...

Il me regarde mi-pensif, mi-apeuré. D'une voix à peine audible :

– Tu te rappelles Sami, en 87, au lendemain du changement du 7 novembre, (le terme officiel pour désigner la date du coup d'Etat), tu étais au Etats-Unis, à Leavenworth... Tu sais fort bien qu'un de nos meilleurs agents... le sergent-chef Salah el Abdi... était un agent double... Il nous informait sur tous les militaires qu'il approchait à dessein, y compris vous... mais prenait ses ordres de ses chefs islamistes... Il nous a intoxiqués pendant des années... et rendait compte de tout aux islamistes...

Un jeune sous-officier que j'estimais beaucoup pour son endurance, sa capacité au travail et son sérieux. J'ai appris son arrestation et celle d'une cinquantaine d'autres alors que j'étais encore aux Etats-Unis lors de la première purge lancée par le général au lendemain de son putsch.

– Eh bien ! Ce Abdi... il vient d'être arrêté encore une fois par la Sécurité de l'Etat... Il était en résidence surveillée au

Maroc et la sécurité de l'Etat l'a ramené.

– Et il a donné mon nom… encore une fois.

– Je ne sais pas… Ce qui est sûr, c'est qu'il ne cesse de dégoiser des noms… C'est la Sécurité de l'Etat qui le confirme.

– Et vous prenez pour argent comptant tout ce que vous raconte cette police… Alors que vous savez fort bien comment on fait avouer les gens là-bas… D'autant que ce Abdi, une fois arrêté au lendemain du changement du 7 novembre, interrogé par la police de l'Etat, puis renvoyé de l'armée, par quelle logique aurait-il encore des liens avec des militaires en activité, et même de son grade… Vous n'allez tout de même pas me dire qu'il tient sous sa coupe des officiers ; et supérieurs ! Quand même ! Ou qu'il soit en rapport avec eux… Encore moins que les renseignements extorqués des militaires en 1987 à la Sécurité de l'Etat et les faux renseignements dus à l'intox d'avant 1987 avaient été brassés en une extravagante synthèse pour les sortir aujourd'hui en 1991 ?

Il sentait la pertinence de l'argumentation, et c'est ce qui le rendait encore plus blême et à court d'idées.

– Il y a des choses qui nous dépassent…

Un long et lourd silence puis, sur un ton énigmatique comme pour montrer un tout petit bout de l'oreille à un ami : « Hem !... Peut-être… d'autres… militaires… qui auraient parlé… Tu n'as plus rien à dire, Sami ? »

Oubliant mes transes, je me sentais perdre patience devant l'irrationalité de la situation :

– Mais parler de quoi bon sang ! Et pour dire quoi ? ! Mon colonel, pour une fois, essayez d'éclairer ma lanterne par des termes clairs : de quoi me soupçonne-t-on ? Concrètement,

matériellement parlant. Que veut-on savoir au juste de moi ? Pourquoi toutes ces arrestations ?

– Pftt !... Hem !

– Désolé, mais il y a des choses claires et logiques... en toute chose. Transmettez tous mes respects à Monsieur le vizir et demandez-lui de s'assurer s'il n'y a pas quelque part une énorme erreur d'appréciation dans la sécurité...

« Bof ! ». Ses yeux noirs comme du charbon brillaient intensément en me fixant dans les yeux. Il hausse les épaules, comme pour me signifier l'illogisme et l'irrationalité de la situation et l'incapacité du vizir à prendre une quelconque décision devant les instructions supérieures. Il penche la tête vers le sol qu'il balance telle une grosse pendule pour signifier l'inanité de ma demande ; relève à nouveau la tête pour me lancer un dernier regard, songeur, puis frappe à la porte. Qui s'ouvre instantanément. Il avait des raisons de ne plus pouvoir me parler à haute voix.

La nuit, des soupirs, des protestations, des voix étouffées venaient des trois côtés des cloisons de ma cellule. Un nouvel arrivage de suspects dont je ne m'étais pas aperçu. Un plateau enrobé dans du papier aluminium me fut introduit par le soldat de garde : un repas frugal mais propret, directement commandé du mess des officiers de Tunis. Mais l'appétit n'y était pas. Tant s'en faut !

Etendu sur le lit, avec pour compagnons la nuit, les soupirs et mes pensées désordonnées et convulsées, j'essayais de faire le point sur la situation kafkaïenne dans laquelle je me trouvais englué. Je remontais le fil des événements tout en pensant à une éventuelle compromission avec un quelconque militaire qui aurait trempé..., non..., qui aurait eu quelques liens...

Mais avec qui ? Des militaires d'une mouvance politique...? islamiste ?...

1987... Les Etats-Unis... L'école de commandement au Kansas en 1987... Le coup de bluff de Ben Ali le 7 novembre1987... Doublant celui du groupe dit « sécuritaire» prévu le 8 à ce qu'on raconte... Et ce sont des amis qui m'avaient appelé de Tunis pour me mettre au courant que mon nom et celui de plusieurs autres avaient été cités à la sécurité de l'Etat. Que j'avais failli être convoqué de rentrer des Etats-Unis pour m' «expliquer » comme beaucoup d'autres sur place qui furent mis aux arrêts à la caserne d'El Aouina avant d'être relâchés... Slaheddine Baly, le ministre de la Défense de l'époque, était opposé à cette procédure expéditive qui consistait à arrêter des militaires à tour de bras par simple ouï-dire, surtout quand les noms venaient du ministère de l'Intérieur... C'est probablement pour cela qu'il tiendra encore tout juste quelque mois pour être finalement remplacé par ce féal exécutant du nouveau régime, Abdallah Kallel... L'actuel vizir de l'Intérieur !... Oui, Slaheddine Baly, il faut lui reconnaître ce mérite qu'il avait pris sur lui d'autoriser la sécurité militaire à ne livrer à la sécurité de l'Etat que les militaires présumés impliqués dans ce nébuleux et chaotique complot aux ordres de civils de la mouvance islamiste et dont la plupart des noms avaient été révélés par ces derniers. Le régime se rattrape-t-il aujourd'hui en lançant une purge radicale ?...

L'atmosphère dans le pays est empoisonnée par une campagne sans précédent depuis la guerre du Golfe, surtout après l'incendie d'une cellule du parti RCD par trois jeunes activistes, sympathisants islamistes, quelques mois plus tôt. Tout le monde est suspect d'être opposé au régime, à commencer par les rouages du gouvernement et les ministères supposés

être infiltrés. Un plan d'éradication de toute forme d'opposition a été longuement préparé à la sécurité de l'Etat et soumis à l'approbation de son initiateur, le chef de l'Etat, le général Ben Ali. Qu'il a mis en branle au lendemain de l'incendie de la cellule RCD. Maintenant, il suffit d'une dénonciation vraie ou mensongère pour que vous soyez arrêté... Que vous citiez quiconque et il est arrêté. On ne cherche pas la vérité ; mais l'éradication à tout hasard.

Ferais-je partie du lot des gens cités ?... Par qui ?... Pourquoi ?... Soudain une image jaillit dans mon cerveau en ébullition : les notes relevées dans l'ouvrage de Montesquieu sur le retour de mon bureau. Qu'ils les lisent, les agents de la sécurité militaire, et me voilà bon pour être catalogué comme « esprit subversif » et, par la police, comme « islamiste »... La sécurité de l'Etat ?!!! Je n'en menais pas large avec toutes ces fadaises dont on afflige l'armée ; mais de là à les transformer en charges d'accusation !... Pour les transmettre à la sécurité de l'Etat ??? A moins que celle-ci ne m'ait réclamé...

Le lendemain matin, aux environs de neuf heures, un commandant de la marine, petit et mince, se dirige nerveusement vers la cellule sur ma droite. Le commandant Bahri, un camarade de promotion qui a fait marine à partir de l'académie militaire. Il était suivi des deux sous-officiers qui m'avaient accompagné à mon arrivée ici. Impossible de voir quoi que ce soit. Mais les voix basses à l'intérieur, le bruissement de pas, la porte qu'on ne ferme pas, la voiture qui démarre, me laissent supposer qu'on l'a pris ailleurs.

L'après-midi, même scène pour mon voisin d'infortune de droite. Seulement lui, je pourrais le voir s'ils le sortaient.

Posté devant ma fenêtre, j'entendais le bruit de pas qui approchaient. Aux côtés du commandant de marine, un officier, maigre et grand de taille, rouquin, la casquette à la main : le commandant Khedimallah ! Un camarade de promotion. Bruit de voiture. On le prenait ailleurs.

INTERROGATOIRE DE SOURDS

Une belle journée de printemps que ce lundi matin. Le soleil s'étale à travers les barreaux sur toute la surface du parking et du perron du bâtiment. Le personnel disposant de voitures commence à arriver, soulevant des volutes de poussière et de gravats autour d'eux, pour finalement se garer respectueusement chacun dans un emplacement, non marqué, mais semble-t-il connu de tous.

Déjà, le matin de bonne heure, le sous-officier de permanence est venu me prendre à la salle d'eau à l'intérieur du bâtiment: une serviette proprette, un rasoir jetable, un blaireau et un petit tube de crème à raser utilisés sont posés sur la tablette en marbre du lavabo. Sur le miroir, l'image d'une barbe hirsute de deux jours me fait l'effet qu'on aurait devant un portrait avec une grosse flaque de boue sur la face. C'était la première fois que je me voyais ainsi. Que n'aurai-je encore à subir plus tard au point de trouver qu'une barbe non rasée et un corps non lavé d'une semaine sont le minimum nécessaire de l'hygiène corporelle !

Je grignotais une pomme, dessert du dîner de la veille, quand le petit commandant de marine se profile sur le perron des marches du bâtiment. Suivi de près par les deux sous-officiers. Je n'avais cessé depuis mon arrivée d'avoir les yeux

rivés sur cette porte. Les codétenus ayant leur fenêtre sur le parking devaient partager la même angoisse. Lorsque les visiteurs descendirent les marches et obliquèrent à droite en direction de la porte d'entrée, je compris que mon tour était arrivé.

Le commandant, aux côtés du chauffeur ; moi, sur le siège arrière, flanqué des deux autres militaires. Un mutisme chargé de gêne et lourd d'arrière-pensées empesait l'atmosphère. Jusqu'au rond-point menant au ministère de la Défense, je nourrissais le fol espoir qu'on allait tourner... Non, la voiture fonçait droit devant.

J'avais beau garder un semblant de dignité et de sang-froid, la peur grandissante d'être confronté à l'horreur froide des tortionnaires de l'Etat me poussa à bafouiller : « On va où, Bahri ? ».

Et lui, dans un sourire crispé : « Mais ne t'inquiète pas... Juste quelques questions... » C'était comme si je lui avais enlevé un cadenas de la bouche. Ne te mets pas martel en tête. Tout sera réglé ce matin même. Rien de sérieux... Il essayait de me rassurer en glissant tantôt un regard devant lui, tantôt en ma direction. Ce qui n'était pas du tout pour me rassurer.

Une fois proche de la place du 7 novembre, surgit dans toute sa laideur, sur notre gauche, la sinistre bâtisse du ministère de l'Intérieur, avec ses étages et ses bâtiments auxiliaires de sécurité... et de torture derrière. Elle donne l'impression d'une monstrueuse gorgone callipyge écrasant sous ses fesses de béton sombre tout un peuple paralysé par la peur.

La voiture tourne au rond-point de la place et fonce vers la rue Abderrazak Chraïbi : les bâtiments auxiliaires de sécurité du ministère de l'Intérieur.

Le premier bâtiment ! La Sécurité de l'Etat !

La voiture s'arrête devant une grande porte à deux battants blindés ; le chauffeur descend, se dirige vers une petite porte métallique attenante pour visiteurs, sonne. Il en sort un policier armé d'un fusil d'assaut. Il jette un coup d'œil rapide sur le numéro de la voiture, puis sur les occupants, fait un geste amical au commandant et au chauffeur, lesquels lui répondent par un geste désignant la grande porte, une manière de dire : « Un nouvel arrivage à vous déverser, ouvre d'urgence ! »

Les deux battants s'ouvrent lourdement, tirés de l'intérieur par deux autres policiers. Une rue bouchée à l'extrémité et transformée en un large et long couloir poussiéreux et sale, la voiture s'y engouffre. Au bout, elle s'arrête devant le perron du bâtiment. Le commandant descend ; le sous-officier sur ma droite m'invite à suivre l'officier de marine.

De toute mon impuissance, je rassemble mes quelques forces pour me tenir droit dans mon uniforme d'officier supérieur, tout comme on apprenait à l'officier prussien à retrousser ses moustaches et avancer une jambe en avant comme pour une photo-souvenir devant un peloton d'exécution. Pourtant, comme à l'échafaud, je monte les six ou sept marches de marbre terne et usé par les milliers de malheureux qui y avaient traîné leurs souliers depuis l'époque du protectorat. Une grande porte en fer forgé à deux battants. Le commandant sonne. Déclic de la serrure électrique. Il pousse le battant de droite, l'ouvre large, je le suis. A peine entré, m'enveloppe une poignante clameur de plaintes étouffées par les murs. On devait torturer à tour de bras ! Je sens mon sang se glacer dans mes veines, battre les tempes à les faire exploser. Garde ton calme !... Ne leur fais rien paraître de tes angoisses !... Maîtrise tes nerfs !... Mon Dieu... Mon Dieu...

Devant moi, s'ouvre un hall long et large, plongé dans un demi-jour glauque et sonore. Mais dès l'entrée, sur la gauche, court un petit mur en L, à hauteur d'homme, en forme de comptoir, avec une portière entrouverte à l'extrémité. A l'intérieur, un jeune policier en uniforme, debout face à un grand registre ouvert, et un téléphone qui sonne en continu. Il demande la carte d'identité du commandant Bahri. Un autre en civil, un téléphone à la main, assis derrière l'écran d'une caméra de surveillance : nous étions pistés depuis la sortie du rond point. Au milieu du hall, contre le mur de droite, un gros policier en uniforme, comme essoufflé, affalé sur une chaise métallique et s'épongeant le front d'un mouchoir, semblant garder une porte blindée percée en son milieu d'une petite fenêtre fermée et bloquée par une targette. Le guichetier, pensai-je, et à l'intérieur le centre de torture.

L'officier de marine glisse quelques mots à l'oreille du policier en civil... qui lui fait signe d'attendre tout en parlant au téléphone. Autour de moi, tout flotte dans un clair-obscur oppressant, pas trace d'un rayon de soleil. Seule la lumière blafarde d'un jour craintif arrive à pénétrer comme à contrecoeur à travers des lucarnes rectangulaires hautes ouvertes sous le plafond. Des suspensions qu'on dirait sorties d'une usine des années trente, avec le long fil électrique descendant du plafond et le large abat-jour de cuivre blanc, ajoutent avec leurs ampoules ternes à l'air lugubre des lieux. Le policier en civil ne parle plus au téléphone qu'il tient collé contre l'oreille, comme attendant une réponse. L'officier de marine semble suspendu aux lèvres de ce policier, comme attendant une réponse qui le délivrerait. Le jeune policier en uniforme, qui ne me perdait pas de vue depuis mon entrée, répondait au téléphone de manière lapidaire, presque injurieuse, parfois avec une obséquiosité servile ; il devait avoir ses têtes. Je me

tiens à distance de ce manège à trois qui règle mon sort, tout en tentant de conserver un air de fausse dignité, le cœur battant prêt à bondir de sa cage.

« Bien, Monsieur Fethi (?), je les amène à votre bureau », le policier en civil, qui raccroche délicatement, sort de derrière son comptoir, fait un signe au commandant Bahri de le suivre, qui à son tour me fait le geste de le précéder.

Au fond du hall à gauche, une lourde porte métallique. A peine entrouverte, telle la vanne d'un barrage qu'on lève, un torrent de hurlements et de cris sur tous les tons et sur tous les registres m'engloutissent dans la plus effarante des terreurs. C'est donc dans ce bâtiment qu'on torture !... Mais alors la porte du guichetier... Les fameuses geôles ?... Je prends sur moi de ne rien faire paraître, mais je sens mes jambes prêtes à me lâcher. Fais semblant, comme si de rien n'était ! Prends ton air détaché ! Aussi hideusement ridicule serait-ce ! Oublie ! Bouche-toi les oreilles en pensant à... à... qui... quoi...?

Volée de marches ; puis un petit hall avec deux pièces faisant face. Dédales de courts couloirs ; puis deux étages plus loin, toujours escorté en sandwich, pour me retrouver dans un long couloir, sentant l'administration, avec ses portes à deux battants ou à un seul, toutes capitonnées noires. Malgré cet air étouffé et étouffant, il me semble entendre les bruits discordants de cris et de lamentations comme suintant des murs et du plafond. Est-ce dans les bureaux qu'on torture ?

Le couloir fait le tour à droite ; deuxième bureau à gauche : porte grande ouverte. On m'attendait.

« Bonjour, Monsieur Kourda. Enfin te voilà arrivé. »

Très brun, mince et de taille moyenne ce Fethi, pas plus grand que moi, dans un costume bleu marine typique de la

Sûreté de l'Etat, de fines moustaches qui s'estompent avec son teint à première vue. Probablement originaire du sud tunisien. Un de ces officiers de police triés sur le volet pour « mériter » le costume sombre plutôt que l'uniforme et un poste à la Sécurité de l'Etat, d'abord dans les antennes régionales puis, une fois ses preuves faites, à la centrale du Ministère. Les moins privilégiés, dans les renseignements généraux, les services de contre-espionnage, etc....auxquels un grand nombre de suspects politiques et supposés tels auront affaire par rotation : chacun de ces services voulant son enquête, ses aveux et ses dossiers.

Il était debout, sautillant comme sur des braises, tirant sur sa cigarette de nerveuses bouffées, derrière un bureau rempli de dossiers et de paperasse.

Il m'offre une chaise devant lui, une autre pour le commandant Bahri. Notre accompagnateur se place comme au garde-à-vous devant la porte qui me fait face à gauche.

– Sami, on ne va pas y aller par quatre chemins... Sais-tu d'abord où tu es ?

J'avais envie de lui répondre que c'était la même question que l'Inquisition posait aux malheureux qu'elle allait torturer depuis le Moyen Age jusqu'à la révolution française.

– Au ministère de l'Intérieur, fis-je avec une voix que je sentais s'étrangler de terreur, car sachant pertinemment ce que pouvait signifier dans l'imaginaire de tout tunisien le nom de ce sinistre endroit.

– Non, Monsieur ! Ici, c'est la Sécurité de l'Etat.

Mon sang se glaça dans mes veines : il rectifiait le Mal par l'Horreur ! Il savourait son plaisir. Il venait de faire mouche !

Il épiait le moindre de mes gestes, pour ensuite lancer de longs regards perçants sur le commandant qui se tenait sagement calé dans son siège, d'une pâleur cadavérique.

– ...

– Alors, Sami, voilà comment on va procéder : tu es venu en uniforme, tu rentres ce matin même dans ton uniforme pour ton lieu de travail, avec le commandant Bahri...

Mon esprit se hérissait à l'idée que je n'étais plus qu'un nom sans titre et sans grade devant un « monsieur Fethi » qui sautillait de bonheur en m'accusant.

– Pourvu que tu nous parles... du complot contre Monsieur le Président de la République !

– Hein ???... Plaît-il ???...

Et sa petite main nerveuse de se laisser tomber sur le tas de paperasses devant lui, comme il avait laissé tomber ces paroles fatidiques sur le ton vif du policier infaillible, relevant d'un service omniscient. Un coup de massue aussi violemment asséné n'eût pas eu l'effet que produisirent sur moi ces propos.

Depuis le samedi, je sentais qu'un air de complot empestait l'atmosphère autour de moi. Mais diffus, dans les circonlocutions allusives et les sous-entendus de la sécurité militaire, enveloppé d'une brume de mystère pour éviter la compromission. Alors, inconsciemment, je m'accrochais à me figurer un scénario tout aussi flou et inconsistant, mais nullement aussi sinistre.

De là à me figurer un scénario aussi calamiteux !

J'étais encore en train d'avaler cette délirante ineptie quand, de la porte, se glisse un épais personnage, râblé, tout en carré, cheveux brosse accentuant le carré de la tête, nez, main, corps.

Avec la lenteur d'un gros félin en chasse, il se place entre le battant de la porte et le mur.

D'une gorge nouée et sèche, le regardant droit dans les yeux :

« Monsieur Fethi, je ne sais pas de quoi vous parlez. »

Un regard moqueur en coulisse fut sa réponse. Une manière de dire : « A d'autres cette réponse, ce n'est pas avec nous que tu vas nous la faire à l'innocent. Tu es cuit ! ». Il écrase son mégot dans un cendrier, en allume une autre, lance savoureusement un rond de fumée, tout en m'observant ironique. Il jubilait de cette situation.

Le commandant Bahri, poussé par une peur diffuse ou peut-être pour mieux entrer dans les bonnes grâces de ces individus qui semblent avoir carte blanche pour agir à leur guise contre les citoyens, à commencer par les hauts cadres de cet Etat, crut bon d'intervenir :

– Sami, si tu sais quelque chose, il est temps de le dire à Monsieur Fethi. C'est heureux déjà qu'il t'ait promis de rentrer avec moi une fois que tu auras dévoilé les détails de ce complot.

– Bahri ! Si tu es au courant du moindre élément de cette affaire, j'aimerais bien que tu m'éclaires un peu. Voilà trois jours que je me brûle les méninges à échafauder toutes sortes de scénarios, mais celui là, je ne m'y attendais pas. Et tu me connais parfaitement pour avoir été de la même promotion que moi et que je ne suis pas du genre qui fuit ses responsabilités... et que je ne mange pas de ce pain.

Il a dû regretter amèrement de m'avoir apostrophé : son visage soudain d'un livide de mort. Il se lève, écarte ses deux

bras dans le geste de fatale résignation qu'il jette l'éponge ; en réalité, il signifiait qu'il s'en tenait là, évitant de donner prise à une éventuelle suspicion de complicité. « Bon ! Sur ce, au revoir Monsieur Fethi », puis il se précipite vers la porte pour déguerpir.

– Voilà, comme tu vois, ton copain t'amène puis il part en te laissant entre nos mains. Tu as encore le temps de le rejoindre, il me suffit d'appeler le poste de garde, et tu rentreras avec lui.

Je croyais entendre le chantage d'un parrain de la mafia de la drogue dans un film policier américain. Non, j'étais bel et bien au ministère de l'Intérieur de mon pays, traité comme un vulgaire mafieux, pour une affaire des plus obscures et des plus surréalistes. Je croyais vivre un épouvantable cauchemar.

– Tu sais que tu es le seul jusqu'à présent à avoir eu le privilège exclusif d'être reçu ici, et en tenue... Avoue et tu as la parole de Monsieur le Ministre que tu rentreras en tenue. On est très, très bien renseigné sur toi et on a une connaissance complète sur toi, que toi même ignores... Alors ?...Tu avoues et j'appelle le poste de garde pour t'ouvrir la porte de sortie ?

Il avait la main sur le téléphone mais attendait ma réponse. Je savais qu'il mentait sur toutes les coutures, étant au courant depuis le lancement de cette purge que nombre de militaires arrêtés, notamment les hauts officiers, avaient été passés aux petits soins de ces fonctionnaires de la terreur avant d'être envoyés à la torture. Mais ce qui me surprenait encore plus, et ajoutait encore à mes transes, c'était qu'ils fussent si mal renseignés sur mon compte. Sur ce point au moins je lui donnais raison : ils avaient une connaissance sur moi plus que moi de moi-même. Plus extravagant dans l'aberration, dans l'histoire de la raison humaine, pas moyen de trouver l'équivalent ; sauf dans ce genre de système !

Je le regardais, mais mon esprit roulait dans la confusion autour de ces absurdités. Révéler les arcanes d'un supposé complot contre le chef de l'Etat, lui-même un esthète en cette matière pour y avoir réussi, comment lui expliquer, à cette machine de l'absurde, qu'un tel complot est voué à l'échec, pour cette raison même qu'il est difficile de comploter contre un comploteur, obnubilé en permanence par la hantise névrotique de complotite et de suspicion viscérale à l'encontre de tout le monde !

– J'attends ta réponse Sami ?

– Monsieur Fethi, même si j'essaie d'inventer un semblant de conspiration, je crains fort de ne point le faire correspondre à vos vues...

Je commençais à abonder dans son sens, n'y pouvant mais. Comme l'aveugle au milieu d'un incendie, j'étais forcé de tenter de prendre la main que semblait me tendre l'incendiaire. En pure perte. Un geste vif au râblé aux airs de félin et je comprends que la discussion avec lui prend fin.

Accompagné cette fois-ci du personnage carré, devant moi, et du policier en civil du comptoir derrière, je retraverse le couloir, redescends les deux étages : plongée à nouveau dans la souffrance infinie des suppliciés, sensibles par leurs lamentations et leurs cris. Arrivé au petit hall avant la volée de marches du grand hall, le carré me montre de la main la pièce sur ma gauche. C'est alors que, d'un pas précipité et nerveux, un moustachu aux semelles grossièrement criardes, courtaud et costumé cette fois-ci sur mesure, arrivé à ma hauteur, me lance un regard de biais, me dépasse, serrant de gros dossiers contre sa poitrine. « Mes respects, Monsieur Jnaïeh » murmurent,

cérémonieux, mes deux gardiens. Il ne répond pas. Une fois devant la porte du grand hall, comme se ravisant, il se retourne, me lance un regard de défi et de mépris : « Ce que je tiens là, Monsieur Kourda, c'est du béton. Tu peux raconter ce que tu veux, tu finiras par avouer ». Il était aussi râblé et carré que mon accompagnateur, mais en plus clair, avec un visage tout couperosé jusqu'aux oreilles. Il disparaît derrière la porte. D'expérience, cette forme de pas précipités d'un haut cadre dans un ministère n'est exécutée que lors d'une convocation d'urgence du ministre ou du chef de l'Etat.

Mon cas était bel et bien sur la table.

L'un des deux sous-officiers qui m'avaient accompagné ce matin était là, debout, tenant dans ses mains une tenue bleue. La pièce n'avait pour meuble qu'un petit bureau et une chaise en bois rouge. Assis derrière, un vieux policier en uniforme, chenu, aux cheveux rares, se grattait bruyamment le cuir chevelu dégarni.

Sans dire mot, mais le sentant visiblement mal à l'aise, il me présente la tenue. Il devait maudire le jour où il avait mis les pieds dans notre armée pour se retrouver en charge de cette tâche ingrate de remettre le san-benito à ses collègues d'arme et autoriser ainsi la danse du scalp sur notre autodafé.

C'était un bleu de travail composé d'un pantalon et d'une veste. « Trop larges » pensais-je. Fi donc ! A quoi je pensais ? Une paire de claquettes blanches en plastique qu'on achète à quatre sous dans les souks était enroulée dans la veste. Mes souliers, il fallait les rendre aussi !

Je me change. Prestement il ramasse les souliers, la veste et le pantalon jetés par terre. Puis, sans dire mot, se coule vers l'extérieur, presque s'enfuyant, ne demandant aucun reste.

Mission terminée, qu'ils aillent tous au diable, devait-il se dire.

« Tous les objets que tu as sur toi, tu me les remets » grogne alors de la voix rocailleuse et haletante d'un asthmatique le vieux policier assis. Entre les doigts, une large enveloppe qu'il triturait.

La montre de Emna, je l'avais glissée dans la poche de ce pantalon bleu dans lequel je flottais comme dans un sac à patates.

Rien d'autre ? Rien d'autre. Il scelle l'enveloppe d'un aller-retour coup de langue bien exercé. Avec un stylo rouge, il barbouille mes nom et prénom. Heureusement, j'ai été bien inspiré d'avoir laissé mes papiers, mes clés et mon porte-document dans la voiture ! Après, advienne que pourra ! Perdant de vue que la Sécurité Militaire, dès qu'elle aura reçu l'ordre comme il se doit de la Sécurité de l'Etat, prendra soin de fouiller les moindres recoins du bureau et de la voiture.

Ce qu'elle va faire illico presto, au lendemain de mon kidnapping, comme on me l'apprendra deux ans plus tard. Le plus drôle dans le dramatique, c'est le gros volume des œuvres de Montesquieu, qui n'a pas cessé de les turlupiner pendant des semaines : que faisait ce bouquin en langue française dans son bureau ? Qui est l'auteur ? Y a-t-il un quelconque lien avec le complot ? Après une longue pérégrination dans les locaux des deux sécurités, l'ouvrage finit par être remis à la sécurité militaire qui me le restitue le jour de ma sortie de prison. D'habitude les livres arabes, politiques et religieux, sont confisqués systématiquement lors des perquisitions, pour finir par trôner dans les vitrines des bureaux des agents de la Sécurité de l'Etat, comme des trophées acquis de droit. Si mon livre a échappé au lot, c'était censément dû à l'atmosphère politique du moment, mais aussi qu'il allait détonner et faire

tache au milieu de collections de livres en langue arabe, toujours richement décorées, comme je l'ai constaté dans la plupart des bureaux des étages. Dans les années 60, on me l'aurait produit de toute évidence comme pièce à conviction à charge. Autres temps, autres pièces d'accusations !

J'étais dans le bureau du massif carré et trapu, dans les sous-sols de la Sécurité de l'Etat. C'est ici qu'il officie.

« Tu me suis » me dit-il d'une voix rauque de soûlard dégrisé, une fois terminée l'opération de métamorphose : maintenant j'étais devenu physiquement l'objet vivant de cet énergumène. Je m'étais senti comme tel devant son ordre et je m'étais exécuté.

Au bas de l'escalier du sous-sol, un couloir sur la gauche, avec sur la droite une petite porte ouverte gardée par deux agents en tenue. A travers le cadre de la porte, et dans la confusion de mes idées, j'ai pu entrapercevoir une rue passante. La rue Houssine Bouzaïane, vite reconnue pour l'avoir sillonnée nombre de fois quand, vingt ans plus tôt, étudiant en droit, je passais avec des amis au resto U du coin pour un déjeuner. Le couloir, trois pièces de chaque côté, les toilettes au fond avec la porte entrouverte. La première pièce à droite. Une pièce nue, avec un bureau en face et, contre le mur, un fauteuil pivotant et deux sièges lui faisant face. Un petit bureau à droite avec un dactylo. Au dessus, en haut du mur, près du plafond, une échappée de vie grâce à une mince fenêtre, tirée en largeur, toute en barreaux, munie de volets à carreaux fermés par leur loqueteau, laissant entrevoir le jour, l'étage d'un immeuble et un bout de ciel. Deux policiers en civil, debout face au bureau du trapu. Un jeune, la trentaine, qui doit faire ses classes dans le milieu et un deuxième d'âge mûr, au teint foncé, aux

cheveux crépus, le crâne dévoré par une forte calvitie et qui se donne toutes les peines du monde à la cacher par quelques touffes dépêtrées de la tempe. De forts effluves d'un parfum douteux aux relents de jasmin pourri s'exhalent de ce funeste trio. Un parfum qui collera à mon sens olfactif pour le reste de mes jours, au point d'en avoir la nausée quand il m'arrive d'en sentir jusqu'à aujourd'hui.

Le trapu, avec les gestes lents des interrogateurs politiques qui ruminent les séquences de votre interrogatoire, se carre dans son fauteuil et, de ses yeux globuleux, me porte un long regard avachi et blasé. De sa veste, il tire un paquet de cigarettes, le pose devant lui, en sort une de ses doigts boudinés, mâchouille le filtre entre ses grosses lèvres et ses dents, cherche de quoi allumer dans les poches de la veste, dans les tiroirs du bureau, dans les poches de son pantalon, tombe sur un briquet. Les yeux maintenant braqués au plafond, lance des bouffées de fumée. Ses assistants, comme autorisés tacitement à s'en griller une, avaient déjà enfilé chacun une cigarette et fumaient à pleins poumons.

Le trapu fait un geste au crépu de prendre le siège me faisant face. Qui s'assoit, me tend son paquet de cigarettes. « Non, merci » dis-je. Il insiste. « Désolé, je ne fume pas ».

– Voilà ! Je le reconnais, Monsieur Hédi, je le reconnais là parmi mille autres ! Un islamiste invétéré pur jus ! Autrement il ne refuserait jamais une clope.

Son visage éclatait de la joie idiote de ceux qui découvrent soudain que le soleil se lève le soir et se couche le matin. Il jubilait dans son euphorie : « Je vous dis que c'est un terroriste islamiste, ça c'est une preuve, la mère des preuves ! C'est comme ça que je piège ces gaillards. D'ailleurs, je vais lui poser la question classique et il va me répondre par non, c'est

connu ! Voyons voir ! Tu pries ou pas ?... Hein, dis, tu pries ou non ?... Vous voyez, il ne répond pas ».

J'avais le souffle coupé, ne sachant quoi dire : au complot visant à renverser le régime s'ajoute maintenant l'affiliation au mouvement politique islamiste qui aurait orchestré le complot ! Autrement dit, je devrais « avouer » non seulement ma participation à un complot militaire mais aussi mon « affiliation idéologique » et donc mon « parcours politique » clandestin ! Donc citer des noms, des noms crédibles ! Des dates conformes à celles dont ils sont censés disposer !... Pour qu'on leur colle l'étiquette islamiste... Et ces questions débiles sur la prière !... Je commençais à saisir avec effroi les causes du lancement de cette purge militaire dans la foulée des arrestations massives dans les rangs des sympathisants du mouvement islamiste. Un remake du complot civilo-militaire boiteux et avorté, après le complot réussi du général en 1987 ? Si c'est vraiment le cas, les chefs des conjurés hypothétiques ne doivent pas briller par l'imagination. Pourtant, ma raison me pousse à considérer le caractère invraisemblable des faits, tellement tout baigne dans des idioties contradictoires, dans de stupides inepties. Mais alors quoi ? Que faire ? Que dire à ces sicaires d'Etat ?

Et puis cette forme syllogistique indiscutable du milieu ! Tout être normal fume, baise, chante et boit ; or tu ne fumes pas, donc tout le reste suit, donc tu n'es pas normal ; par conséquent tu es un islamiste, a fortiori militaire donc comploteur. Tout comme se faire pousser une barbichette vous aurait fait passer pour communiste ou citer Proudhon pour un anarchiste. Allez donc expliquer à un esprit aussi trivial et qui s'oblige à l'être pour des raisons « professionnelles » que religion divine éternelle et idéologie humaine inspirée de la religion sont aussi

éloignées que le septième ciel de la terre. Que ne pas fumer de cigarette n'a rien à voir avec une quelconque idéologie islamiste. Que prier, croire…

Je me tourne vers le carré trapu, il observait intensément son aide :

– Monsieur Hédi, je ne comprends plus rien.

Il m'observe un instant derrière son écran de fumée, se lève, se dirige vers la porte, appelle d'un geste ses deux adjoints, ils sortent devant la porte. Le temps de les briefer en quelques mots de ma situation, semble-t-il, car dès que chacun eut reprit sa place, le trapu derrière son bureau, le crépu devant moi et le plus jeune debout derrière lui, le langage s'oriente dans le sens voulu par l'officier de police Fethi, tout en y mettant les formes.

– Mon collègue n'a pas tort en te disant qu'il y a un parfum islamiste dans ton affaire, car le complot est parrainé et télécommandé par ce mouvement…

– Vous voulez dire que des militaires, et en l'occurrence moi, me faire téléguider par des civils, d'obédience islamiste, pour fomenter un putsch pour ensuite leur remettre le pouvoir…?

Il saisit l'ironie des propos. Mais c'était pour le coup, comme pour justifier cette stupide sortie de son aide.

– Tu peux dire ce que bon te semble, ce qui compte pour nous, c'est le complot militaire… Long regard vide en ma direction, bouffée de mégot de cigarette, qu'il écrase dans un cendrier, puis s'en allume une autre – Le complot militaire, Sami… Tu piges ? Tu es trempé jusqu'au cou…. Inutile de nier.

– Oui, Monsieur Hédi, je vous comprends…, dis-je la mort

dans l'âme tout en me forçant à ne pas bégayer, sentant la menace monter dans sa voix qui devenait pâteuse. Seulement... je cherche... comment je me trouve impliqué à mon insu dans une affaire aussi hasardeuse...

– On va te rafraîchir la mémoire.

Un stylo à la main, il se met à tracer des arabesques et des ronds sur une feuille blanche, le regard vide, tantôt tourné vers le papier tantôt vers moi. Pendant deux heures, il ne cesse de répéter inlassablement, imperturbablement, avec le plus grand calme, que j'étais l'un des principaux cerveaux d'un complot militaire ourdi depuis quelque temps, qui vient d'être déjoué grâce à la dénonciation d'un de nos complices. Qu'il ne me servirait plus à rien de nier, que je ferais bien d'avouer, que la plupart de ceux qui étaient dans le coup avaient été arrêtés et avaient cité mon nom, que je n'avais qu'à les citer, à donner le jour et le lieu de la dernière réunion, que je pourrais retourner sur le champ à mon bureau une fois la déposition faite, et que je serais récompensé.

Autant dire que j'étais condamné à mort et qu'un blanc-seing a été donné pour mon exécution en cas d'obstination dans le refus. La forme d'exécution se ferait selon le mode opératoire de cet organe de sécurité, à savoir la mort lente.

Je me suis rappelé qu'à l'hôpital militaire un grand nombre d'officiers ont été admis ces dernières semaines, de nuit et en urgence, venant du ministère de l'Intérieur, plutôt de la Sécurité de l'Etat, qu'ils sont surveillés nuit et jour par des agents zélés en civil. Mais le seul dont j'ai retenu le nom est un camarade de promotion, le commandant Salem Kardoun. Il a été admis une quinzaine plus tôt dans un coma profond. Des rumeurs circulaient qu'il a été torturé pour des faits touchant à la sécurité. Le connaissant parfaitement pour un boute en

train et un bon rigolo, j'étais resté sceptique. Mais qui oserait remettre en cause même un bobard touchant une affaire de ce genre dans l'atmosphère politique délétère qui régnait ? Je saisis alors avec effroi la cause du nombre des admissions en urgence le soir, des militaires venant de cette immense officine de la « vérité » orwellienne.

Puisqu'il s'agissait d'un complot militaire qui ne ressemblait en rien, sauf à un délire paroxystique d'incohérence, je n'avais qu'à garder cette ligne sincère de défense. Une posture qui risquait de me mener à coup sûr droit à la torture. Mais qu'y pouvais-je ? Pour avouer quoi ? Que je leur montre le bout de l'oreille de mes idées militaires et de mes amis officiers et ils me sauteront dessus pour exiger le reste de la tête. Si, faute de pouvoir répondre à leur interrogatoire farfelu, je leur donnais du grain à moudre, ils s'accrocheraient de plus belle pour me ramener à leur idée fixe. Les ordres sont clairs : tout sur cette tentative de putsch avortée. Avec, en cadeau de ma part, une nouvelle orientation dans l'enquête : avouer mes opinions et « les complices militaires » qui les partagent, devenant le responsable direct d'une nouvelle vague d'arrestations d'officiers. Autant ne dire mot du courant de pensée militaire auquel j'adhérais ni de mes opinions plutôt intellectuelles et philosophiques. Parler de Clausewitz, de Montesquieu et de George Washington devant ces énergumènes et ils me riront au nez, pour ramener le tout à la phobie du moment : l'islamisme ! et à l'obsession : le complot !

LA DESCENTE AUX ENFERS

Il était bientôt midi. L'interrogateur carré, las de répétition et d'insistance, était sorti. Une quinzaine de minutes plus tard, le voici de retour. Il était accompagné d'une personne chenue, moustache tout aussi blanche, grand, maigre, un air de grand-père bonhomme, mais un sourire narquois du maître ès ruses à qui on ne la fera pas. Sous le bras, une chemise rouge gonflée de papiers qui débordent. Il prend la place de l'interrogateur, qui se plante droit à ses côtés. Pose la chemise devant lui.

– Alors, Sami, toujours à nier l'évidence.

Les mains sur la chemise, me posant un regard appuyé qui se voulait bienveillant, il tentait de donner à sa voix une chaleur emplie de prévenances. Dans la rue, on l'aurait pris pour un grand-père plaisantant avec son petit-fils.

– Mais les faits Sami, les faits... Tu es impliqué jusqu'au cou, ajoute-t-il en joignant à la parole le geste des deux doigts serrant la gorge. Qu'il maintint quelques instants, tout en me fixant de son sourire madré.

J'allais pour reprendre avec mes protestations d'innocence, mais devant le visage lisse et impénétrable de sottises, et du

sourire encore plus narquois de l'intelligence stupide, comme un masque qui commence à tomber et qui découvre une partie de la hideur de son vrai visage :

– Monsieur, si vous aussi vous le dites ! Mais à qui alors pourrais-je démontrer le non-sens de cette extravagante affaire ? Elle ne ressemble à rien ... Elle me rappelle un polar classique *Le mystère de la chambre jaune*, où on a le lieu du crime mais où on ne trouve rien, ni la victime, ni l'acte...

– Hadj Ali ! – interrompt en grommelant le personnage carré qui devait trouver que je bavardais trop sans que lui ni son hadj Ali, ni les autres n'arrivent à saisir un traître mot de ce que je disais – Il pense nous apprendre notre métier. Pourtant je lui ai bien expliqué toutes les charges portées à son encontre, mais il ne veut pas entendre raison. Comme je vous l'ai dit, il persiste dans ses dénégations.

Les quatre paires d'yeux se croisent, s'interrogent puis se posent à nouveau sur moi. Ils doivent trouver que je bavarde, que je tiens ce charabia amphigourique à dessein pour noyer le poisson et leur faire perdre leur précieux temps. Le sourire du hadj devint soudain sardonique, prêt à éclater en ce rire triomphal du général vainqueur qui voit venir son adversaire s'enferrer dans le piège. Il promène un regard carnassier sur ses trois subordonnés, me lance un bref regard encore plus moqueur, sort lentement des lunettes de vue de sa poche sans leur étui, les ajuste des deux mains bas sur le nez, de façon qu'il puisse lire avec et me voir par-dessus, ouvre la chemise.

Le mystère qu'il voulait créer était à son comble. Même le trio d'interrogateurs était suspendu à ses lèvres.

D'une pile de papiers remplis de noms, soigneusement écrits au stylo sur une seule colonne, il se prend à trier ; en

tire une ; la glisse à moitié au dessus de la pile des listes. De la page interne de la chemise, il détache deux feuilles blanches et deux trombones qui les retiennent, referme la chemise. Tout aussi soigneusement, avec le calme olympien du triomphateur modeste, il place les deux feuilles blanches sur la liste de noms qui s'étale à l'envers devant moi, de façon à pouvoir laisser apparaître juste le nombre de noms successifs voulu, les fixe en haut et en bas de la liste chacun par un trombone, laissant un seul nom émerger au milieu.

Lentement, il me tourne cet amas de sottises et de souffrances tenus dans le secret.

Le nom : ...Habib Khedimallah !!!

Je le voyais jubiler de ses yeux de porcin et de son demi-sourire d'idiot triomphant. Il se retient pour ne pas laisser éclater un cri de victoire. Petit morveux de militaire, tu crois nous avoir avec ton baratin intello, mais tu ne sais pas que tu as affaire à un vieux renard qui traîne sa bosse depuis plus d'un demi-siècle dans cette boîte ! pensait-il me dire dans son large sourire.

Habib Khedimallah ! Un camarade de promotion ! Avec qui aucun atome crochu, fût-il intellectuel, ne nous liait.

– Habib Khedimallah ! Il a cité mon nom… ?

– Il t'a dénoncé Sami… Il t'a dénoncé… Et pas lui seul. Tu vois cette liste ? Il y figure plus de cent cinquante noms. Tous t'ont reconnu pour avoir été partie prenante avec les architectes de ce coup avorté.

– Tous ?... Et ils m'ont dénoncé comme ayant participé à un complot pour renverser Monsieur le Président ?... C'est ça ! Ils m'ont vu…

– Hem, hem !

Il me perçait du regard de l'inquisiteur gonflé de son ignorance et de la suffisance que procure un tel poste, qui croit avoir fait éclater la vérité, et il n'y avait plus pour moi qu'à faire acte de résipiscence et avouer. En me mettant ainsi sur le gril, il allait me cuire à sa guise et m'obliger à avouer !

Et mes pensées de s'entrechoquer d'incompréhension, de tourbillonner de terreur. Si tous ces militaires avaient véritablement évoqué mon nom, ça ne pouvait être que sous la torture. Par conséquent, si Habib Khedimallah m'avait cité lui aussi, cela ne pouvait être que sous la torture. Donc, sûrement d'autres de ma promotion, voire des collègues plus anciens et plus jeunes qui me connaissaient et dont les noms rempliraient toutes ces listes auraient sensément eux aussi cité mon nom... A moins que cette affaire du complot soit vraie, seule la torture vous fait imaginer l'inimaginable... Pourtant, ce fatras décousu de complot était tellement invraisemblable que je n'arrivais pas à me faire une idée cohérente et logique de cette affaire... Même liée superficiellement à mon caractère frondeur de jeunesse, pouvant donner prétexte à me liquider, elle ne pouvait coller.

– Hé oui, Sami. Le plus grand nombre de noms figurant sur ces feuilles a avoué que tu avais participé à cette réunion décisive pour arrêter le scénario du complot. Inutile de trop ratiociner.

Il avait lu dans les affres de l'effroi que devaient dessiner mes traits l'effarement qui me secouait.

– Excusez-moi encore une fois de poser une question absurde : c'est bien de complot qu'il s'agit ? Pas de philosophie, pas de sympathie intellectuelle pour tel ou tel

courant de pensée...? Un courant philosophique en France, aux Etats-Unis... Bel et bien d'un complot contre l'Etat ? Des faits avérés d'une conspiration en vue de renverser Monsieur le Président de la République ?

– ...

Il faisait un effort intense d'analyse à se faire sauter la cervelle de ses yeux pour essayer de décrypter ce nouvel indice en forme d'énigme. N'en trouvant sûrement pas de parallèle au cours de l'enquête et me voyant le plus sérieux du monde, tant j'étais spontané :

– Oui, c'est de complot qu'il s'agit. Pas de philosophie. C'est bien d'un complot pour renverser le régime.

– Monsieur Ali, alors j'aimerais bien que vous me confrontiez avec Habib. C'est un ami... Il dira vraisemblablement la vérité... pourquoi m'a-t-il cité gratuitement... D'ailleurs, je ne l'ai pas vu depuis un bail... La dernière fois qu'on s'est vu, c'était il y a cinq mois, lors du concours pour l'école de guerre... Et nos rapports, c'étaient des rapports de camarades... et bonjour-bonsoir.

Dans son regard éclatant de bêtise, j'avais comme perçu un intérêt soudain, il posait un regard appuyé sur moi, presque circonspect, le faciès prenait le masque de l'interrogateur professionnel qui croit avoir levé un lièvre. Front plissé, sourcils blancs froncés, yeux fureteurs mi-clos, il pose ses lunettes sur la chemise. Il voulait que je continue dans ce sens. Ai-je mis le doigt sur des points en accord avec cette sinistre mascarade ? Et s'il plaidait le faux pour savoir le vrai, cette machine de l'interrogatoire par l'absurde ?... Mais toutes ces listes sous sa patte...

– Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois ?

– Janvier 91... Deuxième ou troisième semaine... j'ai oublié. On passait ensemble un concours pour l'école de guerre... Le concours s'est déroulé pendant toute la semaine... et c'est comme ça qu'on s'est revu, depuis la fin de nos études militaires en 78... Treize ans qu'on ne s'était pas vu...

Une idée encore plus abstruse devait peser sur son regard, au point de lui faire refermer presque totalement les yeux pour ne laisser filtrer que des meurtrières.

– Humph !... Oui, et alors ?...

– ...

– Ensuite, Sami... Ensuite... Continue... C'était en janvier 91... Ensuite...

– Mais... C'est terminé... Même pour avoir le résultat, j'ai consulté un ami à l'état-major... Le résultat me concernant moi, et non concernant Khedimallah.

Il laisse détendre tous ses traits, ses yeux se rouvrent lentement en me fixant à nouveau, ironiques ; il pose les mains sur les genoux, laisse pousser un long soupir ; se redresse ; ramasse ses papiers éparpillés sur la table :

– Sami, si on prend tout ce temps avec toi, c'est pour des raisons exceptionnelles. Les autres – son index se colle sur la chemise, sa tête se met à se balancer – on n'a pas perdu beaucoup de temps avec eux : on leur a dit avouez... et ils ont avoué. Point. Tu me comprends, Sami ?

– Oui, hadj Ali... Je comprends...

En effet, c'était clair comme de l'eau de roche.

– Alors, si on veut être logique, il y a des militaires qui ont comploté...

– ...

– Ces militaires t'ont dénoncé comme ayant participé à leur réunion...

– ...

– Avoue le, tu es partie prenante dans le complot.

D'une nécessité syllogistique à toute épreuve ! A confondre Socrate et toute sa philosophie pour l'envoyer une seconde fois à la mort !

– Je vous dis que je n'y comprends rien.

Maintenant, j'avais tellement envie qu'il reste, qu'il se rassoie, qu'on essaie encore avec cet interrogatoire par tâtonnement à imaginer l'écheveau de cette invraisemblable et grotesque histoire en vue d'essayer de la démêler selon leurs désirs. Non ! Tout sauf la torture ! J'avais une conscience très nette d'une formule énoncée par Malraux dans Les conquérants : « Il n'y a pas beaucoup d'hommes qui résistent à la souffrance ». Il l'avait écrite bien avant de connaître la guerre et la torture ; il l'avait imaginée ! Dans ses Antimémoires plus tard, il aurait dû rectifier : « Aucun homme ne peut résister à la torture ! »

Il était parti, hadj Ali. Le saint homme ! Qui avait dû accomplir le pèlerinage aux frais du pieux Monsieur le Président de la République, pour mériter l'enviable titre de hadj, convoité par tout bon croyant avant de retourner propre comme du linge blanc, sans l'ombre d'une tâche, devant son Créateur ! Oui, il était parti hadj Ali. Probablement pour rendre compte à ses supérieurs et au ministre de sa tentative infructueuse. Il avait tout tenté pour me convaincre du bien-fondé de sa démarche, mais on s'obstine, comme tous les comploteurs. Alors... On

est quitte avec lui. Qu'il assume...

Maintenant, face au personnage massif qui a repris son fauteuil, face au chauve crépu assis sur le siège devant moi, face au jeune zélé debout, je n'avais plus qu'à reconnaître, chose fort aisée, et surtout à avouer, le plus ardu, parce qu'insaisissable. J'en avais déduit qu'à partir de cet instant ma vie, mon destin, ne tenaient plus qu'au bon vouloir de cette masse carrée et des ordres qu'il allait recevoir au fur et à mesure. Alors j'ai reconnu ma participation à ce complot qui tient de l'Arlésienne : on en entend parler mais on ne sait rien de lui.

Tu reconnais ta participation ? A la bonne heure ! Mais s'il ne s'agit que de ça ! Ceci n'est que l'arbre, et nous, nous voulons ce que tu caches : le reste de la forêt !

Alors, le reste de la journée se passe à me persuader de donner le lieu de la dernière réunion et la date. Autant demander à un aveugle la couleur du ciel par temps maussade.

Le soir venu, après une dernière tentative pour me pousser à avouer l'incompréhensible, il sort. Une dizaine de minutes plus tard, le voici de retour. Imperturbable, jouant des épaules, le masque de la machine impénétrable du régime plaqué sur sa face, les lèvres charnues et tombantes. Il se carre sur son siège, pointe son index carré :

– Enlève d'abord ton bras de la table, lance-t-il de sa voix pâteuse de rogomme.

Ça y est, il a reçu le feu vert !

Depuis le début de mon interrogatoire, il m'arrivait de poser naturellement mon bras gauche sur le bord du bureau. Cet ordre de retirer mon bras, une manière de me remettre à

ma vraie place et me rappeler ce que j'étais en réalité : un objet vivant aux mains de tortionnaires. Une mise en condition pour passer à une autre phase de l'interrogatoire. La plus redoutée ! La plus redoutable ! Par la souffrance. Je le sentais venir.

Une dernière tentative : Vas-tu nous donner le lieu…

Mon éternelle réponse : Je veux bien, mais…

« Bon !... Allez, lève-toi… Mets-toi là… contre le mur… Voilà ! »

Une violente douleur à la tête, tel l'éclair ; vide noir, le temps d'une fraction de seconde. Je venais de chanceler, mais je me forçais à me tenir debout : il venait de m'envoyer un coup de poing sur la tempe gauche. Il n'y a pas mis toute sa force ; autrement, il m'aurait probablement défoncé le crâne ; non, juste un coup de semonce, un avant-goût de ce à quoi je devais m'attendre. Un premier degré avant de monter en crescendo.

Au coup de poing, j'avais juste prononcé un « Hein ? » d'hébétude. Les bras ballants, tentant de me maintenir encore droit, je l'observais bouche bée. Toute mon assurance d'il y a quelques instants, tout sentiment de dignité, de personnalité, de fierté semblaient fondre en moi. Je me sentais chosifié, réifié, un esclave aux mains d'un tortionnaire. Je m'y attendais pourtant, mais mon inconscient repoussait jusqu'alors la survenue.

« Hein ? ironisa-t-il. Ça t'étonne… fils de pute ?... Hein ?... Mais on en est encore au hors d'œuvre. Tu vas voir, couillon d'officier de merde, tout à l'heure quand tu auras les pieds écrabouillés, les burettes grosses comme des balles de ping-pong, sinon éclatées… – De son doigt boudiné il tapota ma poitrine – Je ne sais même pas si tu arriveras à résister jusqu'au bout ; avec une poitrine qui sonne aussi creux… Et on se

dit porteur de moustache… A ta place, je me la raserais, la moustache… si jamais tu t'en sors… »

S'ensuit une tirade de blasphèmes assaisonnée d'une bordée d'injures dont seuls les tortionnaires ont le secret.

Puis, un deuxième coup sur la tempe droite, et me voilà à genoux.

Placide comme à son habitude, se caressant les poings, il attendait que je me relève.

– Tu vas avouer oui ou non… Où, quand et avec qui ?

– Tout ce que je sais, c'est que j'ai participé à ce complot. Avec qui ? Il y avait tellement de monde qu'il était difficile pour moi de retenir les noms…

– Soit ! Mais le lieu, donne-moi le lieu.

– Mais je ne sais pas… J'ai été pris en voiture par Khedimallah… Il m'a fait bander les yeux… Il était en compagnie de quelqu'un d'autre qui devait probablement me surveiller… car il m'a placé sur le siège arrière…

Ce n'était pas gagné, mais dans mon esprit tourmenté je trouvais qu'il était légitime de citer Habib Khedimallah. Je ferais d'une pierre deux coups : je rendais la monnaie de sa pièce à Khedimallah et surtout j'évitais de nommer des gens innocents, encore moins des camarades et des amis.

Mais ce Hédi, rompu aux interrogatoires dits politiques, il a dû saisir que c'était un aveu bon marché, saisi au vol, et auquel je m'accrochais comme un naufragé à une planche de salut pourrie. Il se tourne vers ses acolytes, d'un coup de son menton carré : « Allez ! » fit-il.

Je les suivis dans la troisième pièce du fond du couloir.

« Déshabille-toi ! » dit le chauve crépu d'une voix qui m'a

semblé un tantinet gênée, si tant est qu'on puisse être gêné dans ce monde dantesque.

– Heu ! Comment ?

– Tu restes en slip.

Je compris alors que mon heure était arrivée.

Mais dans quelles conditions !

Que ne fussé-je jamais né ! Dieu, qu'un subit arrêt cardiaque mette fin à ma vie pendant que j'enlève ces vêtements de la honte ! Plutôt que de mourir dans d'atroces souffrances. Un coup de matraque sur le crâne, une balle dans la tempe, peu importe, pourvu qu'on en finisse vite. Mais la torture ! La torture ! Mourir au ralenti ! Mon Dieu ! Mon Dieu ! Aide-moi ! A l'aide, mon Dieu ! Prends-moi mon Dieu, mais ne me fais pas torturer par ces crapules !

Il est certain qu'à partir d'un certain seuil de douleur, je vais citer certains noms d'amis. Lesquels une fois arrêtés, et remis aux mains des diables de cet enfer, allaient en citer d'autres. Et ainsi de suite. Pour l'heure, en me donnant le nom de Habib Khedimallah, j'étais vaguement rassuré mais convaincu qu'ils pataugeaient dans le brouillard, du moins me concernant. Par contre, si la douleur devenait insupportable, cette douleur térébrante qui perce les nerfs et l'os jusqu'à la moelle, je donnerais des noms à tort et à travers, en veux-tu en voilà, à la pelle, jusqu'à saturation, tout en glissant le nom d'un des camarades, pour voir s'il existe sur leur liste. Et allez chercher alors le vrai du faux ! Qu'on essaie encore de séparer le vrai du faux dans une affaire qui n'a tête ni queue !

Ces pensées fulminaient et s'entrechoquaient confusément à la vitesse des neurones en ébullition, conscientes du destin

du corps qui les abrite.

Le tortionnaire Hédi, massif, sombre, consciencieux dans la gravité de sa charge, vient de rejoindre ses auxiliaires, une sorte de petit tapis de prière dans une main et, dans l'autre, une longue barre métallique ronde. Soigneusement, et avec toute la minutie d'un orfèvre de la souffrance de l'espèce humaine, il place deux petites tables qu'apportent ses deux compères, l'une près de l'autre, pose la barre entre les deux tables, ajuste la distance nécessaire pour supporter un corps suspendu, enroule la moitié de la barre d'une étoffe qui avait dû être blanche, maintenant grisâtre à force d'utilisation, puis il me fait signe de m'asseoir sur le tapis. Il me passe les menottes. Un signe du doigt aux deux autres et les voilà chacun de me faire plier les deux jambes, passer les deux mains entravées par-dessus les genoux, puis le plus jeune de prendre la barre, de l'insérer sous les genoux de manière à ce que l'articulation interne des genoux s'agrippe à la partie enveloppée de la barre. Son compagnon crépu n'a qu'à tirer l'autre partie de la barre. Et je me retrouve suspendu dans le vide, les deux extrémités de la barre posées chacune sur une table et maintenues solidement par un sbire. Leur chef carré soupesait une grosse matraque. Une prière claque entre mes dents. En ces instants, on ne pense plus, on invoque la mort, le plus vite serait le mieux.

Au loin, dans les étages au-dessus, les hurlements sur tous les tons de mes frères humains, dans leur nudité, dans leur souffrance, dans une même communion de prière... pour une fin rapide.

Cependant, au palais bunker à Carthage, le général tortionnaire, sadique et ignare, dont les hauts faits d'armes sur la population civile et les étudiants lui avaient fait gagner ses galons, dont ne voudrait pas de ce fait un simple caporal,

pavoise : le complot des militaires dont il rêvait ! Il se faisait passer en boucle sur son magnétoscope et sur sa chaîne stéréo les cassettes vidéo et les cassettes d'enregistrement, les scènes larmoyantes et les voix hurlantes déversant à torrent les « aveux ». Il se délectait d'un plaisir euphorique, d'une ivresse jubilatoire frisant l'orgasme : S'ils croient m'avoir eu, cette bande d'enculés ! Qu'on se le dise, je reste toujours le plus malin ! Et ils entendront encore parler de moi !

AUDIENCE AVEC LE VIZIR DE L'INTERIEUR

Je n'étais pas mort. Ce que j'avais subi comme sévices, méthodiquement orchestrés, passeraient pour une chiquenaude devant ce que j'allais voir et apprendre dans les heures et les jours qui viennent. Pourtant, tel *Le médecin malgré lui* de Molière, j'avais fini par me convaincre que j'avais comploté contre ce triste sire de Ben Ali. J'ai « avoué » ce que j'avais reconnu l'après-midi : j'étais l'un des cerveaux du complot, sinon le cerveau principal, sinon l'unique, pour atténuer les souffrances, mais que j'avais oublié le temps et le lieu de la dernière réunion ; qu'on pose la question à Habib Khedimallah. Ils n'étaient pas satisfaits de ces aveux. Qu'on se repose et c'est partie remise !

A une heure avancée de la nuit, rhabillé, prostré sur mon grabat, je gémissais de douleur et d'humiliation. Matraquer un officier supérieur de l'armée comme un vulgaire malfrat, me disais-je. Je pensais à mon moi, à mon ego bafoué, n'ayant aucune idée de ce que subissaient les autres. Même leurs cris s'étaient si bien accommodés à l'atmosphère morbide qui

m'entourait que je ne les entendais plus, faisant partie naturelle de l'air confiné et sale qu'on respirait.

Le jeune tortionnaire, sur instruction de son patron, m'avait apporté un pot de yaourt. Que j'avais refusé. Le cœur et l'esprit de concert n'étaient plus à la survie. Une mort rapide ; mais la mort. La disparition physique absolue. De toute façon, qui – normalement constitué – pourrait prendre dans ces circonstances une miette de pain ? Quoique dans la semaine à venir, en pleine hystérie d'arrestation de militaires, un pauvre bougre de conscrit, probablement arraché à la terre qu'il travaillait comme paysan, comme il me l'expliqua entre deux lapées, les pieds en sang, le visage tuméfié, ne comprenant rien de ce qui lui arrivait, et pensant peut-être que cela faisait partie de sa formation militaire, tomba à bras raccourcis sur le large plat de riz de la veille qu'on lui présentait et que n'avait pas mangé la garde de police. J'ai appris par la suite que le jour même il avait rejoint sa garnison. Une erreur sur la personne ! Un simple soldat illettré du contingent !

L'apprenti tortionnaire se prend à insister pour que je prenne le yaourt. Il se fait menaçant. Je déchire la mince pellicule qui couvre le pot, mais je sens mes boyaux au bord des lèvres, près de jaillir de ma bouche. Impossible ! Plus tard, des compagnons de cellule, habitués aux arrestations et aux tortures depuis les années 80, m'expliquent la motivation de l'insistance à me faire avaler le yaourt : c'est pour ne pas perdre connaissance en cours de torture par suite d'une chute rapide de la glycémie, fuyant ainsi les souffrances ou pire, risquant de provoquer un état comateux entraînant soit une évacuation dans un centre de soins, soit un coma irréversible, puis le décès. Cela s'est vu, mais je n'avais jamais imaginé cette forme de réflexion mortifère si bien raisonnée. Quoique confusément, tels certains animaux qui préfèrent l'autolyse, en

refusant de se nourrir, au fait de passer la vie en cage, j'avais le même désir d'autodestruction rapide de toutes mes facultés vitales puis disparaître. Entre l'homme et la bête…

Le matin voit arriver le massif carré, détendu, plaisantant un brin avec ses aides, avec des collègues du bureau d'en face qui viennent d'arriver et qui disent attendre un arrivage.

Toujours prostré sur mon grabat, entre dans le bureau un interrogateur, brun, maigre, moustache fine et clairsemée : Sami, tu veux me suivre ? Le ton était rassurant. Tant bien que mal, tel un éclopé, je le suis. On passe à la deuxième pièce. Son bureau.

Il me fait un geste de m'asseoir. Lui, debout à mes côtés, me présente une liasse de papiers, un stylo.

– Sami, rien ne sert de nous cacher ce que tu sais et que nous savons. Tu vas donc coucher par écrit le lieu et le jour de la réunion…

– …

Probablement les adjoints du massif ont-ils informé leur chef que je n'avais rien pris et que je n'avais rien ajouté aux « aveux » que j'avais racontés la veille. Avait-il alors demandé l'aide de son collègue moustachu pour me persuader plus calmement d'avouer ?

– Bon ! Voilà comment on va procéder… Tu ne veux pas le faire. Passons à autre chose. Tu vas nous citer la centaine de personnes qui avaient participé à cette réunion…

– Excusez-moi… Une centaine de personnes… ! Vous parlez d'un complot… ! Mais… ce n'est plus un complot, c'est une conférence… si c'est vraiment le cas… Un séminaire… Je ne sais pas qui vous a raconté tout ça mais vous faites

complètement fausse route...

– Ecoutez, Sami, ce n'est pas vous qui allez nous apprendre notre travail, répond-il sans se démonter, sur le même ton calme presque câlin du début. Alors soit tu coopères en dressant la liste de ceux qui avaient participé, soit... tant pis pour toi.

Je prends le stylo : Habib Khedimallah, commençai-je par écrire. Puis je reste bloqué.

– Je vous demande de m'aider, fis-je presque l'implorant. Ils sont tellement nombreux... Mes souvenirs sont si embrouillés...

Comme s'il attendait une telle supplique depuis le début :

– Tu cites des noms et je te dirai si oui ou non ils correspondent à ceux qui figurent sur nos listes.

Dans mon esprit tourmenté par la détresse et la terreur, je me mets à évoquer des noms en m'efforçant de suivre un ordre alphabétique pour mieux me retrouver : A, les noms commençant par A, mon Dieu, les noms... Et je nommais les noms qui me venaient à l'esprit commençant par la lettre A tout en interrogeant son visage. B, C,... Et lui, concentré, agitait la tête selon que les noms correspondaient ou non à ses attentes. Le signe oui, j'écrivais le nom, le contraire, je le sautais.

Au Z, je me retrouve avec une dizaine de noms. Une moue de dépit exprime sa déception. « Sur nos listes, ton nom a été cité par tous ceux-là et plus d'une centaine d'autres. Pourquoi les couvres-tu ?... Vraiment je ne comprends rien à toi. »

Il me ramène au bureau de Hédi, lui remet la liste, lui glisse un mot à l'oreille qui le fait opiner de la tête avec un large ricanement.

Assis sur mon grabat, le dos au mur, l'esprit bouillonnant

dans le vide, mais en alerte d'effroi, j'essayais de faire le point sur ces vingt quatre heures d'horreur. Les tortionnaires, eux, autour de la table, bavardaient, fumaient cigarette sur cigarette, sirotaient chacun son café.

Des hurlements se font soudain entendre distinctement, clameur de la peine, de la souffrance et de la douleur. La clameur dévale comme une énorme cascade du plus haut étage, absorbant les hurlements des étages intermédiaires, enfle tout en dégringolant pour exploser dans les sous-sols. Mon esprit est maintenant bouleversé par les éclats de voix de tous les malheureux qui souffrent le martyr ... l'horreur de toutes ces gammes de cris.

C'est alors qu'au milieu de ces vagues incessantes de la détresse humaine, il m'avait semblé percevoir les cris et les protestations de quelqu'un qu'on précipitait dans les escaliers, poursuivi par les insultes et les blasphèmes ordinaires des tortionnaires. Un compagnon d'infortune qu'on amène pour interrogatoire dans l'un des autres bureaux ?

La voix devient nette. Dans le couloir, on mène le supplicié vers le bureau d'en face. Il hurle qu'il ne sait rien du complot, qu'il n'a aucun lien avec les islamistes, que les noms qu'il avait donnés n'étaient que des noms qu'il connaissait...

Dans le brouhaha des voix des tortionnaires qui devaient l'entourer, j'entends comme une voix qui s'étouffe brusquement. Un silence tumultueux de douleur emplit le sous-sol. A travers le brouillard des vociférations et des hurlements des cinq étages de ce ministère de la douleur, j'arrive à me frayer un passage vers cet inconnu mis en pièces à un pas de moi. J'entends des halètements, puis des « plouf » accompagnés de ricanements grossiers. Mes tortionnaires les rejoignent devant la porte. Comme pour prêter leur concours, chacun y va d'une

gentillesse dans l'esprit de la maison : « Fils de pute ; militaire de mes deux ; officier d'enculé... »

Hédi, le tortionnaire carré, passe la tête à travers l'embrasure de la porte, de sa main carrée et grasseyante : « Amène-toi, viens te régaler de la scène ».

Le moustachu, avec trois autres tortionnaires, en bras de chemise retroussée, pantalon retroussé à mi-jambe, s'affairant. Au milieu d'eux, un corps nu, suspendu par les pieds à une poutre qui fait chambranle de la fenêtre au dessus de la porte, tête en bas, enfoncé dans une large bassine d'eau trouble pleine de vomissures. Le corps ne bouge pas. Tel un mouton qui, une fois égorgé, est suspendu au-dessus du sol par les deux pattes arrière pour l'éviscérer et l'écorcher. Si Dante revenait à la vie, avec son imagination fantastique de l'Enfer, pourrait-il croire que, sur terre, l'enfer humain pouvait rivaliser avec ce qu'il avait imaginé de plus atroce ?

Instinctivement, et malgré l'horreur panique qui m'oppressait, je lève les yeux vers le haut de la porte de la pièce où je me trouve : même forme de fenêtre au dessus du chambranle de la porte. Ainsi les portes de ce lieu immonde sont-elles pourvues du même type de fenêtre dont la poutre sert de potence par les pieds...

Deux tortionnaires soulèvent le corps inerte tandis que le moustachu et un autre, montés chacun sur une chaise, tentent de le détacher. Hédi le massif, en pro, se met à prodiguer de précieux conseils : « Il en faut trois pour le soutenir, car il doit être très lourd maintenant. Rejeb, à ta place, je descendrais pour aider les deux autres, sinon il risque de vous glisser entre les mains... » Ce que fait ce Rejeb, probablement l'un des trois aides du moustachu. Malgré toutes leurs bonnes volontés, le corps glisse de leur main, tombe dans la bassine qu'il

renverse, éclaboussant les interrogateurs. Bordée d'injures, de blasphèmes et de coups de pieds contre le malheureux inanimé.

Maintenant, il s'agit de lui faire dégurgiter l'eau qu'il a avalée C'est ça... Mettez-le sur le dos, voilà ; appuyez sur le ventre..., continue Hédi le pédagogue avec ses recommandations. Ils croyaient, dans leur ignorance, que le ventre seul était rempli d'eau, alors que le malheureux étouffe sous la pression de tout le liquide aspiré dans ses poumons. Pour autant, pour être si docilement obéi, Hédi décidément avait dû recevoir la palme du meilleur tortionnaire du bâtiment.

« Sais-tu qui c'est ? me demande-t-il alors qu'il avance de sa démarche chaloupée, épaules en avant, vers son bureau. Un de ceux qui t'ont cité... ».

J'ai repris mon siège. Ses aides, chacun ayant rejoint sa place, le crépu devant moi, le plus jeune debout. Le message de la mise en scène morbide était bien clair : voici ce qui t'attend maintenant si tu ne coopères pas ! J'essaie de cacher mon émoi et mon affliction pour ce garçon que je pensais mort. Lui, il me scrute de ses yeux mornes et indolents, essayant de déchiffrer dans mon angoisse panique et dans mon regard vague un signe qui pourrait me confondre. Alors que mon esprit s'agitait autour des tortionnaires dans l'autre pièce et du corps inanimé : je les voyais tirer le corps vers la sortie, le balancer par la porte de ce sous-sol dans une camionnette banalisée pour l'hôpital militaire. Je voyais la voiture entrer en trombe, direction la morgue...

« Lazhar Belgacem... Tu ne l'as pas reconnu ?... »

Lazhar Belgacem ! Un de mes élèves en 1983, quand j'étais instructeur à l'école d'infanterie à Bou Ficha, que je n'avais pas revu depuis sa sortie de l'école. Sous la torture, il dû se

rappeler de moi après avoir cité le plus grand nombre de ses amis. Comment n'ai-je pas eu la présence d'esprit de proposer le nom de mes élèves des différentes promotions formées, quand j'évoquais les noms par ordre alphabétique tout à l'heure au moustachu ? Je m'en voulais amèrement de cette négligence. Maintenant c'est trop tard... Et puis c'est tant mieux... Tant mieux... En être au point de devoir être confronté avec ses élèves !... Heureusement que non !...

Je pensais à « ma » petite personne, à « ma » survie, à « ma » mort rapide. A rien d'autre. Seul, face aux tourments de la torture et au bon vouloir des tortionnaires. La lâcheté, l'indignité, l'avilissement, le déshonneur n'ont plus aucune valeur, plus aucun sens dans l'esprit d'un homme réduit à l'état exécrable de sous-homme, à l'état d'objet aux mains de brutes aux apparences de gens normaux.

Lazhar, je le retrouverai en prison, au cours de notre mandat de dépôt de dix huit mois, son lit à côté du mien.

Hédi l'interrogateur prend tout son temps pour me laisser mijoter dans mes tourments, dans mes questionnements et dans mes dilemmes hamlétiens. Il lance bouffée sur bouffée de fumée âcre de ses cigarettes vers le plafond. Se réglant sur lui, ses deux aides lancent des volutes épaisses de fumée vers le sol.

– Tu connais un certain Manaï Fayçal ? lance-t-il sur un ton détaché tout en se grattant le menton du pouce, les deux autres doigts tenant sa cigarette.

– Un camarade de promotion ; oui.

Il était à l'hôpital militaire au service neuropsychiatrie pour dépression quand j'ai été arrêté. Probablement suite à la vague d'arrestations qui avait laminé son unité dont son adjoint Hédi

Lajnef, époux du capitaine Lellahoum à l'hôpital militaire.

– Pourquoi ne l'avoir pas évoqué sur la liste ?

– Mais... je l'ai laissé à l'hôpital... Il est malade... Et vous m'avez bien dit que tous ceux qui m'avaient cité ont été déjà arrêtés...

– Non. Une manière de te tester. Certains autres courent toujours.

Alors, sans me faire prier, j'ajoute le nom de ce malheureux commandant à celui des autres.

Le nom de Manaï semblait avoir donné du répit à l'équipe des interrogateurs, car le reste de la journée se passe à me laisser me morfondre derrière une rame de papiers, à me tourmenter la cervelle sur ce qui allait advenir de moi.

Le soir venu, je n'avais rien ajouté à ce qu'on m'avait suggéré de faire jusqu'alors. Penché sur la première feuille blanche du paquet, l'esprit vagabondait vers l'inconnu, le vide – Femme, enfants, parents, projets, tout semble écrasé sous les couches épaisses de plomb fondu, la peur de l'inconnu.

Soudain, bruits de pas précipités dans l'escalier accompagnés d'insultes et de blasphèmes. Arrivent dans le couloir ; traversent le couloir ; passent devant la porte : deux tortionnaires, suivis du commandant Manaï, les mains menottées dans le dos, poussé par un troisième policier.

Cris, hurlements, protestations au fond du couloir, dans le bureau où je fus torturé. Silence. Probablement la noyade.

Il semble s'être réveillé. Cris, hurlements, injures. Au milieu de la nuit, il avouait tout. Il reconnaissait le complot ; le lieu et la date à plus tard ; les noms des commandants comploteurs. Toute notre promotion y passe : une centaine de personnes. A

eux de faire le tri. « Et Sami Kourda ? » hurle un tortionnaire.

Il y arrive ! Il y arrive ! Vous voulez ce Kourda, eh bien régalez vous ! Il est l'un des chefs de la réunion ! Et avec lui s'il vous plaît !

Jusque là prostré sur mon matelas mousse, à écouter ses râles et ses « aveux », je faillis bondir hors de la pièce en entendant prononcer mon nom : le plonger de mes propres mains à nouveau dans la baignoire pour lui faire avouer que je n'avais rien à voir dans cette histoire, lui faire ravaler ses mensonges ! J'avais oublié qui j'étais, comment je me trouvais ici, ce que je faisais, ce que j'ai fait ! J'avais oublié que parmi les noms de mes camarades, son nom fut écrit de mes propres mains, en dernier !

Tard la nuit, alors que mes yeux s'étaient à peine fermés : « Sami, lève-toi ! ». De la porte, la carrure grotesque et énorme d'un des tortionnaires de Manaï.

Mon Dieu, mon heure est-elle arrivée ?

Non ; je le suis vers le fond du couloir, la pièce où on torture Manaï. Il était assis à même le sol, respirant avec peine, en slip, les pieds enflés, le visage boursouflé et rouge à éclater de sang.

– Sami, tu le reconnais celui-là ? me lance mon accompagnateur.

– Le commandant Manaï Fayçal.

– Et toi, Fayçal, tu le reconnais, lui ?

– Le commandant Sami Kourda... oui..., arrive-t-il à articuler avec peine.

– Tu reconnais qu'il a participé au complot ?

– Oui, fit-il en me lançant un regard que seul les torturés arrivent à décrypter.

Que pouvais-je faire ou dire ? Quoique j'eusse une envie folle de lui sauter dessus, de lui prendre le cou entre les mains, de les serrer, mais de les serrer, jusqu'à ce qu'il dégoise ! Que je n'étais pas avec lui ! Ni avec quiconque !

L'instinct primaire de survie ! Devant la pente, vers la mort assurée ! Et quelle mort ! La plus infamante. Non, pas de ça ! Surtout pas de ça !

La pente vers la lâcheté, instinctive, ignominieuse.

Le mercredi matin me trouve à nouveau penché sur l'amas de papiers, me creusant la tête pour de nouveaux noms de commandants qui correspondraient à ceux qu'ils avaient déjà sur leur liste. Sous le regard bienveillant des deux aides.

Pas précipités dans l'escalier. Un gros balèze entre en trombe dans le bureau, se penche sur l'oreille du crépu, puis sort.

« Laisse tout et passe dans le bureau d'en face ». Le bureau où on a pendu par les pieds Lazhar ! Le crépu me suit, place une chaise devant l'entrebâillement de la porte, s'assoit. J'étais debout, au fond de la pièce, j'arrivais à voir un angle du couloir.

A nouveau, pas précipités, nombreux cette fois-ci. Des cris larmoyants de protestation. La voix ne m'était pas étrangère pourtant, mais dans ce concert de hurlements à tous les étages, comment arriver à discerner cette voix ? Le balèze qui passe à pas de géant. Suivi de quelqu'un qu'il m'a semblé connaître, en tenue bleue de travail, un militaire donc, mais il était si vite passé, poussé par le cou par un minuscule tortionnaire qui sifflait si fort ses jurons et ses blasphèmes qu'il devait être aussi redoutable que le balèze.

Hurlements, cris, injures qui pleuvent. Silence brusque dans le couloir. Puis tout d'un coup des cris perçants retentissent, si assourdissants, si déchirants qu'ils couvrent ceux des quatre étages au dessus. Ils n'arrêtent pas pendant plus de vingt minutes. Le temps qu'on met pour égorger un mouton et le faire mourir ne doit pas dépasser plus de deux minutes ; là, on est en train de le saigner, pensais-je.

De nouveau un groupe de deux balèzes passe. Sûrement entraînant un supplicié.

Une voix qui se met à haleter. Remue-ménage autour de lui : « C'est comme ça... Voilà !... Tu restes en cette position jusqu'à ce que tu te libères de ton suppo... Ha, ha, ha ! ».

Trois malheureux dans le fond du couloir, pensais-je dans un décompte macabre : le militaire inconnu, Manaï et cette personne dont la voix halète toujours.

Les deux balèzes du jeune homme accompagnés des deux tortionnaires du militaire passent à nouveau devant la pièce, devisant sur un match, tout en montant l'escalier. Ils les ont laissés seuls, l'un à se libérer de son « suppo » l'autre à digérer ses tourments !

J'informe le crépu que j'aimerais me rendre aux toilettes au fond du couloir. « Regarde devant toi, Sami, ni à droite ni à gauche ». J'obtempère.

Le bureau de mes interrogateurs était fermé. On devait cuisiner quelqu'un. Dans le deuxième bureau à gauche, un jeune homme, la trentaine probablement. Seul, assis par terre, recouvert d'une légère couverture. Celui que je n'étais pas arrivé à voir. Le teint clair, mais aux traits si convulsés, aux membres si tendus que le sang allait gicler de sa peau fine et de ses yeux. Il suffoquait, se mordillait les lèvres de douleur

atroce aux causes extérieures invisibles, gémissait, mais semblait se retenir de hurler. Pudeur ? Défi ? Honte ? Fierté ? A quelle forme de torture te soumet-on pour souffrir ainsi et dans cette position mon ami ? Dans le bureau qui lui fait face : le commandant Hédi Tlijani ! L'officier en bleu de travail, de tout à l'heure. Un aviateur, de ma promotion. Couché sur le côté, une couverture sur ses jambes jusqu'au bassin, le reste nu. De douleur taraudante, ses mains s'agrippaient au sol comme pour arracher les carreaux. Il semblait se crisper sous l'effet de supplices insupportables, spasmodiques, compulsifs. Il soufflait contre le sol et gémissait tout en s'efforçant de se retenir, comme voulant garder encore un semblant de dignité dans l'indignité générale des lieux. La troisième pièce, Manaï, de dos, griffonnait au dessus d'une table.

Les deux balèzes préposés au jeune homme venaient de passer. « Alors, on a accouché ? » brailla l'un d'eux. « Pousse fort, couillon ! Ou c'est nous qui allons nous charger de te déboucher » renchérit l'autre dans un ricanement. Suppo, pousse fort, déboucher : je comprends que ce malheureux subissait le supplice du pal par la bouteille ou la sodomie par la bouteille. J'en avais entendu parler ; maintenant je l'avais sous mes yeux, à quelques mètres. Je comprends ta honte mon ami ! Je comprends tes gémissements mon frère dans la douleur ! Je comprends ta fierté bafouée que tu essaies un tant soit peu de sauver, mon compagnon dans l'atroce ! Quelles que soient tes idées, de quelque bord que tu sois, je te comprends dans ma chair et dans mon âme !

Quelque temps après : « paf ! », le bruit d'une bouteille sous pression qu'on débouche, suivi d'un bruit de verre en roulant sur le sol. Longue plainte de soulagement, ponctuée de hoquets saccadés.

Les gardiens de l'aviateur venaient de retourner à leur victime, Tlijani. « Allez ! On remonte ! ». Et je les vois repasser avec Hédi Tlijani, en cette tenue de la honte toute débraillée, ce san-benito de notre inquisition, titubant, pour remonter avec eux l'escalier.

Peu après, c'est au tour du jeune homme de le voir repasser porté à bout de bras par les deux balèzes, poussant des gémissements plaintifs.

Le crépu se tourne alors vers moi : on revient au bureau.

La porte était grande ouverte. Je n'avais rien remarqué sourdre de ce bureau. On avait dû amener quelqu'un pour un témoignage ou une confrontation, pour qu'il ne se soit rien passé de normal, entendons : pas de torture.

Je me réfugie derrière mes papiers, le stylo levé, l'esprit embrouillé, ne sachant ni ne désirant écrire quoi que ce soit.

Arrive Hédi, l'interrogateur en chef, souriant comme à son habitude mais pointant un air triomphal. Il faisait son travail à merveille. Il avait dû être félicité par son chef direct, lequel par son chef suprême, le tyran.

– Alors où en est-on avec les noms des commandants ? m'interpelle-t-il de sa voix grasse de marlou.

– Je ne peux donner plus de noms que je n'en ai cité… Si vous voulez m'aider…

– Bon, bon, admettons que tu aies oublié les noms des autres officiers, qui nous ont donné néanmoins une liste assez exhaustive pour nous passer de tes aveux, ne crois pas cependant que tu t'en sois tiré à si bon compte. Tu vas nous donner maintenant les noms des autres officiers supérieurs qui avaient participé avec toi à cette réunion…

– Mais... je croyais que j'avais cité et écrit...

– Non ! Non ! Plus les commandants. Ceux-là on les connaît déjà. Avant même que tu arrives. Et ils sont en train d'être interrogés depuis plus d'une semaine déjà... Tu peux entendre leurs youyous si tu prêtes attention. D'ailleurs on a encore un arrivage. Pour toi, maintenant, il s'agit de nous donner les noms des colonels, des généraux... On les a. La plupart sont dans les geôles en bas et ils ont donné ton nom. Le reste, on va les amener. Et tu vas les voir. A toi de nous les citer tous. On les connaît de toute manière... Ils sont une quinzaine... Ne t'avise surtout pas de me dire que derrière tout ce monde d'officiers réunis il n'y a pas derrière eux des colonels et des généraux. C'est inconcevable... Les officiers supérieurs commencent par le grade de commandant, or on en a plus d'une trentaine... Tu vois où je veux arriver ?... Logiquement...

Des colonels et des généraux ? ! Logique, oui ! Car l'absurde et l'ignoble ont leur propre logique. Pendant qu'on y est, il ne manquait plus que ce type d'officiers. Mais une quinzaine !

Où vais-je aller les chercher ? Et comment expliquer à cette bande d'abrutis qu'ils doivent être de différentes spécialités autres que la mienne ? Que depuis mon départ pour les Etats-Unis en 87 jusqu'à mon arrestation, rares étaient les occasions où j'avais affaire à un colonel de l'armée de terre, au point que j'en avais oublié les noms.

Un amas d'une dizaine de papiers blancs devant moi, le stylo tremblant dans ma main, sous le regard incrédule des interrogateurs qui empoisonnaient encore plus l'air de leurs cigarettes, j'avais dans la tête quelques noms bien connus de colonels pour être des officiers d'excellence, dont les noms servaient de référence et de modèle. Mais c'étaient des amis. Notamment le plus en vue, un ami intime. Tant pis pour

l'amitié. A ce point de la lâcheté, dans ce milieu qui distille la lâcheté, eux-mêmes doivent avoir évoqué mon nom…

Dans un bégaiement, je commençais à balbutier le prénom de mon plus proche ami, l'un des phares parmi les jeunes colonels, austère, exigeant, d'allure prussienne, d'une famille de notables, opposante politique de tradition, il ne pouvait passer inaperçu avec ce régime.

« Mais voilà ! hurle dans un barrissement triomphant le carré. Ne t'arrête pas à Ra… ajoute fik… Il est en bas, il a donné ton nom. Allez, écris-le et avec le nom »

J'écris Rafik Chabbi Je balbutie Slah. Mais oui… J'ajoute Slaheddine Benzarti Les meilleurs que je connaissais dans cette armée, me voilà, moi, en train de participer à leur décapitation ! Ils avaient été mis à la retraite d'office un an plus tôt avec plus d'une centaine d'autres militaires. La purge soft, avant celle-ci.

Allez, encore ! Le reste !

Ahmed Ghiloufi ? Mais oui ! Tu hésites encore ? Son nom a été cité plus de cent fois. Ali Hajji ? Mais voilà ! Et il arrive ce soir pendant que tu y es. Allez, ensuite.

Je me remets encore une fois aux lettres de l'alphabet, un oui et j'écris le nom, un non je le saute. Arrivé à Z, je me retrouve avec quatre noms.

– Il y a un officier de la Sécurité Militaire… un colonel…

– …

– Son nom commence par N.

J'avais beau creuser ma mémoire en compote, je n'arrivais pas à trouver un nom commençant par la lettre N. De la sécurité

militaire de surcroît.

« Il y a aussi des officiers retraités dans votre groupe. Autres que Chaïbi et Bezrati. Plus anciens. Pourquoi ne les avoir pas cités ? »

Allez expliquer à une machine qui tourne à plein rendement, préprogrammée, que quelqu'un de retraité a très peu de chance de rencontrer un autre en activité, qu'il ne doit pas forcément le connaître, compte tenu de la différence d'âge probablement et du décalage entre les grades. Sensément, je ne pouvais plus avancer.

– Il faut voir avec les colonels eux-mêmes que je viens de citer et que je connais, le reste m'échappe. Et puis cela fait partie du cloisonnement entre les différents groupes d'officiers de ne pas découvrir tous les noms.

– Décidément, vous avez tous le même mot à la bouche.

Il aurait pu m'ouvrir un nouveau front sur le thème : c'est quoi les différents groupes ? Comment fonctionnent-ils ? etc. Mais lui aussi semblait las de cette incompréhensible affaire qui commençait à leur échapper des mains, tellement fuyante et de plus en plus insaisissable, incontrôlable. Aussi donne-t-il l'impression qu'il y avait quelque part du vrai dans ces « arguments » abracadabrantesques que l'on m'obligeait à soulever.

– Bon ! Passons maintenant au scénario du complot. Où, quand, comment, avec tous les détails de l'opération.

– Qu'on m'aide un peu pour me remettre un peu de ces événements... J'ai l'esprit tellement vaseux, confus... Juste pour me remettre sur les rails, le reste suivra...

Je ne croyais pas si bien dire ! Le massif carré tordant ses

grosses lèvres charnues en guise de sourire, se lève, pousse vers moi la moitié d'une autre rame de papiers, lance un regard complice à son aide le chauve crépu, puis prend le chemin de la porte de sa démarche dandinante et blasée.

Le crépu, comme pour me donner un coup de pouce, me dit sur le ton de la confidence : « Tu me cites les régions et je te dirai où tu dois t'arrêter ».

Grand Tunis ? Non ; essaie encore. Sahel ? Non ; un peu d'imagination Sami. Cap-Bon ?

– Mais voilà ! Pourquoi tourner autour du pot.

Un long soupir de délivrance éclate entre mes lèvres. Ainsi qu'un naufragé auquel on jette une bouée de sauvetage en pleine mer démontée, je n'attendais plus que l'échelle de corde qui vînt me tirer d'affaire et me ramener à bord.

– Bon, maintenant, de quelle région du Cap-Bon ?

– Na…beul ?... Heu !... Pardon ! Ham…mamet… ?

– Mais voilà ! Tu y es ! Tu vois quand tu veux !

Enfin ! Soulagé ! Je ne pouvais plus aller plus loin.

« Tu peux nous prendre du moins sur les lieux de la réunion ? » Impossible, le lieu exact m'échappant, ayant été conduit par le commandant Habib Khedimallah, obligé de tenir ma tête enfouie dans le siège arrière, pour ne pas connaître le lieu exact. L'argument semble acceptable. Je mentionne sur un papier : « Lieu de réunion : région de Hammamet ».

La date ?

La bouée de sauvetage semblait soudain se dégonfler alors que je me croyais près de l'échelle. Et voilà qu'une vague de fond me ramène en plein milieu de l'océan. Il comprit mon

désarroi.

– Tu me donnes les mois, puis les jours, et ça ira, tu verras !

La vague salvatrice, qui me ramène d'un coup contre l'échelle. Je m'y accroche.

– Janvier ?

– Bon sang, mais tu y es ! Si tu t'étais montré plus coopératif depuis hier...

Je prends un air modeste pour la découverte de cette planète, à faire pâlir d'envie les plus grands astrophysiciens du monde. Date de la réunion : première semaine ? Mais oui. Un week-end ? Mais bien sûr ! Un samedi... heu un dimanche ? Mais parfait !

– Ecris donc : la réunion s'est tenue pendant la journée du dimanche 6 janvier 1991 aux environs de Hammamet.

Je faillis bondir de mon siège. Le stylo qui courait tout seul sur le papier m'avait retenu. Bonté divine ! Qui a dit que les miracles ne se trouvent qu'à Lourdes ? ! Alors que je me croyais plongé dans un abîme que je forais de mes propres mains avec l'aide de tous les autres malheureux ! Mon Dieu, je ne saurais trop vous remercier ! Si ça pouvait être vrai, Seigneur ! Si ça pouvait être vrai ! Fasse que ça soit bien le 6 janvier, mon Dieu ! C'est tout cet échafaudage de mensonges et d'idioties qui va tomber à l'eau et qui va leur être renvoyé à la figure ! Si ce n'est maintenant, ce sera devant l'histoire !

– Ça tombe bien le 6 janvier, c'est bien ça ? Le premier dimanche 1991 ? demandé-je sur un ton qui essayait de cacher la surexcitation.

– Alors, c'est comme ça ! On a oublié la date ! Et qui vient de la cracher maintenant ? Hein ? C'est parce que je t'ai aidé

à te rappeler...

Des éclairs de fureur contenue de ses yeux noirs froncés fusaient vers moi. Il me soupçonnait de lui jouer un tour pendable. Mais lequel ?

– Non ! Non ! Au contraire. C'était juste pour m'assurer moi-même que je ne me trompais pas de date. Ça remonte à si loin quand même.

Le 6 janvier ! La veille du concours pour l'école de guerre !

A l'époque, j'habitais avec ma femme et mes deux filles un appart à la Marsa. Le dimanche 6 janvier au matin, je les avais pris chez mes beaux-parents à Tunis pour me permettre de me consacrer au concours toute la semaine. Le lieu de l'examen se trouvait à l'académie militaire, une dizaine de kilomètres plus au sud de Hammam-Lif. J'avais trouvé que rien ne valait mieux que de descendre à la capitale, chez mes beaux-parents pour mes filles et ma femme, et chez mes parents pour moi. Et toute la journée du dimanche se passa chez mes beaux-parents.

Je gardais ça pour moi. En parler à ces machines préprogrammées équivaudrait à leur livrer une arme qui pourrait se retourner contre moi : on m'eût vite fait rentrer cette révélation miraculeuse dans la gorge en moins de deux ! Il faut s'élever à une décision politique ! Envisager un ordre venant d'un très haut responsable, de leur vizir. Pas moins. Tous les autres ne sont que des zélateurs du crétinisme, désireux de se faire mieux valoir aux yeux de leur chefs hiérarchiques, jusqu'à remonter au directeur de cette sécurité de l'Etat vis-à-vis de son tyran de chef. Que ce vizir ; et rien d'autre !

Je me prends à barbouiller des pages et des pages du scénario de leur putsch, qui pouvait ressembler à toutes les débilités militaires les plus crétines dans le délire de l'histoire

des complots du monde qu'une réelle tentative de putsch. Tant il était rocambolesque, irréaliste, confus, embrouillé, contradictoire et idiot. Tout comme on demande à un architecte de construire un palais du genre Versailles et qu'on exige de lui de le faire avec de la boue et de la paille. Ils voulaient leur complot, ils en seront pour leurs vœux ! En veux-tu en voilà des inepties pseudo conspiratrices !

L'après-midi me trouve seul en tête-à-tête avec un tas de griffonnages. Hédi parti déjeuner, ses deux acolytes dans le couloir bavardent et fument avec leurs compères, ayant probablement laissé Manaï lui aussi rédiger sa version du complot.

Il faut faire vite ! Et les mettre devant le fait accompli ! Du paquet de papier blanc devant moi, je tire une feuille que je pose sur l'amas de sottises et me mets à écrire fébrilement :

Demande d'audience d'urgence à Monsieur le ministre de l'Intérieur ;

J'ai l'honneur de venir par la présente vous demander de bien vouloir m'accorder une audience pour une raison qui touche à la sécurité et qui ne saurait être divulguée que devant vous...

« Alors, où en est-on avec les colonels, Sami ? » me lance Hédi avec son assurance coutumière, à son retour, tout en se calant sur son fauteuil et allumant une cigarette pour mieux goûter son titillant plaisir.

Je glisse ma demande devant lui.

Il la prend, la lit ; tout aussi calmement, il se lève et remonte vers ses chefs.

A la nuit tombée, j'avais écrit presque une soixantaine de

pages. Toutes les heures, le carré venait, ramassait ce que j'écrivais comme inepties et repartait de toute sa lourdeur d'un pas léger, rayonnant de joie. Commenter et comparer ces trésors de révélation avec les milliers de pages qu'ils avaient ou qui arrivaient des autres pièces des différents étages. Avec en arrière-fond les cris sourds, les hurlements, les blasphèmes et les injures.

A l'heure du sandwich du soir, le carré rentre précipitamment : « Tu prends ta paillasse, ton casse-croûte et tu files dans la salle d'en face. Et fissa ! ». A ses aides, il glisse quelques mots.

Là où fut torturé Lazhar Belgacem hier matin. Il me montre le fond de la pièce à gauche, de façon que je sois éloigné de la porte pour ne rien voir. Assuré que j'étais bel et bien assis sur le matelas, mon sandwich de misère à mes côtés, attendant Dieu sait quels nouveaux ordres tout aussi inconséquents, je l'entends alors remonter de son pas lourd l'escalier. Bruits d'eau qu'on remplit dans un récipient dans les toilettes au fond du couloir, puis le bruit d'un objet comme un seau d'eau qu'on pose avec force devant la porte du bureau de mes interrogateurs, une fenêtre vitrée qu'on ouvre. Celle au-dessus de la porte ! La potence par les pieds ! Pour qui ? Pour moi ? La noyade ? On n'en a pas encore fini avec leurs salades ? Ah ! Voici qu'il redescend, le carré ! Maudissant et blasphémant tout en poussant quelqu'un devant lui, qui semblait dégringoler l'escalier par à-coups. Ce n'était pas pour moi !

La voix du colonel Ali Hajji ! Je ne fus pas longtemps à la distinguer parmi les injures et les insultes qui pleuvaient. « Mon sciatique, s'il vous plaît, j'ai déjà une douleur atroce avec le nerf sciatique » implorait-il d'une voix qui voulait garder cette dignité factice avant la plongée dans l'horreur et

l'humiliation. Sans autre forme de procès, ils étaient en train de le préparer pour la noyade.

J'entends le « plouf » du corps qu'on plonge ; les glouglous de l'eau qu'on avale jusqu'à saturer les bronches ; le corps qu'on sort et qui lance le « aaah ! » du souffle coupé ; puis les râles. Les coups de matraque et de tuyau de caoutchouc qui pleuvent, assaisonnés de torrents d'injures.

– Je ne sais rien, je vous assure que je ne sais rien… de quoi parlez-vous ?…

– Tu ne sais rien, eh ben ! tu finiras par savoir !

A nouveau le corps qu'on replonge, qu'on roue de coups, qu'on assomme…

Recroquevillé sur le matelas mousse à même le sol, une couverture militaire toute moutonnée me couvrant de la tête aux pieds, tout habillé, je me plaisais à penser en avoir terminé avec ce complot ubuesque, que je pouvais cogiter sur le sort qui m'attendait et sur les possibles rebondissements. Une impression diffuse de compassion égoïste et lâche d'entendre les autres soumis à la torture tout en me sentant pour l'heure sain et sauf, m'avait gagné. Même avec le colonel Hajji S'oublier ; ne rien entendre ; penser à une autre forme de mort que doit nous concocter le tyran !

Une trentaine de minutes plus tard, un temps interminable, j'entends le corps flasque jeté à même le sol vomir l'eau avalée. Il était vivant. J'en étais heureux pour lui. « Voici du papier et un stylo, et tu me couches dessus tous tes complices » grommela de sa voix rugueuse Hédi. Qui sort, pour rendre compte à ses supérieurs de l'issue de l'opération. Ses aides sortent pour fumer près de l'escalier. Je me lève, me hasarde vers la porte. Tel un voyeur malsain d'une scène dégradante :

le colonel Ali Hajji par terre à l'intérieur de la pièce, dos contre le mur, nu mais en slip, rouge comme une écrevisse alors qu'il est de couleur mate portant vers le cuivré des gens du sud ouest. La position du corps tête vers le bas avait fait refluer le sang au visage. Il tenait un papier et balançait la tête. Il m'aperçoit, ouvre de grands yeux, puis geste des deux mains vers le ciel, de fatale résignation.

L'interrogateur se fait entendre. Je rejoins mon matelas. Les aides rejoignent le bureau. Hédi entre dans la pièce où je me trouvais. « Sami, tu me suis ».

(Je suspends ma narration pour un événement qui vaut la peine d'être rapporté ici : en ce jour saint du vendredi 14 janvier 2011 vient d'éclater une Révolution, révolution des jeunes, révolution populaire qui n'a rien d'un coup d'Etat mystifié en révolution comme s'en gargarisent les tyrans de notre « monde » !)

Et moi qui croyais en avoir fini avec ces atrocités ! Non, ce n'est pas gagné ! Il me dit de le suivre. Esclave de cet imbécile, de ce monde de tortionnaires, je le suis !

Tourbillon d'escaliers et d'étages, dédale de couloirs ; et nous voilà devant un bureau capitonné noir à deux battants. Il entrebâille la porte, passe la tête, entre, ressort pour me faire entrer.

Large pièce en largeur, avec deux grandes fenêtres en face et lourds rideaux crème. Une chaise en bois entre les deux fenêtres. Une autre chaise à gauche au fond de la salle. A droite, un homme de grande taille, brun, à l'air dégoûté avec un rictus sarcastique accroché à ses lèvres. Visage de circonstance, il n'allait tout de même pas m'accueillir avec le visage serein

d'un poète ! Il était assis derrière un énorme bureau rempli de paperasses et de dossiers. Plusieurs téléphones l'entouraient. Le redoutable chef de la Sécurité de l'Etat, Mohamed Ali Ganzoui. C'était lui ! Le regard du tyran du chromo accroché au-dessus de sa tête couvrait de toute sa condescendance l'excellent travail qui se faisait en son nom et pour sa protection.

Hédi me pousse en direction du mur, vers la chaise entre les deux fenêtres.

– Qu'il ne dise rien, sauf quand on lui pose les questions, ordonne dans un grincement Ganzoui.

– Tu as entendu ? Tu te la boucles jusqu'à ce qu'on te pose une question, renchérit dans un lent barrissement Hédi. Et tu t'assois.

La porte s'entrouvre, la tête du crépu apparaît, d'un mouvement de tête il fait comprendre qu'il y avait quelqu'un avec lui. Le geste de Ganzoui était on ne peut plus clair : faites entrer.

La synchronisation parfaite dans les ordres les plus infâmes par la parole et le geste et leur exécution foudroyante au doigt et à l'œil dans ce pandémonium dantesque laisseraient pantois un horloger suisse.

Le colonel Ali Hajji. En survêtement militaire aux couleurs du pays, tout débraillé et en sueur comme venant de sortir d'un hammam, le visage encore cramoisi. Hédi lui montre la chaise au fond de la salle. Qui le reçut telle une bâtisse qui s'écroule.

– Alors, Hajji, tu le reconnais ? braille Ganzoui en me montrant du doigt.

– Le commandant Sami Kourda, laisse échapper le colonel dans un murmure.

– Et toi Sami, tu le reconnais ?

– Le colonel Ali Hajji.

– Bon ! tu vas répondre par oui ou par non, ce Hajji, était-il présent à la fameuse réunion du complot ?

– Oui, fis-je, tête baissée.

– Et toi Hajji, étais-tu présent ce jour là ?

– Hem... oui...

– C'est bon Hédi.

Hédi fait sortir en premier le colonel Hajji. Quelques instants plus tard, il revient me chercher. Au détour du couloir, des policiers en civil escortant deux colonels se dirigent vers le bureau de Ganzoui : le colonel Khalfi de la Sécurité Militaire souriant et voulant se donner un air d'assurance et un officier, le colonel Zoghlami, hébété, un peu perdu, ne semblant pas comprendre ce qu'il faisait dans ces lieux. J'en conclus que Zoghlami a été amené par Khalfi.

Retourné dans le bureau, je me laisse écrouler sur mon matelas mousse, dos contre le mur, l'esprit tétanisé suivant le corps contorsionné du colonel Hajji dans le bureau d'en-face. Derechef en slip, au bout d'une corde, tel un ver au bout d'un hameçon, la tête plongée dans une bassine, je comptais les minutes où ils allaient le descendre inanimé ou mort par asphyxie. Probablement ce qu'il avait dû écrire sur leur bout de papier n'était pas de leur goût. Alors ils sont revenus à la charge en s'acharnant de plus belle. A peine dix minutes que j'étais assis, plongé dans les tourments des cris, des râles et des hurlements pénétrant les murs de tous les étages, obnubilé paniquement par le sort du colonel Hajji, quand soudain des bruits de pas descendant à toute vitesse l'escalier.

« Sami ? Suis moi ! ». La voix neutre et grasse, d'une grande

masse de chair, au teint violet, que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer auparavant venait de boucher de sa corpulence la porte.

Mon Dieu... mon heure est-elle arrivée maintenant ? Et de quelle manière ? La seule question existentielle qui vient à l'esprit à la plupart des damnés de cet enfer dantesque, quand ce genre d'énergumène surgit ainsi devant vous.

Course à travers les escaliers ; les couloirs ; l'antre de l'épouvante ; le bureau de l'épouvante : Ganzoui !!! Il ne sera pas dit qu'il va me lâcher ce soir ce chef d'orchestre des tourments et de la condition humaine ! Mon Dieu... mon Dieu... évite moi encore plus de souffrances...

La porte, large ouverte. La masse de chair s'engouffre et m'entraîne derrière elle d'un geste clair de la main. Ganzoui, derrière son bureau, un téléphone à la main : « ... bien sûr, bien sûr, on règlera ça au plus tôt... ». Le téléphone toujours collé à l'oreille, dardant son regard dégoûté envers ma piètre personne enguenillée dans ma tenue bleue des torturés : « Kourda, tu as d'ici demain pour nous donner tous les noms des colonels du complot... Les douze... d'accord. Les douze. Pas les quatre ou cinq connus par nos services et qui sont ici. Sinon tant pis pour toi ! Allez ! ». Aussi simpliste, aussi expéditive que cette sommation, ça ne court pas les rues !

Retour presque en courant, sur les pas de la masse essoufflée au teint maintenant grisâtre, vers mon matelas, mes affres et mes transes, enveloppé de ce pandémonium saignant de hurlements déversé à travers tous les étages.

A nouveau couché sur mon grabat en chien de fusil, la couverture sur le visage pour atténuer l'effet de lumière dans la pièce, l'attention aux aguets, je suivais le souffle rauque

du colonel Hajji dans la pièce d'en face. à nouveau assis à même le sol, en train de barbouiller les noms de ses collègues. Probablement les colonels. Sous l'œil attentif des tortionnaires allant et venant. Que n'aurais-je pas donné, ainsi qu'un collégien qui aimerait jeter un coup d'œil sur la copie de son voisin, pour piquer ce qu'il griffonnait. Subitement, par cette logique illogique de la condition humaine dans la détresse, les yeux de l'esprit me ramènent au colonel Zoghlami : Un colonel de plus à ajouter à la liste !!!

Ils vont le torturer, c'est inévitable. On le serait à beaucoup moins. Mais toi Khalfi, tu es la mouche qui joue sa vie près d'une toile d'araignée. Tu n'en mènes pas large. Que cette tragédie se prolonge, et probablement ton tour viendra Khalfi, toi qui maintenant pavanes !... Mais... bon sang ! Mais oui ! Où avais-je l'esprit ? Le colonel au nom commençant par N de la sécurité dont cet enfoiré de Hédi m'asticotait l'après-midi, mais c'était bien celui de Naïli ! Naïli... qui avait changé son nom en Khalfi depuis plus de vingt ans... Comment s'en rappeler dans ces conditions ?... Ils voulaient la peau de Naïli, autrement dit de Khalfi, autrement dit des chefs de la sécurité militaire. Et ils connaissaient pertinemment les deux noms, mais ils voulaient me pousser à établir le lien par moi-même. (Plus tard d'autres camarades soumis aux mêmes tourments physiques et moraux me confièrent qu'eux non plus ne firent pas le lien sur le coup, ce qui sauva la peau du colonel Khalfi et de nombre d'officiers supérieurs de la sécurité militaire).

Je ne croyais pas si bien penser, loin s'en faut ! Je pensais avoir découvert le Graal ! Qu'on me relance et je n'hésiterai pas à faire cette liaison ! Après tout, c'était bien son service, ce Khalfi, ses supérieurs et ses subordonnés qui s'en donnaient à cœur joie pour la curée ! Alors venez tâter un peu, vous aussi,

à quoi ressemble un interrogatoire à la sauce tortionnaire !...

J'en étais à me baratter la cervelle sur cette histoire comme pour évacuer les tourments qui m'assaillaient, quand brutalement mon esprit fut secoué par un phénomène insolite, anormal : un brusque silence ! Un silence étrange et subit emplit soudain chaque coin et recoin de cet immense antre, dédié à on ne sait quel Moloch insatiable des temps modernes. L'esprit accoutumé aux cris et aux hurlements incessants au point de devenir un phénomène consubstantiel à la vie de tous les jours dans ces lieux, se trouva soudain troublé, presque contrarié par leur interruption. Il devait se passer quelque chose d'anormal ! J'étais sur le qui-vive.

Au loin, dans les escaliers, des bruits de pas, étouffés par la distance. Quelques instants après, à nouveau des bruits de pas légers, lointains, qui s'estompent. Encore quelque temps, des bruits de pas qui se rapprochent. Grand remue-ménage dans l'escalier qui descend dans le sous sol où je me trouve. Murmures dehors entre Hédi et ses aides. Bruits de pas lourds qui descendent ; suivis d'autres plus pressés, plus étouffés. Les bruits de pas lourds avancent dans le couloir. Recroquevillé sur le côté droit, je saisis la couverture, passe un bras au-dessus de ma tête pour mieux l'envelopper et cacher un œil, de l'autre observant la porte.

Dans l'embrasure, une tête sombre, renfrognée, aux cheveux lissés et noirs se dessine, puis la moitié d'une personne en manteau noir. Le tyran Ben Ali ! Il était venu finalement ! Il n'avait pu résister à la tentation excitante, érotique du sadique qui aime à voir de ses yeux la souffrance lente de ses supposés conspirateurs. Je feins le dormeur, tels ces animaux qui feignent le mort au passage d'un prédateur. Pas plus de deux secondes, et le voici reparti, lui et sa suite. Car il n'était pas seul.

Ces bruissements étouffés tout à l'heure dans les étages, ce manège d'allées et venues, c'était donc ça ! Il avait dû faire une petite tournée d'inspection pour observer le terrain, préciser où en était l'enquête ; maintenant qu'on allait passer en toute logique kafkaïenne aux généraux ! Dire que le colonel Zoghlami était proposé pour ce grade !... Et si je m'étais levé pour lui dire en face ce qu'il en était de toute cette ignominieuse affaire !... Non ! Il m'aurait probablement confié aux bons soins de ses sbires pour m'éliminer... D'ailleurs qui vous croira ? Monsieur le Président de la République se baladant entre les étages au beau milieu de la nuit, pour se remplir les yeux d'un spectacle unique ! On vous rira au nez... A moins que d'autres comme moi... Hitler s'était juste fait projeter la scène des exécutions des putschistes du 20 juillet 1944 !...

Il devait être bientôt l'aube quand les cris et les hurlements reprirent de plus belle. J'ai pu me rendormir.

« Est-il vrai que Monsieur le Président était passé hier soir ? »

Le jeune apprenti tortionnaire et aide de Hédi. Gominé et parfumé comme il se doit. De ce parfum commun à tous les tortionnaires, comme s'ils s'étaient passé la même marque, qui vous prend au nez et à la gorge au loin et qui vous donne la nausée pour le reste de votre existence, toutes les fois que vous la rencontrez par hasard. A peine arrivé ce jeudi matin, il était venu me voir tenant, dans les mains, un croissant et un café au lait dans un verre jetable qu'il pose sur une petite table dans un coin, avec le journal Le Temps replié. Une éternité que je n'avais pas dégusté un mets aussi savoureux. J'honore goulûment cette offre généreuse et, tout en mastiquant et buvant voluptueusement ces essences de la vie : « Pourquoi voulez-

vous que Monsieur le Président vienne ici ? Et d'ailleurs comment peut-il venir alors que l'enquête suit encore son cours normal ?... Comment, il est venu hier soir ?... »

Non ! Juste des bobards ; il voulait juste s'assurer auprès de moi...

Mon regard glisse sur Le Temps : « Le ministre de l'Intérieur dévoile les détails du complot au cours d'une conférence de presse ». Etalé en grande manchette en noir et rouge. Une centaine de militaires arrêtés... Daté du jeudi 23 mai 1991. Le vizir a donc tenu sa conférence hier. Et moi qui demandais à le voir ! De quoi vais-je me prévaloir et à quels arguments vais-je me recommander maintenant pour ma défense, alors qu'il a déjà tranché, nommé les « comploteurs » ? Au risque de se dédire, scénario quasi impossible à imaginer avec ce régime. Ils sont capables, lui et le tyran, son maître, de nous faire tous passer par les armes ! Rien que pour l'exemple. Qui l'en empêcherait ?

Le jeune policier, comme s'apercevant de mon intérêt particulier pour cette partie du journal, le reste étant replié, ou m'ayant montré, cas le plus plausible, ce qu'on lui avait ordonné de me laisser voir, reprend le journal et rejoint le bureau de son patron Hédi. Hédi était absorbé par l'interrogatoire du colonel Hajji sur les officiers supérieurs quand la porte fut ouverte par son aide.

J'étais en train de ma tarauder l'esprit, dans un va-et-vient incessant dans la pièce, m'interrogeant sur la teneur et les conséquences de cette conférence de presse quand, de la porte entrouverte, surgit le directeur en costume noir du lundi matin, le sinistre policier Fethi, expéditif et impulsif comme jamais.

Moi qui pensais en avoir fini avec leurs interrogatoires !

– Sami, bonjour, siffle-t-il avec le sourire figé d'une vipère chargée d'une mission.

– Bonjour, Monsieur Fethi.

– Voilà, j'aimerais savoir si tu tiens toujours à voir Monsieur le ministre de l'Intérieur ?

– Mais oui, bien sûr !

Je ne m'étais pas aperçu de la vivacité avec laquelle j'avais répondu, presque de l'enthousiasme.

Course dans les escaliers, dans les couloirs. Tout comme avant l'arrivée du tyran la veille, un silence de mort les emplissait de son horreur poisseuse. Couloir administratif : bureau de Ganzoui. Le vizir dans le bureau de ce froid et angoissant directeur ?

Le policier entre le premier pour m'annoncer. Il m'ouvre large un battant de la porte capitonnée : l'administration de l'inquisition au complet. Ils sont assis, collés les uns aux autres tel un grossier chapelet de cailloux de part et d'autre du bureau de Ganzoui. Derrière le bureau, le vizir Abdallah Kallel, faisant grise mine pour la circonstance. Sous la bénédiction vigilante du chromo de son seigneur et maître au dessus de sa tête. Il m'indique une chaise au fond de la salle, lui faisant face, celle sur laquelle on avait placé le colonel Hajji pour me « confronter » avec lui la nuit précédente. Tout comme la nuit précédente, un soudain silence qui en disait long.

Sur ma gauche, Ganzoui, contre le bureau avec ses dossiers. A ses côtés, une dizaine de responsables ; sur ma droite, une autre dizaine du même style avec au milieu Ezzeddine Jnaïeh qui m'avait apostrophé le premier jour, affirmant que les éléments dont il disposait étaient du béton ; à ses côtés le vieux roublard hadj Ali tout aussi chenu. Tous, le visage long,

la mine grave, hiératique. Ganzoui, tout aussi épais et heureux de l'être, condition qui lui a permis de gravir tous les échelons, qui essaie de se donner une contenance, en roulant des regards furibonds en ma direction et cajoleurs en direction de son vizir.

Abdallah Kallel, avec son air lymphatique et son visage pâlot au masque impénétrable de l'apparatchik intrigant, qui a fait ses classes dans les lambris dorés des ministères, me dévisageait de ses yeux mi-clos au bleu délavé et morne, derrière ses lunettes blanches. Les traits se détendent légèrement, une pointe de sourire collée aux lèvres, plus par cette habitude de servilité souriante du courtisan zélé que par un sentiment de victoire ironique. Le langage de son long regard ne pouvait être compris que de moi : « Tu te rappelles quand tu avais demandé à me voir quand j'étais vizir de la Défense pour t'avoir écarté personnellement de l'état-major ; que je t'avais alors affecté à l'hôpital militaire ? » A quoi, le regard hagard et blême, je répliquais : Et vous, vizir de la nullité, vous croyez que j'ignorais vos magouilles, pendant votre ministère, pour m'écarter moi et plus d'une centaine d'autres officiers de l'école de guerre, à la fois des stages, des postes de commandement, des ambassades comme attachés militaires, des promotions...

J'avais eu affaire à lui à mon retour des Etats-Unis en juin 1988, rentrant de l'école de commandement et d'état-major général. Il était ministre de la Défense et avait reçu pour instructions de procéder à une purge douce de l'armée : limogeage vers des voies de garage ou mise à la retraite d'office de tous ceux qui présentaient la moindre suspicion, disons, d'esprit « en éveil ». Il y mit un tel zèle que la première vague des meilleurs cadres de l'armée fut écrémée. Je ne fus pas épargné : nommé d'abord à l'état-major à mon retour en juin,

il me réaffecte lui-même à la direction des affaires sociales de l'armée en octobre. Aussi stupide que de nommer un médecin, un architecte ou un ingénieur électronicien au bureau d'ordre d'un ministère. Je demande une audience. Qu'il m'accorde. Et me nomme alors à l'hôpital militaire. Tout aussi stupide, mais un moindre mal qui allait me permettre de me consacrer à la préparation pour le concours de l'Ecole de Guerre. A son départ pour le ministère de l'Intérieur, il prend avec lui la liste de tous les militaires qu'il avait limogés ou mis à la retraite. Dont il se rappellera une fois lancée cette opération de purge hard pour écrémer cette fois-ci radicalement l'armée, trop intellectuelle, trop occidentalisée aux yeux du tyran et de l'ignorantisme régnant.

Il finit par ouvrir la bouche, articulant de sa voix traînante et sur le ton de l'indigné qui aime à se faire entendre et enregistrer pour être rapporté à son maître :

– Alors, Monsieur Kourda, c'est ainsi que tu témoignes ton allégeance et ta fidélité à Monsieur le Président de la République. Vous complotez pour le renverser ; lui qui n'a d'yeux que pour vous, les militaires ; lui qui ne pense qu'au bien-être de ses soldats et notamment de ses officiers. Lui, votre chef suprême…

Un discours de bon ton, bien rodé, auquel je n'avais à opposer qu'un dos bien large, attendant le temps et l'occasion de pouvoir lui hurler à la face que toute cette affaire n'est qu'un fatras de mensonges. Preuve à l'appui ! Continue à pérorer, vizir, tu es en plein dans ton rôle, le porte-parole de ton maître. Que j'avale le calice de l'humiliation et de l'imposture jusqu'à la dernière goutte, mais à la première occasion, je te sauterai au cou ! Et va raconter à ton seigneur et maître ce que bon te semble, mais quand je te pousserai au pied du mur, tu

finiras bien par prendre une décision ! Car tu es un politicard ! Contrairement à ce beau monde de carriéristes qui t'entoure, qui fait du zèle dans l'art de faire avouer des inepties !

– ... Peux-tu enfin m'expliquer, Kourda, qu'est-ce qui t'a amené à cette triste situation, ou qui t'a fourvoyé pour cette horrible entreprise ?

– Hem... Sincèrement...

– Tu as un parent pourtant proche de Monsieur le Président, tu as une famille sans problème, comment se fait-il... Je n'arrive pas à réaliser que tu aies pu faire des choses pareilles, toi, en particulier.

Décidément, je ne trouvais plus mes mots. La gorge serrée de colère et d'humiliation ; une forte envie d'éclater en sanglots de lâcheté. Et ces regards de toutes ces paires d'yeux qui vous transpercent de leur laser menaçant et imbus de leur bêtise, comme disant : Essaie de te rétracter Sami, et ce sera ta fête ! Tu joues ta vie ! Et dans les pires tourments !

Si intimidants ! Si effroyablement lourds de sens, leurs regards !

– Je t'écoute... Explique-toi. On n'a voulu utiliser à ton encontre aucun moyen de coercition, te laissant à ton aise avouer ton crime... C'est ta seule occasion ; ton unique chance ; tu dois la saisir.

Aucun moyen de coercition ? Vous voulez me la bailler belle ! Si vous croyez que c'est le moment de jouer au jeu de dupes !

– Sincèrement... vous me voyez... profondément désolé... pour ce crime impardonnable... Veuillez présenter mes excuses à Monsieur le Président...

– Mais, tu as demandé à me voir… Enfin, que je sache, dans ta demande tu as dit… (Il furète dans le tas de papiers devant lui, Ganzoui se lève, tire ma demande d'une chemise sur le côté du bureau, la lui remet)… Oui, voilà, que tu veux me voir pour… je te lis : pour une raison qui touche à la sécurité et qui ne saurait être divulguée que devant vous… Donc, tu as des choses importantes à me révéler… que tu ne voulais pas ou ne pouvais pas révéler à tes interrogateurs… Des généraux… Même des ministres… Maintenant tu peux le faire…

Son regard terne interrogea le digne collège devant lui en l'enveloppant d'un lent mouvement sphérique de la salle. Qui l'approuvait, les yeux brillants, en se drapant d'un air de gravité religieuse tout en buvant ses paroles. Qu'ils tournent la tête en ma direction, le faciès se fait rempli de dégoût et de mépris horrifiés d'une sainte indignation, le regard fuyant glissant sur moi.

Alors continuer à me confondre en plates excuses ? Suis-je ici pour faire mea culpa d'une histoire à faire pleurer de rire un bourricot ? Il te tend la perche, c'est l'occasion ou jamais, autrement c'est le retour à la torture, puis peut-être le peloton au bas mot si tu t'en sors !... La torture !... Tout plutôt que la torture ! Tout… Ou n'importe quoi pour y échapper ! Fût-ce une mort rapide !... Mais comment ?... Faire tomber à l'eau ce monstrueux enchevêtrement de mensonges et d'inepties sur lequel le tyran fonde tant d'espoirs pour mieux se mettre en avant comme le sauveur de la patrie, contre une horde de criminels ; pour se poser en victime à l'instar de Bourguiba lors du complot de 1962 et s'autoriser des châtiments exemplaires pour s'assurer, juste après, une dolce vita bien méritée ?... Encore que le complot de 62 est à cette débauche mortifère orwellienne ce que le rugissement d'un lion pour marquer son

territoire est au grognement du porc s'ébattant dans la vase. Le lion et le porc ! Je me sentais faiblir, prêt à fondre en larmes... Non, surtout pas ça, Sami, ne leur donne pas l'occasion de se réjouir de ta défaite acquise sans bataille, de se gargariser de ton mutisme lâche comme un aveu de toute cette imposture. Retiens-toi ! Fonce ! Advienne que pourra !

– Bon, voilà Sami... On va faire un marché ensemble... devant tous ces messieurs, se prit à minauder le vizir, la moitié du corps presque couché sur le bord du bureau, bras grands ouverts, comme voulant créer un nouveau climat de confiance, sinon de complicité, prenant à témoin cet aréopage de défenseurs des valeurs républicaines devant lui. Tu nous donnes les noms de tous les colonels, des généraux et de ceux que tu n'oses citer qu'en ma présence et je te promets de ce pas de t'envoyer dans une ambassade. Alors, qu'est-ce tu en dis ?

Le chantage par le mensonge ! Le chantage par la compromission ! Le mode opératoire du système pourri de toute tyrannie ! Il m'a fallu vivre cette horreur pour entendre de mes oreilles et voir de mes yeux un vizir sur ordre de son maître me proposer un marché de lâche !

Tous, ils me dévoraient des yeux. Ils brûlaient de savoir ce que je cachais de si énigmatique, de si croustillant, au point de mériter une sinécure dans une ambassade ; surtout le vizir et Ganzoui, pour mieux l'exposer assaisonné chacun à son goût à son chef suprême ! Ne fût ma déclaration à la sécurité militaire sur ma parenté avec un gendre du tyran, et le fait que Abdallah Kallel fût au courant, il m'aurait été impossible de rester plus longtemps dans ce bureau. Pour autant qu'on m'ait accordé l'OK de cette audience !

Mon coup du paravent en mentionnant le nom de ce cousin avait donc porté ! Quand bien même s'était-il depuis le début

fondu d'un anathème de circonstance pour faire foi de toute sa loyauté à son tyran de beau-père ; quand même avait-il insisté auprès de Abdallah Kallel et Ganzoui d' « utiliser tous les moyens pour lui tirer les vers du nez » pour mieux se faire valoir et témoigner ainsi sa fidélité en levant toute équivoque de velléité de compassion. Au demeurant, l'emploi de cette méthode de la couverture dans un régime arbitraire peut donner des résultats. Cynisme ? Machiavélisme ? Mais que valent ces mots dans un système fourbe parano-schizophrénique ?

C'est le moment ! Lance-toi ! Et à-Dieu-vat !

– Monsieur le Ministre, vous avez devant vous une masse de papiers, écrits de ma main où je reconnais tous les faits qui me sont reprochés… Seulement une question ? Existe-t-il une justice qui me protège si je parle ?

Eberlué que je l'apostrophe d'une manière aussi brusque, il se reprend :

– Mais… Nous sommes sous le régime du Président Ben Ali, où la justice et le droit sont le crédo de notre système. Le mot injustice n'a pas lieu dans notre vocabulaire. Parle !

– Monsieur le Ministre, tout ce que vous avez devant vous n'est qu'un tas de mensonges, créés de toutes pièces sous la menace et par la coercition. Et j'ai les preuves de ce que j'avance.

Je sentais la pièce prête à exploser sous l'effet d'un gaz gluant qui a figé tous les gestes, les visages, la respiration. Les yeux du vizir seuls s'écarquillaient comme des soucoupes, roulant de moi, vers Ganzoui, sur le reste des assistants, puis de nouveau sur moi. Ganzoui, comme s'attendant, de par son expérience dans le milieu, à ce genre de revirement, flegmatique, se lève, prend un marker d'un boîtier à stylos, se

prend à marquer des passages de mon manuscrit qu'il faisait lire au fur et à mesure au ministre.

– Monsieur le Ministre, tout ce que vous lisez ne représente que des inventions pures et simples, et permettez-moi de vous expliquer pourquoi et comment toute cette histoire n'a rien de vrai. J'ai demandé à vous voir, certes, parce que je ne pouvais trouver une oreille attentive qu'auprès d'un homme politique. Vos collaborateurs sont, comme les militaires, des techniciens. Seul un homme politique peut écouter et remettre le compteur à zéro quand la justice est mise à rude épreuve. Et j'ai les preuves matérielles de ce que j'avance, Monsieur le ministre.

Son visage flasque durcit, s'assombrit. Le front se plisse, les yeux suivent. Le regard terne et assoupi devient dansant. On n'en est encore qu'au début, vizir, le plus beau est à venir ! Jnaïeh me lançait des regards noirs en dessous : qu'est-ce qu'il nous prépare comme coup fourré après ses aveux par écrit, cet enfoiré ? Alors, yeux mi-clos, mains serrées bien posées devant lui, le ministre se met à articuler dans un léger tremblement de voix qu'il voulait ironique, dans un sourire crispé :

– Vous reniez ce que vous avez écrit et reconnu ?

– Oui, Monsieur le Ministre. J'ai été forcé de le faire... Que ne m'a-t-on pas fait dire !

Il se tourne vers Ganzoui, lequel d'une grimace et d'un geste lui signifie que cela ne devait en rien changer le cours de l'enquête et donc ma mise en cause. A cet instant, comme pour ne pas être en reste devant son supérieur, Jnaïeh se lève et, d'une chemise sous la main, il tire une liste et la porte au ministre.

– Monsieur le Ministre, tous ceux que vous voyez là l'ont reconnu comme ayant assisté à cette réunion de Barraket es-

Sahel à Hammamet.

– Bon ; soit. Comment expliquer alors que tout le monde t'a cité comme un membre actif dans le complot à Barraket es-Sahel. Et sous la supervision de chefs islamistes. Et puis cette liste, n'est-elle pas là pour te confondre ?

– Monsieur le Ministre, tout d'abord c'est la première fois que j'entends parler de Barraket es-Sahel. Quand aux chefs islamistes, je ne vois pas ce qu'ils viennent faire dans cette histoire de militaires si tant est que cette histoire est vraisemblable. On ne m'en a pas parlé au cours de l'enquête. Enfin, cette liste a été établie de la même manière que pour moi, quand j'ai été obligé de citer les noms de mes collègues et de mes supérieurs.

– Bon ! Donne-moi une seule raison qui prouve... tes réticences... qui justifie cette palinodie... Quoique, ne crois pas t'en tirer à si bon compte !

Je comprends le message comme une concession à ses tortionnaires pour qu'ils ne se sentent pas désavoués. Rare, sinon impossible de voir un malheureux qui fait de telles confessions, aussi absurdes soient-elles, pouvoir en réchapper ! Je marchais sur un terrain miné de tous côtés. Mais tant pis ! Ou je saute, ou je fais sauter cette monstrueuse extravagance en y laissant quelques poils ; mais ça sera toujours ça !

– Monsieur le Ministre, quand vous étiez ministre de la Défense, j'avais passé le concours pour l'Ecole de Guerre. Vous le rappelez-vous ?

– ...

– J'ai été classé quatrième sur une centaine de candidats... Mais malheureusement, les circonstances actuelles en ont voulu autrement...

– Et qui vous a mis au courant ? articula-t-il avec une lenteur féline, les yeux mi-clos, laissant échapper les relents de soupçon de l'apparatchik subodorant un complot parallèle.

– Mais tout le monde au ministère de la Défense le savait, monsieur le ministre. Et la plupart de mes camarades sur place m'avaient félicité.

Je me devais de noyer le poisson et prévenir la relance d'une nouvelle enquête sur une autre affaire, qu'on aurait vite fait de lier avec celle en cours. Qu'on imagine un peu, alors que les interrogateurs étaient passé à la phase de la recherche de noms de généraux voire de ministres !

Au vrai, ce fut le sous-chef d'état-major en personne qui était venu me voir dans mon bureau pour me mettre au courant. Le général Mustapha Dargouth, que des liens d'amitié, de sympathie et de parenté par alliance nous unissaient.

Corps athlétique et nerveux, fine moustache grisonnante et cheveux coupés courts, casquette sous le bras, il fit irruption dans mon bureau sans crier gare une dizaine de jours après le concours. Après avoir soigneusement fermé la porte, non sans s'être assuré que personne ne rodait dans le couloir, s'assit sur la chaise qui me faisait face, yeux inquiets et interrogateurs. Puis sur le ton de la confidentialité la plus stricte, laissa échapper de la voix la plus basse : « Tu as réussi ton concours, Sami. Tu es quatrième sur la centaine de candidats... Mais ce qui me chiffonne... c'est que le ministre, quand je lui ai soumis les résultats et que j'ai commencé à lui énumérer les noms, il a tiqué en entendant prononcer ton nom... Il m'a interrompu et m'a demandé comme cela pouvait arriver !... Tu te rends compte !... Le ministre !... Finalement, il a préféré récupérer les listes pour les enfouir dans un tiroir de son bureau... Ce qui en dit long. Il ne semble pas te blairer Sami. Fais gaffe. Il

te prépare un sale coup... ». Je remerciai le général, la mort dans l'âme, l'esprit en effervescence sur la manière dont ce vizir et sur ordre de son maître allait m'éliminer, avec d'autres probablement, du concours. Plus tard, ce même général Mustapha Dargouth, quelque temps après ma libération, lors d'une rencontre au cours d'une cérémonie funèbre (fark), m'avait suggestionné de penser un jour écrire sur le vécu de ce calvaire, fût-ce clandestinement. Et ce n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

– Bon, soit ! Venons-en aux faits, monsieur Kourda, lança alors le vizir, comme soulagé par ma réponse devant les yeux écarquillés de ses subordonnés, et sur le ton le plus neutre.

– Si vous vous rappelez bien, monsieur le ministre, le concours s'était déroulé à partir du lundi 7 janvier 1991...

Livide soudain, le teint, comme un caméléon contre un mur ocre. Il avait saisi l'allusion : juste un jour après la pseudo-réunion de la conspiration !? Comment serait-ce possible pour préparer le concours ? Le vizir, aussi apparatchik soit-il, est un homme politique, qui a roulé sa bosse à travers les bureaux de l'administration et les intrigues de couloirs depuis sa sortie de l'ENA, et a fini par apprendre à faire la part du vrai et du faux. Mais, comme pour tout homme d'appareil, sans oser partager ses sentiments avec quiconque, au risque de mettre à mal son allégeance à son maître, son obéissance à ses supérieurs tout aussi dociles au maître de leur destin terrestre, et par conséquent son poste, ses ambitions, son avenir au sein du parti totalitaire. Lui faisaient face les visages longs et impénétrables de ses assistants. Il fulminait une colère frénétique d'impatience dans l'air. Leurs yeux parlaient mieux que leur langue : ce fils de pute qui veut nous la faire à l'innocent pour tout déconstruire ! Tout ce complot mûrement réfléchi, longuement échafaudé

pour faire d'une pierre deux coups : éradiquer l'islamisme et épurer l'armée une bonne fois pour toute ! Et ta conférence de presse d'hier, Monsieur le Ministre !

Car eux, ils étaient des « techniciens » ; ils ne voyaient pas la portée judiciaire d'une mystification politique de cette ampleur à long terme. Juste exécuter les ordres du maître, transmis ou non par leur vizir, et avec le plus grand zèle pour avancer en grade, gagner encore plus en considération auprès du maître suprême, et donc espérer un poste d'ambassadeur à l'étranger, voire le poste si convoité de vizir de l'Intérieur à la place du vizir. Qui vous ouvre toutes les portes...

Je sentais que le coup avait porté. D'emblée, il fallait passer à ce fameux dimanche 6 janvier et les preuves que je n'étais pas à cette réunion mais ailleurs, pour l'obliger à tout remettre en cause. Du moins pour les militaires.

Je parle de ce week-end, descendu le matin chez mes beaux-parents avec femme et enfants en vue de passer la journée, pour les laisser sur place et pour passer la nuit chez mes parents. Témoins mes beaux-parents et mes deux beaux-frères. Toute la semaine du concours se déroulant ainsi : ayant terminé la journée du concours, je passe rendre visite à ma famille puis je rentre chez mes parents, pour me lever tôt le matin et rejoindre le centre d'examen à l'Académie Militaire à Fondouk Jedid. Questions, Monsieur le Ministre : comment avoir comploté ce dimanche alors que j'étais chez mes beaux-parents toute la journée, avec comme témoins tout ce monde ? Comment avoir eu le temps de comploter alors que ce concours est pour la carrière d'un officier ce que l'agrégation est pour la carrière d'un médecin spécialiste et que les modalités, les contraintes et le temps consacré ne le cèdent en rien à celui d'un médecin? Comment s'impliquer et s'investir dans un complot militaro-

civil aussi complexe, aussi compliqué et aussi insaisissable, et dans le même temps consacrer tout son temps pour préparer puis passer ce type de concours ? Et avec succès !

Il m'écoute les yeux écarquillés, la bouche entrouverte, figé sur son siège, sans m'interrompre. Les idées roulent dans ma tête depuis hier confuses, maintenant libérées de leur carcan de peur, elles se déversent en torrent, telle une écluse qu'on lève.

Visiblement anxieux, il se tourne vers son collaborateur Ganzoui qui, tout ce temps, s'agitait de toute sa stature et se torturait les traits de toutes les grimaces : « Khedimallah aussi nous avait dit à peu près ça ? Et Mohamed Ahmed presque la même chose ? »

En d'autres termes, ces deux officiers avaient été reçus avant moi, vraisemblablement pour qu'il se fasse une idée personnelle et pouvoir me faire rentrer mes arguments dans la gorge en me prenant en défaut. Le directeur de la Sécurité de l'Etat acquiesça d'une mimique dégoûtée et d'un vif mouvement de la tête. Il allait ajouter quelque chose, mais le vizir me tournant un regard désemparé :

– Ne me dis quand même pas qu'il n'y a pas eu de complot !

N'étaient le milieu mortifère dans lequel je me débattais et l'atmosphère délétère dans laquelle on m'asphyxiait, j'aurais hurlé à pleins poumons : Dieu soit loué ! On avait dépassé le Rubicon de feu de la culpabilité systématique préalable, du refus systématique, du rejet ou de la rebuffade. Il m'accordait le bénéfice du doute ! A lui de se débrouiller avec son seigneur et maître, le tyran, pour lui faire passer la pilule. Maintenant, une chose est sûre, rien ne sera plus comme avant ! Maintenant le doute est entré de plain-pied dans votre drôle de complot ! Et il ne lâchera plus personne !

– Je n'ai rien dit de tel, Monsieur le Ministre. Je vous ai parlé de moi-même, de ce qu'il en est au juste.

– Mais alors... quoi faire... Je ne vois pas... Pourtant ce capitaine noir Amara a bien avoué et a reconnu les faits... On a déjà passé à la télévision...

Il était pitoyable à chercher une issue à cet embrouillamini inextricable. Il était ferré jusqu'à la gorge et posait des regards longs et obliques sur Ganzoui qui se torturait les traits de mimiques convulsives. Mais pendant que vous y êtes, Monsieur le vizir, lancez la patate chaude à cette face de soupe à la grimace! C'était lui, après tout, qui orchestrait cette diablerie et vous, vous y souscriviez tout juste en donnant votre aval. Le tout sous les ordres du grand marionnettiste ! Ce serait de bonne guerre ! A moins que vous ne jouiez avec un art consommé la grande âme innocente dépassée par les événements.

– Monsieur le Ministre, permettez moi de vous suggérer, à vous, en tant qu'homme politique, de demander à vos directeurs ici présents de reprendre l'enquête à zéro – les visages se renfrognèrent, se firent plus sombres, venimeux – examiner qui a lancé cette idée de Barraket es-Sahel, qui a prononcé en premier le mot complot et coup d'Etat, et de là revoir certains points. Je ne vous dis pas le pourquoi et le comment, car je sais pertinemment comment on peut créer le pourquoi, le comment et le où. L'essentiel est qui. Le qui du quoi. Une fois reconnu, je suggère qu'on le laisse parler naturellement. Justice sera faite alors, Monsieur le Ministre.

– Soit... Soit... Je vais voir... Dis-moi un peu... De quoi il retourne avec le colonel Mohamed Ahmed ?

La dernière question à laquelle j'aurais pensé !

– Il n'a jamais pensé à mal du régime ni fait la moindre tentative contre lui. J'en mets ma main au feu.

– Et du colonel Ali Hajji. ?

– Lui non plus ! J'en mets ma tête au feu !

Il devait faire plus de treize heures quand l'officier de police Fethi me ramena dans la pièce du sous-sol. A peine mon accompagnateur a-t-il tourné les talons et moi me laissé affalé sur ma couchette, que mon interrogateur Hédi se dandinant et roulant des épaules envahit de sa taille râblée et courte la pièce. Il avait attendu le départ de son collègue pour entrer. Je me mets debout, mais une peur panique se prit à me tordre l'estomac : Et s'il allait se venger sur moi de tout ce que je venais de dire au vizir et à l'auguste aréopage de tortionnaires qui l'entourait !!! Une rétractation d' « aveux » dans ces lieux infernaux tient lieu d'apostasie. Qui mérite châtiment. Et dans les pires tourments.

« Sami, tu dois savoir une chose… – D'un calme olympien qu'il me parlait, et avec une nonchalance inaccoutumée ; ce qui me rassura – Tu dois savoir que tout ce scénario, c'est nous qui le concevons et en possédons toutes les ficelles ; – me fixe droit dans les yeux – la mise en scène, c'est nous qui la montons ; quant aux acteurs – le pouce et l'index boudinés tel un pistolet se pointèrent vers moi – c'est nous qui les désignons… Tu comprends maintenant… Et personne…, dis-toi bien, personne, n'osera émettre la moindre critique. Tiens-le toi pour dit ! C'est clair ? »

Telle une limace traînant sa bave tout autour de votre visage, ses mots glissaient sur moi transi du même blasement nauséeux des insensibilisés devant l'immonde. Qu'il crache ce que bon lui semble, pourvu qu'il ne me fasse pas payer de l'affront d'avoir, peut-être, renversé la vapeur. M'accrochant

au faible espoir d'avoir crevé l'abcès avec leur ministre.

C'est clair si el Hédi ; c'est ok. Qui rejoint son bureau avec la même nonchalance impassible qu'il était entré. A nouveau, je m'affale sur mon matelas mousse.

C'est un message qu'il voulait me transmettre, ce tourmenteur d'Etat... Oui, c'est clair si el Hédi... clair comme de l'eau de roche dans une mare fangeuse de boue, de sang et de larmes...Mais qui vous a ordonné de me le passer ? Impossible pour que vous preniez sur vous-même une telle charge !... Voire même de l'imaginer !... C'est très fort d'imagination pour vous... Alors, Ganzoui ?... Jnaïeh ?... Le vizir ?... Le tortiocrate suprême ?... Probablement lui... Qui d'autre alors oserait tenir de tels propos sans son aval... Ça ne peut venir que de lui... qui les aura fait répercuter à travers ses exécuteurs zélés...

L'après-midi me trouva encore à me torturer les méninges, quand entre l'interrogateur Hédi. Plus détendu que le matin, sourire goguenard sur la tronche, comme si de rien n'était : il vient me ramener avec mon matelas dans son bureau d'en face.

Le Colonel Ali Hajji dans un coin, assis sur son matelas, en train de malaxer ses pieds endoloris. Hédi nous laisse seuls, à dessein.

Ce furent les retrouvailles des survivants !

De la large et courte fenêtre à barreaux au haut du mur, aux volets à carreaux fermés, un brouhaha confus s'élevant au loin commençait à parvenir jusqu'à nous. Le vacarme de proche en proche gonflait, telle une mer agitée enfle, gronde. La clameur maintenant toute proche devenait de plus en plus perceptible : des cris, des vociférations, des coups de klaxon à toute volée, le long de l'avenue Habib Bourguiba. Le visage fermé, le colonel

Hajji attentif à ce vacarme : « une manifestation » laisse-t-il tomber. J'essayais de saisir au vol, dans ce tintamarre, quelques bribes, un slogan ; j'en fus comblé : « Nous sommes avec toi, Zine », « Pendez tous les traîtres », entre autres slogans. Puis telle une voix de stentor, jaillissant de toutes ces poitrines mystifiées pour la plupart, probablement face au ministère de l'Intérieur, l'hymne national est entonné avec la ferveur des grands patriotes prêts à se sacrifier pour la patrie jusqu'au dernier militant. Je vous vois, messieurs les caciques du régime, du fond de cet antre de la bête immonde, vous serrant les coudes en première ligne, pour bien montrer fidélité et allégeance à votre maître, sous les caméras de la télévision. Je vous vois Monsieur Kallel, vizir et exécuteur des ordres de votre chef, braillant avec vos compères le couplet le plus emblématique et le plus confondant de l'hymne national : « Que ne vive en Tunisie, quiconque l'a trahie ! ».

« Ils réclament notre lynchage, ces enfoirés ! » fis-je alors en écho à la remarque du colonel. Mais des idées anticonformistes me démangeaient la langue. Au point où on en était ! « Orchestré par le régime, pour se justifier et se refaire une image ». Le colonel Hajji me lance un regard en coulisse tout en se massant les orteils, laissant flotter une moue de dépit. C'était probablement la première fois qu'il entendait un militaire lui tenir un propos d'ordre politique. Et qu'il l'appréciait d'une moue.

Le soir, un autre officier nous rejoint, le capitaine Mahjoub Braïek, avec son matelas. On l'avait remonté de sa geôle depuis hier et mis dans une pièce à côté pour complément d'enquête. Après mon audience avec Abdallah Kallel, ils se sont ravisés et ont réuni tout notre petit monde. L'enquête, telle qu'elle avait été initiée, semblait bel et bien enterrée. Un pétard mouillé,

cette pantalonnade atroce. Va-t-on nous lâcher pour autant ? Autant demander à un charognard de desserrer ses crocs sur sa proie agonisante. On ne se faisait donc aucune illusion sur notre avenir : une tyrannie n'est jamais prête à perdre la face, elle trouvera toujours un stratagème pour sauver les apparences. Mais pour l'heure, ce qui compte, c'est que nous avons survécu ! Une certitude, pour nous du moins : plus de torture, et donc une chance de survie. Après, à-Dieu-vat !

Le soir, il régnait un calme étrange dans les bâtiments de la Sécurité de l'Etat. Pourtant, quelques cris sporadiques, hurlements entrecoupés de la sempiternelle litanie d'injures. Mais plus cette polyphonie de hurlements en continu sous tous les timbres et sur tous les registres. Cela prit quelques jours encore. Plus tard, en prison, au cours de mon incarcération, j'en avais appris la cause de la bouche de jeunes officiers qui furent les initiateurs à leur corps défendant de cette purge – tant souhaitée et recherchée par Ben Ali ; mais le mouvement s'étant emballé, ce dernier s'était laissé abuser par son propre jeu. Suite à l'audience avec le vizir, des ordres avaient été donnés pour reprendre l'enquête à ses débuts. Aussi simple que ça ! Alors on s'était remis à torturer à nouveau ces jeunes, sous prétexte qu'ils avaient dans la tête un stratagème diabolique de connivence avec les islamistes pour manipuler la police d'Etat. Ils durent reconnaître le complot, mais plus avec le même nombre d'officiers. Tout comme Ponce Pilate, chacun, du tyran au dernier des tortionnaires, s'en lava les mains, amplement satisfait du devoir accompli envers la patrie, dans la sueur, les hurlements et les larmes des suppliciés.

Après le sandwich du dîner (un demi pain avec un morceau de halva chacun et une bouteille de lait pour les trois), le policier de garde devisant avec son collègue et Manaï dans

la salle à côté, nous avons pris le temps d'échanger quelques informations. Notamment avec Braïek. Il était enfermé dans une de ces geôles, derrière la porte en fer transpercé d'un guichet fermé à l'aide d'une targette, dans le hall à l'entrée du bâtiment, que j'avais pris à mon arrivée pour un centre de torture, m'imaginant mal qu'on pouvait torturer dans un bureau.

Son cas était d'une banalité désarmante, tout aussi bien que les cas de tous les militaires : convocation par la Sécurité Militaire en bonne et due forme, arrestation, « livraison » à la Sécurité de l'Etat. Tout comme des moutons qui connaissent la route de l'abattoir et qui y foncent tête baissée. Mais le fait d'en discuter nous changeait un peu. Après interrogatoire par ce même Hédi, il fut écroué dans une des geôles. A sa remise au geôlier, la trentaine de geôles étaient si pleines, militaires et civils confondus, que le contingent suivant – moi-même et tous les officiers supérieurs qui arrivèrent ensuite – resta sur place dans ces bureaux-cellules après interrogatoire. C'est pourquoi, ayant été maintenant remonté, il n'y fut plus renvoyé, jusqu'à sa comparution devant le juge d'instruction.

Portant un regard chargé de remords vers moi, comme à contrecœur : « Désolé de vous le dire, j'ai été obligé de citer votre nom... Vous et plusieurs autres...Vous êtes comme les loups blancs... Et puis... vous devinez comment on procède... ». Sourire amer de mon côté, sarcastique du côté de Hajji. Comme on te comprend ! Il se confond encore plus fort en excuses, ils l'ont forcé, alors qu'il ne me connaissait pas, mais juste de réputation ; il avait suffi qu'il me cite parmi plusieurs autres pour qu'ils lâchent prise.

On prend un air entendu, parfois on est obligé de faire de

nécessité vertu, nul besoin de somatiser... Il était au bord des larmes.

Tard la nuit, notre garde-chiourme, un inspecteur de la criminelle arrivé en renfort, prenait place derrière le petit bureau du dactylo. Il était courtaud et râblé et se piquait de littérature. La conversation commença par la pluie et le beau temps au-dehors, puis sur Aboul Kacem Chabbi dont il récita des vers, enfin il s'affalait de tout son long sur son siège en bois comme pour nous engager à dormir à notre tour. Sages et dociles, chacun de nous s'allongeait sur son matelas. Pour la première fois, chacun laissait vagabonder librement son esprit.

Demain, vendredi 24 mai. Quatre jours à croupir dans ce pandémonium infernal dont Dante n'aurait pu se représenter de combien il n'était pas si loin de la réalité en imaginant L'Enfer ! Quatre jours ! Chaque jour l'équivalent d'un siècle ! Chaque minute qui passe, des gens souffrent ou trépassent !... Toute une vie soudain suspendue au bon vouloir d'un tortionnaire qui prend sur vous droit de vie et de mort ! Et de quels moyens !... Et demain, de quoi sera-t-il fait ?... Et le grand thaumaturge de notre bien-être à tous, de notre sécurité et des doits de l'homme, quels mensonges va-t-il encore sortir de sa besace ? Dans quelle sauce va-t-il nous plonger cette fois-ci encore ?

Avant cette arrestation, que d'engagements pris ! Que de projets personnels maintenant partis en fumée !... La maison que je comptais acheter, dont j'ai payé 30%, un an aujourd'hui ... Et le promoteur qui me harcèle depuis un mois pour lui payer encore 30% avant fin juin ; et les démarches auprès de la Banque de l'Habitat pour un prêt supplémentaire en plus du prêt immédiat !... Tout tombe, tout s'en va à vau l'eau... Dhouha, mon épouse, comment va-t-elle s'en tirer maintenant? Sera-t-

elle obligée de se désister ?... Et les filles ?...

Soudain, je me rappelle que le 24 mai correspond à la date de naissance de ma fille Mariem, née un an plus tôt ! Demain, elle aura fait un an. Sa sœur, Emna, de cinq ans plus âgée, en parlait tous les jours la semaine dernière : organiser la petite fête chez ses grands-parents maternels, le cadeau, le gâteau, les personnes à inviter... En arrière-plan, elle pensait à son propre anniversaire qui tomberait le 20 juin. Un élan de tendresse, comme jamais, me submergeait. Je me retenais pour ne pas éclater en sanglots. Je n'y pouvais mais. Des larmes violemment retenues coulaient brûlantes sur mes joues crasseuses.

De simples mouvements de l'âme, triviaux, ordinaires, de gens ordinaires, qui menaient une vie qu'ils croyaient des plus ordinaires, sous la férule cynique d'un animal à sang froid.

Braïek, dans un coin, balbutiait des versets du Coran ; dans l'autre coin, le colonel poussait de temps à autre de longs soupirs. Les larmes ne devaient pas être loin. Notre orgueil a beau jeu de les cacher, mais l'être humain ne saurait l'être sans larmes.

Qui n'a pas vécu la détresse se prendrait à rire de ces états d'âme ou prendrait cet air condescendant qui se veut compréhensible empathiquement, sans rien comprendre en vérité. Car le vécu de l'horreur ne s'explique pas.

Le lendemain matin, un médecin du ministère de l'Intérieur fait la tournée des estropiés et des malades. En passant dans les sous-sols, il badigeonne d'antiseptique les plaies de nos plantes des pieds, nous prescrit à tous des anxiolytiques. Muet comme une carpe, un brin gêné sous la surveillance d'un aide de Hédi, il fait son métier de médecin sur des masses informes, répugnantes de sueur et de crasse, mais qui tentent de lui en

imposer par un semblant de dignité factice. Nous étions les moins amochés de tous nos compagnons. Mais il va sans dire que les civils, islamistes pour la plupart, leurs corps en capilotade, avaient subi des tortures sans commune mesure avec ce que nous avions enduré. Par delà toute motivation idéologique et toute considération intellectuelle ou philosophique, l'humain dans sa nudité première et élémentaire prime tout.

Quelques jours plus tard, un policier en uniforme se présente le matin au bureau de Hédi, lui glisse à l'oreille quelques mots. Hédi fait signe de la tête et de la main qu'il donne son agrément. « A la douche les gars ! » grasseye alors Hédi.

Pour toute serviette, un chiffon grisâtre de Braïek. Une serviette qu'il avait pris soin d'emporter avec lui à son départ. Puis, avec toutes les épreuves qu'il avait subies, elle avait fini par devenir un torchon. Qu'à cela ne tienne ! Au centre de torture comme au centre de torture ; pas de fine bouche !

C'est dans les geôles, dans le hall d'entrée, derrière la porte blindée et son guichet. Toujours là le gros policier, assoupi sur son siège métallique, son mouchoir à la main pour s'éponger le front. Il se lève indolent, tire le verrou, introduit une clé dans la serrure, pousse la porte. A l'intérieur, un autre policier en uniforme accompagné de deux autres en civil, bavardant autour d'une table et de verres de thé en plastique. Vaste espace vide au centre ; à gauche les geôles, éclairées chacune d'un puissant projecteur fixé à l'extérieur, déversant un torrent de lumière blanche par une petite fenêtre à barreaux en haut du mur au dessus de la porte blindée ; à droite, deux ou trois petites pièces d'où chuintait de l'eau qui fuyait : les douches. Probablement un ancien hangar ou un ancien parking transformé en centre de détention « spéciale ». Des geôles, montait le murmure poignant de tous les encagés du monde.

L'EXPECTATIVE

Une semaine plus tard, au sandwich de midi, Hédi l'interrogateur vient appeler le colonel Hajji Le temps d'abandonner son maigre repas, d'enfiler ses savates, il lui emboîte le pas. On ne l'a plus revu. Plus tard, nous apprenons qu'il a été transféré au centre de détention de Mornag où il retrouve la plupart de ceux qui furent arrêtés et cités au cours de l'enquête puis épargnés par le Tribunal Militaire. Le temps de reprendre du poil de la bête, ils seront relâchés. Une autre aventure les attend, celle du pestiféré dans son propre pays.

Pour notre compte, arrêter quelqu'un sans explication, dans l'atmosphère délétère de brouillard et d'incohérence qui régnait, tous les scénarios catastrophes les plus morbides étaient plausibles. Avec Braïek et parfois Manaï, quand il lui arrivait de sortir de sa pièce pour nous rejoindre avec l'assentiment de ses gardiens, nous discutions des pires éventualités, comme pour les conjurer ou nous y préparer en toute fatalité. Manaï qui venait de rentrer d'une hospitalisation d'urgence de trois jours pour une hémorragie gastrique, suite à un ulcère de stress qu'il avait développé, s'en était tiré à bon compte. D'autres

que lui, dans le même cas, furent moins chanceux.

Le temps aidant et le cœur battant toujours la chamade, nous attendions à chaque instant la survenue de Hédi pour nous prendre Braïek et/ou moi Dieu sait où. Pourtant, un soir, le gardien de nuit, celui de la criminelle, ayant fini par s'habituer à nous, avait commencé par laisser passer le bout de l'oreille. « Ne vous inquiétez pas pour Hajji. Il est heureux là où il est ».

Ah ! Si ça pouvait être vrai ! Dans notre désespoir le plus angoissé, nous croyions que tout ce qui pouvait lui arriver nous toucherait directement ou indirectement.

Un autre interrogateur qui faisait le gardien de Manaï, surnommé à cause de la couleur de sa peau cheikh Sek, du nom d'un footballeur sénégalais, avait fini par sympathiser avec moi. Tous les soirs qu'il arrivait, il était soûl comme une bourrique et notre pièce finissait par empester de son haleine avinée. Pour autant, il restait très lucide. Mais on s'en accommodait, voire on cherchait sa présence car il avait toujours quelque chose à raconter, notamment sur le monde extérieur. Ce dehors qui était devenu pour nous un monde parallèle, imaginaire.

Il avait fini par lâcher le morceau devant son collègue, notre gardien : « Mais votre colonel, il n'a plus de soucis à se faire, il se la coule douce comme un prince. Le temps qu'il se retape et il sera récupéré par l'armée ».

Quoique le langage demeurait quelque peu sibyllin, la teneur était aussi claire que l'eau de roche : le colonel Hajji n'est plus à l'intérieur de ces bâtiments, mais livré à une autre instance qui se charge de le remettre à son corps d'origine.

Enfin ! Les paroles en or que j'attendais depuis l'audience avec le vizir comme le condamné sur son sort ! Une lueur d'espoir est en vue. La libération ?...

Le lendemain soir, je le relance sur le même sujet à propos des autres militaires. Je voulais en avoir le cœur net : cette affaire était-elle bel et bien terminée ? La rencontre avait-elle finalement donné des fruits ? Tout aussi bourré, les yeux rouges comme injectés de sang, mais tout aussi volubile :

– Mais bien sûr. Hajji n'est ni le premier ni le dernier. Beaucoup de tes collègues qui t'ont cité sont partis et d'autres vont suivre.

– En toute logique cheikh Sek, notre tour viendra donc ?

– Ah ça ! Je n'en sais rien. Vous savez... dans ces histoires... Il y a des chances pour que vous passiez, vous, devant un juge d'instruction...

– Mais, pourquoi ?

Un cri à l'unisson, lancé d'une même voix non seulement par Braïek et moi-même, mais aussi par Manaï qui avait les oreilles braquées sur la conversation du bureau au fond du couloir.

– Hé, hé ! C'est comme ça, hein !...

Des propos clair-obscur qui en disaient long. L'autre policier commençait à rouler des yeux de chouette tellement il les écarquillait pour le faire taire : ce cheikh Sek s'est un peu trop avancé avec ces traîtres ! Il se tordait les mains, pianotait sur le bureau, gigotait sur son siège. Rien n'y fit. L'autre, collé contre la porte, se plaisait joyeusement à s'entendre parler et à être si attentivement écouté. Ça devait le changer de la torture de jour dans certains étages. Alors son collègue bondit de son siège, court vers la porte, le prend par un bras et le fait sortir de force. Ils palabrent pendant cinq minutes puis chacun rejoint sa salle. Depuis ce jour, plus jamais il n'accepta de parler de

notre situation ni du sort de nos amis. A part les matchs de foot.

Nous voilà bien édifiés. Notre sort était donc suspendu entre la libération à l'exemple de Hajji ou la comparution devant un juge d'instruction militaire, donc l'incarcération automatique. Selon quelle logique, bon Dieu ? Tu as dit logique ? Mais tu te paies ta propre tête ! Tire-la donc cette tête d'autruche et regarde autour de toi ! Dans ce monde de l'arbitraire et du non-droit, la logique cartésienne se terre en attendant des jours meilleurs, tout se faisant et se défaisant selon les calculs d'épicier de celui qui se fait appeler chef de l'Etat. Notre sort reste donc suspendu à un plan dont l'exécution ne peut survenir qu'au cas par cas. Rappelle-toi quand il était descendu jusqu'à toi dans la salle où tu étais replié comme un vers de terre sur ton grabat, rien que pour contenter une curiosité perverse, probablement après une séance de « travail » avec ses sbires, Ganzoui et consorts.

Un soir, notre gardien de nuit, sympathisant de plus en plus avec nous, en était arrivé de fil en aiguille à discuter philosophie. Se rappelant ses cours de philo en terminale, il s'était mis à s'étaler sur *Le mythe de la caverne* de la République de Platon, aussi incongru que cela puisse paraître en ces lieux de la souffrance humaine. J'attendis la fin de sa péroraison pour lui demander d'être franc avec nous et de nous dire ce qu'il en était de notre situation. Je jouais sur du velours, nous n'avions rien de plus à perdre maintenant. Impassible, il se lève, ferme la porte, retourne à son siège : « Vous passerez devant un juge d'instruction... D'ailleurs, c'est pour bientôt... Certains de vos complices sont déjà passés... Quand on vous appellera pour le coiffeur c'est que ce sera pour bientôt... Vous vous raserez la barbe le jour même ou la veille ; on vous remettra le nécessaire de toilette... ou bien, c'est le coiffeur qui s'en chargera... C'est

clair maintenant. Voilà... Non, s'il vous plaît pas de questions. Les questions genre pourquoi nous ? Et les autres rentrés chez eux... C'est superflu... Beaucoup s'en faut. » Puis comme ne pouvant plus se retenir d'achever son monologue sans laisser filtrer le fond de sa pensée : « Et puis qui vous dit qu'un procès n'est pas parfois mieux que le sort réservé à ceux qui furent... retournés à l'armée, si ça se trouve ». Que voulait-il dire ? Il parle d'expérience et sait bien ce qu'il dit. Mais le nimbe de mystère dont il chargeait ses propos nous mettait encore plus sur le gril. A la prison civile de Tunis, nous finirons par comprendre que nous devions servir d'alibi au tyran pour lui permettre de traduire les chefs d'Ennahdha devant un tribunal militaire pour leurs accointances supposées avec les officiers « putschistes ». La Cour de sûreté de l'Etat ayant été dissoute, qu'à cela ne tienne ! On a plus d'un tour dans le sac.

Allongé sur le matelas, attendant le sommeil cauchemardesque qui n'avait cessé de m'accompagner depuis mon enlèvement à mon bureau, ma main se prit à frotter lentement mon visage. Barbe drue de près d'un mois comme jamais un militaire ayant le sens de la discipline ne se serait permis de laisser pousser. Un scandale ! Une hérésie, pensais-je. Puis, sur le coup, me rattrapant devant le ridicule de la pensée, je faillis éclater de rire, de ce rire amer, saumâtre, chargé de rancœur devant l'extravagance de la bêtise. Ce rire de mépris qui vous monte du fond de l'estomac avec toute son aigreur, qui vous emplit la bouche au point de vouloir vomir votre pitance et tous ces zélotes du crétinisme autour de vous. Ce visage à barbe que je n'ai pas revu dans une glace depuis l'enlèvement, mais qui ne regarde de ses yeux que celui des autres et les yeux des autres. Les yeux des ricaneurs et des cyniques. Mais aussi les yeux des regards apeurés ou horrifiés.

Filtrés par les murs épais, plus discordants et plus sporadiques mais d'une constance tout aussi soutenue qu'à mon arrivée, les hurlements avaient repris et les injures recommençaient à pleuvoir. Il s'agissait des suspects arrêtés par la sécurité militaire sur ordre de la sécurité de l'Etat, mis à sa disposition dans la caserne d'El Aouina, aux environs de Tunis, et dont le sort dépendait de l'évolution de l'enquête sur le complot. Comme l'affaire a capoté et tourné court, force a été au régime de trouver une issue pour sauver la face, tout en veillant à nettoyer l'armée tous les « suspects ».

On les amenait par dizaines, on les torturait pour leur faire avouer qu'ils étaient complices ou sympathisants d'islamistes et on les renvoyait après trois ou quatre jours (selon la résistance physique et morale des malheureux) à l'envoyeur qui leur accordait une permission libérable, le temps qu'un ordre du « chef suprême » vienne les dégager définitivement de l'armée. Pour certains, on y mettait les formes en les faisant traduire devant un Conseil de discipline. Aussi simpliste que cela !

Probablement autour du 15 juin 1991, aux environs de dix heures, le policier Hédi m'interpelle de sa voix grasse dès son entrée dans le bureau : « Sami, tu me suis ».

Un tel ordre vous déstabilise et vous glace le sang, car chargé de mystère et donc de menaces : que vont-ils faire de moi cette fois-ci encore ?

Direction le hall de sortie. Le petit bureau près de la porte du hall. Cette pièce où le jour de mon arrivée, par un simple changement de tenue, je fus métamorphosé en esclave, puis en objet. Toujours le petit bureau et sa chaise en bois. D'un doigt, ce « maître » qui avait droit de vie et de mort sur moi « esclave » tant que j'étais intra-muros, me montra la chaise.

Je m'exécute sagement. Je suis bien dressé, au doigt et à l'œil. Qui dira le contraire en étant passé par ces horreurs n'est qu'un fripon !

Figé sur mon siège pendant toute la journée, j'attendais avec une crainte fébrile grandissante qu'on vînt me dire ce qui m'attendait. En fin d'après-midi, à l'heure de la fin du travail pour certains de ces fonctionnaires et au moment où ils commençaient à défiler devant le bureau, ouvrir la porte de fer pour accéder au hall, la « liberté », l'air de la ville, voilà que hadj Ali vint à passer, se pressant lui aussi de rentrer. Ce grand et maigre policier chenu, qui a fait ses grandes classes dans ce milieu, au dehors de grand-papa pépère à embobiner Satan, qui m'avait interrogé le matin de mon arrivée. « Hadj Ali ! » criai-je, presque. Il lâche la poignée de la porte du hall, rentre dans le bureau. J'étais debout, l'attendant. Il me tend la main.

– Hadj Ali, voilà un mois ou presque que je suis ici dans vos locaux à attendre Dieu sait quoi, qu'est-ce qu'on attend de moi encore, surtout que des officiers qui étaient passés ici sont partis ?

– Qui vous a raconté ça ? questionne-t-il, les sourcils froncés, l'air soupçonneux du policier aux vieux réflexes de défiance et au mental façonné par la complotite.

– Le colonel Hajji était avec moi dans le bureau, puis il était parti, ce qui raisonnablement laisse déduire qu'il n'est plus dans ces bâtiments.

Il devait soupçonner qu'une « taupe » devait se trouver parmi les policiers de la sécurité de l'Etat, ou qui avait dû se laisser circonvenir par ces maléfiques traîtres pour conclure aussi juste. Son instinct de vieux tortionnaire des hérétiques de tous bords, depuis l'indépendance, devait lui dire qu'il voyait

juste mais qu'il n'y avait pas la moindre ficelle où s'accrocher.

– Tu demandes quoi au juste, Sami ?

– Mais quand mon tour, pour rentrer ?... ou être jugé ?

– Rentrer ?... Juger ?...

– Soit ! J'attends quoi au juste maintenant ?

– Hem !... Un peu de patience, fit-il sur un ton qui se voulait énigmatique, ignorant qu'on savait pertinemment grâce au policier de garde de nuit qu'on allait comparaître devant un procureur militaire.

– Hadj Ali, désolé de vous avoir retenu et je vous en remercie, mais vous savez au fond de vous-même, en votre âme et conscience que je suis innocent de tout complot !

– Hemmm !... Inch Allah !

– Mais aussi que toute cette histoire est forgée de toute pièce tellement la ficelle est grosse…

– Sami, si tu es innocent, la justice te donnera raison, le reste ne te concerne pas.

Il confirmait ainsi que j'allais être jugé. Rejoignant ainsi la confidence du policier de nuit. Quant à ce qui ne me concernait pas, c'était on ne peut plus clair : tu la fermes et estime-toi heureux !

Il devait faire minuit quand cheikh Sek entra dans le petit bureau. Il était accompagné d'un jeune policier en civil, réputé pour son zèle et surnommé Barberousse pour le teint roux de ses cheveux. On me dit de les suivre.

La porte s'ouvre, le hall. Il fut traversé avec une légèreté et une euphorie inquiètes. La première fois que je mets les

pieds en direction de la porte de sortie depuis des semaines, des siècles. Mais vers où ? Un guichetier, jeune, affalé sur le siège métallique, une tasse de café par terre, près de la porte en fer des geôles. Cheikh Sek réglait les formalités de sortie avec les policiers de garde de l'entrée : levée d'écrou ; coup de fil de confirmation ; on sort. Une voiture au bas du perron. L'air frais de cette nuit de juin caressait mes narines, ma peau, pénétrait mes pores, toute de douceur de l'été qui s'annonce. Je le humais avec une volupté vorace et lente comme craignant pour mes poumons d'exploser. Les quelques marches usées et ternes reçurent, toutes claquantes, mes savates en plastique toutes aussi usées, toutes aussi ternes. La sortie de l'Enfer serait-elle aussi euphorique pour le repenti chez le Créateur, les premiers pas hors de cet enfer terrestre furent une sorte de régénération ou comme disent les stoïciens une palingénésie. En 1969, de la Lune, Aldrin avait lancé son fameux : « Un petit pas pour l'homme mais un grand pas pour l'humanité ». Du perron du bâtiment de l'horreur j'avais envie de lancer à la nuit et aux malheureux gémissant dans les geôles à l'intérieur : « Des petits claquements de savates sur le perron, un grand espoir pour les survivants » !

Barberousse conduisait, cheikh Sek prenant son ton rassurant bavardait, comme voulant noyer mes questionnements qui devaient se lire dans mes regards interrogateurs. A peine sorti, la grande horloge du rond-point marquait une heure et quelques du matin. Direction cimetière el Djellaz : le ministère de la Défense ? Avenue du 9 avril, la prison ? On continue notre route : direction Bab Saadoun, sécurité militaire ? On me ramène ? Cheikh Sek se tourne vers moi, un rien emprunté, presque contre son gré, me tend des menottes : « Insère les, Sami... C'est l'usage... Tu comprends ? ». Peu s'en fallut que je ne présente mes excuses pour ce désagrément moral

occasionné ! Oui, je comprends ! Je comprends que je change d'endroit pour être placé en détention provisoire, le temps que mon tour arrive pour la comparution.

Boulevard du 20 mars ; on tourne à gauche : avenue de la liberté. Premier tournant à gauche, on remonte une pente, la caserne de la police. On m'enlève les menottes, mes accompagnateurs prennent une décharge, s'en vont. Tous les policiers ici sont en uniforme. Le policier de permanence signe le billet d'écrou, qu'il remet à un autre policier, qui me prend vers l'intérieur de la prison. A l'intérieur d'un bâtiment tout en longueur, long couloir avec des cellules individuelles sur la droite aux portes blindées munies en leur milieu d'un guichet avec barreaux ; à gauche, des chambrées pleines de monde d'où montait une cacophonie de voix discordantes de psalmodies du Coran et de débats enflammés indéchiffrables. Que des prisonniers d'opinion. Et des militaires.

Une cellule ouverte au milieu de ce couloir me reçoit comme une tombe : deux mètres sur un mètre, la dimension exacte d'un matelas mousse jeté à même le sol. La porte grince, la serrure craque. Mes claquettes, dans les quelques centimètres d'espace pour ne pas fouler ce matelas. Pourtant il sentait l'urine, le vomi, la crasse, la transpiration : l'état de la condition humaine la plus odieusement avilie, la plus ignominieusement asservie, réifiée. Que suis-je ? Est-ce ma condition véritable ? Etre faible, misérable, aussi insignifiant qu'un fétu de paille, face à l'immensité de la Vie ? Les murs, l'étroitesse, les échos de la voix humaine me renvoient à Dieu ! Reprendre la prière, rattraper le temps perdu ; mais comment ? où ? Sur ce matelas immonde, tout souillé ? Ceux qui m'avaient précédé n'étaient pas mieux lotis. Ainsi soit-il ! Les murs rugueux de béton me servirent de pierre d'ablution, la porte blindée d'orientation.

La prière me redonne un sens.

Je passe la première partie de la nuit assis, jambes repliées contre moi, dos contre le mur, face à la porte blindée. De temps à autre, on entend frapper à la porte des geôles de l'intérieur, un des policiers de garde se présente une bonne demi-heure après, l'ouvre en maugréant et en pestant contre ce fâcheux, accompagne le détenu tête basse, tout penaud pour ce malencontreux dérangement pour sortir faire ses besoins, le ramène, claque la porte.

Soudain, un coup sur la cloison gauche du mur de ma geôle, sourd et hésitant. Puis insistant, avec plus d'intensité. J'y réponds.

– Hey frère, fait une voix fluette vers l'extérieur.

Un tel propos ne vient pas d'un militaire. Probablement d'un islamiste. Je me traîne vers le guichet. Instinctivement, je colle ma joue contre le guichet pour glisser un coup d'œil sur la droite jusqu'au fond du couloir, puis sur la gauche : rien en vue. Comme s'étant figuré mon réflexe, la voix reprend :

– Ne crains rien, ils badinent dehors… C'est qui toi ?

Le langage télégraphique des gens pressés. N'empêche ; et si des fois il était de ces moutons chargés par la police des lieux pour me sonder ? Je serais bien avancé !

– Un militaire.

– Ah !... Oui, j'ai eu écho de votre histoire à travers d'autres frères… D'où on t'amène ?

– Sécurité de l'Etat.

Sa voix devint soudain haletante, brusque, précipitée :

– Alors tu as dû rencontrer certains frères de l'instance

dirigeante dans les geôles…

– Non, l'interrompis-je, je ne suis pas sorti du bureau de l'interrogatoire.

– De la torture, tu veux dire…

– …

– Ne me dis pas que tu n'as pas été torturé, ajoute-t-il précipitamment, visiblement inquiet lui aussi que je ne sois pas ce qu'il imagine.

– Non… Il s'en faudrait…

Pour un peu j'allais ajouter : Rassure-toi, j'ai été étripé ; comme pour mieux le mettre en confiance et lui ôter un doute qui commençait à le dévorer. Je le voyais s'agiter frénétiquement derrière sa porte par le bruit qu'il faisait, agrippé des mains et des lèvres contre le guichet.

– Il y a des militaires ici ; tout au fond à gauche, un grand et maigre et l'autre grand et qui marche des épaules.

J'essayais de me représenter à qui pouvaient ressembler ces portraits croqués en quelques mots. C'est alors qu'une autre voix, de la cellule de droite, caverneuse, solennelle tellement grave, qui semblait avoir suivi cette conversation depuis le début :

– Dans quel étage on t'a interrogé mon fils ?

– Les sous-sols.

– Oooh !... Avec Hédi le tortionnaire ?

– Hem, hem !

Long soupir, quinte de toux :

– Je le connais… J'ai eu aussi affaire à lui… et d'autres encore.

Un vieux routier le pépé, et de gros calibre, pensais-je. Mais j'étais toujours circonspect sur ces frères d'infortune que le hasard de cette nuit m'avait fait rencontrer par la voix. Et si on m'avait mis entre eux dans cette cellule dans le seul but de voir si on pouvait encore me tirer un peu plus de vers du nez ?

Le vieux, revenant à la charge, comme s'épanchant pour nous mettre en confiance, d'une voix d'asthmatique, se mit à haleter :

– Moi... on m'a interrogé à Kebili... puis à Gabès, puis aux renseignements généraux... puis dans les contre-espionnages, puis à la Sécurité de l'Etat... Et paraît-il on va me reprendre dans un jour ou deux... encore une fois au contre-espionnage... Puis probablement encore une fois... la Sécurité de l'Etat, sous prétexte que je n'ai pas dit à tel service ce que j'ai dit à tel autre... Et ainsi de suite... Ils ne tiennent compte ni de mon âge ni de ma santé chancelante.

– Et tout cela sous la torture, l'oncle, lance horrifié le jeune homme de droite... Encore un peu dans ces murs et... et... je me suicide.

– « Mon cher enfant, prie, conseille le bien, déconseille le mal, supporte patiemment ce qui t'atteint. Telle est la résolution à prendre en toute entreprise ». C'est dans la sourate de Luqman. Fais ce que prescrit le Seigneur et on s'en sortira inch Allah !... Si ce n'est pas pour nos foyers, alors ce sera pour le Paradis.

– Oui l'oncle... Oui... Mais moi je sens que je deviens fou... Tu... vous ne savez pas ce qu'ils m'ont fait...

Sa voix s'étrangle dans la gorge. Le pire est à imaginer pour les vivants, quand ils sont meurtris au plus profond d'eux-mêmes, dans leur honneur et leur intégrité physique.

– Je sais mon fils. Patience.

Comme si le vieux sage venait de remuer le couteau dans une plaie encore saignante et douloureuse, on entendit le jeune homme s'effondrer de tout son corps, pris d'une crise de larmes. « Dieu soit avec nous !... Ne m'oubliez pas dans vos prières... ».

Me tournant vers le vieux, comme pour le sensibiliser sur son état de santé :

– Mon père, vous avez intérêt à leur parler de vos problèmes respiratoires. Ces sifflements, ces halètements, cette toux continue... ce n'est pas de bon augure. Il faut demander à voir le médecin.

– Hemmm !... Je l'ai vu... Il demande des radios... On ne m'a pas autorisé à en faire... J'ai été plongé dans une bouche d'égout... Aaah !... C'est ce qui a provoqué cette infection...

Quand je pensais avoir vécu l'enfer ! Alors que nous étions mes amis et moi au premier cercle de l'enfer dantesque, d'autres avaient déjà dépassé le septième cercle ! Ce chiffre sept si fatidique et si lugubre !

Une forte envie d'uriner me prend tout d'un coup. Je n'y avais pas fait attention à la Sécurité de l'Etat, mais maintenant elle me tenaillait.

– Pour les toilettes, on frappe à la porte ?

– Pour les grands besoins, oui, pour les urines tu dois conserver la bouteille de lait qu'on t'apporte le matin pour t'y soulager, répond alors sentencieusement le jeune homme qui semblait vouloir se reprendre après cet instant de faiblesse. Autrement, tu risques d'attendre longtemps... Tu ne sens pas l'odeur des matelas ?

Une nuit encore ici, et je deviendrai fou. Mais fou à

lier ! Non ! Pas question de passer une seconde nuit ici ! La Sécurité de l'Etat et ses hurlements d'enfer plutôt que ces lieux nauséabonds, pour Dieu sait combien de temps encore.

Le brouhaha des chambrées s'était tu. Bientôt l'aube. Mes voisins devaient s'être allongés pour se reposer sur leur matelas puant. Je sentais monter en moi une sensation que je n'avais jamais ressentie auparavant : la claustrophobie. Je la sentais me tenailler l'estomac, m'oppresser la poitrine, me prendre à la gorge, m'étouffer. Je me mis à frapper à la porte des deux mains, à crier au garde. Dégager mon angoisse soudaine et me soulager. Il finit par venir plus tôt que je ne m'y attendais.

Au retour dans la cellule, je lui fis savoir que j'étais malade, que j'étais suivi par un médecin, du ministère de l'Intérieur, qui m'avait prescrit des médicaments, notamment des anxiolytiques. Que je risquais de faire une grave crise en restant ici, qu'il fallait que je sois suivi par un médecin. Il m'importait peu ce qu'il allait rapporter et la manière dont il allait le faire, pourvu que le message passe. Et le message passa intégralement. A telle enseigne qu'à l'heure de la reprise du travail, à huit heures trente, Cheikh Sek était là à m'attendre devant le bâtiment des cellules, les menottes dans la main, souriant. D'aucuns y verraient le syndrome de Stockholm, moi j'y voyais un moindre mal dans ce premier cercle de la terreur, avec une pièce aérée, la possibilité de faire quelques pas, des toilettes à côté et la voix humaine, aussi inhumaine fût-elle.

Au retour dans les sous-sols, on me met dans la pièce de Manaï, le bureau de Hédi étant occupé par un autre arrivage, des civils. Manaï et Braïek enfermés dans des bureaux transformés pour l'occasion en cellules individuelles quelque part dans les étages.

Deux jeunes, qu'on torturait à tour de rôle. Dès que Hédi en finissait avec l'un, ses aides l'amenaient dans la seconde pièce, traînant les pieds, pour l'autre, qu'il traitait de la même manière. Et cette scène macabre dura toute la journée. Pourtant les hurlements, les cris, les insultes, passaient au dessus de moi, tellement blasé, insensible, naturel. Effets qui réapparaîtront et se répercuteront imperceptiblement sur ma santé, plus tard, l'âge aidant.

La nuit venue, les deux gardiens de nuit, nouveaux venus, bavardaient dans le premier bureau, puis se mettaient à écouter un match de foot sur un transistor à toute berzingue. Les deux jeunes psalmodiaient des versets du coran, à voix basse, mais sur un ton discordant, l'un d'eux tel le borborygme de l'eau déversée dans une cuve puis, d'un coup et d'une même voix, ils entonnaient un chant de leur cru, probablement de leur mouvance politique, que j'ai appris à connaître plus tard en prison en compagnie des militants islamistes. Une sorte de sinistre mélopée parlant de crânes et de cadavres de militants prêts pour le martyr pour la bonne cause.

Je me hasarde à sortir pour jeter un coup d'œil sur cet étrange duo. Quelques heures plus tôt, ils hurlaient à s'éclater les poumons de douleur sous la torture et maintenant, en toute sérénité, chantonnant à voix basse, ils appelaient au sacrifice suprême !

Etendus nus à même le sol, portant juste un slip, la main de l'un menottée avec celle de l'autre, les pieds gonflés comme des outres, le visage boursouflé. Sur une table, au fond de la pièce, leurs vêtements jetés pêle-mêle ; en dessous leurs chaussures. L'un d'eux, un blondinet aux yeux bleus, soulève lourdement la tête, sourit, de ce sourire des exaltés convaincus de leur cause. L'autre, visage gris tellement tuméfié, tout

saignant, surtout d'un mince orifice démesurément gonflé tout autour de ce qui fut une bouche, ouvrant à peine les yeux, le suit en geignant doucement presque pudiquement. Je leur fais le geste de parler bas car, à côté, on pouvait nous entendre.

– Militaire, c'est bien ça ? murmure le moins mal en point, le blondinet.

Je fais oui de la tête. Le matin, cheikh Sek m'avait remis deux papiers mouchoir pour m'essuyer le nez qui coulait abondamment. J'en avais glissé un dans ma poche. Je le sors et essuie lentement la grosse masse de chair en sang qui fut une bouche. Il avait les deux lèvres éclatées et les incisives supérieures tremblaient, ne tenant plus que par la chair des gencives.

– On a appris votre héroïque tentative pour la cause, mon frère... Mais Dieu récompensera au centuple cet échec. Qui n'est que provisoire, reprend le jeune homme blond.

L'autre au teint bleuâtre de coups me remercie d'une bénédiction, la voix d'un saint à la bouche pleine.

– Mes frères, sans vous décevoir, cette tentative, c'est une histoire cousue de fil blanc... Montée de toutes pièces par les sbires du tyran... Je compatis à votre situation, l'ayant vécue, mais moi, et la plupart des militaires arrêtés, on est comme *Le médecin malgré de lui* de Molière, comploteurs sans le savoir... Je vous comprends mais... que voulez-vous... on n'a rien à voir avec toute cette histoire... Complot militaire... de connivence avec Ennahdha... C'est un prétexte... pour monter cette monstrueuse affaire.

Ils m'écoutaient perplexes, devant se demander si je ne les menais pas en bateau, par crainte de ma part d'une dénonciation involontaire sous la torture, comme cela arrive

souvent. Alors, comme croyant avoir relevé de la discrétion inhérente à toute activité politique clandestine, et pour éviter de me compromettre outre mesure et se compromettre lui-même et son ami, le blondinet concède de bonne grâce, mais sceptique :

– C'est OK n'en parlons plus.

– Etudiants ?

– Lui en architecture et moi à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs.

Une franche empathie dans la souffrance me poussait compulsivement à continuer à bavarder un brin avec eux. J'eusse tant aimé mieux les connaître, leur nom, leur lieu de naissance, fiancés ou pas, comment ils envisageaient maintenant l'avenir, leurs études brisées, la cause réelle de leur arrestation... Certains de ces jeunes, très minoritaires, mus par une exaltation idéologique élémentaire, n'avaient pas hésité à franchir le pas par des actes criminels ou des tentatives d'actes répréhensibles, ayant donné prétexte au dictateur de déclencher cette campagne d'éradication du mouvement Ennahdha, puis dans la foulée, la purge. S'ils faisaient partie des ces groupuscules ?

Il fallait rompre les chiens, à mon corps défendant, si je ne voulais pas être la cause du départ d'une nouvelle enquête et donc de nouveaux « interrogatoires ». Dans le jargon des maîtres de ces lieux, parler avec un islamiste par les temps qui courent, c'est être automatiquement considéré comme un sympathisant du mouvement. Aussi bête et aussi expéditif que cela ! Je leur tapote chacun sur le dos ; ils remercient. Chacun me tend son bras libre. Ils me serrent la main très fort. J'avais les larmes aux yeux. Ils s'en aperçoivent. Leurs yeux débordent de larmes, avec le sourire. Il est de ces sentiments humains que

les larmes expriment mieux que les plus beaux poèmes des plus grands poètes de l'humanité.

Le matin, ils sont pris ailleurs. Ils feront partie de ces cortèges de dizaines de milliers de jeunes qui passeront par charretées devant les tribunaux de tout le pays pour être jugés, condamnés et envoyés dans une des prisons de l'intérieur. Certains n'en sortiront pas vivants.

Alors, si vous vous en êtes sortis, sachez mes frères dans la douleur et dans l'ignominie, dans l'état larvaire où arrive à nous réduire la tyrannie d'un homme, que je vous aime du fond de mon âme, de mon esprit et de mon cœur ! Par delà les divergences politiques, les sympathies et les affinités idéologiques, le mince tissu blanc des larmes de la douleur, de l'indignité et de l'humiliation unit notre condition humaine ! Comme votre foi rédemptrice, votre vaillance sereine et votre stoïcisme nous ont été d'une aide inouïe dans ces moments de détresse où l'on oublie l'homme, la foi, soi-même ! Alors, que votre souffrance serve de montagne pour barrer le chemin à toutes les formes d'arbitraire pouvant menacer la liberté et la démocratie à bâtir pour les générations futures ! Que notre vécu à tous, tous ceux qui ont connu l'arbitraire dans leur chair et leurs os, contribue à bâtir le futur d'un pays civilisé à l'instar des peuples libres, développés grâce à la liberté, à la foi en Dieu et en son Messager, à la foi dans la démocratie !

Ce même jour, après le sandwich du jour et une soupe, un énergumène, grand et ventru, au visage large et empâté, se présente devant la porte : « Sami, suis moi ». Il avait véritablement le physique de l'emploi ! Quatre syllabes, de quoi faire rebondir dans l'estomac les transes du début, dites brutalement et avec cette voix vulgaire du maître fouettard qui

peut disposer de vous comme bon lui semble, plus que de son chien. Et les questions les plus démentielles de reprendre à se précipiter dans ma tête pour me prendre à la gorge, m'étouffer : s'agirait-il des jeunes d'hier soir, torturés à nouveau et qui auraient parlé de moi ?... auraient-ils inventé des histoires ?...

Le troisième étage. Le dernier bureau tout au fond d'un couloir. Le géant accompagnateur l'ouvre, salle emplie de fumée et de mitraillage de machines à écrire. Il me pousse vers l'intérieur de ce fumoir et disparaît en tirant la porte. Trois hommes, chacun le nez plongé sur sa machine et fumant comme des cheminées.

– Ah ! Te voilà monsieur Kourda ! lança, tel un banzaï de la victoire de l'idiotie, celui du fond de la pièce, un courtaud râblé aux cheveux rares. Voilà ce qui va se passer. Tu vas rester ici, debout, là où tu es, bien gentil, et tu ne vas pas dire un mot de ce que tu vas voir ou entendre. C'est entendu ?

– C'est entendu.

Pourrait-il en être autrement ? Pose la moindre question tant que tu y es ! Pensez !

On rouvre la porte, largement. Le capitaine Rachid Trimèche ! Un jeune officier que j'ai connu quand il était élève à l'école d'application à Bou Ficha et que j'étais instructeur. Rond et sémillant tant qu'il pouvait, comme à son habitude, il y a dix ans ; un sourire crispé en prime ! Le gros géant bouchait l'entrée de la porte de son corps.

– Alors Rachid, reconnais-tu qui c'est celui là ?

– Le commandant Sami Kourda, murmure-t-il, les yeux fuyant mon regard bienveillant et compréhensif.

– C'est bon. Il peut retourner à la geôle.

Une confrontation ! C'est connu ! Ce que c'est que de se résigner à une confrontation dans ces marécages ! Mais pourrait-il en être autrement ? Comme je te comprends toi aussi mon ami ! Eussé-je été envoyé devant un peloton d'exécution par ton « témoignage » que je t'aurais compris ! Je ne fus ni le premier ni le dernier à avoir connu ce genre de vicieuse et funeste mascarade. Le prix à payer à la tyrannie et à l'ignorantisme !

Le soir, un jeune interrogateur, à l'accoutrement à l'afghane et à la barbe (instruments de travail, m'avait précisé cheikh Sek) me demande de le suivre. Il était surnommé Musaïlama l'Imposteur, du nom d'un faux prophète et farouche opposant au Prophète, à son apostolat et à son Message, surnommé l'Imposteur pour les mensonges qu'il propageait en son époque à son encontre.

Un bureau au même troisième étage, mais en avant de celui du fond. Il se place derrière une machine à écrire, allume une cigarette, tire une feuille blanche d'un amas de papier à côté, puis cinq papiers carbone qu'il recouvre chacun de papier pelure, ajoute un sixième pour poser dessus la feuille blanche, place lestement ce bloc de papiers dans sa machine, puis lève la tête, m'observant un instant tout en savourant sa cigarette. J'ai vite saisi qu'il allait dresser le procès-verbal de l'interrogatoire. Mais ce qui m'intriguait sur le coup, c'était que ce fut lui qui allait rédiger le PV alors que toutes les données étaient censées être en possession de Hédi. Ça sentait un tour de cochon quelque part ! Je le voyais venir avec ses papiers, sa machine et son air décontracté et sûr de lui. J'étais sur le qui-vive et la peur au ventre. Tout peut arriver avec ces gens !

– Bon, Monsieur Sami, on commence par le commencement, veux-tu ?... Alors... Tu as donc participé au complot de

Barraket es-Sahel le dimanche 6 janvier 1991 en accord avec le mouvement islamiste Ennahdha…

La voilà donc l'entourloupette ! Le coup fourré portant la marque de fabrique de la maison ! Soit qu'il veut doubler Hédi pour s'offrir à lui seul les lauriers d'aveux inédits, soit qu'on me l'ait envoyé pour tâter une dernière fois le terrain, à tout hasard! Allez, il ne sera pas dit que je vais avaler tes salades !

– Désolé de vous interrompre, Monsieur, mais je n'ai participé à aucune réunion, je n'ai aucun lien avec aucun mouvement politique, je n'ai rien à dire sur toute cette affaire dont j'ignore les tenants et aboutissants. Monsieur le ministre de l'Intérieur Abdallah Kallel a été sensibilisé à toute cette affaire me concernant, je pense.

Musaïlama n'avait rien dactylographié encore, mais il tripotait ses papiers sur la machine tout en feignant une patience d'ange. Satan aussi est réputé pour se donner des airs et des conseils d'ange !

« Bon ! » fit-il en se levant. Il me fit redescendre aux sous-sols pour me remettre aux gardiens de nuit. Avant qu'il ne tourne les talons pour repartir, j'esquisse une question sur un ton détaché :

– Une question ? C'est possible ?

Il me darde un regard soupçonneux, interrogateur, le regard de celui qui n'a pu vous faire tomber dans son piège et qui craint que vous ne lui en tendiez un.

– Où sont passés Braïek et Manaï ?

– Hemm… Bof !... Quelque part ici…

– Ils ont signé leur PV ?

– Mais en quoi ça va t'avancer de savoir s'ils ont signé ou pas ?

– Pour me rassurer… rien de plus.

– Admettons que oui ; si ça peut t'avancer à quelque chose !

Et il partit en haussant les épaules, dépité de n'avoir pu atteindre son dessein.

D'ores et déjà, tout porte à croire qu'effectivement ils avaient signé leur PV. Je supposais donc qu'on ne leur avait pas joué de sale tour, ayant reconnu tous les faits inventés, qu'on leur avait présenté les papiers, et qu'ils les avaient signés. Ensuite embastillés quelque part aux étages. Autrement, ils seraient comme moi, ici à attendre.

Le lendemain matin, Hédi l'interrogateur vient me chercher. Derrière la table de dactylo se tenait le jeune policier, son adjoint. La cigarette au bec, une masse de papiers et de papiers carbone intercalaires insérés dans la machine à écrire aux trois quarts dactylographiés ; à ses côtés, une autre liasse de papiers sans les carbones et présentés de dos, car imprimés comme les laissent transparaître les papiers pelures ; une chaise devant la table. On me dit de m'asseoir. Le décor est planté ; plus l'ombre d'un doute.

Il termine de taper ; retire les papiers de la machine, les carbones des papiers, bat les feuillets, prend la masse d'imprimés à ses côtés, se prend à ranger méticuleusement chaque feuille avec la sœur qui lui fait suite. Il les agrafe méthodiquement. Tire une longue et apaisante bouffée de sa cigarette, tout comme on le ferait d'une grosse goulée d'air à la fin d'une course, me présente le paquet de ce PV en six exemplaires, si attendu. De la pointe d'un stylo il me montre où signer. « Je puis lire ? ». Du regard il consulte son patron… qui lui fait oui d'un hochement de tête grimaçante, tout en ajoutant : « Qu'il lise, le temps que j'amène les autres ».

Un PV, copie conforme à tous les PV de cette affaire et dont devraient se tordre de rire les interrogateurs eux-mêmes ! Un charabia amphigourique au jargon policier qui se veut de pure trempe ! Une élucubration ubuesque de stupidités et d'absence d'imagination ! Si c'est de cette manière et avec de telles sottises que le tyran va organiser son procès historique !

Nous, Hédi Mansour directeur auprès de la direction de la sécurité de l'Etat... Donc tu t'appelles Mansour, Monsieur l'interrogateur Hédi ; à la bonne heure ! *Avec l'assistance de l'officier de police Rafik el Wafi*... Ce jeune homme qui fait ses classes ici en tapant à la machine tout en se faisant la main sur les corps de ceux qui pensent contraire et de ceux qu'on accuse de penser différents et donc de comploter. Il est à bonne école, il ne te décevra pas Monsieur Hédi !

Ils ne t'auront pas déçu « Monsieur le Président de la République » !

Avec le recul et avec le temps, peut-on vous en vouloir, vous la police dite politique ? Pourtant. Avec quel zèle vous avez servi un régime voyou totalitaire et tortiocratique, honni par tous pour s'être accaparé des biens, des corps et des esprits de tout un peuple ! Pourtant. C'est le système qui est à condamner. N'en déplaise à tous les torturés, aux familles saccagées, aux gens ruinés, aux veuves et aux orphelins, le système seul est à mettre en cause. Qu'on change le système et ces fonctionnaires se mettront à son service pour travailler et réussir. Pourvu que le système soit celui de la liberté et du droit et ils se mettront au service des institutions de la liberté et de l'Etat de droit ! C'en est ainsi de l'âme humaine et de son esprit. Depuis la nuit des temps. Pourtant. L'auteur de ces lignes n'est pas quelqu'un de neutre, mais ô combien partie prenante !

Sur autorisation du commandant Ayed Ben Gaïed, juge d'instruction auprès du tribunal militaire qui donne pouvoir d'amener au ministère de l'Intérieur quiconque est soupçonné de complot, etc. Commandant Ben Gaïed, mais c'est un camarade de promotion !... Pfttt ! La belle affaire ! Allons donc ! Tu crois encore au Père Noël ! Et puis alors ! En quoi ça va t'avancer ? Maintenant toi et tous tes camarades vous êtes des parias ! Et ce même commandant n'est qu'un simple exécutant des ordres venant d'en haut ! Qu'il essaie de montrer la moindre complaisance et il se retrouvera dans ces locaux à vomir ses boyaux, pour reconnaître qu'il n'est qu'un sympathisant de tout ce monde, infiltré...

Des noms inconnus suivent ; quelques uns, je les reconnais pour avoir été des militaires ; les noms de Rachid Trimèche, de Faïçal Manaï : je les connais ; celui de Hédi Lajnef, l'époux du capitaine Lellahoum à l'hôpital militaire, que je ne connais que de nom ; suivent d'autres noms, tous des témoins à charge et complices ; tous supposés avoir été confrontés avec moi ! Et des noms de civils dont j'entends parler pour la première fois.

Entrent l'interrogateur Hédi Mansour, suivi de Manaï Fayçal et de Rachid Trimèche. Il leur indique l'emplacement pour signer ; ils signent sans broncher les six exemplaires. Hédi les ramène dans les geôles d'où ils ont été tirés. Les autres, signalés sur le PV, n'ont pas été amenés pour signer. Probablement pour éviter une pseudo confrontation. Ils signeront en tout état de cause.

Alors, n'étant pas en « droit » de réfuter la moindre conclusion de cette merveille d'enquête, ni autorisé à mettre en doute la rigueur et le sérieux dont l'enquête a été menée, encore moins en position de ne pas signer, je dus me résigner à

faire le dos large et à apposer mon paraphe sur chaque feuille que tournait et que pointait de son stylo Rafik el Wafi.

Cette mise en scène à peine terminée, entre alors dans le bureau de Hédi un jeune policier de la sécurité de l'Etat, tout riant et sautillant : « Sami, tu veux me suivre ». Il était brun, au teint clair, bien proportionné, à l'air sémillant et plein d'allant. Un air d'ange ! Qui aurait à son actif plusieurs cadavres et d'autres sujets soumis aux pires souffrances. Le capitaine Alfredo Ortiz, le fameux tortionnaire de l'armée argentine, avait aussi cette trogne poupine, au point de se faire appeler « L'ange blond de la mort ». On montait les escaliers au pas de charge. Il ne tarissait pas de grivoiseries sur les femmes, les coucheries et les plaisirs des partouzes dans les bordels. Le genre qui se veut gigolo de réputation. Une manière de me faire comprendre que je n'avais à parler avec lui d'aucun autre sujet. Il faut reconnaître que le niveau de discussion ici ne devait pas dépasser ce seuil, incluant le foot, au risque de susciter la méfiance autour de lui, et donc griller sa carrière.

Au quatrième étage, un couloir à gauche avec sa série de bureaux. L'avant dernier au fond, il tourne le verrou, pousse la porte, un grand jeune homme blafard un peu dégingandé debout, au milieu de la pièce. Au fond en face, une fenêtre aux volets verrouillés, derrière les persiennes à moitié fermées. De part et d'autre de la fenêtre, un lit contre chaque mur, avec son matelas dans sa housse, deux draps du dessus et du dessous, un oreiller avec sa taie. Un hôtel cinq étoiles de luxe ! « Voilà, Sami, ici tu es chez toi, tu seras accompagné par Mohamed, jusqu'à ta comparution devant le juge. C'est bon ? Ah ! Pour les toilettes, elles sont là, juste devant la pièce, tu n'as qu'à frapper à la porte et c'est moi qui t'ouvre, pour le jour ; la nuit il y a la permanence, mais c'est le même topo. Des questions ? »

La porte se referme derrière lui, le verrou claque à double tour. On était bel et bien sous les verrous.

J'étais debout devant la fenêtre, aux persiennes heureusement non fermées, et devant claquer au moindre coup de vent. Une vue plongeante donnant sur une portion de la rue Houssine Bouzaïane et plus loin sur celle de Mohamed Aziz Taj. Gens affairés presque apeurés, policiers en civils plastronnant dans leur quartier, rares voitures. Un ciel bleu au soleil resplendissant comme j'en n'avais pas vu dans le calme depuis plus d'un mois. Une échappée de son jour éclairait un angle du mur de Mohamed mais diffusait un halo de lumière dans le reste de la cellule.

Le grand flandrin, un tantinet timide, assis sur le bord de son lit, voulait se montrer affable, tentait gauchement de savoir qui j'étais. Quoiqu'il ait son idée ... Cheikh Sek était passé... Vous connaissez cheikh Sek ? Il était passé... Il l'avait informé qu'un militaire... un commandant allait venir l'accompagner... Lui, il est dans le corps de la protection civile... Vous connaissez... Les pompiers ! Il était dans le bureau informatique...

Il avait cette voix de jeune homme à peine sorti de l'adolescence, alternant la fluette et nasillarde à la voix forte et sonore. Pourtant il devait avoir autour de vingt cinq ans. Il ne donnait pas l'air bavard de par sa timidité, mais semblait vouloir se relâcher en donnant libre cours à un trop plein de silence forcé depuis quelque temps. Ne cherchant pas à pousser à la familiarité (la hantise de rapporter sur moi malgré lui mes paroles et celles qu'il devra imaginer pouvant correspondre à la vérité !) j'évitais de lui poser trop de questions personnelles.

– Il y a un militaire... juste à côté... dans la pièce mitoyenne... On l'appelle oncle Ahmed...

Serait-ce le colonel Ahmed Ghiloufi ? On ne l'aurait donc pas remis à la sécurité militaire… Logique si c'est le colonel. Comme ça, notre chef suprême aura toute une hiérarchie militaire pour refondre son complot. La curiosité finissant par l'emporter, je me hasarde à lui demander :

– Tu l'as vu ce militaire ?

– Oui, il est brun, plutôt foncé… L'air du sud…

De fortes chances pour que ce soit lui. Un des officiers phare par l'exemple et sur qui nos yeux de jeunes officiers se tournaient pour se modeler sur sa manière de commander. Paradoxalement, la plupart des modèles de notre génération d'officiers venaient de sa promotion et un grand nombre étaient arrêtés !

Je ne fus pas longtemps à attendre pour être fixé sur son compte. On se mit à frapper à coups espacés sur la porte. Pour les toilettes. On tourne le verrou. « Ça va oncle Ahmed ? Pressé hein ? » crâne de sa voix rigolarde le gigolo. La voix qui répond par un « Bonjour… ouais… » était bien celle du colonel Ghiloufi. Plus de doute.

Les jours aidant, le jeune pompier avait fini par me confier qu'il avait été arrêté, puis torturé sous prétexte que son frère était un terroriste. Son frère ayant participé à l'incendie de la permanence du parti au pouvoir à Bab Souika ayant entraîné mort d'homme. Une quelconque connivence entre lui et son frère n'ayant pu être établie, il attend que Ben Ali décide aussi de son sort. Il signera un PV où il reconnaîtra être sympathisant islamiste et sera renvoyé de la protection civile.

ULTIMES ÉPREUVES

Fin juin, le gigolo me prend le matin chez le coiffeur. Dans un enfoncement inaperçu au premier venu, avant la sortie vers le hall, face à la pièce de la « métamorphose » de l'arrivée. Un gentil rondouillard, qui a dû avaler sa langue pour être introduit et pour officier dans le saint des saints. J'eusse aimé voir la tête que j'avais après toutes ces semaines dans ces lieux dantesques, mais toute forme d'objet pouvant refléter nos faciès de torturés nous était interdite. Rasé, les cheveux coupés, on m'annonce que la délivrance est pour bientôt !

Le lendemain matin, entre non le gigolo mais Barberousse : « Sami, allez, on part ! »

Dehors, devant le perron de marbre usé par les douleurs et les pieds boursouflés et éclatés, un camion cellulaire blanc. A son bord, il y avait déjà Manaï et Braïek, menottés. Barberousse me passe les menottes, ferme la portière du dehors. Se met aux côtés du chauffeur. On démarre. Il tire la fenêtre coulissante derrière son siège, nous lance un regard ironique circulaire, pour m'interpeller brusquement :

– Maintenant que vous allez passer devant le juge d'instruction, sincèrement, Sami, tu as bien participé avec

tes complices à ce complot... Les jeux sont faits de toutes les manières... Et puis tu n'as pas voulu reconnaître les faits...

– Avez-vous entendu parler de la saint Barthélemy ?... Cela s'est passé en France, au seizième siècle... Il y avait les catholiques et les protestants. Le roi, Charles IX, un catholique, pensait régler le problème de quelques... récalcitrants protestants... Mais une fois déclenchée son opération dans la nuit de la Saint Barthélemy, une journée sainte chez les catholiques, plus de dix mille personnes étaient massacrées. Ce fut une purge comme jamais la France...

– C'est bon, tu peux te la boucler maintenant.

J'avais pourtant pris soin d'éviter les mots fatidiques qui le feraient réagir aussi brutalement. Il lui a suffi d'entendre les mots « massacré » et « purge » pour le faire regimber et bondir de sainte indignation. Le chauffeur veillait.

Aux locaux du tribunal militaire à Bab Saadoun, nous étions remis à la police militaire. J'étais le premier à être introduit sur le champ dans le bureau du commandant Ayed Ben Gaïed, le juge d'instruction militaire. Grande fut alors ma surprise : quatre avocats étaient présents pour ma défense. Tous mes proches. Un frère, une sœur, un beau-frère et un cousin ! Ben Gaïed, lui, affalé sur son fauteuil, souriant. Cet air de sourire réservé, sérieux et grave à la fois, que je lui avais connu une quinzaine d'années plus tôt quand, ayant passé une formation d'officier de réserve à l'académie militaire, la même année où j'étais en quatrième année, on fut promu ensemble sous-lieutenants dans la même promotion. En plus replet maintenant, le visage plus empâté, les traits sévèrement tourmentés du magistrat taraudé par sa conscience et par les ordres iniques.

J'avais senti dès ses premiers propos une forte compréhension. Beaucoup d'autres militaires étaient passés avant moi mais aussi

des chefs islamistes. Comme on m'en fit part plus tard, il avait pu se forger une idée sur le grotesque de toute cette affaire. Mais aucune décision ne pouvait être prise de son propre chef ; tout était joué d'avance sur ordre du tortionnaire suprême, qui avait droit de vie et de mort sur tout ce qui était vivant sur notre bout de territoire, a fortiori les prisonniers politiques malgré eux. Il m'écoutait, affable, attentif à chaque mot, à chaque détail, sans m'interrompre une seule fois. A la fin, la gorge nouée, suffoquant sous les larmes de la révolte contre l'humiliation et l'injustice, je lui fis comprendre que c'était une histoire montée de toutes pièces. Son secrétaire, crispé, pâle comme la mort, nez fourré derrière son dactylo, les yeux embués. Les avocats prennent la parole ; lui demandent de recueillir la déposition des témoins (qui fut organisée à la sécurité de l'Etat à la fin du mois de juillet). Tout le monde comprenait. Nul n'y pouvait rien. A commencer par la justice. Mais il fallait jouer le jeu. Le sinistre jeu du bon plaisir du despote. Jusqu'au bout.

« Ecoute Sami, tu vas rester quelque temps à notre disposition. Un peu de patience... » conclut-il comme pour cacher son embarras.

Le mandat de dépôt dura jusqu'à l'été 1992, période du procès devant le tribunal militaire des chefs politiques d'en-Nahdha et des officiers retenus et passés devant le juge d'instruction.

Fin août, verdict : non-lieu pour Mahjoub Braïek, Hédi Lajnef et moi-même. Nous aurions tout aussi bien été condamnés à sept ans, quatre ou un an, et ceux qui le furent auraient tout aussi bien bénéficié d'un non-lieu.

Telle est la justice dans un régime de non-droit. Il ne faut pas s'en étonner ! Le contraire le devrait plutôt. Beaucoup s'en faut !

Il faudrait retourner aux livres de religion pour comprendre le sens et la quintessence de l'injustice. Puis retourner à la République de Platon, à Montesquieu, aux grands penseurs et à la philosophie politique ; de même, étudier sans complexe l'exemple des grands hommes de l'Histoire pour trouver une solution aux maux de nos sociétés ! Malheureux les peuples qui se contentent de leur image narcissique ! Malheureux les peuples aux iconoclastes irréductibles ! Malheureux les peuples catoblépas qui se dévorent en savourant le goût de leur propre chair ! Malheureux les peuples ignares qui aiment à répéter l'histoire de leur bout de terre alors qu'elle avance impitoyable pour la conquête de l'Univers ! Malheur ! Malheur ! Malheur !

Deux semaines après le vendredi 14 janvier 2011, je retourne à la préfecture de police de Gammarth pour retirer mon passeport. Une demande de renouvellement y a été déposée un mois plus tôt. Je demande à voir le préfet de police, monsieur S.

Il sort de son bureau, m'accueille avec une bienveillance inaccoutumée et que je sentais naturelle. « Je passais pour le passeport ; mais non sans passer vous voir pour vous serrer la main... Et pour vous dire aussi, monsieur S., Dieu soit loué ! ». De notre long regard de compréhension chargée de douleurs et de souvenirs, chacun du côté de sa rive, on se serre longuement la main sans mot dire. Je le sentais chercher le bon mot de la fin, les termes qui rafraîchissent le cœur et purifient l'esprit de tous les nuages amoncelés. De son côté, il sentait que je cherchais à lui faire part de l'espoir suscité par cette révolution sur les mœurs et les esprits, sur l'avenir de cette nation, sur le devenir de notre jeunesse, sur la page qu'on doit tourner. Son devoir de réserve et mon silence éclatant n'empêchent pas le langage des yeux et des mains serrées de s'exprimer avec une pathétique éloquence.

A travers toi, Monsieur S. je pensais à Hédi l'interrogateur

et ses deux aides ; à travers toi, je pensais à Musaïlama l'imposteur et Barberousse ; à travers toi, j'avais dans l'esprit hadj Ali ; à travers toi, c'est le policier affalé devant les geôles ; et tous les autres à Tunis et dans toutes les régions du pays qui s'astreignaient à faire le sale boulot dicté par un système criminel et scélérat. Que votre zèle obligé pour l'usurpateur ignare et charlatan soit maintenant mis au service des institutions d'une république démocratique, de droit et de justice !

Tant rêvé par nous, tant souhaité pour nos enfants ! Vos enfants !

Par contre, à travers toi Monsieur S. ce n'est pas au loufoque sanguinaire et lâche à qui je pensais, ni aux politiques du ministère de l'Intérieur, ni à leurs acolytes civils directs, ni aux meurtriers de sang froid d'Etat, ni à tous les instruments politicards qui avaient servi de levier et forgé le piédestal à ce régime abominable, criminogène et nauséabond.

Pour eux, c'est la justice souveraine et indépendante qu'ils méritent, avant la justice divine !

REHABILITATION

Matinée du jeudi 24 juillet 2014, au palais présidentiel de Carthage.

Dans la grande salle de réception, deux longues rangées de chaises, séparées au milieu par un couloir où s'affaire une équipe de télévision, cherchant la meilleure hauteur de cadrage de leur caméra et des angles de vue. Sur la partie droite, plus de deux cents militaires, toutes catégories confondues, assis, dans leur uniforme flambant neuf, le visage grave, le nouveau grade posé sur les épaules. Ils ont pris place le long des rangées de chaises en conformité avec les règles de la hiérarchie et de la tradition. Compte tenu de mon nouveau grade de colonel-major, je me trouvais placé dans la troisième rangée. La première, étant occupée par les veuves et les enfants de militaires disparus et la seconde par les colonels-majors mais plus anciens que moi. Sur la partie gauche, la première rangée est occupée par les invités (des militaires retraités de haut rang et connus pour leur sympathie pour notre cause, des civils représentant différents partis politiques et de la société civile). Juste derrière, les autres rangées sont occupées par les familles. Dhouha et Mariem, maintenant âgée de 24 ans, se sont placées

presque à mon niveau. Emna, 29 ans, maintenant mariée et se remettant de couches difficiles, n'a pu assister à la cérémonie, la mort dans l'âme.

Silence solennel, lourd de symboles et de douleurs rentrées pendant plus de deux décennies. Mais sur les visages, alourdis par l'âge, accablés par les épreuves et respirant l'émotion du moment historique, les marques des stigmates des humiliations, des peurs et pour certains de la misère la plus noire, sont pour toujours incrustées. Dans un geste hors du commun, d'une portée morale et psychologique exceptionnelle, le président de la République Moncef Marzouki allait réhabiliter en uniforme et avec leur nouveau grade (de trois fois supérieur à celui avec lequel ils avaient été arrêtés au moment de leur purge en 1991) tous les militaires que le régime du tyran avait fourrés sciemment dans son « complot » de Barraket Essahel. L'aboutissement d'une longue marche politico-judiciaire pour le plus grand nombre ainsi que médiatique, avec pour prélude une loi d'amnistie générale des prisonniers politiques décrétée un mois après la fuite du tyran.

Des correspondants de la presse nationale et nombre de la presse étrangère prenaient des photos, interviewaient à tour de bras militaires et proches pour couvrir l'évènement. Cette même presse qui, en ce mercredi 22 mai 1991, avait été conviée par le vizir Abdallah Kallel à son ministère pour une conférence de presse. Tout gonflé d'orgueil du devoir accompli, il allait alors se rengorger devant eux, au nom de son ministère, du fait qu'il avait déjoué une conspiration contre la démocratie et les droits de l'homme... Preuves à l'appui, notamment la vidéo sur laquelle le capitaine Ahmed Amara avouait, avec un luxe de détails à confondre le diable lui-même, le crime du complot. Plus tard, à la prison civile de Tunis, quand la plupart des officiers avaient été réunis dans un même dortoir,

ce capitaine nous avait raconté, à faire pleurer la pierre la plus dure, la manière avec laquelle on l'a convaincu d' « avouer ».

« Monsieur le président de la République, le chef suprême des forces armées » lance d'une voix mesurée le porte-parole de la présidence, dans le micro du pupitre, placé au milieu d'une longue et large tribune face à toute l'assistance. On se dresse, on essaie de prendre cet air raide et hiératique d'antan avec nos airs un peu gauche et alourdis par l'âge, dans notre uniforme tout neuf d'un jour ; fourni récemment par l'intendance militaire. D'autres tentent de se lever avec l'aide de leurs voisins ; les plus fatigués, les plus accablés par la douleur et les malades n'ont pu bouger de leur siège. Silence soudain lourd et épais, ponctué par quelques suffocations : certaines familles n'arrivent plus à retenir leurs larmes, notamment les dames dont l'époux, aujourd'hui disparu, n'est pas présent à cette cérémonie unique en son genre dans les annales de l'humanité. Mais la révolution du 14 janvier 2011 est aussi un phénomène unique en son genre dans l'histoire de l'homme et notamment du monde arabe ! Et tous les yeux étaient embués de larmes. « Les larmes des soldats sont terribles » avaient écrit Victor Hugo dans Quatre vingt treize, sachant de quoi il parlait, ayant été lui-même fils d'un général, qui avait connu gloires et humiliations.

Déjà, en décembre 2012, tous ces militaires furent conviés à une réception, offerte par le chef de l'État, dans cette même salle, en vue de recevoir les excuses officielles de l'État tunisien, et se voir décerné chacun la médaille de l'ordre de la République. Préalable à cette réhabilitation officielle en uniforme et avec le nouveau grade. Ce furent des retrouvailles on ne peut plus pathétiques ; les retrouvailles des réprouvés !

Les noms agrémentés du nouveau grade commencent maintenant à être égrenés selon l'ordre hiérarchique, derrière

un autre pupitre, dressé sur le carrelage de marbre, à la droite de la tribune, par un jeune commandant de l'armée. Une file se constitue lentement du côté de ce pupitre, face à la tribune. Un préposé du service du protocole de la présidence, liste des militaires en main et conformément à la hiérarchie, se met face à chaque rangée de chaises, cite discrètement chaque nom, qui rejoigne cette colonne d'une dizaine de militaires. La cérémonie est toute chargée de symboles : on passe devant le président de la République, on fait demi-tour face à lui, on le salue, il appose ses deux mains sur les nouveaux galons dûment posés, on remercie, on rejoint sa place. Et au suivant. Plus de deux cents militaires !

Le préposé du protocole m'appelle, je me déplace vers la colonne, mon tour arrive. «Mon général, j'ai lu votre livre, je ne pensais pas que...» me glisse soudain et furtivement le militaire qui a quitté son pupitre dans ce but. Je ne fis que sourire. Il rejoint tout aussi furtivement son pupitre pour appeler le suivant. Que répondre à ce jeune officier, qui me rappelle mes vingt ans et mes rêves chimériques meurtris ?! Le « mon général » a certes flatté mon ego, quoique blasé et désabusé ; mais le « votre livre » ? S'il savait de quoi furent écrites ces pages ! De fiel, et en partie dans les transes de la peur, entre quatre murs, quand ma femme allait au travail et mes filles à l'école, pour qu'il n'y eût que moi à porter le chapeau dans le cas d'une intrusion impromptue de la police politique!

« Exagération ! » protesteront les sceptiques. « Absurde ! » ricaneront les naïfs. «Paranoïaque ! » décrèteront les esprits froids. Je me résigne volontiers à ce verdict, tout en accusant le coup. J'ai appris à avoir le dos large. Pourtant il en fut ainsi ! Tellement l'atmosphère du pays empestait la suspicion généralisée et suffoquait de la répression gratuite à tout va. A moins de vouloir couvrir, exonérer ou absoudre le système tortiocratique totalitaire,

imposteur et usurpateur. Oui, jeune homme, vous le militaire qui avez lu ce livre, sachez qu'il fut écrit avec les larmes de sang d'un militaire comme vous, pour que plus jamais notre jeunesse, notre future génération ne revive ce qu'on a vécu ! Pour que plus jamais notre pays ne soit replongé dans les miasmes du passé douloureux et ne soit mis en péril !

« Le colonel-major Sami Kourda » annonce de la même voix égale et neutre, ce jeune officier. Je rejoins le président de la République et son sourire figé aux lèvres, pour l'accomplissement du rituel de cette réhabilitation. Je le remercie. Lui, le sourire toujours aussi figé, qu'il accompagne d'un léger signe de la tête, comme pour dire : « Moi aussi j'ai lu votre bouquin, mais aussi je me rappelle quand votre épouse est venue me voir dans mon bureau, en tant que président de LTDH[1], toute angoissée, après votre arrestation... »

C'était avant fin décembre 1991. Dhouha, tétanisée, désorientée, ne sachant où donner de la tête ni à quel saint se vouer, avait demandé à rencontrer le président de la Ligue, Moncef Marzouki. Les épouses et les mères angoissées sur le sort, qui leurs maris, qui leurs enfants, défilaient devant lui par milliers au temps de la campagne d'éradication du mouvement Ennahdha, avec, dans son sillage, la purge de l'armée à travers le « complot » de Barraket Essahel. « Estimez-vous heureuse madame, que votre mari soit vivant et en bonne santé, et que vous arriviez à le voir en prison, lui dit-il avec un profond soupir. Moi, je gère des dossiers de disparition depuis des mois, des cas de morts suspectes, et des cas de violences invalidantes physiques et mentales à une échelle encore jamais vue ni entendue ». Elle resta sur sa faim et rentra frustrée. Quand elle vint me rendre visite à la prison, et me raconta la teneur de cette rencontre, je ne fis que réitérer, qu'effectivement, je ne

1- Ligue tunisienne des Droits de l'homme

pouvais que m'estimer heureux au vu de tout ce j'ai vu, je vois et entends autour de moi comme horreurs dantesques.

Celui-là même qui, hier encore, sous la férule de la tyrannie, avait vu passer entre ses mains des dossiers par milliers de toute la condition humaine la plus désespérée, celui-là même qui avait été pointé du doigt comme «traître à la patrie», entendons du régime, puis livré en pâture à la presse de caniveau aux ordres, préalables à une éventuelle arrestation, voire pire, qui n'a trouvé son salut que dans l'exil, le voici aujourd'hui président d'une république régénérée et chef suprême ligitime de son armée. Qui mieux que lui, parmi les politiques, pouvait mieux ressentir le terrifiant traumatisme qu'avait subi notre armée au plus profond de sa chair et participer empathiquement du calvaire de ces militaires, aujourd'hui honorés et rétablis dans leurs droits? Seul un défenseur des droits de l'homme pouvait être empreint de tels sentiments et oser faire un geste aussi sublime!

Maintenant c'est le président d'une République malmenée, humiliée, mystifiée, mais régénérée qui essaie de la replonger dans sa propre mémoire, par ce geste si symbolique, si mémorable, comme pour l'absoudre, la purifier, la décharger, l'immuniser.

Un moment fort aussi, quand le nom d'un de nos compagnons, le plus talentueux et le plus dynamique fut prononcé. Il avoit contribué à mettre en branle cette longue machine procédurière de la réhabilitation, pour finalement parvenir à nous faire vivre ce jour, le colonel Mohsen Kaabi, décédé quelque temps plus tôt. Comme prévu d'avance par son service du protocole, le chef de l'État descend alors de la tribune, reçoit des mains du préposé du protocole l'uniforme, ses épaulettes parées du nouveau grade, la médaille de l'ordre de la République accrochée sur la poitrine de la veste. Il se

dirige vers la veuve du colonel, Hana Kaabi, ancienne militaire elle aussi, toute éplorée et se tenant difficilement debout, lui remet l'uniforme et lui fait l'accolade. L'émotion dans la salle est à son comble.

Jamais pareil palais n'a dû connaître des moments aussi intenses de douleur et de tristesse. Il était réputé pour ne connaître que la joie, la belle vie, les complots de sérail et les intrigues d'alcôve du temps de la dictature puis et surtout de la tyrannie ! Mais, après la révolution, le voici, le temps d'un moment historique poignant, un lieu d'affliction rentrée et digne. Les fondations bétonnées du palais, habituées à supporter les orgies, les rires gras et les chuchotements des messes basses de la médiocrité, avaient dû verser des larmes de lave ce jour-là !

« Rassemblement des militaires sur la terrasse du palais, pour une séance photo de groupe avec monsieur le président de la République » annonce le jeune officier dans le micro, une fois le dernier militaire est passé devant le chef de l'État, à l'adresse de tous ces militaires qui se congratulaient pour leur nouveau grade et leur nouvelle situation reconnue de citoyen.

L'immense espace de marbre en deux terrasses, que sépare un large escalier de quelques marches, reçoit tout ce monde en uniforme. Dès la sortie de la salle, et à partir d'une étroite et longue esplanade, la vue dévale sur de larges marches, pour s'étendre sur la grande terrasse, de réception probablement, puis buter sur la longue balustrade en marbre blanc qui l'encadre. Plus bas, quelques arbres et des palmiers, crânent du haut de leur tronc et de leur cime et s'offrent fièrement à la vue depuis la sortie de la salle, écrasant de leur superbe d'autres arbres et plantes à leur pied. Au-delà, la longue clôture à épais barreaux

métalliques, qui enserre tout le palais, depuis ses différentes entrées. C'est alors que la baie de Carthage, s'offre au regard dans toute son histoire tourmentée et sa beauté faussement pudique d'été. Quel tyran ne peut succomber à son charme envoûtant, et s'incruster dans ce palais, pour ne plus se retirer que par la force ou la violence ?

Le marbre blanc des dalles semble absorber la chaleur écrasante d'un soleil caniculaire, pour la faire rejaillir dans toute son incandescence sur ces corps de sueur tout trempés, engoncés ou flottant dans leur uniforme, livré à la va-vite. Mais personne n'en a cure, seuls comptent ces moments historiques ! Au bas de ce large escalier en gradin, debout, le président de la République, au milieu. Prennent place, de part et d'autre du Président, les veuves des militaires, arborant à bout de bras l'uniforme, rehaussé de tous les insignes de la réhabilitation, de leurs maris défunts; puis les colonels-majors les plus anciens. Tous les autres militaires se placèrent sur les marches jusqu'aux portes de la salle de réception, respectant plus ou moins les règles de la hiérarchie. J'ai préféré me mettre plus en arrière, au côté de ces militaires qui avaient le plus souffert, les sous-officiers les moins gradés, anciennement hommes de troupe. Au milieu de leur rire, de leur joie, de leurs larmes, de leur désespoir devenu espoir. Dieu, comme il est aisé de tomber soudain dans l'enfance à cet âge des cheveux grisonnants et des membres perclus de rhumatismes et des séquelles du vécu morbide ! Ils ne me connaissent pas, moi non plus. Mais c'était un geste personnel, pour mon confort moral. Une manière de me ranger physiquement, par empathie et dans un élan d'âme, l'espace d'un instant fugace et si chargé d'émotion en mon for intérieur, au milieu de ces militaires les plus subalternes qui avaient vécu pour la plupart, pendant toutes ces années le harcèlement, la honte, la détresse et la misère la plus sombre, la plus glauque.

Cette séance photo terminée, on se retrouve à papoter entre anciens compagnons d'écorchés vifs d'un même calvaire. Les familles ont maintenant rejoint la première terrasse, certaines autres sont descendues vers la grande terrasse, posant autour de la large balustrade, se rassemblent, bavardent. Le président passe d'une famille à l'autre pour dire quelques mots gentils aux uns, de réconfort aux autres. Dhouha et Mariam prennent des photos. Le président s'approche :

– Alors, madame ? fit-il sur un ton du triomphe modeste, en lui serrant la main et celle de Mariam, les yeux toujours brillant et le sourire encore plus éclatant.

– Merci monsieur le Président, grâce à vous…

Sa voix s'étrangle. Se retient. Il lui tapote sur l'épaule, en l'observant attentivement comme pour lui dire : « Vous vous rappelez, quand je vous ai dit estimez vous heureuse ce jour là ; alors que toute la détresse humaine défilait devant moi… ». Puis il passe à un autre groupe de femmes.

ÉPILOGUE

Vint ce jour, où les zélateurs les plus actifs de la tyrannie, se retrouvèrent eux aussi sur la sellette. A leur tour, le banc des accusés finit par les accueillir, pour répondre, devant la justice de leurs actes et de l'exécution des ordres arbitraires et indignes de leur maître. Avec cette différence, de ne pas avoir à connaître l'indignité, de ne pas avoir à subir d'humiliation, de ne pas avoir à essuyer les outrages de la condition humaine ! C'était plutôt dans la dignité et bénéficiant du droit de ne pas reconnaître les charges assourdissantes réunies contre eux, et de désavouer tous les témoins à charge qui s'étaient portées partie civile.

Les peines prononcées furent des plus clémentes, au regard des chefs d'accusation adressées à leur encontre. Des plus symboliques. Dans les pays de liberté et de la modération, la symbolique des peines disciplinaires ou judiciaires, pour des fautes graves commises à l'encontre de l'État et de la nation, l'emporte sur l'acte de répression. Car c'est cela qu'on garde le plus dans la mémoire ; et non l'esprit de revanche par la répression brutale, sévère ou violente qui assouvit une rancœur immédiate. Ainsi notamment pour les cas de l'ex-vizir Abdallah Kallel et de l'ancien maître de la sinistre sécurité de l'État tyrannique Ali Ganzoui, qui écopèrent chacun de deux ans de prison ferme. Quant à Ezzeddine Jnayeh, il est condamné à

trois ans de prison avec sursis. Le grand marionnettiste, le plus malin de tous, ayant largué tout le monde, à commencer par ses plus proches exécuteurs d'ordres, a trouvé un refuge doré à l'étranger. Contre ses cinq années de prison ferme, prononcé par le tribunal militaire, il a dû envoyer un pied de nez (pour ne pas citer l'expression d'un geste plus trivial, pourtant bien dans le ton de l'esprit du tyran) à tout le monde et à commencer au peuple tunisien, appuyé de son long ricanement gras et cynique d'imposteur !

Certains de mes compagnons d'infortune, ainsi que beaucoup d'autres lecteurs civils et militaires, m'ont signalé une « négligence » de ma part, celle de n'avoir pas évoqué dans la première édition le nom du ministre de la Défense de l'époque, Habib Boularès. Sa responsabilité morale, pénale et politique, en tant que vizir de Ben Ali, et par conséquent de sa complicité passive devant le drame qui faisait rage contre le personnel de son ministère, et sa complaisance coupable quand on nous envoyait par fournées aux tortionnaires de la sécurité de l'État. Qu'on passait sous son nez, et lui, nez au vent, jouait aux intellectuels. Et c'est justement là où le bas blesse ! C'est parce qu'il s'agissait d'un intellectuel ! Il s'est laissé fourvoyer en assumant le poste, compromettre moralement en couvrant par son silence cette infamie contre l'institution militaire, a fait le gros dos, a laissé passer la rage stupide de la tyrannie sur son ministère, puis a rebondi sur son dernier ouvrage. J'ai considéré, à tort ou à raison, que je ne devais pas accabler outre mesure l'intellectuel, ni m'octroyer le droit de lui faire un quelconque procès de tendance. Il a participé à la conspiration du silence certes, c'est incontestable, avec une subtilité toute intellectuelle et sophistiquée, mais sans le zèle déployé par les autres. Aux victimes d'apprécier ou non. Je leur demande humblement pardon si je me trompe dans ma saumâtre déduction, car je sais et sens ce qu'ils ressentent !

C'est à l'histoire, un jour, d'en juger !

A un dénouement shakespearien où la vengeance froide et rédemptrice succède au crime ignominieux et mortifère, le sentiment général et notamment l'attitude de la justice ont été ceux d'un dénouement tchékhovien où tout le monde sort frustré mais conscient que c'est mieux ainsi.

Le prix à payer à la liberté et à l'État de droit ! A cultiver dans notre société, à infuser dans notre conscience collective, à instiller dans nos mœurs, dans le seul intérêt des générations futures afin de pouvoir vivre en femmes et en hommes libres et citoyens dans ce pays !

Aussi, cette page sombre et morbide est-elle à tourner ! Que tous nos ressentiments, nos phobies, nos colères soient à enterrer dans le tréfonds de nos cœurs, si on veut réussir la reconstruction de cette nation meurtrie en une nation de droit, de justice et de liberté ! Une nation de culture éclairée et d'intelligence positive ! Dans l'intérêt de notre postérité !

Sans tomber dans la victimisation systématique pouvant mener à un vice rédhibitoire, stérile et contreproductif, je signalerais que les victimes de cette pénible affaire, pour la plupart du moins, ne furent point indemnisées, hormis un nombre très limité – Certes symboliquement, au vu des préjudices subis, mais c'est toujours ça. Il s'agit notamment de ceux qui déposèrent plainte pour abus de pouvoir auprès du tribunal administratif, au lendemain de leur libération (soit de leur garde à vue au ministère de l'Intérieur soit suite au verdict de non-lieu, comme pour mon cas) et qui furent ensuite traduits devant un conseil de discipline militaire sur ordre du premier marionnettiste, pour se débarrasser de militaires on ne peut plus encombrants.

Pour mon compte, et pour activer la procédure, une lettre (comme citée en annexe) fut envoyée au président de la République par intérim, monsieur Fouad Mebazaa et au ministre de la Défense. Elle a eu une réponse positive, quelques mois plus tard, ledit ministère n'ayant eu qu'à exécuter la décision du tribunal administratif qui m'avait dument donné gain de cause du temps de la tyrannie, mais l'exécution en a été suspendue par le système politique de l'époque, qui ne s'embarrassait pas de cette forme de contradiction. Il en sera de même pour les quelques autres cas similaires. Pour tous les autres de mes compagnons, un long et laborieux travail judiciaire conduit sous la houlette de l'association Insaf (créée au lendemain de la révolution en vue de faire connaître la justesse de notre cause et aboutir à cette réhabilitation), a dû être mené.

L'Instance Vérité et Dignité, créée dans le but de faire la lumière sur tous les abus de pouvoir depuis l'indépendance, a reçu la plupart des dossiers des victimes de ce complot de Barraket Essahel. Mais ces dossiers sont tellement nombreux et lourds de drames et de ressentiments, qu'il s'en faudrait de beaucoup pour espérer voir dépouillé et épuisé de manière sérieuse et exhaustive cet abîme de désolation de la condition humaine, étalée dans des torrents de pages, toutes chargées de sueur, de cris de colère et de larmes. N'empêche que le temps presse pour ceux qui vivent encore parmi les victimes de l'injustice et de l'abus du pouvoir, de voir la Vérité étalée dans toute sa nudité et sa laideur, parfois obscène, le plus souvent nauséabonde. Les crimes politiques restent les gorgones de la mémoire, et les vérités sur ces crimes ne peuvent sensément sentir la rose.

Demain, peut-être, espérons-le, notre future génération, vivant dans un pays qu'on aimerait imaginer dans une

quiétude et une douceur proches de ceux d'une Suisse ou d'une Scandinavie, pourrait se poser, à bon droit, bien des questions.

– Comment cela a-t-il pu arriver ?

– Pourquoi cela est-il arrivé ?

– Qu'auraient pu faire ces générations passées pour prévenir de tels abus, poussant jusqu'à la démesure de l'outrance ?

– Quelles furent les racines matricielles d'une telle disposition de l'État à systématiser ce type de pratiques ?

– Pourquoi est-ce spécifique, de manière récursive, uniquement à notre propre civilisation ?

Et probablement de bien d'autres questionnements dans ce goût, dont je laisserai à l'honorable lecteur d'aujourd'hui, le soin d'y penser, dans l'intérêt du pays, et de l'intellect des dépositaires de son destin demain.

ANNEXES

1- Conférence de presse du ministre de l'Intérieur Abdallah Kallel du mercredi 22 mai 1991, rapportée par le quotidien Le Temps du 23 mai 1991.

2- Article du quotidien Le Temps du vendredi 10 juillet 1992 relatif à l'ouverture, la veille 9 juillet, du procès intitulé : atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, affaire N° 76110, devant le Tribunal Militaire siégeant à la caserne Bouchoucha, incluant la liste des 171 prévenus et le texte intégral des chefs d'accusation.

3- Article du quotidien Le Temps du samedi 29 août 1992, reproduisant notamment le verdict rendu la veille, vendredi 28 août, par le Tribunal Militaire.

4- Procès-verbal d'enquête du 19 juin 1991 par le chef du bureau, officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : confrontation de prévenus) ; (en arabe)

5- Procès-verbal d'enquête du 25 juin 1991 par le chef du bureau, officier de police judiciaire de la Sécurité de

l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : confrontation de prévenus) ; (en arabe).

6- Extrait du Procès-verbal d'enquête du 30 juillet 1991 par l'officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : audition du témoin Mohamed Hazem an-Nayfar)

7- Extrait du Procès-verbal d'enquête du 30 juillet 1991 par l'officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : audition du témoin Hamida Rym fille de Mohamed Aziz Belcadhi) ; (en arabe)

8- Lettre à Monsieur le Président par intérim et à Monsieur le ministre de la Défense Nationale.

9- Excuses officielles de l'Etat tunisien aux victimes de l'affaire Barraket Essahel.

10- Loi N°28 du 19 juin 2014 relative à la réhabilitation des militaires victimes de l'affaire Barraket Essahel.

11- Liste des militaires réhabilités le 24 juillet 2014.

12- Photo souvenir des militaires, et des proches de ceux décédés, avec le président de la République Moncef Marzouki.

ANNEXE 1

Le Temps – Jeudi 23 Mai 1991 - 9 Dhou 'lkaâda 1411

Le Ministre de l'Intérieur dévoile au cours d'une conférence de presse

Les détails du complot

300 arrestations dont 100 militaires de différents grades

Infiltration au sein de l'armée et de la douane et plan terroriste pour s'emparer du pouvoir

Les comploteurs sont une minorité et l'armée et les forces de sécurité sont fidèles à l'Etat et au service du pays

Ennahdha derrière le complot et son organe clandestin est dirigé par Mohamed Chammam

M. Abdallah Kallel, ministre de l'intérieur, a tenu hier matin une conférence de presse destinée à faire toute la lumière sur les différentes péripéties du complot ourdi par des groupes extrémistes affiliés au mouvement non reconnu d'Ennahdha. Le ministre était accompagné des secrétaires d'Etat à l'information et des collectivités publiques.

Au début de sa conférence, M. Abdallah Kallel a exprimé sa considération et celle de l'Etat aux hommes de l'information et aux journalistes tunisiens, arabes et étrangers pour tous les efforts qu'ils déploient afin d'éclairer l'opinion publique nationale et internationale sur la marche de la Tunisie, terre de la paix et de la fraternité.

Le ministre a indiqué ensuite que l'objectif de la tenue de cette conférence de presse consiste à éclairer l'opinion publique sur la

découverte d'un plan diabolique et d'escalade préparé par des groupes terroristes faisant partie du mouvement dit Ennahdha dirigé par Rached Ghannouchi et ses partisans dont Karkar et Chammam pour s'emparer du pouvoir en Tunisie et imposer un Etat religieux et théocratique.

Le ministre a ajouté qu'au moment où la Tunisie œuvre sous la conduite du Président Zine El Abidine Ben Ali à assurer le succès de sa marche vers le développement dans les différents domaines afin d'élever le niveau de vie des Tunisiens, au moment où l'Etat œuvre à renforcer le processus démocratique en s'ouvrant sur l'opposition, au moment où l'Etat œuvre à former des générations dans nos écoles et nos universités, et au moment où la Tunisie essaie d'améliorer et renforcer ses relations avec les différents pays avec notamment les multiples visites effectuées par le Président Ben Ali à l'étranger dont la dernière en date a été en Chine, et qui ont mis en relief la bonne réputation et le rayonnement de notre pays... Au moment où la société pluraliste politique et intellectuelle est renforcée avec l'établissement de la liberté d'expression, la consolidation des libertés publiques et l'ouverture du dialogue même avec des représentants du mouvement dit d'Ennahdha par l'intermédiaire de personnalités dont M. Hassib Ben Ammar...

Donc, au moment où toute cette œuvre utile et sérieuse était en route, une minorité n'appréciait pas que la Tunisie réussisse à évoluer et à réaliser le progrès et le développement.

Bénéficiaires de l'indulgence du pouvoir

Pourtant les gens de cette minorité, a ajouté M. Kallel, étaient parmi les premiers à avoir bénéficié de l'indulgence de l'ère nouvelle et de son réalisateur le Président Ben Ali qui a vidé les prisons, promulgué l'Amnistie législative générale et réalisé la réconciliation autour du Pacte National.

Cette minorité a choisi donc de quitter l'unanimité nationale et de causer des troubles en usant de diverses méthodes. Mais les services de la Sûreté Nationale suivaient avec vigilance les mouvements de ces groupes depuis 1988 et ont découvert que leurs agissements entraient dans le cadre d'un vaste plan diabolique minutieusement préparé à l'avance, basé sur différentes étapes pour s'emparer

finalement du pouvoir. Ce complot sanguinaire a été préparé dans la plus stricte clandestinité.

Le ministre a ajouté qu'il s'avère aujourd'hui d'une manière qui n'admet aucun doute que la Direction d'Ennahdha a préparé les moyens nécessaires pour exécuter son plan en vue de mettre en place un Etat religieux et théocratique.

Les résultats de l'enquête ont fait ressortir que le plan est basé sur trois phases :

1- Les moyens utilisés
2- Le plan diabolique
3- Le programme de l'exécution

Les moyens utilisés

Cette organisation est structurée d'une façon pyramidale avec une partie publique et une autre clandestine. La Direction en est assurée par Rached Ghannouchi avec un émir élu, Sadok Chourou, et un bureau exécutif comportant sept personnes et un Majlis Choura de 17 membres.

L'organisation est basée sur cinq appareils et une organisation régionale similaire à celle nationale sachant que le mouvement a subdivisé la Tunisie en cinq districts, en désignant un responsable pour chacun d'eux.

Il y a lieu de mettre en relief dans cette organisation «l'appareil spécial» dont la création décidée lors d'un congrès clandestin tenu au mois de mars 1988, procédait d'une idée capitale fondée sur le principe «qu'il n'y a pas de choix politique sans recours à la force».

Les services de la Sûreté Nationale se sont chargés de suivre de près les activités de cette organisation depuis 1988, ce qui a permis d'en découvrir les différents maillons.

Division du travail

L'appareil spécial de l'organisation a été créé, sur proposition dudit Mohamed Chammam, qui en a assuré la direction jusqu'à sa fuite du pays laissant à sa place Bouraoui Makhlouf aidé par Abdessalem Lassoued et Abdelmajid Louati (éléments de l'armée). Le nommé Bouraoui s'est chargé essentiellement des opérations de

passage à l'étranger de certains Nahdhaouis qui ne devaient plus rester en Tunisie.

Les autres éléments recrutés ont été répartis dans dix régions sous la direction d'officiers avec grades de commandant et qui ont été tous arrêtés.

« L'appareil spécial » est scindé en quatre grandes commissions :

- La commission centrale de renseignements créée sur proposition de Mohamed Chammam et en accord avec Sadok Chourou. Cette commission est subdivisée en deux sections : la section du renseignement qui a pour patron Samir Hannachi et dispose de sources sécuritaires, militaires, politiques et civiles, et la section sport (entraînement) coiffée par Yousef Bouthelja et disposant de groupes d'instructeurs dans plusieurs régions. Ces groupes sont préparés pour être envoyés en Afghanistan afin d'y suivre des entraînements intensifs au maniement de tous les types d'armes individuelles, lourdes et semi lourdes, ainsi qu'à la pose de bombes et à l'exécution d'attentats.
- La commission de suivi général qui s'occupe du contact administratif avec les responsables de secteurs ainsi que des partis, organisations, associations et médias dans le but d'en circonvenir quelques éléments.
- La commission du sport (entraînement) qui supervise la formation d'adhérents rompus à la pratique des arts martiaux (Karaté).
- La commission de la sécurité et de l'armée, fondée sur proposition de Mohamed Chammam et placée sous l'autorité de celui-ci, a pour tâche d'assurer l'encadrement des éléments appartenant au mouvement ou sympathisants, parmi les militaires, les policiers, les gardes nationaux et les douaniers.

Le plan

Il a démarré depuis l'été dernier après avoir été arrêté par le majlis choura ; ce plan a pour objectifs de :

- Attaquer les agents et les postes de police, les militants et les sièges du R.C.D et commettre des agressions criminelles.
- Répandre le désordre dans l'Université et les lycées, organiser

des manifestations dans les rues en y faisant participer des hommes, des femmes et des enfants pour obliger les autorités à tirer ou à arrêter les manifestants.

Trois phases distinctes

La dernière étape comporte deux phases distinctes :

- La première consiste à l'incitation par les dirigeants du mouvement aux grèves et aux troubles dans le secteur civil et à l'appel à la désobéissance, ainsi qu'à des opérations –suicides contre des objectifs bien déterminés, le tout pour préparer le terrain à une intervention militaire.
- La deuxième consiste à profiter du recours des autorités à l'armée pour faire face aux désordres pour faire intervenir les éléments de l'armée du mouvement afin de prendre possession des postes sensibles et s'emparer du pouvoir.

L'exécution a-t-elle commencé ?

L'enquête démontre que l'exécution du plan a commencé en novembre 1990, avec la distribution par des éléments du mouvement d'Ennahdha de tracts dans plusieurs villes, dans des lycées et des facultés pour mobiliser les gens en usant de slogans religieux et incitateurs aux troubles et à la violence.

La phase suivante consiste à l'organisation de marches dans les rues en utilisant des instruments de violence, des chaînes, des barres de fer et de cocktails Molotov, avant de recourir à des attaques contre les postes de police et les sièges du R.C.D dont l'agression abjecte contre le siège du Rassemblement à Bab Souika.

Ensuite a commencé la phase des troubles dans les lycées et la constitution de commissions estudiantines dans ce but. Cette phase a été concrétisée par plusieurs actes terroristes dans les institutions éducatives.

Ennahdha et l'UGTE

M. Abdallah Kallel a précisé par ailleurs que l'UGTE n'est pas indépendante du mouvement dit d'Ennahdha mais elle y est liée organiquement et structurellement tout en agissant sur les décisions prises par le mouvement.

La Direction du mouvement a tenu, a ajouté le ministre, une réunion secrète en octobre 1990 du coté de Borj Cedria au cours de laquelle il a été procédé à l'examen des moyens susceptibles de réussir le congrès de l'UGTE en novembre 90 et de le préparer matériellement et moralement en appelant à l'urgence d'élire les représentants des facultés.

L'enquête a démontré également que le mouvement a tout fait pour entraver la bonne marche des cours dans les facultés afin de faire de cette saison une année blanche et ce, en attaquant les « sanctuaires » universitaires, par l'agression et l'incendie des bureaux des doyens et en semant la terreur contre les enseignants et les étudiants qui tiennent à poursuivre normalement les études.

Dualité

- M. Abdallah Kallel a indiqué que l'organisation générale de mouvement dit « Ennahdha » montre une dualité entre un appareil apparent et un appareil clandestin parallèlement à une dualité au niveau des responsabilités, et du commandement avec une direction à l'intérieur et une autre à l'extérieur.
- L'étape civile du complot consiste pour les responsables de l'agitation et du désordre dans le secteur civil à inciter les gens à la désobéissance civile, à organiser des opérations de « commandos » et à lancer des commandos suicides dans des grandes opérations contre des objectifs importants.

Cette étape civile prépare ainsi la seconde à savoir la partie militaire.

- L'étape militaire : elle consiste à exploiter le recours du pouvoir à l'armée pour mettre un terme aux désordres ainsi provoqués dans le but de permettre aux militaires nahdhaouis infiltrés dans le forces armées d'intervenir militairement en prenant le contrôle des centres névralgiques et s'emparer du pouvoir.
- Le ministre de l 'Intérieur a fait remarquer que le département de l'éducation au sein de l'organigramme général du mouvement et qui est dirigé par Mohamed Gueloui, comporte un bureau de l'université dirigé par Mokhtar Badri. Ce bureau est considéré dans la capitale comme une zone à l'instar des autres zones territoriales.

- A l'intérieur du pays, le bureau de l'université est directement soumis aux ordres de l'agent de la région (Amel) et du département de l'éducation.

Le ministre a précisé à cet égard que la zone de l'université de Tunis se compose :

- D'un département universitaire (Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Faculté des Sciences, Ecole Nationale des Ingénieurs).
- D'un département universitaire de Montfleury (Faculté des Lettres 9 Avril, Faculté de Théologie, l'Ecole Normale Technique Supérieure, Faculté de Médecine, Institut de Presse et des Sciences de l'Information).

* * * * *

Les Aveux d'un Officier

Le plan prévoyait de prendre la Kasbah, le ministère de l'Intérieur, la RTT et les casernes de l'armée et de la garde nationale

Un enregistrement vidéo a été projeté à l'intention des journalistes assistant à la conférence de presse. Il présentait les aveux d'un officier de l'armée impliqué dans le complot intégriste.

Le capitaine Mohamed Amara né à Kébili le 4-12-1954 reconnaît appartenir au mouvement dit Ennahdha depuis 1979 et il a dévoilé les péripéties de son embrigadement par d'autres officiers de l'armée jusqu'à ce que leur activité soit entrée dans sa phase active tendant à renverser le régime en place.

Deux réunions ont eu (lieu) alors, la première à Oued Ellil en novembre 1990 où le plan pour le renversement du régime leur a été dévoilé et la seconde du côté de Hammamet le 6 juin 1991 (Baraket Essahel) au cours de laquelle leur ont été fournies toutes les explications concernant leur plan.

Le commandant Salem Guendouz avait indiqué, lors de cette réunion que les civils allaient commencer à semer le désordre et que les membres appartenant à l'armée ne devaient intervenir que lorsque, devant l'incapacité des forces de sécurité à rétablir l'ordre, le gouvernement fera appel aux forces armées. Les militaires appartenant au mouvement intégriste devaient appliquer alors les consignes qui devaient leur parvenir ultérieurement.

Le capitaine Mohamed Amara a en outre dévoilé les noms de ceux qui présidaient l'opération et le plan établi dont les principaux points sont :

- s'emparer de la place de Kasbah qui abrite le premier ministère, le ministère de la Défense et le centre des télécommunications.
- s'emparer du siège de la R.T.T.
- s'emparer de la caserne de la sûreté à Bouchoucha et celle de la garde nationale à l'Aouina à partir de laquelle ils auraient la possibilité d'investir le Palais de Carthage.
- s'emparer du ministère de l'Intérieur à l'Avenue Bourguiba.
- s'emparer des locaux de la police, de la garde nationale, des PTT et de sièges des gouvernorats à l'intérieur du pays.
- Isoler les régions les unes des autres.

La supervision de l'application de ce plan devait être dirigée par les officiers suivants :

- Tunis : Le commandant Manaï avec l'aide de Kourda
- Le Kef : commandant Boughanmmi
- Béja : commandant Ben Amor
- Bouficha : commandant Kammoun
- Bizerte : commandant Yahyaoui
- Gabès : commandant Khadimallah
- Sfax : commandant Tlijani
- Le sud : commandant Jarraya
- Sbeïtla : commandant Ben Salah.

ANNEXE 2

Le Temps – Vendredi 10 Juillet 1992 - 9 Mouharram 1413

Première journée des audiences du tribunal militaire

Interrogatoires des accusés dans l'affaire d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat

La cour poursuivra aujourd'hui l'examen de cette affaire

- Liste complète des 171 prévenus
- Le texte intégral des chefs d'accusation

Tunis - Le Temps -

A la caserne de Bouchoucha, le Tribunal militaire a entamé hier matin, sous le présidence du juge civil M. Béchir Kaddous, assisté de quatre conseillers militaires, l'examen de l'affaire n° 76110 relative à l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

La séance a été ouverte en présence des accusés, de 70 avocats et d'un important public composé d'observateurs arabes et étrangers représentant diverses organisations humanitaires et professionnelles dont Amnesty international, la Ligue mondiale de droit de l'homme, l'organisation des droits de l'homme, l'Union des avocats arabes et des journalistes de la presse nationale et internationale. Vers 8 heures 45 mn, le premier accusé Habib Ellouze fut appelé dans la salle, après quoi l'ouverture officielle de la séance eut lieu. Le président a précisé que tout le monde désire clore rapidement cette affaire et ceci est possible grâce à la collaboration de toutes les parties dans le cadre de la loi.

De même, le Président du tribunal militaire a souligné que les dispositions prises dans cette affaire sont des procédures ordinaires du code pénal, tout en insistant sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un tribunal d'exception, ni de mesures spéciales.

Ensuite, le président a lu la liste des accusés tout en citant les

noms de leurs avocats respectifs. Après l'appel, une discussion entre le Président et les accusés a eu lieu. Ces derniers ont revendiqué le droit de s'asseoir, arguant qu'ils étaient debout depuis quatre heures du matin et que certains d'entre-eux étaient dans un état de santé ne permettant pas de rester debout.

Au cours de cette discussion, le Président a insisté sur le fait que le tribunal était prêt à aider les accusés et à satisfaire leurs doléances dans la mesure où le tribunal se considère au service de la loi et de la vérité.

Le Président a ajouté que vu l'état de santé de certains accusés, le tribunal allait passer immédiatement à la lecture du texte d'accusation et des articles selon lesquels ont été déférés les accusés.

Me Abdelwaheb Béhi, Bâtonnier, a pris la parole pour présenter au président la liste des avocats « commis d'office en dernière minute pour la défense de certains accusés ».

Une autre discussion a eu lieu à propos de l'utilité de la lecture de l'acte d'accusation avant qu'il ne soit permis aux avocats de rencontrer leurs clients.

A ce moment là, le Président du tribunal a indiqué que la lecture de l'acte d'accusation est nécessaire et qu'il allait en faire une lecture rapide. En effet, la lecture de l'acte d'accusation a commencé vers 9h20 mn, comprenant 17 chefs d'accusations concernant plusieurs catégories d'accusés.

- Atteinte préméditée à la sûreté de l'Etat dans le but de renverser le régime.
- Complicité dans cette affaire.

(Ces deux chefs d'accusation touchent la plupart des accusés)

- Tentative d'atteinte à la vie du chef de l'Etat (neuf accusés)
- L'appartenance à une association non autorisée (tous les accusés civils et militaires)
- Détention d'armes, explosifs et munitions.

A partir du 9éme chef d'accusation :

- Des accusations concernant falsification et vol de documents
- Divulgation de secrets professionnels
- Franchissement des frontières sans passeport
- Usurpation d'identité.

Après cette lecture des principaux chefs d'accusation, le Président du tribunal a présenté un résumé sur les péripéties de l'affaire (lire le résumé de toute l'affaire ci-contre) en insistant sur les articles du code pénal en vertu desquels seront jugés les accusés (l'article 63 : atteinte à la vie du Président de la République qui prévoit la peine capitale et l'article 72 : commettre une agression dans l'intention de changer le régime qui prévoit aussi la peine capitale). Les autres chefs d'accusations sont passibles de peines allant de quelques mois à douze ans d'emprisonnement avec amendes. Le Président du tribunal a annoncé par la suite que la cour allait se retirer pour une courte période avant de reprendre la séance tout en soulignant que la cour était prête à recevoir volontiers toutes les remarques et suggestions.

Toutefois, les accusés ont à nouveau demandé l'autorisation de s'asseoir et le droit de contacter leurs avocats.

- Le Président : « D'accord ». Les accusés : on nous a interdit de contacter nos avocats.

- Le Président : « Que l'avocat qui a été empêché de contacter son client se présente ! »

Le représentant du Ministère Public : « Tous les avocats ont eu droit à des autorisations de visite à la prison. La justice militaire est prête à recevoir toutes les plaintes mais elle n'a rien reçu dans ce sens. Ainsi, tous les avocats ont la possibilité de contacter leurs clients et ceci conformément aux lois ».

- Le Président : « La justice militaire a délivré aux avocats des autorisations de visite chaque fois que celles-ci lui étaient demandées. Toutefois, il ya eu des obstacles. Le problème sera résolu par le tribunal dans la mesure où il est responsable de cette affaire. Les avocats peuvent contacter le secrétaire du tribunal à tout moment pour avoir des autorisations de visite.

- Un accusé : on m'a permis de voir un avocat uniquement pendant deux minutes, puis un agent surveillant est intervenu ...

- Le Président : « Je vous crois mais ni la cour, ni le juge d'instruction, ni la chambre d'accusation n'ont été mis au courant de cet incident. Maintenant, le tribunal va surmonter tous les obstacles et satisfaire toutes vos demandes. Soyez sûrs que parmi les membres de cette cour personne n'a de visées contre quiconque ».

- Un accusé : « Je suis resté deux mois en état d'arrestation sans être en contact avec un avocat. Je suis aujourd'hui devant vous et je ne crois pas qu'il soit possible maintenant de rattraper le temps révolu et tout ce que nous avons subi au moment de l'arrestation illégale ».

- Le Président : « Nous verrons cela »

- Un accusé : « La principale victime dans cette situation, c'est l'accusé ».

- Le Président : « Vous êtes libre de dire ce que vous voulez »

- Un accusé : « Mais nous n'avons pas le temps de le faire ... maintenant ! »

- Un avocat : « Je voudrais seulement lever une équivoque sans évoquer le fond. J'aurais aimé visiter mon client, mais cela m'a été absolument impossible du fait que nous demandions les procès-verbaux des interrogatoires. Nous ne voulions pas visiter les accusés pour les saluer, mais nous désirions les voir pour leur présenter ces procès-verbaux et avoir leurs avis sur les aveux. Nous n'avons pu obtenir le dossier de l'affaire que samedi dernier, et je n'ai commencé à le photocopier dans le siège de l'ordre des avocats qu'à partir de lundi. Il y a encore des avocats qui n'ont pas eu d'exemplaires et qui n'ont pas contacté leurs clients. J'ignore ce qu'il faut savoir afin que je puisse contacter mon client et le défendre devant votre honorable cour, je répète et j'insiste sur le fait que la visite des accusés à la prison civile est impossible et même si elle avait lieu elle ne durait que deux minutes.

- Un avocat : « Nous avons des demandes de procédures que nous formulerons après la reprise de la séance ».

- Un accusé : « Il y a eu des tentatives de chantage de la part de certaines personnes qui m'avaient proposé des « facilités » en contre-partie de dire des choses précises au cours de l'interrogatoire ».
- Le Président : « Nous ne sommes pas dans un souk et le tribunal ne s'occupe pas de ce genre d'aveux et ne tient pas compte de ce genre d'aveux. Qu'en pense le Ministère Public ?»

Le Ministère Public : « Je voudrais que la cour puisse poursuivre ce travail sans interruption car chaque individu ici voudrait parler en son nom personnel et au nom de tous. M. l'avocat qui a indiqué ne pas pouvoir accéder au dossier a fait remarquer que d'autres avocats sont parvenus à obtenir une copie entière et tout ce qu'ils ont souhaité avoir comme document depuis plus de 4 ou 5 mois.

L'occasion sera donnée à tous les accusés de répondre, de donner leurs avis et leurs opinions lors des interrogatoires. L'intervention maintenant concernant ce sujet est prématurée.

- Le Président : « Que dit la défense ? (en donnant la parole au bâtonnier Me Abdelwaheb Béhi).
- Le bâtonnier : « Le représentant du Ministère Public a dit que les avocats ont pu avoir le dossier depuis 4 ou 5 mois. En ce qui me concerne, je rappelle que l'ancien bâtonnier m'a chargé de photocopier une partie du dossier et non le dossier complet. Toutefois il y a eu quelques petites difficultés sur lesquelles je passe ici. J'ai pu avoir accès à une partie seulement du dossier, en ma qualité de membre du Comité Directeur.

J'ai appris de certains confrères qu'il leur a été impossible d'obtenir les procès-verbaux des interrogatoires faits après cette date. Est-ce qu'il y a eu d'autres interrogatoires après cette date ?

- un avocat : Tout ce qui est évoqué ici vise seulement à favoriser le maximum possible de garanties. Nous avons trouvé toute l'aide et nous avons pu obtenir les dossiers de la première et de la deuxième affaire. Nous vous remercions pour cela, toutefois ils nous sont parvenus en retard, et le temps actuellement est insuffisant pour procéder à la défense de nos clients.

Aux environs de 10h15, la cour a levé la séance pour une demi-heure.

Au cours de la deuxième séance qui a été ouverte peu après 11 heures du matin, le tribunal a procédé à l'interrogatoire de l'accusé Hédi GHALI âgé de 43 ans, propriétaire d'un commerce et qui a pour sa défense deux avocats : Me Nabil BELHAD et Me Fayçal MEJRI.

La défense est intervenue pour demander que son client soit soumis à un examen médical arguant que ce dernier a été objet de violence.

Le Président a répondu que la cour allait enregistrer et examiner la requête. Sur ce, l'avocat a répliqué qu'il était possible de constater immédiatement.

Le Président s'est adressé à l'accusé pour lui demander s'il avait des antécédents « J'étais condamné en 1981 à six mois d'emprisonnement pour appartenance à une association non autorisée » a répondu l'accusé.

Le Président lui a demandé quand il avait arrêté dans le cadre de cette affaire. « Depuis le mois de septembre », a-t-il répliqué.

Seulement, quand le Président l'a interrogé sur les conditions de son arrestation, l'accusé a exigé de rencontrer un avocat en prison «car l'accusation est grave et la sentence pourrait être la condamnation à mort » a-t-il précisé.

Alors, le Président l'a interrogé sur son rôle au cours des années 1990 et 1991 et lui a demandé s'il avait quelque chose à ajouter sur ses déclarations au juge d'instruction : « Nous sommes dans un pays de droit et de respect des droits de l'homme et je ne demande que la présence d'un avocat » s'est- il contenté de dire.

- Question : Tu veux un avocat pour te souffler tes réponses ?

- Réponse : Non, non, ce n'est pas ça.

A ce moment là, les avocats ont protesté en affirmant que leur rôle n'est pas de souffler, mais plutôt de défendre leur client à la lumière d'un dossier.

Un des deux avocats de l'accusé est intervenu pour insister sur le fait que l'avocat a le droit de contacter son client avant l'audience et de prendre connaissance des procès-verbaux.

Le bâtonnier Me Abdelwaheb Béhi a pris ensuite la parole pour dire que certaines données avaient empêché d'accéder à temps à certains documents du dossier, c'est-à-dire suffisamment à l'avance pour pouvoir examiner les procès-verbaux. Il a également prié la cour de reporter cette affaire pour permettre aux avocats de contacter les accusés.

Le Président a répondu « le rôle des avocats est très sensible dans cette affaire. La cour ne peut que louer leurs efforts. Seulement la cour a un calendrier des interrogatoires, et il est encore possible de réparer certaines carences. J'ajoute qu'à partir d'aujourd'hui et quelques minutes avant mon entrée, j'ai donné des instructions afin de permettre aux avocats de visiter leurs clients ».

- Le Bâtonnier : « Même l'accusé a formulé une demande dans ce sens, alors nous demandons que la cour prenne cela en considération et c'est dans l'intérêt de la défense et de l'accusé que de fournir toutes les garanties de la défense.

- Me Chakroun : « La défense ne consiste pas à dicter aux accusés leurs propos mais à présenter des faits pour organiser les moyens de défense. Même les affaires juridiques les plus urgentes sont susceptibles d'être reportées de 15 jours, alors que dire d'une affaire comme celle-ci ? »

- Le Président de la cour : « Nous demandons l'avis du Ministère Public ».

- Le Ministère Public : « Parmi les avocats, certains ont suivi l'affaire depuis son début et d'autres se sont présentés aujourd'hui. Ils ont pu accéder à tous les documents qu'ils avaient demandés, (dans) l'exemplaire du dossier livré à l'ordre des avocats. De même, tout accusé ayant demandé un avocat à l'instruction a eu une réponse favorable et ceci dans le souci d'assurer les droits de la défense et conformément au code de procédures pénales. Ainsi, jamais le droit de la défense n'a été bafoué et toute demande de visite a été satisfaite. En conséquence, toute défaillance n'incombe pas à la cour ».

A la suite de cette intervention et tout en demandant le report de l'affaire, un des avocats a pris la parole pour affirmer qu'il avait contacté le juge d'instruction il y'a une semaine, qu'il n'avait pu

avoir accès à aucun document et qu'il avait essayé, en vain, de visiter son client.

Après la délibération, la cour a décidé de reporter à aujourd'hui l'affaire en réponse à la demande de la défense, après quoi la séance a été levée.

Prévenus en fuite

1 - Rached Ghannouchi
2 - Mohamed Ben Hamda Ben Salem
3 - Mohamed Ben Béchir Chammam
4 - Lazhar Ben Ali Mokdad
5 - Ali Ben Cheikh El Amouri
6 - Mounir Ben Mohamed Gallouz
7 - Jamel Ben Tahar Gharbi
8 - Walid Ben Zoubaier El Bannani
9 - Sahbi Ben Mohamed EL Mejri
10 - Mounir Ben Mohamed Ltaief
11 - Abdessalem Ben Zid Lassoued
12 - Tahar Ben Ahmed Boubahri
13 - Lotfi Ben Romdhane Zitoun
14 - Salah Ben Hédi Karkar
15 - Habib Ben Mohamed Mokni
16 - Ahmed Ben Ayed Zennad
17 - Ridha Ben Mohamed Barouni
18 - Mongi Ben Mohamed El Balti
19 - Abdelatif Ben Saïd Tlili
20 - Kaies Ben Ali Fguiri
21 - Ridha Ben Salah Tounsi
22 - Abdelhamid Ben Hammouda El Abassi
23 - Allala Ben Tahar Jomai
24 - Mohamed Ben Ahmed Zaïdi
25 - Mohamed Salah Ben Abid Ennahdi
26 - Mohamed Ben Ahmed Trabelsi

27 - Mokhtar Ben Sadok Bédoui
28 - Ibrahim Ben Mohamed Ben Mohamed
29 - Riadh Ben Tahar Ben Taieb
30 - Ameur Ben Letaief Laâridh
31 - Abdelaziz Ben Ayadi Chammam
32 - Mohamed Ben Ahmed Khadhraoui
33 - Younes Ben Belgacem El Kahlaoui
34 - Belgacem Ben Ameur El Ferchichi
35 - Lazhar Ben Essaïmi Ben Khalfa
36 - Mansour Zribi

Liste des prévenus

1 - Sadok Ben Hamda Chourou
2 - Mohamed Ben Ayed Akrout
3 - Habib Ben Mohamed Ellouz
4 - Noureddine Ben Mohamed Harbaoui
5 - Hammadi Ben Bouraoui Jebali
6 - Ajmi Ben Mohamed Ourimi
7 - Mohamed Ben Ahmed Kaloui
8 - Ali Ben Ammar Cheniter
9 - Karim Ben Mohamed Harouni
10 - Noureddine Ben Ahmed Amrouni
11 - Abdelmajid Ben Abdelkader Jelassi
12 - Mohamed Ben Alaya Ben Aoun
13 - Sahbi Ben Mahmoud Atig
14 - Mohamed Ben Mohamed Trabelsi
15 - Ridha Ben Allala Saïdi
16 - Mohamed Ben Frej Mahjoub
17 - Ali Ben Abdallah Hrabi
18 - Kamel Ben Mohamed Hajjem
19 - Ahmed Ben Mohamed Ben Salah Labyedh
20 - Abdelhamid Ben Béchir Ben Abdelkarim

21 - Mohamed Mokdad Arfaoui
22 - Amine Ben Béchir Zidi
23 - Abdelatif Ben Taieb Mekki
24 - Ali Ben Ahmed Gharsali
25 - Kaies Ben Salem Ben Said
26 - Hamza Ben Abdelatif Ben Hamza
27 - Ahmed Ben Belgacem Lahouel
28 - Sassi Ben Belgacem El May
29 - Hédi Ben Ahmed Ghali
30 - Bouraoui Ben Ali Makhlouf
31 - Hassouna Ben Mohamed Naïli
32 - Jalel Ben Abdessalem Mabrouk
33 - Taoufik Ben Salah Zairi
34 - Ahmed Ben Mekki Bouazizi
35 - Mustapha Ben Ali Ben Hlima
36 - Noureddine Ben Mansour Ben Abdelkafi
37 - Ali Ben Belgacem Isbaï
38 - Ouasfi Ben Taher Zoghlami
39 - Samir Ben Ali Tlili
40 - Maâtoug Ben Abdallay Iyr
41 - Nabil Ben Mouldi Nouri
42 - Mohieddine Ben Abdelmajid Nouri
43 - Khemaïes Ben Béchir Mahjoub
44 - Mohamed Ben Hassen Ajmi
45 - Mohsen Ben Mohamed Trabelsi
46 - Zaïed Ben Mohsen Derwiche
47 - Chedly Ben Moncef Mahfoudh
48 - Fethi Ben Younes Beldi
49 - Youssef Ben Brahim Bouthelja
50 - Jeri Ben Youssef Bouzaiene
51 - Mongi Ben Mohamed Salah Tounsi
52 - Dhaou Ben Belgacem Thabti

53 - Mohamed Ben Ahmed Toumi
54 - Sadok Ben Hassen Kamli
55 - Abdelfatah Kallel
56 - Mohamed Néjib Ben Mohamed Louati
57 - Mohamed Salah Ben Mohamed Hadri
58 - Ali Ben Ahmed Zaroui
59 - Abdallah Ben Tahar Zouaoui
60 - Samir Ben Mohamed Hannachi
61 - Ridha Ben Belgacem Salhi
62 - Tijani Ben Rejeb Ben Brahim
63 - Salah Ben Abderahman Ayadi
64 - Abdelazizi Ben Brahim Bouzidi
65 - Ali Ben Hédi Bessrour
66 - Abdelkarim Ben Ali Metoui
67 - Chadli Ben Khelifa Ayari
68 - Mohamed Sadok Ben Habib Béjaoui
69 - Halim Atef Ben Mohamed Kacem
70 - Mounir Ben Mokhtar Ben Yahmed
71 - Larbi Ben Mohamed Ouesslati
72 - Abdelmajid Ben Oun Kidhaoui
73 - Abderraouf Ben Jaafar Draouil
74 - Raouf Ben Nasr Tounekti
75 - Mohamed Néjib Ben Hmida Gharbi
76 - Imed Ben Habib Khemiri
77 - Ali ben Abdallah Zouaghi
78 - Mohsen Ben Mohamed Laâbidi
79 - Jalel Ben Mokhtar Ayed
80 - Fethi Ben Jomaa Zaatour
81 - Mohamed Kamel Ben Sadok Besbes
82 - Mohamed Ben Mohamed Ayedi
83 - Kamel Ben Abdelmoumen Thabet
84 - Mefteh Ben Taieb Saaï

85 - Amara Ben Lamine Jellab
86 - Mohamed Salah ben Ammar Kassouma
87 - Ali Ben Mabrouk Salahlah
88 - Mohamed mouldi Ben Ahmed Mansouri
89 - Hachemi Ben Jomi Dhibi
90 - Mabrouk Ben Mohamed Ghodhbani
91 - Tahar Ben Mohamed Haouachi
92 - Jilani Ben Hassine Amraoui
93 - Mrad Ben Mahmoud Hammami
94 - Brahim Ben Ahmed Zoghlami
95 - Moncef Ben Mohamoud Abdedaiem
96 - Mohamed's Chedli Ben Cheikh
97 - Mohamed Ben Mohamed Ben Abdallah
98 - Abdelmajid Ben Mohamed Houichi
99 - Néjib Ben Abdallah Khedhiri
100 - Béchir Ben Kaddour Louati
101 - Hamed Ben Salem Hammouda
102 - Hichem Ben Ali Jerraya
103 - Abdelhak Ben Sadok Mahouachi
104 - Kassouma Ben Hassen Kassouma
105 - Kamel Ben Béchir Badoui
106 - Tarek Ben Mohamed Ben Arbi Senoussi
107 - Mokhtar Ben Laarbi Gharbi
108 - Mohamed Ben Mabrouk Tounekti
109 - Hassen Ben Ayed Boussaidi
110 - Hédi Ben Mohamed Balti
111 - Ridha Ben Jalloul Ferigui
112 - Mohamed Ben Salah Ben Amor Ferigui
113 - Habib Jebali
114 - Hédi Ben Abdessalem Ferjani
115 - Salah Ben Khémis Nasri
116 - Abdelwaheb Ben Mohamed Jedaidi

117 - Béchir Ben Tahar Ben Mansour
118 - Amor Ben Belgacem Harbaoui
119 - Abdelwaheb Ben Abdelmajid Salmi
120 - Mabrouk Ben Messaoud Kessir
121 - Abdelaziz Ben Messouad Rebahi
122 - Hammadi Ben Tahar Ghazouani
123 - Hédi Ben ali Arfaoui
124 - Kamel Ben Ahmed Mihouba
125 - Mahjoub Ben Mosbah Brik
126 - Mohamed Ben Ali Ben Amara
127 - Rachid Ben Abdelkarim Trimech
128 - Ali ben Salah Ben Salem
129 - Salem Ben Dhaou Bouzana
130 - Hédi Ben Abdessalem Ajnef
131 - Salem Ben Abdelkader Kardoun
132 - Sami Ben Abdelkarim Kourda
133 - Fayçal Ben Mohamed Manaï
134 - Issa Ben Khalifa Amri

En marge du procès

- *Dans le hall du tribunal, étaient exposés des armes, des explosifs, des grenades, du matériel radar de transmission, des machines à écrire , des banderoles et des tracts appelant au « renversement du régime ». Le tout découvert par les forces de l'ordre dans plusieurs caches du mouvement Ennahdha.*

- *Me Abdelwaheb Béhi, bâtonnier, s'est réuni avec ses collègues entre les deux séances du tribunal puis a rencontré le président du tribunal militaire. Ces réunions et contacts avaient pour but invoquait-on du coté de la défense, de présenter au tribunal une « demande de principe » pour reporter le procès afin de permettre aux avocats d'étudier le dossier et de préparer leur stratégie de défense.*

- *L'audience d'ouverture a duré trois heures, en présence de plusieurs journalistes et observateurs ainsi que de parents de prévenus, d'observateurs d'Amnesty International, de la Fédération internationale de l'Union des Avocats arabes du Canada et de l'ambassade des Etats Unis à Tunis.*

- *Parallèlement aux travaux du tribunal militaire sur l'affaire d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, un autre tribunal militaire examine aujourd'hui l'affaire de 108 inculpés de tentative d'assassinat de hautes personnalités de l'Etat pour provoquer un vide constitutionnel.*

Les Chefs d'accusation

Le tribunal militaire de Tunis examine depuis hier l'affaire d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Le président a donné, au début de la séance, lecture des principaux points de l'acte d'accusation dans cette affaire où sont impliquées des personnes dont quelques unes avaient commis les mêmes crimes durant la période allant du 20 décembre 1980 au mois d'août 1987. L'Ancienne Cour de Sûreté de l'Etat en avait jugé un certain nombre les condamnant à des peines de mort, de travaux forcés à perpétuité ou à la détention à vie, et ce en vertu de l'affaire N° 19 dont jugement a été prononcé en date du 27 septembre 1987.

« A la suite du changement intervenu à la tête de l'Etat, le 7 novembre 1987, le Président Zine El Abidine Ben Ali a promulgué une amnistie en faveur de tous les condamnés. Peu de temps après, une amnistie était décidée en faveur de tous ceux qui avaient été jugés dans cette affaire, ou de ceux ayant fait l'objet de poursuites pour avoir commis certains délits, et ce en vertu de la loi N°69 - 63 du 3 juillet 1969 : initiative sans précédent en Tunisie.

« L'objectif de cette amnistie était de tourner la page du passé car le Président Zine El Abidine Ben Ali était déterminé à réaliser la réconciliation nationale, et mobiliser tous les efforts des tunisiens au service de la Tunisie de demain ».

« Peu après la promulgation de la loi d'amnistie générale, la plupart de condamnés qui en ont bénéficié ont entrepris d'attirer dans leurs filets d'autres personnes ; ils se sont réorganisés pour poursuivre l'exécution des programmes qu'ils avaient arrêtés et perpétrer des actes criminels dans le cadre d'une stratégie coordonnée visant à changer la forme de l'Etat, éliminer le régime républicain et établir un Etat théocratique totalitaire ».

Les Faits

« Les investigations entreprises dans le cadre de la présente affaire ont montré que les organes dirigeants du soi-disant Ennahdha qui est un mouvement intégriste extrémiste, interdit en vertu de la loi régissant les partis politiques, ont entrepris à la suite de la remise en liberté des membres du mouvement ayant bénéficié d'une amnistie, de se réorganiser afin de renverser le pouvoir par la violence.

La loi portant organisation des partis politiques, promulguée le 3 Mai 1988 en vertu de la loi organique N°88-32 de l'année 1988, interdit la constitution de partis fondés sur la discrimination religieuse, raciale, régionale, linguistique ou ethnique. Le Législateur a pris en considération les dispositions des instruments juridiques des Nations Unies, y compris le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, ainsi que la Déclaration sur l'Elimination de Toutes les Formes d'Intolérance Fondée sur la Religion.

Les membres du mouvement ont tenu un congrès clandestin à Sfax au cours duquel a été élu le dénommé Sadok Chourou, en tant qu'Emir du mouvement, en remplacement de Rached Ghannouchi, Chef du mouvement, parti à l'étranger, en vue de diriger de loin le mouvement et superviser ses décisions, à l'abri de toutes poursuites judicaires.

Sadok Chourou a entrepris de réorganiser la structure générale du mouvement. Un Bureau Exécutif a été désigné, les membres du Conseil de la Choura ont été élus, des délégués régionaux et des responsables de secteurs ont été désignés. Des bureaux exécutifs et des conseils consultatifs ont été installés dans chaque région, ainsi que des cellules couvrant tous les quartiers sur toute l'étendue du territoire tunisien.

En dépit de l'interdiction de se constituer en parti politique, le mouvement existait réellement. Ses membres n'ont pas été privés de leur droit de se présenter aux élections sur des listes indépendantes. Les éléments d'Ennahdha ont d'ailleurs participé aux élections législatives du 2 avril 1989 dans le cadre de listes indépendantes.

Au plan public, le mouvement a obtenu indirectement l'autorisation d'éditer son propre organe sous la forme d'un hebdomadaire qui publiait et diffusait ses idées. Très vite, cependant, ce journal qui avait pour nom « El Fajr » (l'aube) s'est mis à appeler à la haine religieuse et à la désobéissance civile, ce qui devait entraîner la saisie de quelques uns de ses numéros, en vertu d'un arrêt judicaire.

Les éléments du mouvement allaient néanmoins tenter d'imposer leur présence, en usant d'un double langage qui consiste à prétendre agir politiquement dans le cadre de la démocratie d'une part, et à intensifier les activités clandestines suspectes, d'autre part.

Mise sur pied d'organes de renseignements

« Pour donner une consistance aux décisions du mouvement, deux appareils de renseignements ont été créés danse le courant de l'année 1989. L'un fut appelé service de renseignements particuliers et l'autre service de renseignements généraux.

« La mission du service de renseignements particuliers, qui était sous la responsabilité du dénommé Ali Zaroui, consistait à noyauter les rouages de l'Etat et notamment les services de sécurité, l'institution militaire, les ministères sensibles, et à embrigader plusieurs membres des forces de sécurité intérieure (police, garde nationale, agents des services pénitentiaires) et autres militaires et fonctionnaires, dans le but de recueillir des informations importantes et graves concernant les secrets de la Défense et de l'Intérieur, et de compiler ces données dans un système informatisé dépendant du service de collecte d'informations, dirigé par le dénommé Samir Hannachi.

Quant au service de renseignements généraux qui était placé sous la responsabilité du dénommé Abdallah Zouari, assisté de Mounir Guellouz, Tahar Boubahri et Lotfi Zouiten, il avait pour mission de rassembler des informations recueillies auprès des sources publiques. A cet effet, des cellules de renseignements ont été créées au sein de l'appareil de renseignement central à Tunis sans passer par les autres canaux de l'organisation, de manière à en garantir la confidentialité et l'efficacité. A côté de ces systèmes de renseignements, les éléments du mouvement Ennahdha se sont employés à consolider l'aile militaire du mouvement en phagocytant deux organisations clandestines à savoir les « commandos du sacrifice » et « le groupe du salut ».

Le renforcement de l'aile militaire

« Le mouvement Ennahdha a absorbé l'organisation clandestine connue sous le nom de « commandos du sacrifice » et fondée sur « la violence révolutionnaire insurrectionnelle », selon la terminologie même des dirigeants du mouvement dans le but de renverser le régime en place.

Cette organisation avait été créée par l'un des accusés du membre du groupe en vue de constituer le prolongement du groupe sécuritaire

qui se proposait d'entreprendre un coup d'Etat en 1987. Le Chef de cette organisation a tenté de se révolter contre le mouvement, après avoir pris conscience de la puissance de son système. Cependant, le responsable des services des renseignements particuliers du mouvement Ennahdha , le dénommé Mohamed Chammam, s'est aperçu de ce revirement et a évincé Habib Lassoued. C'est ainsi qu'a été incorporée l'organisation des « commandos du sacrifice » au sein du mouvement.

Les investigations au sujet de cette organisation ont permis d'établir que ses membres ont subi des entraînements militaires après avoir été dûment endoctrinés au moyen d'une bande enregistrée désignée sous le nom de « enregistrement relatif au projet ». Les objectifs et l'action des « commandos du sacrifice » y étaient définis en ces termes : « Nous sommes une alliance de croyants qui œuvrons au sein d'une organisation secrète de fer, nous avons foi en le jihad armé, comme méthode de changement, et en l'action révolutionnaire insurrectionnelle comme méthode d'action. Nous soutenons et approuvons tout projet visant à renverser le régime et à établir un Etat islamique ». Il y était dit également : « Il est scientifiquement prouvé que les services de renseignements et de transmissions ont un rôle fondamental dans la détermination de la bataille et de son issue et dans la garantie de toutes les conditions de force, comme l'argent qui est le nerf des affaires, car sans lui aucune force ne peut être édifiée, la maîtrise des arts de combat et la préparation à la lutte ... Nous devons frapper avec force, sans la moindre pitié envers l'ennemi, car dans la bataille, il faut tuer pour ne pas être tué, et si l'on n'est pas debout, c'est qu'on est terrassé.... ».

Dans le cadre de l'action de ce groupe, un certain nombre de militaires ont été enrôlés, et une cellule militaire a été créée à la base aérienne El Aouina. Elle regroupait des caporaux et des soldats. Une autre cellule militaire de base a été constituée à l'échelle du bataillon de la police militaire à El Aouina. Elle regroupait un certain nombre de sergents qui ont communiqué à l'organisation d'importants secrets relatifs aux spécificités des voies d'intervention, à l'emplacement des dépôts de munitions, d'armes et d'appareils de transmission sans fil et aux fréquences utilisées, et bien d'autres informations concernant les dispositifs de sécurité des installations militaires. De même,

des caporaux ont été embrigadés qui ont livré au mouvement des secrets relatifs à la défense. Il en a été de même de plusieurs agents de la sécurité qui ont communiqué au mouvement des informations secrètes et des schémas. Nombreux sont ceux parmi les accusés qui ont été initiés au démontage des armes et au tir.

En plus des « commandos du sacrifice », le mouvement Ennahdha a noyauté et absorbé l'organisation extrémiste connue sous le nom de « Groupe du Salut » qui était dirigée par le dénommé Nabi El Ouaer, assisté de Faouzi El Jeddi et de Abdelwahed El Mejri. Les membres de cette organisation ont, durant le mois d'avril 1990, volé d'importantes quantités d'explosifs dans une carrière de pierre située dans la région de Ben Arous. L'opération de noyautage et d'annexion a été rendue possible grâce à l'infiltration d'un certain nombre de nahdhaouis à l'intérieur de ce groupe. Le responsable du secteur Tunis- Medina, le dénommé Mohsen Jendoubi, était chargé d'encadrer les membres, de les préparer et de les entraîner à la manipulation des explosifs.

Les structures opérant à découvert et les structures clandestines ayant été mises en place et leurs activités ayant démarré, le Bureau Exécutif du mouvement Ennahdha s'est attelé durant l'année 1990 à la préparation du plan de coup d'Etat ».

La préparation du plan de coup d'Etat

« La préparation de ce plan a commencé par l'élaboration d'un projet global graduel appelé à être exécuté par étapes successives. Le Bureau Exécutif était composé au départ d'un président en la personne de Sadok Chourou et de cinq membres, à savoir Hamadi Jebali, Ali Laridh, Mohamed Chamam, Zied Daoulatli et Mohamed Akrout. Un changement devait être opéré, fin 1990, dans la composition du bureau : Sadok Chourou demeurait le chef tandis que Hamadi Jebali, Mohamed Chamam, Habib Ellouz, Lazhar Mokdad et Ali Nefzi. Un nouveau changement a été introduit début 1991 sur la composition du groupe, à la suite de l'arrestation de Hamadi Jebali et de la fuite à l'étranger de Mohamed Chammam, de Ali Nefzi et de Lazhar Mokdad. Sadok Chourou gardait toujours la présidence alors que devenaient membres Habib Ellouz, Mohamed Kaloui , Sahbi Attig, Abdelhamid Jelassi , Ajmi El Ourimi et Ali Cheniter.

Le Bureau Exécutif, dans ses trois compositions successives, s'est réuni à plusieurs reprises avec la participation de plusieurs dirigeants anciens et nouveaux. Ces réunions ont eu lieu dans les régions de Radés, de Borj Cédria et d'El Ouardia.

Les rencontres et les discussions ont porté principalement sur l'élaboration d'un plan global, progressif et complet pour le renversement du régime et le changement de la forme de l'Etat ».

Les étapes du plan de coup d'Etat

Le plan de coup d'Etat comporte cinq étapes :

« ***Premièrement* : l'étape de l'information populaire**

Elle a pour but préparer psychologiquement les partisans du mouvement et de galvaniser leurs énergies au moyen de la distribution de tracts hostiles et diffamatoires dirigés contre le régime et l'inscription de graffitis sur les murs.

***Deuxièmement* : l'étape de l'action sur le terrain**

Elle consiste à organiser des marches et des manifestations violentes en vue de maîtriser la situation sur la voie publique et de montrer que les forces de sécurité intérieure sont incapables de protéger les citoyens.

***Troisièmement* : l'étape de sabotage et d'escalade de la violence**

Elle consiste à lancer des attaques contre les postes de police et les sièges du Rassemblement Constitutionnel Démocratique, et à agresser les agents de l'ordre et tous ceux qui s'opposent au mouvement.

***Quatrièmement* : l'étape de l'insurrection armée et la désobéissance civile**

Il s'agit d'appeler toutes les structures de base du mouvement à descendre dans les rues et à s'y barricader en compagnie de leurs enfants et de leurs conjoints, en vue de pousser les autorités à réagir en appelant l'armée en renfort, ce qui devrait préluder à la phase cruciale du plan.

Cinquièmement : Mise à contribution de l'aile militaire du mouvement

En cas de recours à l'armée pour maintenir l'ordre, cette aile devait en profiter pour se joindre aux insurgés en vue d'abattre le régime et de proclamer un Etat islamique.

« Après l'élaboration de ce plan et son adoption par les dirigeants du mouvement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, les membres du bureau exécutif et du Conseil Consultatif (Choura) ont entrepris un périple à travers tout le pays, en vue d'expliciter le plan et d'inciter les structures de base du mouvement à le mettre à exécution. L'une des figures de proue du mouvement s'est chargée de créer un organisme spécial dit organisme de sécurité et des douanes, ayant pour mission de préparer la phase spéciale du plan et s'assurant le concours de militaires et d'agents de la sûreté et des douanes.

« Cet organisme militaire a regroupé certains accusés déjà impliqués dans la tentative de coup d'Etat avortée de 1987. Il a infiltré des groupes de militaires de divers grades, dans la plupart des casernes de l'armée dans la majorité des gouvernements ».

Mise à exécution des phases du plan de coup d'Etat

« La première phase du plan en question, celle de l'information populaire, a été mise à exécution avec l'impression de grandes quantités de tracts. Des fonds considérables ont été consacrés à l'achat du matériel et des équipements d'imprimerie et de photocopie. De même, les structures de base du mouvement ont conçu plusieurs slogans hostiles au régime, à l'effet de ternir son image. Elles devaient passer ensuite à l'exécution de la seconde phase du plan qui consistait à pousser les structures de base à descendre dans les rues en organisant des manifestations et des marches violentes, profitant de l'occasion offerte par les événements du Golfe. L'anarchie s'est répandue dans les rues, d'autant que les partisans du mouvement ont, au cours des marches organisées, attaqué le matériel et les équipements des forces de l'ordre et des institutions éducatives, en lançant des cocktails Molotov et en usant d'autres moyens de sabotage.

Vint ensuite la troisième phase au cours de laquelle il a été décidé de surprendre les activités des structures de base du mouvement et

de les charger de lancer des attaques armées contre les sièges de Rassemblement Constitutionnel Démocratique, en laissant une liberté de manœuvre aux sections chargées de l'exécution. Cette troisième phase devait notamment aboutir à l'incendie criminel du siège du Comité de Coordination du Rassemblement à Bab Souika, le 17 février 1991, agression qui a couté la vie au gardien Amara Soltani et porté de très graves préjudices au citoyen Lazhar Berrejeb. Cette opération a été planifiée par le secteur du mouvement de Tunis Ville. Plusieurs autres sièges ont été incendiés et saccagés dans tous le pays.

En dépit de l'impact fortement négatif de l'agression de Bab Souika, dans tous les milieux, y compris parmi les partisans du mouvement Ennahdha qui ont été divisés en raison des favorables conséquences de l'attaque, le Chef du mouvement, l'accusé Rached Ghannouchi, qui se trouvait à l'époque en Algérie, n'a pas hésité à adresser à ses partisans un message, sous forme de cassette enregistrée dans lequel il blâmait les dissidents du mouvement et les appelait à le réintégrer, arguant du fait que (cet acte) était adopté par les institutions du mouvement après discussion et consultations, et affirmant qu'il était prévu que des victimes devaient tomber.

Dans cette cassette enregistrée, l'accusé incitait sans ambages ses partisans à s'opposer au régime et à l'abattre, se réjouissant à l'avance de voir la confrontation se solder par un grand nombre de victimes et soulignant que l'ultime objectif poursuivi consistait à changer la nature de l'Etat.

Cet appel a constitué un stimulant pour les délégués régionaux du mouvement pour poursuivre la voie avec plus d'audace et d'efficacité, après avoir été survoltés par le président du mouvement qui a attisé leur hargne pour les amener à perpétrer davantage d'actes de terrorisme, de sabotage et d'incendie.

Forts de ce puissant stimulant moral, les partisans ont poursuivi la troisième phase du plan, avec plus de férocité et de fermeté. Les structures de base ont ainsi mis le feu aux sièges de la cellule de la Cité Ennour à Kasserine, des cellules de la justice à Tunis, du comité de coordination du Rassemblement Constitutionnel à El Ouardia, de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique à Tunis, du lycée 2 Mars 1934 à El Ouardia, de la délégation de Souk El Ahad dans le gouvernorat de Kébili, de la brigade d'intervention de la garde nationale, du lycée secondaire de Sbiba, de la cellule de

la Cité Ettayarane I, du district de la Sûrteté Nationale à Sedjoumi, de la faculté des lettres 9 Avril, du poste de Police à Zahrouni, de la cellule Al Ahd al Jadid à Jebel Lahmar, de la cellule Ali Bourguiba à la Cité Ettahrir, de la cellule Mohamed Salah Belhadj à la Cité Ibn Khaldoun, de la circonscription de la police à Sousse Sud, du Lycée Othman El Kotti à Msaken et de la cellule Ezzahra à Mahdia. D'importants dégâts ont été également occasionnés aux logements de nombreux agents de l'ordre et chefs de poste, ainsi qu'à d'autres bâtiments, services, équipements et véhicules appartenant à l'Etat.

Les institutions éducatives n'ont pas échappé, elles non plus, aux actes de terrorisme. S'attachant à les inclure dans leurs plans visant à affaiblir le régime et à l'ébranler dans tous les domaines, la direction du mouvement a chargé l'un des membres du Conseil de la Choura de l'exécution des péripéties de cette phase, parmi lesquelles figuraient les événements survenus à la Faculté des Lettres de Rakkada et l'agression lancée par un groupe d'étudiants contre le poste de police du Boulevard 7 Novembre, situé à proximité du campus universitaire à Tunis.

A la suite du succès de la troisième phase du plan de coup d'Etat, il a été procédé à la préparation de la phase suivante, la quatrième, et ce en avril 1991. La Direction avait, en effet, ordonné à cette époque d'engager la phase des groupes terroristes formés à l'échelle régionale aux fins de prendre des initiatives individuelles. Ces groupes dits d'élite devaient grâce aux moyens humains dont ils disposaient, ainsi qu'aux armements et aux explosifs dont ils étaient munis, être mesure de s'emparer des postes et des sièges du Rassemblement et de procéder à la liquidation physique des responsables de ces structures, tout en mettant au point des plans visant à isoler les régions les unes des autres, en confectionnant des banderoles proclamant la réussite du mouvement dans le renversement du régime, en brandissant des posters du mouvement et en annonçant l'avènement proche de l'heure de délivrance. Ainsi les groupes se rejoindraient et l'anarchie s'installerait.

Estimant cependant que ce qui a pu être réalisé ne représentait, à leurs yeux, qu'un succès relatif, dans la mesure où il ne leur a pas permis de parvenir à leurs fins, certains dirigeants du mouvement ont décidé de procéder à un ajustement de leur plan général en y introduisant un nouveau volet, qu'ils ont appelé « plan exceptionnel ».

Le plan exceptionnel

« Adopté par le Conseil de la Choura (Conseil Consultatif) du mouvement au début de 1991, ce plan a pour objectif de créer un vide constitutionnel et politique au sein de l'Etat en décapitant le pouvoir, à travers l'assassinat du Président de la République, des ministres à la tête des départements de souveraineté et du Président de la Chambre de Députés. Aussitôt après serait proclamé un gouvernement de transition comprenant les chefs du mouvement Ennahdha, à coté d'anciennes figures telles que Mohamed Mzali et Ahmed Ben Salah.

Pour renforcer ce plan, le mouvement a procédé à une coordination avec les mouvements extrémistes religieux d'Algérie et du Soudan, tout en s'employant à lancer des projets commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur, d'une part pour servir de couverture à leurs services de renseignements et, d'autre part, pour assurer une source de revenus permettant de financier l'activité des partisans sur le terrain. Au nombre des principaux projets commerciaux ainsi mis en place figure celui dit du « dédouanement maritime » dont le capital se chiffrait à quatre cent mille dinars et dont les bénéfices ont été mobilisés pour faire réussir le plan général de coup d'Etat. C'est dans le cadre de l'exécution de ce plan exceptionnel, parallèlement au plan global de coup d'Etat, que les responsables du mouvement ont pris la résolution d'abattre l'avion présidentiel au moyen d'un missile « Stinger ». Prévoyant, toutefois, un éventuel échec de cette opération, ils n'ont pas manqué d'élaborer des plans de rechange.

La décision d'abattre l'avion présidentiel

« Dans le but de garantir la réussite de l'attentat contre l'avion présidentiel et d'assurer le maximum d'efficacité à l'opération, certains éléments du mouvement entreprirent une étude technique globale, examinèrent le moyen d'introduire le missile en Tunisie et l'endroit d'où il devait être lancé. A cette fin, certains éléments furent chargés d'acheter un camion en vue d'introduire le missile à son bord, en passant par un pays voisin. Les techniciens spécialisés en matière de manipulation de missile, de même que le site de lancement du projectile furent également choisis. Une coordination fut, en outre, opérée avec un ingénieur de la tour de contrôle pour déterminer l'emplacement du décollage de l'avion présidentiel de

l'aéroport Tunis – Carthage (à l'occasion de la visite alors imminente du Chef de l'Etat en Chine). L'appareil devait être détruit par le missile lancé depuis un point précis situé dans la cité Al-Ghazala et soigneusement choisi après une étude complète du secteur, aux plans technique et opérationnel, par le truchement de Hédi Ghali et Bouraoui Makhlouf, qui s'occupèrent d'analyser la zone située autour de l'aéroport de Tunis-Carthage et fixèrent finalement leur choix sur la cité El-Ghazala à la Soukra, en un point remplissant les conditions stratégiques requises pour le lancement du missile ».

Elaboration de plans de rechange en cas d'échec de l'attentat contre l'avion présidentiel

« Ces plans consistèrent en la constitution de commandos-suicide ayant pour mission d'assassiner le Président de la République, soit en s'introduisant à l'intérieur du palais présidentiel, après examen des possibilités sûres d'incursion, ou bien en faisant exploser une voiture piégée télécommandée à distance au moment du passage du cortège présidentiel en l'un des points de son itinéraire habituel.

Pour mettre ces plans à exécution, les éléments armés se retranchèrent dans les maisons louées par le mouvement et y attendirent le signal convenu pour passer à l'action jusqu'au moment où ces repaires furent découverts par les forces de la sûreté intérieure qui mirent en échec ces plans subversifs et capturèrent ces éléments.

En outre, vers la fin de septembre 1991, des caches d'armes, de munitions et d'explosifs furent découvertes dans plusieurs régions du pays. Ces arsenaux avaient été préparés par certains éléments du mouvement Ennahdha dans le but de constituer un front armé pour l'assassinat de responsables de divers secteurs, l'appareil de l'Etat et le sabotage d'installations de base, comme complément à ce qu'ils avaient appelé le «plan exceptionnel ». La plupart des membres de ce réseau furent arrêtés, en même temps que d'autres éléments qui avaient introduit des armes clandestinement et les avaient dissimulés dans certaines zones frontalières, dans l'intention de les utiliser pour prendre d'assaut le relais de la télévision de Boukornine. Cette opération était largement décrite dans un plan détaillé indiquant les voies d'accès au relais et les postes de garde, et désignant les points de passage les plus sûrs. Toutefois, là aussi, les forces de sécurité firent avorter cette opération et saisirent son schéma d'exécution ainsi que les armes.

Telle était la cinquième phase dont le mouvement Ennahdha voulait qu'elle fût l'épilogue de son processus criminel de prise du pouvoir et dont il a confié à ses éléments le plan d'exécution en répartissant les responsabilités entre eux et en précisant les moyens d'application du plan. Seule la découverte du complot en temps opportun empêcha l'exécution de ce plan déjoué par l'appareil de la sûreté qui, ce faisant, permit à notre pays d'éviter un bain de sang et de basculer dans le gouffre de la sédition ».

Les tribunaux compétents

Les actes criminels commis par les accusés dans cette affaire relèvent de la compétence de la justice militaire, en vertu des dispositions des articles 5 et 8 du Code de Justice Militaire.

Le législateur tunisien, à l'instar des législateurs d'un grand nombre de pays occidentaux, soumet les militaires à un système pénal spécial.

C'est à cette fin qu'a été promulgué le Code de Justice, en vertu du décret en date du 10 Janvier 1957.

L'article 5 du Code de Justice Militaire définit, au demeurant, le domaine de compétence des tribunaux militaires. Ainsi les juridictions militaires connaissent :

- Des infractions commises à l'intérieur des casernes, des camps, des établissements et des lieux occupés par les militaires pour les besoins de l'armée ou la force armée ; (cet alinéa montre toute l'importance des emplacements militaires dans la délimitation de la compétence, indépendamment de la nature du délit, qu'il soit purement militaire, tel que le recel d'effets militaires de l'armée ou tout autre crime mentionné dans le code pénal, comme les délits relatifs aux mœurs par exemple).

Les juridictions militaires connaissent aussi :

- Des infractions commises directement au préjudice de l'armée (telles que la trahison, l'espionnage et l'embauche au service de l'ennemi, mentionnés à la section X du Code de Justice Militaire).

L'article 8 du Code de Justice Militaire identifie par ailleurs, comme suit, les personnes justiciables des juridictions militaires :

- Les militaires de tous grades, les élèves de écoles militaires, les retraités et les réservistes lorsqu'ils sont appelés à servir danse l'armée.
- Les civils ayant commis une agression contre les militaires.
- Les co-auteurs d'une infraction si l'un d'eux est justiciable du tribunal militaire.

La loi N° 82-70 du 6 août ajoute à cette liste les agents de la sûreté intérieure, aux termes de son article 22 qui porte renvoi devant les tribunaux militaires des affaires dans lesquelles se trouvent impliqués des agents des forces de sécurité intérieure pour cause d'un événement survenu dans le cadre de l'accomplissement de la fonction et touchant à la sécurité de l'Etat ou au maintien de l'ordre.

En vertu de ces deux textes, les tribunaux militaires sont habilités à statuer sur toute affaire dont l'une des parties est un militaire ou un agent des forces de sécurité intérieure (comme c'est le cas de la présente affaire), indépendamment de la nature du délit, qu'il soit militaire ou touchant à la sécurité ou à l'ordre public.

Le principe de la justice unique

Le fait que la compétence de la justice militaire s'étende aux civils impliqués avec les militaires est dû au principe de la justice unique qui veut qu'il n'y ait qu'un seul jugement dans une affaire regroupant des accusés des deux catégories. Ce principe qui a été adopté par le législateur tunisien en matière de justice militaire, est identique au principe retenu par la législation helvétique. Celle prévoyant que toute personne impliquée dans un délit militaire doit être traduite devant un tribunal militaire. Il en est de même dans

d'autres pays tels que le Portugal, l'Espagne et la Belgique dont la loi soumet les civils travaillant dans l'armée à la justice militaire.

Les spécialistes de la jurisprudence militaire ajoutent que l'extension du champ de compétence de la justice militaire aux civils prend son origine dans l'idée selon laquelle : dans tout délit de nature à porter atteinte aux intérêts matériels ou moraux de l'armée, les coupables doivent être jugés par la justice militaire.

Sur la base de ces principes juridiques clairs qui sont consacrés par le droit comparé et énoncés dans le Code de Justice, les

juridictions militaires ont connu de la présente affaire, d'autant qu'y sont impliqués des militaires et des agents des forces de sécurité intérieure, à côté d'un certain nombre de civils qui étaient, quant à eux, au premier rang de ceux qui ont tramé le complot et veillé à son exécution avec précision et habileté, en utilisant le savoir-faire de techniciens appartenant aux deux premières catégories pour garantir la réussite de leurs opérations subversives et séditieuses.

Si l'examen de cette affaire par la justice militaire a été dicté par des données à la fois objectives et juridiques, comme nous venons de l'expliquer, cela ne signifie pas, loin s'en faut, que la comparution des prévenus devant cette justice les prive de leurs droits fondamentaux à la défense. Car la juridiction militaire, bien qu'elle soit une juridiction militaire, bien qu'elle soit une juridiction spéciale, offre les garanties légales suffisantes, exactement à l'instar de la justice civile. Quelles sont donc les diverses garanties offertes aux accusés dans cette affaire ?

Les garanties légales offertes aux accusés tout au long du procès

Du point de vue des règles de jugement, il n'existe pas de différence fondamentale entre la justice civile et la justice militaire, la concordance de ces deux types de justice apparaît à plusieurs niveaux, à commencer par la garde-à-vue et la détention préventive, puis à travers les divers degrés de la procédure, à savoir l'instruction et la chambre d'accusation et en finissant par le prononcé du jugement par le tribunal militaire, avec la possibilité de pourvoi en cassation.

La garde-à- vue et la détention préventive

Les procédures de la garde-à-vue et la détention préventive applicables dans les juridictions civiles le sont aussi dans les juridictions militaires. Aux termes de l'article 84 du Code de procédure pénale, la détention préventive constitue une mesure exceptionnelle. Dès lors que ce moyen touche à l'intégrité de l'individu, le législateur lui a accordé une importance extrême, surtout depuis le début de l'ère nouvelle. Ainsi, la loi N°87-70 promulguée en novembre 1987 est venue amender certains articles du code de procédure pénale, en délimitant les prérogatives des officiers de justice militaire en matière de garde-à-vue des suspects. Désormais, la durée de la garde-à-vue ne peut dépasser dix jours, sous réserve de l'approbation écrite du représentant du Ministère

Public. Du surcroît, la loi habilite le prévenu à demander, durant cette période, en personne ou par la voix de l'un de ses ascendants ou de ses descendants, à subir un examen médical.

En outre, le législateur a délimité les pouvoirs du juge d'instruction civil ou militaire, en matière de détention préventive, en ce sens qu'aux termes de la loi sus-indiquée, la détention pour les besoins de l'instruction est fixée à six mois renouvelables une seule fois, en cas de délit, et deux fois en cas de crime.

Ces procédures démontrent l'étendue des garanties dont jouit le justiciable pour la préservation de son intégrité, la sauvegarde de sa liberté et sa protection contre tout arbitraire.

L'instruction préliminaire

L'instruction préliminaire de la présente affaire a été confiée à deux juges d'instruction militaire, sur la base de deux décisions d'ouverture d'enquêtes émises par le représentant du procureur miliaire. Cette procédure est identique à celle qui est suivie par les tribunaux civils. Deux affaires ont été enregistrées dans ce contexte, la première sous le N°2815/2 en date du 23 novembre 1990 et portant enquête sur certains dirigeants du mouvement Ennahdha et sur des éléments de l'armée nationale et des forces de sécurité intérieure, et la deuxième sous le N° 3391/1 en date du 25 avril 1991 en englobant des prévenus appartenant aux trois catégories sus- mentionnées.

En vertu de cette commission rogatoire, les deux juges d'instruction militaire ont procédé aux investigations directes nécessaires concernant l'affaire.

Les deux juges ont interrogé les prévenus à l'exception de ceux d'entre eux qui étaient en état de fuite. Avant l'interrogatoire, les juges ont prévenu les accusés qu'ils avaient le droit de choisir des avocats pour assister à l'instruction. Plusieurs avocats ont ainsi assisté aux séances d'interrogatoire de leurs clients. Leurs observations et demandes ont été consignées dans les procès–verbaux de l'instruction. En outre, le juge d'instruction militaire a accédé à la demande de certains avocats qui désiraient prendre connaissance des pièces du dossier, avant l'interrogation de leurs clients, pour pouvoir préparer leurs remarques éventuelles auprès de l'instruction, conformément aux dispositions de l'article 72 du code de procédure pénale.

Dans le cadre des prérogatives que lui confère la loi pour parvenir à la vérité, l'instruction militaire a émis des mandats de perquisition dans certains locaux suspects et ordonné la saisie de documents et d'instruments utilisés dans les crimes commis, ainsi que les analyses requises. Elle a aussi émis un certain nombre de mandats d'amener à l'encontre de certains prévenus qui étaient en fuite, après leur avoir adressé des convocations légales. Elle a de même lancé des mandats de dépôt à l'encontre des prévenus dont l'interrogatoire avait permis de prouver l'implication directe dans les crimes qui leurs étaient attribués et ce en application des dispositions de l'article 85 nouveau du code de procédure pénale, qui subordonne le recours à la détention préventive à l'existence de présomptions graves, justifiant une telle mesure comme moyen de sécurité pour éviter de nouvelles infractions, comme une garantie de l'exécution de la peine ou comme un moyen d'assurer la sécurité de l'information.

Au demeurant, le Code de Justice Militaire et le Code de Procédure Pénale habilitent le prévenu à présenter une demande de remise en liberté, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire du directeur de la prison ou d'un avocat.

Les décisions du juge d'instruction

Après avoir terminé leurs investigations sur l'affaire en se référant aux articles 86 (nouveau), 104, 105, 106, 107 et 108 du Code de Procédure Pénale et aux articles 24 et 25 du Code de Justice Militaire, les deux juges d'instruction ont, l'un et l'autre, émis les décisions ci-après :

Le non–lieu pour insuffisance de preuves ;

- Le désistement en faveur des tribunaux ordinaires pour ce qui concerne certains prévenus civils, dans l'intérêt de l'enquête et pour cause de non-compétence ;
- Le renvoi de l'affaire devant la chambre d'accusation militaire près la cour d'appel de Tunis pour ce qui concerne l'affaire criminelle.

Il convient de signaler que l'article 27 du Code de Justice Militaire habilite le prévenu à interjeter appel contre la décision du juge d'instruction portant renvoi de l'affaire devant la chambre d'accusation et ce dans un délai n'excédant pas quatre jours.

A propos de la saisie de l'affaire par la Cour d'Appel

Les deux affaires ont été enregistrées auprès de la première chambre d'accusation militaire sous les numéros 35642 et 35644. Bien qu'elle soit appelée Chambre d'Accusation Militaire, cette instance dépend directement de la justice civile, puisqu'elle est installée dans les locaux de la Cour d'Appel de Tunis et est présidée par un juge civil appartenant à l'Ordre Judiciaire de troisième grade (cassation), avec deux conseillers du grade appel dont l'un est remplacé par un officier de haut rang nommé chaque année par le ministre de la Défense Nationale (Article 28 du Code de Justice Militaire).

Il apparaît avec évidence que cette composition de la Chambre constitue une importante garantie pour les accusés, étant donné qu'un seul de ses membres est un militaire.

De plus, l'approche de la Chambre d'Accusation Militaire ne diffère guère, dans son contenu, de celle de la Chambre Ordinaire, dès lors que sa mission consiste essentiellement à contrôler le travail du juge d'instruction. Elle examine tout le dossier et toutes les actions menées par l'instruction. Si elle juge que les investigations sont incomplètes ou décide d'engager des poursuites contre un nouveau prévenu ou de remettre en liberté un accusé dans une affaire quelconque, elle a la latitude de le faire directement. Elle peut, aussi, renvoyer le dossier au juge d'instruction qui se trouve dès lors chargé par elle de parachever l'enquête.

En outre, cette chambre est habilitée, tout comme la Chambre d'Accusation Ordinaire, à annuler les travaux du juge d'instruction militaire (interrogatoires analyses et décisions), si elle constate qu'ils enfreignent les dispositions applicables aux procédures militaires ou pénales ou violent un principe de droit.

Elle peut également prononcer le non-lieu en opposition à l'opinion du juge d'instruction militaire, si elle constate l'insuffisance de preuves dans l'affaire dont elle est saisie ou se désister de l'affaire au profit d'un autre tribunal. Si elle considère que l'accusation est fondée sur des preuves légales et réelles, elle émet une décision portant renvoi de l'affaire devant le tribunal compétent.

L'article 114 du Code de procédure pénale, rappelons-le, habilite les représentants des prévenus à prendre connaissance du dossier de l'affaire et à présenter par écrit leurs requêtes.

La Chambre d'Accusation a émis une décision en date du 13 juin 1992 portant comparution de l'ensemble des accusés devant le tribunal militaire permanent en vue de leur jugement pour les faits retenus contre eux.

A propos du recours en cassation contre la décision de la chambre d'accusation près la Haute – Cour

Au nombre des garanties légales prévues par le législateur tunisien au bénéfice d'un prévenu déféré par la chambre d'accusation devant le tribunal militaire, figure le droit donné à ce prévenu de se pourvoir en cassation contre la décision de cette chambre, en vertu des dispositions des articles 29, 30 et 31 du Code de Justice Militaire, et ce dans un délai de trois jours à compter de la date de prise de connaissance de la décision. La même procédure est envisagée dans le Code de Procédure Pénale, avec seulement une différence dans la durée du délai qui, dans ce code, est de quatre jours à compter de la date de notification (Article 109 et 120 du Code de Procédure Pénale).

Ce qu'il importe de noter, c'est que les prévenus dans l'affaire considérée ne se sont pas pourvus en cassation contre la décision de la Chambre d'Accusation de les traduire devant le tribunal militaire, étant donné que la Cour de Cassation statue exclusivement sur les objections légales.

A propos de la composition du tribunal militaire

Les chambres de jugements près les tribunaux militaires sont présidés, en temps de paix, par un haut magistrat de l'Ordre Judiciaire désigné par décret. L'article 10 (nouveau) du Code de Justice Militaire stipule que ce magistrat doit appartenir à l'ordre judiciaire dans le troisième grade (cassation). Le tribunal compte également quatre conseillers militaires (magistrats de métier nommés par décret, outre l'expertise qu'ils ont acquise à la faveur de leur longue expérience), sauf si l'accusé est d'un grade supérieur, auquel cas son grade est pris en considération dans la composition du tribunal, de telle sorte qu'il ne soit pas jugé par un officier de grade inférieur au sien.

De même, le ministère de la Défense Nationale et le ministère de la Justice peuvent proposer la nomination de juges de l'ordre judiciaire pour constituer le tribunal militaire, en compléter le

quorum ou effectuer les tâches de juges d'instruction militaire ou procureurs militaires, le cas échéant (article 10 précité).

Comparativement à d'autre pays, notre pays a enregistré une évolution au plan de la composition du tribunal militaire, puisque dans des pays comme la Belgique, l'Australie, le Canada et l'Italie, les tribunaux militaires ne comptent généralement qu'un seul civil ou militaire, les autres membres étant tous militaires.

A propos des procédures suivies auprès du tribunal militaire

Les tribunaux militaires constituent un appareil judiciaire spécialisé dont les compétences se limitent à l'examen de l'aspect pénal, quelle que soit la nature du délit, sans possibilité de présentation auprès d'elle d'une demande de réparation du préjudice occasionné par le délit, ni aucune autre demande civile.

A propos des garanties de défense

Le Tribunal Militaire applique pour ce qui est des droits conférés à la défense, les règles énoncées dans les dispositions du Code de Procédure Pénale, outre les garanties de l'indépendance de la justice, conformément à l'article 24 du Code de Justice Militaire, telles que la présence des avocats pendant les séances et la possibilité donnée aux défenseurs de prendre connaissance du dossier de l'affaire et de présenter leurs observations orales ou écrites.

Pour ce qui est de l'opposition aux sentences.

- Le prévenu se présente en personne devant le tribunal, pendant les plaidoiries, auquel cas le jugement est prononcé contradictoirement ;
- ou bien il est convoqué personnellement mais ne se présente pas. Dans ce cas, le jugement est considéré comme contradictoire ;
- enfin, le prévenu ne peut pas être avisé personnellement de la convocation. Celle-ci est alors adressée à son domicile et le jugement est prononcé par contumace.

Dans le premier cas, le jugement est définitif. Le condamné et le procureur militaire peuvent y faire opposition auprès de la cour de cassation dans un délai de trois jours à compter du jour qui suit la date du prononcé.

Dans le deuxième cas, le délai est compté à partir de la date de notification du jugement prononcé.

Dans le troisième cas, lorsque la personne condamnée n'a pas été avisée et lorsque le jugement est prononcé par contumace, l'intéressé a le droit d'y faire opposition dans un délai de six jours, à compter de la date de notification du jugement ou de vérification de la notification, puis de se présenter en cassation si le jugement est devenu définitivement exécutoire.

A propos du pourvoi en cassation auprès de la Haute Cour contre les décisions du Tribunal Militaire

Le pourvoi en cassation est déposé auprès de la cour de cassation de la capitale dont l'un des conseillers en matière militaire est remplacé par un officier supérieur désigné, chaque année, par le Ministère de la Défense Nationale. Dans ses tâches, cette cour suit les procédures générales prévues aux articles 258 et suivants du Code de Procédure Pénale, conformément aux dispositions de l'article 34 du Code de Justice Militaire.

Le pourvoi en cassation entraîne la suspension de l'application de la peine en attendant la décision de la Cour de Cassation, soit le rejet de la demande ou l'annulation du jugement avec ou sans renvoi de l'affaire devant une nouvelle instance de même niveau. Cette procédure est identique à celle qui est appliquée par les tribunaux judiciaires en matière de jugement dits définitifs.

Cette possibilité de recours à la Cour de Cassation Militaire constitue l'une des garanties majeures offertes aux prévenus durant le déroulement de l'affaire et l'on peut en déduire que tout en étant une juridiction spéciale, la justice militaire n'est pas pour autant une juridiction d'exception, compte tenu de l'existence des garanties précitées.

A propos des procédures d'Amnistie

Les procédures générales d'Amnistie s'appliquent sans exception aux personnes condamnées par les tribunaux militaires. En effet, les demandes de grâce sont, comme celles de tous autres condamnés, soumises au Président de la République, à la Commission des Grâces et de Réhabilitation de la Liberté Conditionnelle. De surcroît, l'article 44 du Code de Justice Militaire confère au Ministère de la Défense

Nationale des pouvoirs qui l'habilitent à suspendre l'exécution de la peine, même si elle est en cours, pour les personnes condamnées par les tribunaux militaires, qu'il s'agisse de civils ou de militaires.

ANNEXE 3

Le Temps – Samedi 29 Août 1992 - 30 Safar 1413

Tribunal militaire de Bouchoucha

Affaire d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat

Le verdict

- 35 accusés dont 16 en état de fuite condamnés à perpétuité
- Des peines allant de 24 à un an de prison pour les autres accusés
- Acquittement de 5 prévenus dont 4 militaires
- 4 prévenus bénéficient d'un non-lieu et déférés devant une juridiction de droit commun

Le tribunal militaire permanent de Bouchoucha, présidé par le juge Béchir Kdous, a rendu hier matin, aux environs de 7H, son verdict dans l'affaire de l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Après l'appel des 134 accusés en état d'arrestation, le président du tribunal a donné lecture du jugement dont la première partie des attendus a été consacrée à la réfutation des griefs juridiques formulés par la défense et rejetés sur le fond.

Les jugements prononcés à l'encontre des accusés, au nombre de 171, se présentent comme suit :

- 35 condamnations à la réclusion à vie dont 16 prononcées à l'encontre d'accusés en fuite ;
- Les autres peines varient de 24 ans à un an d'emprisonnement.

Le tribunal a prononcé également 5 acquittements en faveur de 5 prévenus dont 4 militaires.

4 autres prévenus ont bénéficié d'un non-lieu en ce qui concerne l'accusation d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, mais doivent être déférés devant les juridictions de droit commun en vertu de l'autorité de la chose jugée.

Les condamnés disposent de trois jours pour se pourvoir en cassation.

Le procès a duré 45 jours et les audiences qui étaient publiques se sont déroulées en présence d'un grand nombre de représentants de la presse nationale et internationale, d'observateurs des organisations et instances humanitaires internationales et des familles des prévenus.

La cour s'est attachée à répondre positivement aux requêtes de la défense et à assurer toutes les garanties juridiques pour un bon déroulement du procès et la sauvegarde des droits des accusés.

Le Temps - Samedi 29 Août 1992 – 30 Safar 1413 [page 3]

Tribunal militaire de Bouchoucha

« Le Tribunal Militaire de Bouchoucha présidé par le juge Béchir Kdous est entré dans la phase des délibérations depuis jeudi à 11h 30 et n'a regagné la salle d'audience qu'à 6h40 de l'aube de la journée d'hier vendredi, pour prononcer les jugements, et ce en présence des représentants des organes d'information nationaux et étrangers ainsi que des avocats et des membres des familles des accusés. Qui, eux, ont passé une nuit blanche dans l'attente de la proclamation des jugements.

Les délibérations ont duré environ vingt heures d'affilée. Puis la Cour s'est réunie sous la présidence du juge Béchir Kdous pour prononcer des jugements dans le procès d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, qui concerne 171 accusés parmi lesquels se trouvent des militaires et des agents de la sûreté.

Réponses de la Cour aux requêtes de la défense

« Le président de la cour a commercé par répondre aux requêtes formelles de la défense. Concernant l'argument selon lequel les poursuites dans ce procès ont été ordonnées par le Directeur de la Justice Militaire et non par le Ministre de la Défense, alors que la loi stipule – toujours selon les avocats – que les poursuites engagées par le Tribunal Militaire doivent être faites sur la demande du Ministre

de la Défense, la Cour a répondu que le Directeur de la Justice Militaire compte parmi ses prérogatives la possibilité d'ordonner les poursuites et ce conformément au décret N° 1657.

Concernant l'argument selon lequel le Tribunal Militaire n'a pas la compétence requise pour instruire le procès en question, la Cour a répondu qu'après révision du Code de Procédures Militaires, il apparaît que la Cour Militaire a le droit d'instruire tous les procès où se trouve impliqué un militaire.

Concernant la demande faite par l'un des avocats de retarder l'examen du procès en attendant la décision du Tribunal da Cassation concernant une requête qu'il avait faite, afin d'éviter que le jugement des deux tribunaux ne se trouve en opposition, la Cour a apposé son refus à ladite demande arguant du fait que les délits retenus contre l'accusé n'ont aucun lien avec le procès en cours.

Certains avocats ont soulevé le point selon lequel certains accusés n'ont pas eu droit à un avocat commis d'office au cours de leur interrogatoire chez le juge d'instruction. A cette requête, la Cour a répondu que cela doit faire l'objet d'une demande formelle de l'accusé lui-même. Quant au fait que l'heure de l'interrogatoire de l'accusé par le juge d'instruction n'a pas été spécifiée, la Cour a répondu que cela ne diminue en rien la teneur du rapport d'interrogatoire chez le juge d'instruction, et cela conformément au texte de l'article 69 du Code de procédures qui n'a pas exigé la notification de l'heure.

Par la suite, la Cour s'est attaquée à la requête de la défense selon laquelle le juge d'instruction a pris la décision de prolonger la période de détention des accusés de manière collective et non individuelle, et la Cour a répondu que cette décision entre dans les dispositions de l'article 27 du Code de procédure.

Le point selon lequel le secret de l'instruction a été percé dans ce procès et ce, à propos de la diffusion par la télévision d'extraits des aveux des accusés, n'entre pas, selon la Cour, dans ses responsabilités et n'engage que ceux qui l'ont fait.

Quant à la demande faite par la défense de poursuivre le procès en procédant à des confrontations entre les accusés, la Cour a estimé que bien que cette demande soit légitime, la révision du dossier

montre que tous les accusés ont persisté à nier les accusations retenues contre eux de sorte qu'il n'y a plus de raison de procéder à des confrontations.

Un autre argument de la défense dit que la composition de la cour n'est pas légale (car les délits sont attribués à des accusés appartenant aux forces de la sûreté intérieure).

A cela, la Cour a répondu que les délits retenus contre les accusés n'ont pas été commis pendant l'exercice de leur fonction. Ajouté à cela le fait que la Cour ne s'est pas engagée à examiner ce procès conformément à l'article 22 mais parce qu'il existe des militaires dans le procès.

Concernant l'argument selon lequel il n'est pas permis au juge d'instruction militaire de se désister au profit d'un deuxième juge, la Cour estime que cet argument ne peut être pris en considération parce qu'aucune accusation nouvelle ou une autre plus forte n'est venue s'ajouter à la charge de Nejib Louati, ce sont les deux seuls cas édictés par la loi.

Quant à la demande de soumettre les accusés à une visite médicale, la Cour a répondu qu'elle a commis d'office des médecins pour effectuer les examens médicaux nécessaires, voyant en cela une utilité de les soumettre, et ne voit aucune autre utilité pour remettre en question les expertises.

Puis la Cour a évoqué la question des opérations de saisies (armes et documents) et a répondu, en ce qui concerne la requête de la défense selon laquelle il n'y a pas eu expertise, que la Cour a estimé que l'article 101 (du Code des Procédures) stipule que cela est laissé à l'appréciation du juge d'instruction lorsqu'il y a utilité.

- A propos de l'argument selon lequel les militaires doivent se présenter devant le tribunal avec leur tenue officielle, la Cour a répondu qu'il n'y a pas un texte de loi qui pose cette condition.

- Concernant la reconstitution des faits qui est selon la défense de la compétence du juge d'instruction, la Cour a répondu que la loi stipule que l'instruction primaire a toutes les prérogatives d'un juge d'instruction dans les limites d'une ordonnance qui lui a été attribuée.

- A propos du litige concernant la non présentation de la carte

d'identité du témoin lors de son interrogatoire, la Cour a répondu que l'accusé Habib Ellouz l'a reconnu au cours de l'audience et le tribunal n'a pas vu nécessaire de lui demander de présenter sa carte d'identité.

- Pour ce qui est de l'accusé Gassouma Gassouma qui était considéré en état de fuite bien qu'il soit en état d'arrestation à la disposition du Tribunal de Sousse, ce qui a été considéré par la défense comme une atteinte à ses droits légitimes, la Cour a répondu que, dans ce cas spécifique, la loi a été appliquée d'une façon saine où il n'y a aucune atteinte aux droits de l'accusé.

- A propos de l'argument indiquant que le médecin de la prison qui a présenté des rapports sur la santé d'un certain nombre d'accusés n'est pas inscrit sur la liste de l'Ordre des Médecins, et qu'il ne peut donc prendre en considération ces rapports, la Cour a répondu que le médecin est inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins de Tunis et qu'un document officiel dans ce sens a été ajouté au dossier.

- Concernant la demande d'audition de témoignage de M. Rachid Driss, la Cour a souligné que les médias ont publié le texte intégral du rapport de la commission d'enquête dont il est le président, ce qui vide la demande de la défense de toute substance.

- Quant à la question de dépassement de la période de détention réglementaire, la Cour a répondu qu'à la lumière des examens de tous les documents de l'affaire, il s'est avéré que la période de détention de la majorité des accusés a été respectée, et s'il y a eu dépassement, cela n'a eu aucune influence sur la fiabilité des procédures.

Le détail du verdict s'établit comme suit :

Prison à perpétuité :

- Rached Ghannouchi
- Sadok Chourou
- Mohamed Ben Salem
- Mohamed Akrout
- Habib Ellouz
- Mohamed Chammam
- Ajmi Lourimi
- Mohamed Galoui
- Ali Chniter
- Karim Harouni
- Noureddine Amdouni
- Abdehamid Jelassi
- Mohamed Ben Aoun
- Abdessalem Lassoued
- Lazher Mokdad
- Ali Laâmouri (alias Nefzi)
- Sahbi Atig
- Mohamed Trabelsi
- Mounir Gallouz
- Ridha Saidi
- Jamel Aouri
- Walid Bannani
- Sahbi Hermi
- Hédi Ghali
- Bouraoui Maklouf
- Samir Ben Tili
- Tahar Boubahri
- Lotfi Zitoun
- Halim Atef Kacem
- Mohamed Nejib Louati
- Salah Karkar
- Habib Mokni
- Ridha Tounsi
- Abdelhamid Addassi

Peine de 24 ans de prison :

- Mounir Ben Yahmed

Peine de 22 ans de prison :

- Mohamed Hédi Bjaoui
- Abdelmajid Ghidaoui
- Mohamed Nejib Gharbi
- Mohamed Chedli Ben Cheikh
- Béchir Louati

Peine de 21 ans et 6 mois de prison :

- Maâtoug El Ir
- Nabil Nouri
- Mohamed Arbaoui

Peine de 21 ans de prison :

- Ali Harrabi
- Kamel Hajjam
- Ahmed Labyadh
- Abdelhamid Ben Abdelkrim
- Lamine Zidi
- Kaïs Ben Said
- Sassi El May
- Abderraouf El Mejri
- Hassouna Naïli
- Jalel Neffati
- Ahmed Bouazizi
- Wasfi Zoghlami
- Mohieddine Ferjani
- Arbi Oueslati
- Abderraouf Draouil
- Raouf Tounekti
- Ali Jouini
- Mohamed Kamel Besbes
- Mohamed Salah Gassouma
- Tahar Harrathi
- Mourad Hammami
- Brahim Zoghlami

Peine de 16 ans de prison :

- Hamadi Jebali
- Mohamed Mouldi Mansouri
- Meftah Saï
- Hechmy Dhibi
- Mabrouk Ghodhbani
- Férid Derouich
- Taoufik Zaïri
- Mustapha Ben Halima
- Moncef Abdeddaiem
- Hassen Boussaïdi

Peine de 12 ans et 6 mois de prison :

- Tijani Ben Brahim

Peine de 12 ans de prison :

- Khemaïes Mahjoub
- Amor Graïdi

Peine de 11 ans de prison :

- Mohamed El Ghoul
- Badreddine Abdelkefi
- Mounir Ltaief
- Mohamed Ajmi
- Mohsen Trabelsi
- Ali Zaroui
- Abdallah Zouari
- Mohamed Ben Abdallah
- Abdelhamid Houichi
- Ahmed Zanned

- Ridha Bouraoui
- Sahbi Balti
- Abdelatif Tlili
- Kaies Fguiri
- Allala Jamai
- Mohamed Salah Nehdi
- Mohamed Trabelsi
- Mokhtar Badri
- Ibrahim Ben Mohamed
- Riadh Bettaieb
- Ameur Laaridh
- Abdelaziz Chemmam
- Gassouma Guassouma
- Mohsen Khadhraoui (Alias Rabhi)
- Younés Kahlaoui
- Belgacem Ferchichi
- Lazhar Ben Khelifa
- Mansouri Zribi
- Kamel Bédoui
- Tarek Snoussi
- Mokhtar Gharbi

Peine de 10 ans de prison :

- Abdellatif Mekki
- Hichem Jarraya

Peine de 08 ans de prison :

- Mohsen Abidi
- Jalel Ayad
- Ridha Salhi
- Mohamed Salah Hadhri

Peine de 07 ans et 6 mois de prison :

- Salah Abed

Peine de 6 ans de prison :

- Néjib Khedhiri
- Hamed Hammouda
- Kamel Thabet
- Ali Salahlah
- Imed Khemiri
- Samir Hannachi
- Abdelaziz Bouzidi
- Ali Bessrour
- Abdelkarim Metoui
- Chedli Ayari
- Dhaou Thabti
- Mohamed Toumi
- Hédi Kemli
- Fethi Beldi

- Youssef Bouthelja
- Bahri Bouzaiane
- Monji Tounsi
- Ali Gharsli
- Ridha Frigui
- Mohamed Salah Hamdi
- Amor Harbaoui
- Abdelwaheb Salmi
- Mabrouk Kissir

Peine de 3 ans de prison :

- Hamda Amara
- Rachid Trimech
- Ali Ben Salem
- Salem Bouzana
- Salem Kadroun
- Fayçal Manaï
- Salah Nasri
- Jamel Mihoub
- Hédi Balti
- Mohamed Tounakti

Peine de 2 ans de prison :

- Hédi Ferjani
- Ahmed Lahouel

Peine d'une année de prison :

- Abdelfattah Kallel
- Béchir Ben Mansour
- Hamadi Ghazaouani
- Habib Jebali
- Hamza Ben Hamza
- Abdelaziz Riahi

Non-lieu en vertu de l'autorité de la chose jugée :

- Chedli Mahfoudh
- Fethi Zaâtour
- Amara Jallab
- Jilani Amari

Acquittement :

- Abdelhak Mahouachi
- Hédi Arfaoui
- Mahjoub Braïek
- Hédi Lajnef
- Sami Kourda

ANNEXE 4

Procès-verbal d'enquête du 19 juin 1991 par le chef du bureau, officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : confrontation de prévenus)

وزارة الداخلية
الإدارة العامّة للمصالح المختصة
إدارة أمن الدولة

محضر بحث

عـ41ـدد

الموضوع: محضر مكافحة بين المدعوين:

1) محمّد التونكتي
2) رشيد تريمش
3) عبد الوهاب الجدايدي
4) سامي كوردة

في اليوم التاسع عشر من شهر جوان لعام واحد وتسعين وتسعمائة وألف وعلى الساعة العاشرة صباحا.

نحن «الهادي منصور» رئيس مركز بإدارة أمن الدولة، ضابط شرطة عدلية ومعاون السادة وكلاء الجمهورية.

وبمساعدة ضابط الشرطة المساعد «رفيق الوافي» التابع لنفس الإدارة والمكلّف بالكتابة بعد أدائه اليمين القانونية لموجب القضية.

عملا بالإنابة العدلية عدد 5591/ 1 بتاريخ 25/4/1991 الصادرة عن الرائد «عياد بن قايد» قاضي التحقيق لدى المحكمة العسكرية الدائمة بتونس، والقاضية بإجراء التحقيقات والعمليات القضائية اللازمة في القضية الواقع تتبعها ضدّ الوكيل بالجيش الوطني «عبد

العزيز المحواشي» والعريف أوّل – كان – «صالح العابدي» و«علي الزروي» و«الطّاهر بوبحري» و«لطفي زيتون» و«عبد السلام الأسود» و«محمّد شمّام» و«قاسم بن عيسى» و«بوراوي مخلوف» و«العجمي الوريمي» و«محمّد القلوي» وكلّ من سيكشف عنه البحث، المتهمين بالخيانة العظمى والتحصّل على سرّ من أسرار الدفاع الوطني والاعتداء على أمن الدولة الداخلي واختلاس وثائق رسمية من طرف من هو مؤتمن عليها والتحريض على ارتكاب جرائم بواسطة الخطب والتوزيع وتحريض العسكريين بالانضمام إلى تنظيم ذي هدف سياسي وانفراد العسكريين بالانضمام إلى تنظيم ذي هدف سياسي كانفراد المدنيين بالمشاركة في الاحتفاظ بجمعيّة غير مرخّص فيها.ـ

فنحضر في الساعة والتاريخ المدعوين «محمّد بن مبروك التونكتي» و«رشيد بن عبد الكريم تريمش» و«عبد الوهاب بن محمّد الجدايدي» و«سامي بن عبد الكريم كوردة»، ونتولّى إجراء المكافحة التالية بينهم، نظرا للتضارب الحاصل في تصريحاتهم: ـ

محمّد بن مبروك التونكتي : ـــــ

– إنّي أصرّ على أنّ مكافحي الرائد سامي كوردة» الماثل معنا الآن شارك معي في الاجتماع الّذي نظمه أفراد من الجناح العسكري لحركة النهضة وذلك يوم 6/1/1991 ببلدة براكة الساحل والذي تمّ فيه التعرّض إلى خطّة الحركة الرامية إلى تقويض النظام والاستيلاء على السلطة عن طريق جناحها العسكري الّذي تمثّله. ـــــ

رشيد بن عبد الكريم تريمش: ـــــ

– إنّي أتمسّك بما جاء بتصريحاتي السابقة وأصرّ على أنّ مكافحي الحاضر معنا الآن الرائد «سامي كوردة» كان من ضمن الحاضرين معي في الاجتماع التنظيمي الّذي التأم ببلدة «برّاكة الساحل» يوم 6/1/1991 وتمّ خلاله التطرّق إلى خطّة المواجهة الّتي أعدّتها حركة النهضة الّتي ننشط في صلبها ودورنا كعسكريين في المخطّط الّذي أعدّته الحركة للاستيلاء على السلطة بعد إعلان أتباع الحركة من المدنيين العصيان والتكثيف من تحرّكاتهم، الشيء الّذي يستوجب تكليف الجيش الوطني بحفظ النظام بالبلاد، عندها نبادر بتنفيذ الخطّة الّتي تقتضي تمرّدنا واستيلاء العسكريين على المواقع الّتي يتواجدون بها ومداهمة عدد من الوزارات والمؤسسات الحكومية الحساسة ثمّ الإعلان عن الإطاحة بالنظام والاستحواذ على السلطة. ـــــ

عبد الوهاب بن محمّد الجدايدي:

– إنّي أصرّ على أنّ مكافحي الرائد «سامي كوردة» الحاضر معنا الآن كان فعلا من بين المشاركين في الاجتماع التنظيمي المنعقد ببلدة «برّاكة الساحل» في 6/1/1991 والذي تمّ

خلاله استعراض تفاصيل الخطة الّتي أعدّتها حركة النهضة الّتي ننشط ضمنها بقصد الإطاحة بالنظام والاستيلاء على السلطة عن طريق الجناح العسكري الّذي نمثّله.

سامي بن عبد الكريم كوردة:

- إنّي أنفي كليّا ما نسبه لي مكافحي «محمّد التونكتي» و«رشيد تريمش» و«عبد الوهاب الجدايدي» الحاضرين معنا الآن وأصرّ على أنّي لم أحضر الاجتماع الّذي تحدّثوا عنه.

هذا ما تحرّر عليهم وبعد التلاوة والمصادقة أصرّوا وأمضوا وأمضينا والكاتب.

محمّد التونكتي رشيد تريمش الكاتب رئيس المركز

عبد الوهاب الجدايدي سامي كوردة

ANNEXE 5

Procès-verbal d'enquête du 25 juin 1991 par le chef du bureau, officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : confrontation de prévenus)

وزارة الداخلية

الإدارة العامّة للمصالح المختصة

إدارة أمن الدولة

محضر بحث

عـ41ـــدد

الموضوع: محضر مكافحة بين المدعوين:

1) الهادي الأجنف

2) فيصل المناعي

3) سامي كوردة

في اليوم الخامس والعشرين من شهر جوان لعام واحد وتسعين وتسعمائة وألف وعلى الساعة العاشرة صباحا..

نحن «الهادي منصور» رئيس مركز بإدارة أمن الدولة ضابط شرطة عدلية ومعاون السادة وكلاء الجمهورية.

وبمساعدة ضابط الشرطة المساعد «رفيق الوافي» التابع لنفس الإدارة والمكلّف بالكتابة بعد أدائه اليمين القانونية لموجب القضية ـــــــ

عملا بالإنابة العدلية عدد 6294/ 1 بتاريخ 25/4/1991 الصادرة عن الرائد «عياد بن قايد» قاضي التحقيق لدى المحكمة العسكرية الدائمة بتونس، والقاضية بإجراء التحقيقات والعمليات القضائية اللازمة في القضية الواقع تتبعها ضدّ الوكيل بالجيش الوطني «عبد

العزيز المحواشي» والعريف أوّل – كان – «صالح العابدي» و«علي الزروي» و«الطّاهر بوبحري» و«لطفي زيتون» و«عبد السلام الأسود» و«محمّد شمّام» و«قاسم بن عيسى» و«بوراوي مخلوف» و«العجمي الوريمي» و«محمّد القلوي» وكلّ من سيكشف عنه البحث، المتهمين بالخيانة العظمى والتحصل على سرّ من أسرار الدفاع الوطني والاعتداء على أمن الدولة الداخلي واختلاس وثائق رسمية من طرف من هو مؤتمن عليها والتحريض على ارتكاب جرائم بواسطة الخطب والتوزيع وتحريض العسكريين بالانضمام إلى تنظيم ذي هدف سياسي وانفراد لعسكريين بالانضمام إلى تنظيم ذي هدف سياسي كانفراد المدنيين بالمشاركة في الاحتفاظ بجمعيّة غير مرخّص فيها.ـ

فتحضر في الساعة والتاريخ المدعوين «الهادي بن عبد الصّمد الأجنف» و«فيصل بن محمّد التومي المناعي» و«سامي بن عبد الكريم كوردة» وتتولّى إجراء المكافحة التالية بينهم، نظرا التضارب الحاصل في تصريحاتهم: ـ

الهادي بن عبد الصّمد الأجنف: ـــــ

– إنّي أصرّ على أنّ مكافحي الرائد سامي كوردة» الماثل معنا الآن كان حضر معي فعلا اجتماعا تنظيميّا في إطار نشاطنا بحركة النهضة، في أواخر سنة 1990 بمنزل الرائد «فيصل المنّاعي» ببرطال حيدر – قصر السّعيد – تمّ تخصيصه لتدارس الوضع السياسي بالبلاد واستعراض التحرّكات الّتي يقوم بها المدنيون من أتباع الحركة، وقد أشعرني الرائد «سالم كردون» الّذي كان حاضرا معنا آنذاك بموضوع الاجتماع المقرّر عقده في وقت لاحق ببلدة «برّاكة السّاحل». ـــــ

كما أنّي أصرّ على أنّ مكافحي «سامي كوردة» كان من بين الحاضرين في الاجتماع التنظيمي الّذي ضمّ عددا من الضباط العسكريين التابعين للجناح العسكري لحركة النهضة والذي انعقد يوم 6/1/1991 ببلدة «برّاكة السّاحل» ـ

فيصل بن محمّد التومي المنّاعي: ـــــ

– إنّي أتمسّك بما جاء بتصريحاتي السابقة وأصرّ على أنّ الرائد «سامي كوردة» الماثل معنا الآن حضر الاجتماع التنظيمي الّذي انعقد بمقرّ إقامتي ببرطال حيدر – قصر السعيد – في أواخر سنة 1990 ضمّ إلى جانبنا نظيري «سالم كردون» والنقيب «الهادي الأجنف» وإنّي أصرّ أيضا على أنّ «سامي كوردة» كان أيضا من بين الحاضرين في الاجتماع الّذي عقده الجناح العسكري لحركة النهضة يوم 6 جانفي 1991 ببلدة برّاكة السّاحل. ـ

سامي بن عبد الكريم:

– إنّي أتمسّك بما كنت أدليت به لكم من تصريحات وأصرّ على أنّ ما نسبه لي المدعوان

«الهادي الأجنف» و«فيصل المنّاعي» اللّذين تكافحوني بهما، لا أساس له من الصحّة حيث أنّي لم أحضر البتّة الاجتماع المنعقد بمنزل «فيصل المناعي» كما لم أشارك في الاجتماع الّذي التأم ببلدة «برّاكة الساحل».

هذا ما تحرّر عليهم وبعد التلاوة والمصادقة أصرّوا وأمضوا وأمضينا والكاتب.

الهادي الأجنف الكاتب رئيس المركز فيصل المناعي سامي كوردة

ANNEXE 6

Extrait du Procès-verbal d'enquête du 30 juillet 1991 par l'officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : audition du témoin Mohamed Hazem an-Nayfer)

وزارة الداخلية
الإدارة العامّة للمصالح المختصة
إدارة أمن الدولة

محضر بحث

عـــدد

الموضوع: سماع المدعو «محمّد حازم النيفر»

في يوم الثلاثين من شهر جويلية لعام واحد وتسعين وتسعمائة وألف وعلى الساعة العاشرة صباحا.ـــ

نحن «بنحسن بنعمار» ضابط شرطة بإدارة أمن الدولة، ضابط شرطة عدلية ومعاون السادة وكلاء الجمهورية.

.....

أدعى محمّد حازم بن محمّد بن أحمد النيفر، تونسي...

في يوم الأحد الموافق للسادس من شهر جانفي 1991، تحوّلت رفقة زوجتي «حميدة ريم النيفر» من منزل والديها بعد الساعة التاسعة صباحا بقليل إلى المنزل المكتري وقمنا ببعض الترتيبات به، وحين عدنا إلى منزل أصهاري حوالي الساعة الحادية عشرة والنصف من صبيحة ذاك اليوم وجدنا به المدعو «سامي كوردة» صحبة زوجته المسماة «شمس الضحى بالقاضي» وابنتيهما «آمنة» و«مريم» وقد تناولنا معا فطور الغداء بمعيّة

صهري «محمّد العزيز بالقاضي» وزوجته «صبيحة النيفر» وابنيهما «مصطفى» وابنتيهما «بوران».

وبعد تناول الغداء وحوالي الساعة الثالثة من بعد زوال ذلك اليوم، تحوّلت من جديد صحبة زوجتي المذكورة إلى منزلنا بنهج البشير صفر لمواصلة ترتيبه، وقد رافقتنا زوجة «سامي كوردة» المسماة «شمس الضحى» باعتبارها شقيقة زوجتي في حين بقي «سامي» المذكور في منزل أصهاري، وإثر القيام ببعض عمليات الترتيب عدنا ثلاثتنا حوالي الساعة الخامسة مساء، حيث وجدنا بالمنزل كل من «سامي كوردة» وابنتيه المذكورتين آنفا، وصهري «محمّد العزيز» سالف الذكر وزوجته «صبيحة» يتجاذبون أطراف الحديث، فمكثنا معهم فترة من الزمن، ثمّ غادر «سامي كوردة» المنزل حوالي الساعة السادسة مساء على متن سيارته مصحوبا بزوجته وابنتيه ليتحوّل حسب قوله إلى منزل والديه بنهج الباشا.

.....

هذا ما تحرّر عليه وبعد التلاوة والمصادقة أصرّ وأمضى وأمضينا.

ANNEXE 7

Extrait du Procès-verbal d'enquête du 30 juillet 1991 par l'officier de police judiciaire de la Sécurité de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Services Spéciaux (objet : audition du témoin Hamida Rym fille de Mohamed Aziz Belcadhi)

وزارة الداخلية
الإدارة العامّة للمصالح المختصة
إدارة أمن الدولة

محضر بحث

عـــدد

الموضوع: سماع

حميدة ريم بنت محمد العزيز بلقاضي»

في اليوم الثلاثين من شهر جويلية لعام واحد وتسعين وتسعمائة وألف.. وعلى الساعة منتصف النهار. ـــ

نحن «بنحسن بنعمار» ضابط شرطة بإدارة أمن الدولة، ضابط شرطة عدلية ومعاون السادة وكلاء الجمهورية.ـ

وبمساعدة مفتش الشرطة رئيس «المنجي بن مالك» التابع لنفس الإدارة والمسخر للكتابة بعد أدائه اليمين القانونية بموجب القضية. ـــــ

.....

أدعى: حميدة ريم بنت محمّد العزيز بلقاضي، تونسية...

.....

في أوّل يوم أربعاء من شهر جانفي 1991 الموافق ليوم 2 من ذلك الشهر قام زوجي بنقل جانب من أثاثنا من مدينة صفاقس إلى المنزل الجديد، وتم يوم الجمعة الموالي نقل ما تبقى منه، وفي صبيحة يوم الأحد من نفس الأسبوع وبعد أن أرضعت ابني على الساعة

التاسعة، تحوّلت بمعيّة زوجي من منزل والديّ بمونفلوري إلى منزلي بباب العسل قصد ترتيبه، فمكثنا هناك إلى حدود الساعة الحادية عشرة والنصف ثمّ قفلنا راجعين لإرضاع ابني على الساعة منتصف النهار، فوجدنا بمنزل والديّ إلى جانبهما وشقيقتي الصغيرة «بوران» وشقيقي «محمّد مصطفى» كلا من شقيقتي «شمس الضحى» وزوجها «سامي كوردة» العامل بسلك الجيش الوطني وابنتيهما، اللّذين نزلوا عندنا ذلك اليوم بالذات لأنّ «سامي كوردة» كان سيؤدّي مناظرة ليتفرّغ للتحضير والمراجعة وتتمكن زوجته من التنقل بسهولة إلى شغلها طيلة أيّام المناظرة، فتناولنا فطور الغداء، وحوالي الساعة الثالثة والنصف تقريبا تحوّلت بمعيّة شقيقتي «شمس الضحى» وزوجي إلى المنزل بباب العسل، في حين بقي بقية الأفراد بمنفلوري رفقة «سامي كوردة» الّذي كان منشغلا بمشاهدة أحد البرامج التلفزية بالقناة الثانية. ـ

وعند رجوعي وزوجي وشقيقتي من باب العسل وجدنا كلّ أفراد العائلة بالمنزل من ضمنهم «سامي كوردة»، الّذي اصطحب زوجته وابنتيه في حدود الساعة السادسة مساء من نفس اليوم بمتن سيارته ليتحوّل إلى منزل والديه بنهج الناعورة بجهة القصبة، في حين تحوّلت في نفس الوقت تقريبا بمعيّة زوجي إلى منزل زوجة والده بجهة المنار..

.....

هذا ما تحرّر عليها وبعد التلاوة والمصادقة أصرّت وأمضت وأمضينا والكاتب.

ANNEXE 8

Lettre à Monsieur le Président de la République par intérim Fouad Mebazaa et à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale Abdelkrim Zbidi en date de février 2011

Tunis le 12 février 2011

SAMI KOURDA
(Commandant à la retraite de l'Armée)

Aperçu sommaire des injustices subies sur ma personne et sur ma carrière en tant que militaire, suite au présumé complot de 1991

Si la justice vient à manquer,
que sont les cités
sinon de vastes brigandages ?
Saint Augustin

Ce qui suit n'est qu'un sombre tableau succinct de mon vécu personnel, au milieu du triste vécu d'une centaine d'officiers plongés dans le même enfer, une épuration lancée dans la foulée de la campagne d'éradication du mouvement en-Nahdha. Un vécu de souffrances physiques et morales qu'on ne souhaiterait pas à ses pires ennemis !

Certains officiers, principaux protagonistes de cette monstrueuse cabale, n'ont pas hésité à apporter leur témoignage dans la presse au lendemain de la chute de l'ancien régime. Mais

tel un puzzle complexe, seules certaines pièces ont été placées, de nombreuse autres pièces manquent pour compléter l'image hideuse de ce jeu morbide. En ajoutant la mienne, une partie de l'image commencera à prendre forme. Quant à pouvoir la voir dans toute son horreur, il faudrait le témoignage de tous ceux dont les noms avaient paru sur les journaux du jeudi 24 mai 1991 et de tous ceux qui avaient été arrêtés pour le même motif.

Pour mon compte, donc, cette pénible épreuve tiendrait d'un drame en trois actes dont le quatrième, le dénouement, reste à ce jour inachevé jusqu'à rétablissement total de tous mes droits de militaire outragé dans son honneur et sa dignité. On espère qu'avec la victoire de cette Révolution et donc l'avènement de la transparence et de l'Etat de droit, une page sombre de notre histoire est tournée et que justice sera rendue.

Aussi, pour décrire en détail l'univers dantesque dans lequel on fut plongé, il faudrait tout un livre « Témoignage ». Il viendra en son temps.

Les noms des officiers qui ont été publiés par les journaux en mai 1991 et lors du procès en juillet 1992 sont rédigés en toutes lettres, les autres par initiales ou quelques lettres.

I – L'arrestation

Fin juin 1988, je rentre avec ma famille des Etats-Unis après une année à l'Ecole militaire d'Etat-Major Général et de Commandement au Kansas. Une semaine avant moi étaient rentrés mon collègue le commandant Mehdi Cherif et sa famille, avec qui nous avions passé l'année. (Devenu colonel-major, il périra en 2002 dans un crash d'hélicoptère avec à son bord tout l'état-major). Nous étions nommés tous deux à l'état-major.

En octobre, une note signée du ministre de l'époque Abdallah Kallel tombe : je suis muté à la direction des affaires sociales de l'armée !

Demande d'audience au ministre : il comprend ma démarche en vue de réintégrer l'armée de terre, mais, voilà, au début des années 80, j'étais très voyant dans mon comportement ; ma manière ostensible de faire mes prières ; en somme, décrète-t-il, j'étais très en vue parmi les jeunes officiers de l'époque ! Je m'explique, puis j'insiste pour réintégrer mon corps d'origine. Réponse : on verra !

Nouvelle mutation : l'hôpital militaire, à partir du 1er janvier 1989. Un moindre mal, qui me permet de me consacrer pleinement à préparer un concours : le concours pour l'Ecole de Guerre, dont l'accès couronne la carrière de tout officier partout dans le monde.

Entre-temps, depuis quelque temps, une sorte de purge soft s'opérait au sein de l'armée : nombre d'officiers, notamment supérieurs, étaient mutés dans certains services administratifs, étrangers à leur formation, d'autres affectés provisoirement dans des postes à l'étranger. Le temps de préparer les listes de dégagement. Qui tomberont à partir de 1989.

Le lundi 7 janvier 1991, (date fatidique à retenir pour le cours des événements futurs) débute le concours pour l'Ecole de Guerre qui prendra toute la semaine. Deux mois après, on me fait savoir que j'étais classé 3ème sur une liste de plus d'une centaine de candidats.

Entre avril et mai 1991, une campagne d'arrestation de militaires, et notamment d'officiers s'était abattue sur l'Armée (de terre, aviation et marine). Elle avait commencé par toucher les cadres subalternes. Puis des cadres supérieurs à la retraite.

A l'hôpital militaire de Tunis, tout bruissait de cette vague d'arrestations sans précédent. Des bruits couraient aussi qu'on amenait de jeunes officiers aux urgences de l'hôpital sous bonne garde de policiers en civil pour des soins intensifs. Jusqu'au jour où on vint me signaler qu'un officier supérieur, le commandant Salem Kardoun, un camarade de promotion, venait d'être admis dans le coma en soins intensifs. Interdiction de lui rendre visite : un coin isolé lui avait été aménagé et sous surveillance de la sécurité de l'Etat. Quelques jours après, le capitaine Lellahoum (du personnel féminin de l'hôpital), dans tous ses états, vint m'aviser que son mari le capitaine Lajnef avait disparu.

Le samedi 18 mai 1991, autour de midi, un commandant de la sécurité militaire se présente à mon bureau pour m'inviter à aller dans sa voiture voir avec le colonel Kam : « une affaire urgente concernant la sécurité de l'hôpital». Incarcéré sur le champ, je fus livré par le commandant B. de la marine à la Sécurité de l'Etat le lundi 20 mai.

A l'arrivée au bâtiment de cette sécurité, je fus directement dirigé au bureau d'un directeur au deuxième étage. D'entrée de jeu, il m'informe que je n'avais qu'à avouer les noms des commandants impliqués dans un complot pour renverser le régime de Ben Ali et promesse m'est donnée devant le commandant de la marine B. de réintégrer l'armée en uniforme. Stupeur de ma part. Une demi-heure de promesses et de menaces après, on me prend dans un bureau au rez-de-chaussée où je remets mon uniforme à un sous-officier de la sécurité militaire qu'il me troque contre un bleu de chauffe et des savates en plastique.

On me livre à mon interrogateur attitré Hédi (surnommé Abdelwahab) qui officie dans les sous-sols. Là, toute la journée de ce lundi se passe à vouloir me convaincre, lui et deux de ses

adjoints, que j'étais impliqué jusqu'au cou dans ce complot ayant pour but de renverser le régime de Ben Ali. Différents interrogateurs et collègues à lui se relayèrent pour me persuader que ce genre de jeu n'en valait pas la chandelle et que je risquais gros à vouloir couvrir mes complices. (A traduire en langage moins raffiné et en l'amplifiant sur toute une journée). Un responsable « chevronné » comme il se qualifiait, du nom de hajj Ali était venu pour me démontrer, preuves accablantes à l'appui, que ceux que j'essayais de protéger m'avaient déjà « balancé ». Et de produire toute une liste de noms dont j'ai pu saisir celui du commandant Khedimallah. Je lui demande une confrontation, tous me rirent au nez. Ne fût l'abominable dramaturgie de la scène, j'en rirais moi-même aujourd'hui.

La nuit tombée, l'interrogateur Hédi m'expliqua que sa patience venant à bout, il allait passer à une méthode plus musclée de son interrogatoire.

Deux heures après, tel Le médecin malgré lui de Molière, j'étais convaincu que j'étais bel et bien impliqué dans une conspiration militaire en vue de renverser militairement le régime en place pour le remplacer par une junte militaire avec à sa tête un officier supérieur. Les noms des comploteurs, le lieu et le jour de la réunion ne revenant pas à ma mémoire sauf le nom du commandant Khedimallah, on me donna rendez-vous pour le lendemain matin, le temps de rassembler mes souvenirs !

Le mardi 21 mai, on commença la séance de travail par une mise en scène macabre. Dans le bureau d'en face où je me trouvais, des fonctionnaires de cette sécurité de l'Etat amenèrent quelqu'un (plus tard j'appris que c'était le capitaine Belg.) qu'on pendit par les pieds, nus, et qu'on noya dans une bassine remplie d'eau, puis après de ses vomissures. Une fois

inanimé, on le détacha et ses tortionnaires se prirent à lui faire rendre l'eau de ses poumons par des coups de pied dans le ventre et sur la poitrine.

C'était on ne peut plus convaincant. Toute la matinée se passa à deviner les noms des commandants qui m'avaient cité. Je n'avais réussi qu'à en découvrir six, dont celui du commandant Manaï non encore sur place pourtant, mais hospitalisé. Le soir, c'était au tour de ce malheureux commandant, tiré de son lit de l'hôpital militaire, groggy, encore en jogging et avec ses médicaments. Il fut dirigé dans le dernier bureau du couloir de ce sous-sol. Une demi-heure après, il reconnaissait l'invraisemblable.

Le lendemain, le mercredi 22 mai, les commandants ne suffisant plus, (« Pas de commandants sans colonels ! ») il fallait les noms des colonels qui avaient orchestré toute cette sarabande !

Entre-temps se tenait ce jour même la fameuse conférence de presse du ministre de l'intérieur, puis du passage à la télévision de la vidéo des « aveux du capitaine traître » Amara. Où il racontait avec force détails un complot à faire éclater de rire un bourriquot ! Car comme il nous le racontera plus tard, tout lui fut dicté après cinq répétitions vidéo.

Après force « négociations », je proposais les noms de quatre colonels les plus en vue dans l'armée que je connaissais : Ch., Gh., Be. et Ha. On me réplique que je n'apportais rien de nouveau et que les trois premiers étaient déjà sur place. Je ne pouvais m'avancer plus loin. On me propose le nom d'un certain Naïli. Jamais entendu parler ! De la sécurité militaire, insiste-t-on, mais il a changé son nom. L'atmosphère était tellement stressante, mes nerfs étaient tellement mis à rude épreuve que je leur proposais d'aller voir avec les colonels

eux-mêmes. Plus tard, j'appris qu'il s'agissait du colonel Kal. ; en l'amenant, c'étaient la sécurité militaire et un grand nombre d'officiers supérieurs qui étaient dans le collimateur. Leur logique dans cette affaire absurde : impossible que la sécurité militaire ne fût pas « complice », compte tenu de la dimension que prenait ce complot kafkaïen !

On finit par accepter ma proposition, cependant : on te fait confiance, quiconque tu cites on l'amène ; puis toi, on te relâche. Il faut nous aider en vue de mieux démanteler la ramification de ce large complot en nous donnant maintenant les noms des généraux qui avaient supervisé à organiser ce complot ! Donne-nous un nom et on s'occupe du reste !

On me cite la première lettre du nom d'un colonel major : A. Impossible de le trouver. On me précise qu'il a été la vedette de la télé au cours de la guerre du Golfe, pourtant ! Là, j'ai compris à qui ils faisaient allusion ; je persiste dans mon ignorance, mais les invite alors à aller s'assurer encore une fois avec les colonels, car un ou des généraux ne pouvaient se balader au milieu d'une multitude d'officiers pour une affaire aussi grave. Mon interrogateur trouva la réponse pertinente. Il me suggère si des fois il y avait quelques ministres ; éventuellement ; des fois... L'affaire prenait une tournure ubuesque et semblait l'objet d'une intoxication dévastatrice. Même réponse lui fut donnée d'aller voir avec les colonels. L'impression la plus palpable était qu'il y avait une fuite en avant vers la terreur la plus démentielle à la découverte d'une chimère, à créer si elle n'existait pas, et appelée complot militaire !

Au milieu de la matinée, je vis passer devant moi pour rejoindre le bureau du milieu du couloir, le commandant aviateur Tlijani pour y être « interrogé ».

L'après-midi se passa à me torturer l'esprit à deviner le lieu et le jour de la réunion pour lancer ce putsch. Ils me furent inspirés par les adjoints quand leur chef était sorti. Banlieue de Hammamet et le 6 janvier 1991 !

Le 6 janvier 1991 ! La veille de mon concours pour l'Ecole de Guerre ! Ce jour là, j'étais descendu chez mes beaux-parents de la Marsa à Tunis avec femme et enfants, afin de me consacrer pendant toute cette semaine au concours, que j'avais réussi en étant classé 3ème sur une centaine de candidats. Quand le ministre de l'intérieur Abdallah Kallel était ministre de la défense !

Je n'en dis mot à ces policiers. On passe alors au scénario de la mise en œuvre du complot. Alors que je remplissais des feuilles et des feuilles d'absurdités et d'inepties dont ne voudrait pas comme synopsis le plus idiot des metteurs en scène du pays le plus sous-développé du tiers-monde, je pris une feuille blanche et fis une demande d'audience au ministre de l'intérieur « pour des raisons vitales qui touchent à la sécurité de l'Etat », que je remis à mon interrogateur Hédi dès son retour. Qui s'exécuta.

Le soir on me prend dans le bureau d'en face : le colonel H. venait d'arriver pour être interrogé par mon interrogateur.

Tard dans la nuit, on me fit monter au bureau du directeur de la sécurité de l'Etat Ganzoui, on fit entrer le colonel H. à moitié nu et tout trempé d'eau, on nous demande si on se connaissait ? Affirmatif. Si le colonel H. participait à la réunion du complot du 6 janvier ? Je dis oui. Le colonel H. fit oui de la tête. C'était suffisant. On était bon avec tous les autres pour un peloton d'exécution ou une balle dans la tête. Qu'on ne vienne pas nous parler de justice ! Il faudrait être passé par les épreuves de cet enfer de l'ignoble pour comprendre. A ma sortie de ce

bureau, je croise le colonel Zog, encore en uniforme, l'air un peu perdu, escorté du colonel Kal, probablement pour le bureau de Ganzoui.

II – L'audience avec le Ministre de l'Intérieur

Le lendemain, jeudi 23 mai au matin, on vint me demander si je tenais toujours à voir le ministre. La divine chance ! qui devait provoquer, soit la reprise à zéro de cet incohérent et surréaliste « complot », soit relancer de plus belle les arrestations avec, dans le collimateur, la sécurité militaire, des généraux, et pourquoi pas des ministres !

Et c'est au bureau du directeur de la sécurité de l'Etat que me reçut le ministre de l'intérieur Abdallah Kallel. Il se tenait derrière le bureau du directeur de la sécurité de l'Etat Ganzoui, devant lui, une pile de dossiers, dont le premier ouvert sur mes papiers remplis de mes inepties ; sur sa droite et sur sa gauche une dizaine de chaises occupées par les cadres de cette direction, et au fond de la salle une chaise, pour moi.

De but en blanc il me promet un poste dans une ambassade à l'étranger si je me montrais coopératif en lui révélant les noms des douze colonels qui avaient participé à la réunion de « Baraket Essahel ». Je demande une explication, entendant pour la première fois ce lieu, on me confirme que c'est une bourgade aux abords de Hammamet. Je lui explique que je ne pouvais révéler plus de noms que je n'en savais. Sur le ton d'une sincère ingénuité déconcertante, voire même j'allais dire « touchante », il me demande les noms de « nos » chefs islamistes ! Devant mon incrédulité, (pour la première fois qu'on me pose cette question) le directeur de la sécurité de l'Etat Ganzoui lui demande de se contenter des « aveux » rédigés de ma main. Mais il insiste en spécifiant que tous ceux qui avaient cité mon nom avaient avoué leur appartenance au

mouvement Ennahdha. J'ose enfin lui déclarer que la mise en condition dans laquelle ils ont dû être plongés leur avaient fait dire l'invraisemblable, et moi-même si on m'avait posé cette question à la manière qu'on pourrait imaginer, j'aurais reconnu cela, et bien pire.

Après maintes et longues tergiversations, je finis par lui dire que je ne me faisais aucune illusion sur mon sort, que mon sort était scellé, mais du moins qu'il me permît de faire une demande : En tant qu'homme politique s'il pouvait être un homme juste ? Il me répond que l'injustice n'est pas dans le vocabulaire du président, qu'ils incarnent la justice, etc. Alors je lui explique que le tas de papiers qu'il avait devant lui n'était qu'un fatras de mensonges grossiers montés de toutes pièces, écrits sous la menace d'horribles sévices. Que quand il était ministre de la défense, j'avais passé le concours de l'Ecole de Guerre au lendemain de cette supposée réunion. Que j'avais la preuve matérielle que le 6 janvier j'étais chez mes beaux-parents, etc.

Après de longues palabres qui démontraient qu'il était troublé, voire embarrassé, il me demande soudain ce que je pensais du colonel Md A., quoique ne l'ayant pas cité, je réponds que je mets ma main au feu s'il était impliqué ; puis du colonel Ha., je mets ma tête au feu s'il avait à voir avec toute cette histoire. Alors il se tourne vers son directeur Ganzoui, lui demande perplexe : « Pourtant Kdhimallah nous avait dit ... ».

Le directeur de la sécurité de l'Etat Ganzoui et un directeur nommé Jnaïah finirent par intervenir pour démontrer que je tentais de noyer le poisson en niant l'évidence : que je reconnaissais par écrit les tenants et aboutissants de tout le complot. Et le directeur Jnaïah de renchérir : « On n'amène que celui qui a un nombre suffisant de voix, au minimum cinq; Sami Kourda en a plus d'une vingtaine ». Je me serais bien

passé d'un tel élan de sympathie en ces circonstances !

Le ministre me demande ce qu'il en était alors ? Prenant mon courage à deux mains, je lui suggère d'arrêter cette vague d'arrestations au sein de l'armée, car c'est un rouleau compresseur qui est en train de broyer des gens innocents et maintenant la crème des officiers, que les conditions sont telles que vous pouvez amener ici tous les officiers de l'armée et leurs généraux, que cette douloureuse histoire ne pourra s'arrêter que par une décision politique, enfin et surtout de revoir en amont comment toute cette affaire a commencé. Il me demande avec colère si je mettais en doute la découverte du complot ; ce dont je me défendis. Mais je lui fis remarquer que des gens qui attendaient qu'on vînt les chercher à leur bureau pour être remis ici, à ces services, ça devait prêter à réfléchir. Quelqu'un d'impliqué n'a pas à attendre ; rien que pour couvrir ses camarades ou ses subordonnés, il doit s'enfuir ou disparaître dans la nature. – Quoique jusqu'à ma comparution devant le juge d'instruction militaire, j'étais persuadé en mon for intérieur, qu'il y avait quelque part quelque chose de véridique dans ce fatras d'absurdités mortifères ; et ce n'est qu'en prison et en compagnie de mes collègues qu'on a pu découvrir la monstrueuse réalité de cette affaire – qu'on peut légitimement qualifier aujourd'hui de criminelle.

Il est bon maintenant de rappeler l'atmosphère sordide, morbide et apocalyptique qui régnait dans tous les bâtiments de la sécurité de l'Etat : depuis le premier jour de mon arrivée jusqu'à ce jour on n'entendait que hurlements, gémissements, cris et menaces. Au point que le conscient finit par s'adapter à l'horreur et à l'intérioriser comme nouvelle nature pour pouvoir continuer à réfléchir et à imaginer en vue de survivre.

A partir de l'après-midi de cette audience, à part quelques cris sporadiques (que j'ai appris plus tard comme le fait d'officiers dont on se vengeait « pour avoir induit en erreur » leurs interrogateurs) un calme inconnu dans cet enfer dantesque avait envahi soudain les murs intérieurs de ce bâtiment de la souffrance humaine. Il s'était probablement passé quelque chose après l'audience avec ce ministre. Cette rencontre a marqué un tournant dans toute cette grotesque et dévastatrice « enquête ».

Sur ce point, du moins, je réponds devant Dieu et devant les hommes !

Le soir, dans le bureau de l'interrogateur Hédi, on nous réunit le colonel H., un capitaine, le capitaine Braïek et moi-même pour la première fois pour vivre ensemble et nous entraider le temps qu'on statue sur notre cas.

En ce jour aussi du jeudi 23 mai, à la une des quotidiens, ne s'étalaient que les titres grandiloquents de la découverte d'un complot militaire en collusion avec le mouvement islamiste. Une liste des comploteurs militaires du grade de commandant étaient répartis par région. N'ayant pas su où me caser – ne disposant d'aucun commandement et venant de l'hôpital militaire – ils me collèrent au commandant Manaï pour la région de Tunis.

Quelque temps après, on nous sépare, les trois officiers de ce bureau. Moi, dans un bureau transformé en cellule d'isolement au 4ème étage. Dans le bureau à côté, le colonel G. Le colonel H. est appelé à une autre destination en vue de son éviction de l'armée, lui et la plupart de ceux qui furent relâchés, dont la plupart des commandants figurant sur la liste des « comploteurs » militaires dans les journaux du jeudi 23 mai et le plus grand nombre des colonels et des officiers subalternes.

Au cours de cette période, des policiers en civil vinrent me prendre pour un bureau du 3ème étage. Ils m'ordonnent de ne pas broncher, puis font introduire quelqu'un à qui ils demandent qui j'étais : « Le commandant Kourda » fait-il. C'était suffisant pour être ramené chacun de son côté vers son lieu d'incarcération. Après, en prison, j'ai fait sa connaissance comme étant le capitaine Trimèche, qui m'expliqua que cette « présentation » avait tenu lieu de confrontation dans son procès-verbal.

Troisième semaine de juin, on me tire de ma cellule d'isolement pour le bureau de l'interrogateur Hédi en vue d'établir le procès-verbal. Il me demande si j'avais quelque chose à déclarer, je lui signifie que je n'avais rien à voir dans toute cette affaire de près ou de loin. Il tape texto sur la machine à écrire ma déclaration, me la fait approuver et signer.

III – Procès et conseil de discipline

Dernière semaine de juin : accompagné de mes avocats, comparution devant le juge d'instruction militaire, qui décide de me placer sous mandat de dépôt, en considérant que ma garde à vue avait commencé à peine depuis une semaine, à la protestation et à la colère de mes avocats.

Prison civile de Tunis du boulevard du 9 avril 1938. (Maintenant malheureusement rasée !)

Plus tard, j'ai appris que toute une foule d'officiers (supérieurs et subalternes) avaient été incarcérés à la caserne d'El Aouina et attendaient un éventuel transfert à la Sécurité de l'Etat, le temps qu'on atteigne, au cours des interrogatoires, le « quorum » de voix suffisant qui ferait pencher la balance en les citant ! Il est certain que, suite à mon audience avec le ministre de l'intérieur, la donne avait changé. Qu'à cela

ne tienne ! On se rappellera d'eux une fois qu'on aura réglé notre affaire : nous, les officiers déjà sur place, à la sécurité de l'Etat. En juillet 1991, ils seront expédiés par fournée de la caserne d'el Aouina. Exit le complot militaire, alors ils reconnaîtront n'importe quoi, signeront tout et sur tout, puis ils seront remis à la sécurité militaire. Il ne sera pas dit (dans la logique du système) que quiconque cité de près ou de loin et mis à la disposition de cette sécurité de l'Etat n'y fasse le passage.

Il est bon de mentionner qu'au cours de la quarantaine de jours passés sur place dans ces bâtiments du ministère de l'intérieur, des liens avaient fini par se tisser avec les adjoints des interrogateurs qui vivaient avec nous nuit et jour. Un certains nombre n'hésitaient pas à nous faire part de leur scepticisme et de leur lassitude concernant notre affaire : « Mais les ordres viennent d'en haut, de très haut ! ».

Vendredi 10 juillet 1992 : début du procès des militaires et des civils de la mouvance en-Nahdha par le tribunal militaire pour complot contre la sûreté de l'Etat et haute trahison. Tous les quotidiens du samedi 11 juillet 1992 étaleront à la une la liste des prévenus civils et militaires confondus et les noms de leurs avocats. La liste des militaires impliqués dans la sinistre mascarade quatorze mois plus tôt dans les quotidiens du 23 mai 1991 ayant été totalement remaquillée.

Samedi 18 juillet 1992 : plaidoirie par moi-même qui prendra plus de 90 minutes.

Plaidoiries de mes avocats deux semaines plus tard.

Dernière déclaration succincte devant le tribunal, deux jours avant le verdict, où j'ai juste évoqué une citation de Nietzsche dans Par delà le bien et le mal : « Le dégoût de la souillure peut être tel qu'il nous empêche de nous nettoyer, de

nous justifier ».

Vendredi 28 août 1992, verdict du tribunal militaire : acquittement, avec deux autres officiers (capitaines Braeïk et Lajnef). Mes avocats m'avaient dûment averti quelques jours avant le verdict : « Ne te fais pas d'illusions sur l'issue du procès. C'est un procès politique fait sur mesure. Un simulacre de procès. Tu peux être acquitté et d'autres dans le même cas que toi pourront écoper de dix ans ou c'est toi qui risque la même peine et d'autres acquittés ! La justice dans ce cas de figure, c'est du baratin ! »

18 décembre 1992 : Pensant réintégrer à nouveau l'armée comme le stipule la loi, l'ordre tombe : Conseil de discipline. Comme pour tous les autres !

« Convocation en tenue civile » au centre de sport du Bardo, envoyée par lettre recommandée, pour passer devant un conseil de discipline militaire pour manquement à la discipline. Je me présente avec mes avocats auxquels fut refusée l'entrée (une lettre de protestation de principe sera envoyée par les avocats au ministre de la défense). La séance ne dura pas plus de quinze minutes, n'ayant rien à ajouter à ce que j'avais déclaré pendant plus d'une heure et demie lors de mon procès. Je savais pertinemment que chacun de nous (les membres du conseil de discipline et moi-même) jouait un rôle dans une scène grotesque qui nous dépassait tous et où il ne s'agissait pas de sanctionner un officier supérieur pour des raisons plausibles et des preuves évidentes mais d'exécuter des ordres précis et systématiques. Quitte à envelopper le tout d'arguments justificatifs qui prêteraient à sourire. Je fis remarquer cependant que si je me trouvais debout, face aux membres de ce conseil, le « hasard » aurait bien pu inverser

les rôles. Quelques uns des noms des membres du conseil de discipline ignoraient (à l'époque) qu'ils étaient sur le fil du rasoir en figurant en bonne place sur la liste de ceux qu'on devait citer à la sécurité de l'Etat !

Ne fût l'audience avec le ministre de l'intérieur !

« Verdict » du conseil de discipline : On me met à la retraite anticipée (45%).

Et allez voir avec le tribunal administratif !

Depuis lors, une course exténuante devant le tribunal administratif a été engagée contre le ministère de la défense en vue de récupérer tous mes droits et donc ma dignité et mon honneur. Tous les jugements prononcés étaient en ma faveur. Quant à l'exécution...

Conclusion

En conséquence, pour m'avoir mis à la retraite anticipée (45% du salaire) par mesure disciplinaire, sans aucune raison légale ou légitime, et bien qu'ayant été innocenté par le Tribunal Militaire lors du procès pour complot contre la sûreté l'Etat de l'été 1992, et après ce que j'ai subi comme préjudices sur le plan professionnel, social, moral, matériel et psychologique, je poursuis depuis 1993 le Ministère de la Défense Nationale pour abus de pouvoir. Tous les procès engagés auprès du Tribunal Administratif ont été gagnés contre le Ministère de la Défense. J'ai toujours eu gain de cause, mais aucun jugement n'a pu être exécuté à ce jour. De même, toutes les demandes en ce sens adressées au Ministère de la Défense par huissier notaire sont restées lettres mortes.

Vingt ans après ce cauchemar, et avec la Révolution qui a entraîné un bouleversement salutaire de la vie politique en Tunisie, espérons que notre voix de militaire, citoyen de

la République, soit entendue. Maintenant, l'âge aidant, et le temps restant, on ne pense plus à soi mais à la postérité, à nos enfants et à nos petits-enfants, pour qu'ils n'aient pas à revivre ce que nous avons vécu et ce que d'autres ont bien failli vivre, et ce que tous les Tunisiens, nos grands-parents, nos parents et nous-mêmes, n'avons pas cessé de vivre depuis la proclamation de la République : l'indignité et le non-droit absolu ! Pour qu'ils deviennent véritablement citoyens d'une République de droit et de justice. Pour qu'ils vivent dans leur chair et dans leur âme le sens du mot Dignité, à l'instar de la jeunesse des peuples civilisés modernes, c'est-à-dire Libres. Le non-droit n'enfantant que la terreur aveugle, toujours féconde d'imposture, d'ignorance et de zèle sordide et destructeur. L'Etat de droit seul peut nous faire tourner la page de ce long voyage au bout de la terreur et nous obliger à oublier ou à faire semblant d'oublier, pour le bien de ce pays, de sa jeunesse et de son avenir !

Annexe 9

Excuses officielles de l'Etat tunisien aux victimes de l'affaire Barraket Essahel, présentées par le président de la République, Moncef Marzouki, le 23 juin 2012.

اعتذار ...الدولة التونسية لضحايا براكة الساحل

أيُّها الضباط وضباط الصف والجنود،

من هذه الآلام الصّامتة المنسيّة الّتي قلّ من ينتبه إليها هناك آلام العسكريين الذين أطردوا من الجيش الوطني سنة 1991 في إطار ما سمي بقضية «برّاكة الساحل» وخاصة آلام عائلاتهم.

لا يختلف اثنان في حق المؤسسة العسكرية في حفظ نفسها من التسييس والاندساس، لأن الجيش لا يكون الجيش إلا إذا كان جيش الجميع لا يوظفه نظام أو شخص أو مجموعة أو حزب.

لكن لا يختلف اثنان أيضا أن البتّ في تهمة الاندساس والتسييس مهمة قضاء عادل نزيه يعطي لكل ذي حق حقه.

لكن ما حدث في هذه القضية من تعذيب وتنكيل وطرد تعسفي وملاحقة ومنع من الارتزاق شكّل ولا يزال وصمة عار في جبين النظام السياسي السابق. وصمة تضاف لكل وصمات العار الأخرى التي ساهمت في اندلاع ثورتنا المجيدة.

لقد شكّل التعذيب المشين الذي تعرّض له العسكريون الملاحقون في القضية المفتعلة تعدّ على الكرامة البشرية وتعدٍّ على المواطنة وتعدٍّ على كرامة الجيش لأنّ الزيّ الّذي انتزع في حصص التعذيب كان الزي العسكري والشخص الذي لقي على أيادي الجلادين كل أصناف الإهانة والإذلال كان لحدّ تلك اللحظة عسكريا. وبالتالي، فإنّ المؤسسة العسكرية بأكملها هي التي أهانها النظام السابق عبر تعامله مع هذه القضية.

ورغم كل هذه السنين فإنّ الجرح مازال ينزف في ذاكرة الضحايا وأهاليهم وهو لن يندمل إلا إذا تحمّلت كل الأطراف مسؤوليتها كاملة وبكل الشجاعة المطلوبة.

ومن هذا المكان، وبصفتي رئيس الجمهورية، أتقدّم لضحايا قضية «براكة الساحل» باعتذار الدّولة التونسية وأتقدّم إلى أهلهم بكل عبارات الأسى والمواساة والأسف لكل ما لحقهم من غبن طوال العقدين الأخيرَين. وأعبّر أيضا عن إدانة السلطة السياسية

الشرعية التي أفرزتها الثورة لسياسة التهميش والريبة والمحاصرة التي انتهجتها السلطة السياسية الفاسدة واللاشرعية التي أطاحت بها الثورة المباركة. وكما أنّ الثورة والشرعية أعادت كامل الاعتبار للجيش ككل فإنه سيتم ردّ الاعتبار لضحايا «براكة الساحل» عبر استقبالهم وتكريمهم في حفل خاصّ بقصر قرطاج في القريب العاجل. إضافة إلى هذا، فإنّ وزارة الدفاع الوطني التي اتخذت العديد من الإجراءات ذات الصبغة المادية والرمزية لصالح المعنيين بالأمر، تبذل قُصَارَى جهدها، ونحن معها، لتوفير الموارد الضرورية لجبر الضّرر في إطار تفعيل قانون العفو التشريعي العام.ا.

نحن عازمون على أن نجد هذه القضية الأليمة نهاية مشرّفة تضمن ردّ الحقوق لأصحابها حتى لا يتواصل الجرح نزيفا ولا قدر الله تعفنا.

Annexe 10

Loi N°28 du 19 juin 2014 relative à la réhabilitation des militaires victimes de l'affaire Barraket Essahel

صدر بالرائد الرسمي عـ50ـدد لسنة 2014 بتاريخ 24\06\2014

قانـون عدد 28 لسنـة 2014 مؤرخ في 19 جوان 2014 يتعلق بتسوية وضعية العسكريين المتضررين من قضية براكة الساحل[1].

باسم الشعب،

وبعد مصادقة المجلس الوطني التأسيسي.

يصدر رئيس الجمهورية القانون الآتي نصّه :

الفصل الأول تنطبق أحكام هذا القانون على العسكريين المتضررين من قضية براكة الساحل.

الفصل 2 تسحب على المتضررين المشار إليهم بالفصل الأول من هذا القانون، والذين لم يشملهم العفو التشريعي العام، أحكام الفصل 2 من المرسوم عدد 1 لسنة 2011 المؤرخ في 19 فيفري 2011 المتعلق بالعفو العام والفصلين 32 و33 من القانون عدد 27 لسنة 2012 المؤرخ في 29 ديسمبر 2012 المتعلق بقانون المالية لسنة 2013 ونصوصهما التطبيقية.

ينشر هذا القانون بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية وينفّذ كقانون من قوانين الدولة.

تونس في 19 جوان 2014.

رئيس الجمهورية

محمد المنصف المرزوقي

1- الأعمال التحضيرية : مداولة المجلس الوطني التأسيسي وموافقته بجلسته المنعقدة بتاريخ 13 جوان 2014

Annexe 11

Liste des militaires réhabilités le 24 juillet 2014

Colonel-major

1- Ahmed Ghiloufi
2- Moncef Zoghlami
3- Ali Hajji
4- Mohamed Ahmed
5- Fayçal Manaï
6- Salem Kardoun
7- Sami Kourda
8- Hédi Kolsi
9- Seddik Boughanmi
10- Mohamed Moudi Latrach
11- Hédi Chebaane
12- Béchir Jarraya
13- Hédi Tlijani
14- Tayyeb Salhi
15- Ali Bousaïd
16- Habib Khedimallah
17- Mongi Merghni
18-Mabrouk Ghazouani
19- Mohamed Ben Amor
20- Mohamed Ali Sahbani
21- Mohamed Lamine Gasmi
22- Mohamed Tahar Manaï
23- Ali Loghmari
24- Lamjad Yahaoui

Colonel

25- Hassine Dakhli
26- Ahmed Amara
27- Amor Ben Romdhane
28- Hamed Larayedh
29- Mohamed Hazmi
30- Mongi Jguirim
31- Mohsen Mighri
32- Saïd Bousaïd
33- Abderrazak Sbouï
34- Hédi Lajnef
35-Mongi Jerbi
36- Ali Meftah Smida
37- Abdelwahab Souaf
38- Abdennacer Chamekh
39- Mohsen Kaabi (décédé)

Colonel de la marine

40- Mohamed Salah Khlifi
41- Hédi Ferjani

Lieutenant-colonel

42- Mohamed Selmi
43- Othman Al-Bouni
44- Salah Arfaoui
45- Abdelaziz Touali
46- Mahjoub Ben Braïek
47- Mouldi Radhouani
48- Ezzeddine Zaghbib
49- Noureddine Mansouri

Colonel

50- Mohamed Ali Bahroune
51- Abdelkarim Bayoudh
52- Abdallah Essghaïer
53- Abdallah El Husseini
54- Daoud Ben Hamada
55- Souheïl Essrihi
56- Rachid Trimech

57- Mohamed Tounakti
58- Musthapha Khadhri (décédé)
59- Lassaad Ettaieb
60- Mohamed Hédi Hamdani
61- Lazhar Belgacem
62-Mabrouk Bousnina
63- Abdelkarim Zemni
64- Salem Bouzana
65- Abdelwahab Jdaïdi
66 Mohsen Manaï
67- Slimane Mattoussi
68- Hédi Arfaoui
69- Ali Salah Ben Salem
70- Farah Lahmar
71- Sadok Naïmi
72- Abdewahab Zaghdoudi
73- Saad Frifita (décédé)
74- Mustapha Kheder

Lieutenant-colonel

75- Mustapha Karray
76- Mongi Chabaane
77- Béchir Ben Mansour
78- Jamel Mihoub
79- Mohamed Loukil
80- Ali Salha
81- Salem Sallam
82- Mohamed Hedi Khalfallah
83- Jamel Hachem
84- Mohamed Tahar Baazaoui
85- Fethi Hafsi
86- Wassim Krichène
87- Issa Issa
88- Larbi Ben Ftima
89- Fawzi Chaïbi
90- Kamel Allouche
91- Abderrazak Jellali

Commandant

92- Habib Riahi
93- Habib Ben Tlili

Lieutenant- colonel

94-Mohamed Ridha Kaffel
95- Chokri Ben Hassine
96- Tarek Snoussi
97- Mokhtar Jarraya
98- Abou Medien Hafdhi
99- Jamel Boukhris
100- Radhouane Zine
101- Habib Soltani
102-Imeddine Bardi
103- Lotfi Laskri
104- Mohamed Fethi Amira
105- Mokhtar El Moustaïsir
106- Nasreddine Moussa
107- Mokhtar Gharbi

Commandant

108- Hatem Oubich
109- Mondher Fatin
110- Kamel Bédoui
111- Mohamed Houman
112- Abderrazak Cherif
113- Hassouna Ben Rejeb

Capitaine

114- Ali Ajili
115- Abdelaziz Riahi

Lieutenant

116- Hédi Gabsi
117- Belgassem Nsira
118- Sassi Gmiza
119-Fayçal Ben Ftima
120- Kamel Mrizak

121- Larbi Laarif
122- Jounaïdi Hafsaoui
123- Hassan Boussaïdi
124- Salah Bouzid

Sous-lieutenant

125- Mohamed Marzouki
126- Boubaker Bouzaïne
127- Omar Harbaoui (décédé)
128- Sassi Chaffari
129- Achour Chafii
130- Brahim Rahal
131- Bechir Triki
132- Najah Dassi
133- Mohamed Yahaoui
134- Hédi Balti
135- Tahar Aouani
136- Mosbah Médiouni
137- Hédi Dkhalia (décédé)
138- Abdallah Msahli
139- Mokhtar Jdaïdia
140- Abderrazak Labidi
141- Mokhtar Ayachi
142- Mosbah Lamloumi
143- Tarzi Ben Amor

Sous-lieutenant marine

144- Rachid Ghribi

Adjudant-major

145- Abdessalam Smida
146- Chedli Mraïdi
147- Ammar Slim
148- Tayeb Maatoug
149- Mohsen Lahfaoui
150-Chedli Khemiri
151- Brahim Laafi
152- Mohamed Salah Yahiaoui
153- Mohamed Salah Hamdi
154- Mohamed Salah Daouthi
155- Habib Ben Amor
156- Mohamed Lazhar Hafnaoui
157- Hamadi Ghazouani
158- Habib Jebali
159- Ridha Frigui (décédé)
160- Mansour Abdennabi
161- Mohamed Sebii
162- Nejib Dahmani
163- Abdeljelil Sassi
164- Jamel Arfaoui
165- Fadhel Ourghi
166- Lamine Thamri
167- Zouhaïer Kani
168-Mohamed Hmili
169- Nacer Gatri
170- Abdelwahab Selmi
171- Mabrouk Kassir
172- Bechir Souli
173- Mohamed Tahar Tahri

Adjudant-chef

174- Saïd Harm
175- Mahmoud Sidhom
176- Habib Amara
177- Habib Sghaïer
178- Béchir Souibgui
179- Taoufik Hmili
180- Mohamed Nacer Mastouri
181- Adel Ben Mansour
182- Fethi Chtioui
183- Ridha Hamdi
184- Mokhtar Ghrissi
185- Mohamed Salah Madani
186- Abdelfattah Haj
187- Jamel Taamallah
188- Nabil Hmissi

189- Lotfi Sarray
190- Mohamed Mekki Omri
191- Jomâa Kheder
192- Habib Toumi
193- Mehdi Ben Amor
194- Wahid Fakhfakh
195- Mohamed Moulahi

Adjudant

196- Tayaa Naïli
197- Salah Nakoussi
198- Habib Hammami
199- Ali Ben Ahmed
200- Ali Grami
201- Mouaouia Khalladi
202- Wahid Ardhaoui
203- Nasr Ben Mansour
204- Abdelaziz Boughanmi
205- Hassen Ouerghi
206- Massoud Douzi
207-Mokhtar Kadhkadhi
208- Mohamed Hédi Dridi
209- Mohamed Cherif Bouzidi
210- Noureddine Jomli
211- Abdelkader Kroumi
212- Jamel Bahihi
213- Hatem Romdhani
214- Cherif Laridhi (décédé)
215- Ridha Tayachi
216- Nacer Charni (décédé)
217- Khémaïs Makaadi
218- Othman Nouri
219- Fawzi Setiti
220- Miled Zedini
221- Kemal Athemna
222- Kemal Katri
223- Mohamed Ben Daoud
224- Lamine Sououi
225- Aziz Bouabdallah
226- Mohamed Nacer Abidi
227- Ahmed Hidoussi
228- Hamadi Ben Amor
229- Abdessatar Labidi
230- Fathi Rahmouni
231- Salah Badri
232- Jamel Dridi

Sergent-chef

233- Fayçal Kelaï
234- Chokri Ferchichi
235- Musthapha Zamita
236- Abdessatar Hajjaji
237- Adel Tarkhani
238- Mahdi Adouni
239- Abacha Chouaibni
240- Abdelaziz Belhaj
241- Abdelwahab Abouda
242- Imed Ben Arfa
243- Taoufik Aouadi

Sergent

244- Khalifa Kadhraoui

Le 24 juillet 2014 - Palais de Carthage
Photo souvenir des militaires réhabilités, et des proches de ceux décédés, avec le Président de la République Moncef Marzouki.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciement	7
Note de l'éditeur	9
Avant-propos	11
Vieilles hantises, quand on vous réveille !	19
L'enlèvement	27
Interrogatoire de sourds	57
La Descente aux enfers	75
Audience avec le Ministre de l'Intérieur	89
L'expectative	143
Ultimes Epreuves	171
Réhabilitation	177
Epilogue	187
Annexes	193

La Maghrébine pour l'Impression
et la Publication du Livre

22, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Charguia II - ARIANA.
B.P. N°89 - 1080 Tunis CEDEX.
T (+216) 70 837 471 / 70 837 683 - **F** (+216) 70 837 263

LE « COMPLOT » BARRAKET ESSAHEL

« Oui, jeune homme, vous le militaire qui avez lu ce livre, sachez qu'il fut écrit avec les larmes de sang d'un militaire comme vous, pour que plus jamais notre jeunesse, notre future génération ne revive ce que nous avions vécu ! Pour que plus jamais notre pays ne soit replongé dans les miasmes du passé douloureux et mis ainsi en péril ! » Voici à quoi pensait Sami Kourda, alors que le président de la République tunisienne allait le réhabiliter avec plus de deux cents militaires que le régime de Ben Ali «avait fourrés sciemment dans son « complot » de Barraket Essahel ».

C'était en 1991, une année à partir de laquelle « le tyran allait démanteler Ennahdha, le mouvement politique qui le gênait le plus et qui lui faisait de l'ombre. Dans sa lancée, il en profitait pour épurer, en raclant jusqu'à l'os (sic), cette armée dont il est malheureusement issu et dont il connaît mieux que quiconque la vraie nature et pour, ensuite, tomber sur le pays à bras raccourcis afin de le mettre en coupe réglée... au nom de la liberté, de la démocratie et de la justice ! ».

Dans cette deuxième édition l'auteur, témoin malgré lui de ce « complot militaire monté de toutes pièces » par la Sécurité de l'Etat, rapporte aussi les événements de ce jeudi 24 juillet 2014, où deux décennies de calvaire ont officiellement pris fin.

Sami KOURDA est né le 21 septembre 1952 à Tunis. Après un Baccalauréat Lettres et des études en Droit il choisit la carrière militaire. Il est diplômé de l'Académie Militaire, de l'Ecole des Capitaines de Fort Benning aux Etats Unis, de l'Ecole d'Etat Major de Tunis, de l'Ecole de Commandement et d'Etat Major de Fort Leavenworth aux Etats Unis. En 1991 il réussit au concours de l'Ecole de Guerre, mais les évènements du « complot » de Barraket Essahel viennent mettre fin à sa carrière.

ISBN : 978-9938-01-055-8
Prix : 19 DT